

Le piège américain

Frédéric Pierucci

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

FRÉDÉRIC PIERUCCI
avec Matthieu Aron

LE PIÈGE AMÉRICAIN

L'OTAGE DE LA PLUS GRANDE
ENTREPRISE DE DÉSTABILISATION
ÉCONOMIQUE TÉMOIGNE

JCLattès

Frédéric Pierucci

avec Matthieu Aron

LE PIÈGE AMÉRICAIN

L'otage de la plus grande entreprise
de déstabilisation économique raconte

JC Lattès

Table des matières

Couverture

Page de titre

Dédicace

Exergue

Avant-propos

Le choc

Le procureur

Première audience

Wyatt

Souvenirs

Le coup de fil

Ils m'ont oublié !

Stan

Clara

Seconde audience de mise en liberté

125 ans de prison

L'acte d'accusation

On s'habitue à tout, même à la prison

La famille comme unique soutien

La justice américaine, vue de Wyatt

Mes *sentencing guidelines*

Le pod A

Alstom me lâche

Retour au tribunal de New Haven

Les *evidences*

Le tour du monde des procureurs.

Le FCPA

Mon plaider-coupable

La visite de Clara

Le licenciement

Les six mois passent

La famille se mobilise

J'ai un nouveau métier

L'annonce du 24 avril

Le moment de vérité avec Stan

La fable General Electric

Une victoire à la Pyrrhus

Vers la liberté

Libre !

Retour en France

Ma rencontre avec Matthieu Aron

Parler ou se taire

L'assemblée de la colère

La conférence des procureurs du DOJ

Le plaider-coupable d'Alstom

Patrick Kron face aux députés

Les derniers obstacles à la vente

Mon combat aux prud'hommes

L'insupportable chantage.

L'heure du jugement

Une nouvelle séparation

Ma nouvelle prison

Violences et trafics

L'Assemblée enquête

La visite de Macron aux États-Unis

Le long périple vers la liberté

Épilogue

Postface

Annexes

Remerciements

Page de copyright

Épilogue

Au moment où je termine ce livre avec Matthieu Aron, je suis libre depuis cinq semaines. Ma famille, mes associés, mes amis, me conseillent tous de prendre du repos, de partir loin, de décompresser. Il n'est pas encore l'heure. Je ne veux pas ressembler à ces prisonniers qui, brisés par leur expérience carcérale, s'assoient dans leur coin pour reconstituer leurs forces, ou qui, soudain grisés par la nouvelle page blanche qui s'ouvre devant eux, tentent d'oublier en se construisant un ailleurs. Je ne veux pas « passer à autre chose ». Je veux poursuivre le combat. Je veux servir. Car c'est bien d'une guerre qu'il s'agit.

François Mitterrand, au crépuscule de son mandat, se confiant à Georges-Marc Benamou, avait vu juste avec cette phrase prémonitoire : « La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort apparemment et pourtant une guerre à mort. »

Cette guerre, ce n'est pas *ma* guerre. C'est une guerre qui nous concerne tous. Une guerre plus sophistiquée que la guerre conventionnelle, une guerre plus sournoise que la guerre industrielle, une guerre méconnue de l'opinion : la guerre du droit. Les experts du Centre d'analyse du terrorisme ont fort bien décrit ce nouveau type de conflit, dénommé « law fare » et qui consiste à utiliser le système légal (la loi) contre un ennemi – ou un adversaire désigné comme tel – afin de le délégitimer, de lui causer le maximum de dommages, et de le contraindre par la coercition. Ce concept a été formalisé peu après les attentats du 11 septembre 2001 par un colonel de l'armée américaine, Charles Dunlap. Il a été depuis repris par de nombreux chercheurs dans les milieux néo-conservateurs américains qui ont préconisé d'élargir son champ d'utilisation. De fait, les États-Unis sont parvenus à imposer à leurs alliés et à leurs entreprises un ensemble de normes sur des sujets consensuels : lutte contre le terrorisme, contre la

prolifération nucléaire, contre la corruption, ou contre le blanchiment d'argent. Autant de combats légitimes et nécessaires mais qui ont permis aux Américains de s'autoproclamer « gendarmes du monde ». Grâce à la puissance de leur dollar (qui sert aux échanges commerciaux) et de leur technologie (qui permet la transmission des données au niveau mondial, via leurs messageries Internet) ne sont-ils pas les seuls capables d'édicter des lois extraterritoriales et surtout de les faire appliquer ? C'est ainsi que le piège s'est refermé. À partir de la fin des années 1990, les pays européens ont accepté de se soumettre à la « lex americana ». Et jusqu'à aujourd'hui, ils ont été incapables de se doter d'outils comparables pour se défendre ou agir en représailles. Mais en avaient-ils seulement la volonté ?

Depuis près de vingt ans, l'Europe s'est laissé rançonner. Les plus grandes entreprises allemandes, françaises, italiennes, suédoises, hollandaises, belges, anglaises, ont été condamnées les unes après les autres pour corruption ou pour infraction bancaire, ou bien encore pour non-respect d'embargo. Et des dizaines de milliards d'amendes ont ainsi atterri dans l'escarcelle du trésor américain. À elles seules, les entreprises françaises ont déjà été ponctionnées de plus de 13 milliards de dollars. Sans compter les autres sociétés qui tomberont demain, inéluctablement. À commencer par nos deux multinationales ultra-stratégiques, Airbus et Areva (rebaptisée « Orano »), toutes les deux, elles aussi dans le collimateur de la justice pour des affaires de corruption.

Ce racket, car c'est bien de cela dont il s'agit, est inédit par son ampleur.

En ce début 2019, j'ai aussi du mal à contenir ma colère au regard de ce qui est arrivé à Alstom et à ses employés. Aucun des engagements pris par Jeff Immelt, le boss de General Electric au moment du rachat, n'a été respecté. Aucun. Les pseudo co-entreprises, tant vantées par nos gouvernants, se sont révélées pour ce qu'elles étaient : une simple chimère. De plus, GE n'atteindra pas sa promesse de 1 000 créations d'emplois en France. Le groupe a déjà annoncé la suppression de 354 postes sur 800 à Grenoble, tandis qu'à Belfort, les sous-traitants constatent que les commandes promises ne sont pas au rendez-vous. Très bientôt, dès 2019, les ex-Alstom ne seront plus protégés du plan de restructuration massif décidé par GE en Europe (suppression de 4 500 emplois annoncée, soit 18 % de ses effectifs). Et encore, ce n'est sans doute qu'un début. Le 30 octobre 2018, Larry Culp, le nouveau patron de GE nommé un mois plus tôt, a annoncé une perte de 20 milliards d'euros au troisième trimestre, et une restructuration de sa division énergie. Qu'il semble décidément loin le temps où Patrick Kron vantait sur toutes les télévisions et radios un

« formidable projet industriel », promettait un « emploi sauvegardé » et un futur radieux avec « des développements importants dans le secteur de l'énergie ». Pourtant, certains tentent de réécrire l'histoire. À lire quelques commentateurs, les déboires traversés par GE valideraient a contrario la vente d'Alstom. Patrick Kron, à les en croire, aurait été un incroyable visionnaire. Il aurait prévu ce qui allait se passer, avant tout le monde et il aurait même « roulé dans la farine » GE.

Mais de qui se moque-t-on ? Tout d'abord, il est extrêmement courant pour un nouveau patron recruté pour redresser une entreprise en difficulté de taper très fort dès son arrivée, en annonçant des pertes importantes dues aux mauvais choix de ses prédécesseurs, et ce afin de pouvoir rapidement montrer des améliorations. Ensuite, tous les professionnels du secteur savent très bien que l'évolution du marché énergétique est par nature cyclique mais croît globalement sur le long terme. La lecture que font donc ces « commentateurs » des difficultés rencontrées par le géant américain est pour le moins simplificatrice. Non, les difficultés de GE ne datent pas de son rachat d'Alstom Power, loin de là !

Son action a chuté de plus de 75 % depuis septembre 2000. Et GE est passé très près de la banqueroute suite à la crise des subprimes de 2008, affectant de plein fouet sa filiale financière GE Capital. Depuis, GE porte une dette énorme attribuable en grande majorité à cette division moribonde dont il n'a pu se débarrasser totalement.

Et puis, quand on se penche avec attention sur la perte annoncée de 20 milliards d'euros, on constate qu'elle est en réalité purement comptable, résultant uniquement de la dépréciation d'actifs de toute la division Power de GE sans impact sur le cash. Pas uniquement donc de l'acquisition d'Alstom Power en 2014 ! Cela dit, remarquons que GE Power conserve un carnet de commande extrêmement bien rempli de 99 milliards de dollars, représentant plus de deux ans et demi de travail. La situation des activités de GE Power provenant d'Alstom n'est donc pas si catastrophique, contrairement à celle du groupe GE qui l'est. La vraie explication est peut-être à aller chercher ailleurs en particulier dans des soucis d'ordre technologique. GE a ainsi annoncé en septembre 2018 des problèmes d'oxydation susceptible d'affecter 55 turbines de leur nouveau modèle de turbines à gaz... déjà livrées à ses clients.

En revanche pour Alstom, c'est la fin. En 2019, son activité transport est en passe d'être rachetée par l'allemand Siemens.

Alstom est donc bien morte.

Mais la destabilisation de cette entreprise, à laquelle j'ai consacré vingt-deux années de ma vie, est très loin d'être un cas isolé. Observons la situation en Iran. Comment pouvons-nous supporter de voir nos plus grands groupes industriels tirer un trait sur les marchés considérables qu'ils avaient remportés dans ce pays, simplement parce que Donald Trump a brutalement décidé de se retirer de l'accord nucléaire, et d'imposer un embargo économique à Téhéran, seul contre le reste du monde ? Total, qui devait exploiter 50 % du plus grand gisement gazier au monde, et PSA, qui avait prévu de construire 200 000 voitures par an, ont déjà dû jeter l'éponge. Ils redoutaient trop d'être poursuivis par la justice américaine, s'ils continuaient à commercer avec les Iraniens. Au nom de quel principe supérieur, un président milliardaire et arrogant peut-il imposer pareil diktat ? Je vois bien que des pays tentent de réagir. Ainsi l'Allemagne qui, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Heiko Maas, exhorte ses partenaires européens à adopter un système de paiement différent du dollar, pour éviter les poursuites du FBI. Ou, Bruno Lemaire, le ministre français de l'Économie, qui s'insurge enfin contre les oukases « trumpiens ». « Voulons-nous être des vassaux des États-Unis qui obéissent le doigt sur la couture du pantalon ? » déclarait-il en mai 2018 au sujet de l'Iran. Mais il est grand temps de passer des mots aux actes.

D'autant plus que la menace s'aggrave. Les Américains viennent de promulguer le « Cloud Act ». Ce dispositif permet à leurs agences de renseignement d'avoir un accès facilité aux données à caractère personnel stockées à l'extérieur des États-Unis. Emails, conversations en ligne, photos, vidéos, documents confidentiels d'entreprises. Toutes ces informations pourront alimenter, au gré des stratégies politiques ou économiques, la « documentation » des services américains. Oui, nos dirigeants doivent désormais faire preuve de courage politique, si nous ne voulons pas – pour reprendre les mots du ministre Lemaire – être définitivement « vassalisés ». Imaginez quelle aurait été la réaction américaine si la France ou un autre pays européen avait incarcéré un dirigeant américain de Google pour évasion fiscale ? Faudra-t-il en arriver là pour se faire respecter ? Prenons garde, si nous continuons à être passifs d'autres pays, comme la Chine, nous imposeront, eux aussi, leurs propres lois extraterritoriales.

Il nous faut donc agir au plus vite, et au niveau européen. Par exemple, en instaurant, comme le propose l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve, devenu depuis avocat, un parquet européen anticorruption. Le seul instrument de poursuite qui serait assez puissant pour lutter à armes égales avec le DOJ.

Car, ne nous leurrions pas, quel que soit le Président américain au pouvoir, démocrate ou républicain, charismatique ou détestable, l'administration à Washington sert toujours les intérêts d'un même petit groupe d'industriels : Boeing, Lockheed Martin, Raytheon, Exxon Mobil, Halliburton, Northrop Grumman, General Dynamics, GE, Bechtel, United Technologies, etc. Simplement, en fonction de la personnalité de l'homme assis dans le bureau ovale, la « lex americana » nous semble plus ou moins tolérable. Et nous oublions ou refusons de voir que les États-Unis, qui donnent des leçons de morale à la planète entière, sont les premiers à conclure des marchés truqués dans nombre de pays sous leur zone d'influence, à commencer par l'Arabie Saoudite ou l'Irak. Mais aujourd'hui, le contexte est quelque peu différent, il est propice aux prises de conscience. Avec Donald Trump, l'impérialisme américain apparaît dans toute sa brutalité. Ne laissons pas passer cette occasion. C'est pour l'Europe, et pour la France, le moment ou jamais de se révolter. Et de se faire respecter. Enfin.

Postface

Par Alain Juillet Ancien directeur du renseignement de la
DGSE, Ancien Haut responsable à l'intelligence économique,
Président de l'Académie d'Intelligence économique

Après les affaires BNP Paribas et Total, les démêlés d'Alstom avec la justice américaine ont suscité de nombreux commentaires et interrogations. Des commissions d'enquête à l'Assemblée nationale et au Sénat ont été menées par les élus pour tenter de comprendre comment la France avait pu laisser s'envoler l'un de ses fleurons industriels. Au-delà des déclarations lénifiantes du P.-D.G. d'Alstom, qui n'aura cessé de dénoncer une campagne complotiste à son égard, il manquait effectivement des pièces au puzzle, car les dirigeants d'Alstom et de General Electric se sont bien gardés de tout dire à leur conseil d'administration et aux élus. La triste réalité est que l'entreprise a fauté et que – comme nous l'apprenons dans ce livre – elle a continué de le faire en dépit de nombreuses alertes.

À la lecture de ces pages on comprend mieux d'ailleurs la gêne des dirigeants de l'entreprise à avouer l'inavouable. Se sachant menacés d'éventuelles poursuites pour corruption et complicité de corruption de fonctionnaires étrangers, certains ont tenté de se couvrir en en sacrifiant d'autres.

Il n'en demeure pas moins que, depuis une décennie, les entreprises européennes sont la cible d'attaques de la justice américaine. Non seulement elles se voient infliger des amendes colossales, mais elles se retrouvent aussi placées « sous tutelle » – les Américains ne se contentent pas d'encaisser de confortables pénalités, ils imposent également à ces sociétés la présence d'un « contrôleur » durant plusieurs années.

Ces « contrôleurs », nommés par eux mais pris en charge par l'entreprise, sont censés vérifier que des normes de compliance sont

respectées. Sauf que ces normes, fixées selon des critères conçus spécifiquement outre-Atlantique, ne correspondent pas nécessairement à notre vision de l'éthique dans l'entreprise. Voire à notre vision de l'éthique tout court... Espérons qu'avec l'arrivée de la loi Sapin 2, qui devrait permettre de mieux combattre la corruption tout en protégeant nos industriels, la situation évolue dans un sens positif.

Après la lecture de ce livre, les dirigeants de nos entreprises publiques ou privées possèdent les éléments qui leur permettent de comprendre réellement les méthodes et les pratiques utilisées par les États-Unis pour gagner les batailles et parvenir à leurs objectifs. À travers une série de lois successives, nos amis américains ont en effet progressivement agrandi le champ et l'interprétation de la lutte anti-corruption. Avec l'aide de leurs services de renseignement, ils ont mis en place une machine de guerre qui leur permet de poursuivre tous ceux qui ne respectent pas leurs règles décidées unilatéralement. Il est vrai qu'il est plus facile d'être les « gendarmes du monde » lorsque l'on peut s'appuyer sur la capacité d'écoute de la NSA...

Certes, nul n'est censé ignorer la loi. Mais le caractère extraterritorial de la loi américaine en matière de lutte contre la corruption demeure discutable. D'autant plus que cette extraterritorialité n'est pas réciproque. Ce qui amène de nombreux juristes internationaux à la considérer comme abusive et imposée par la force. Et, ce qui est vrai du dispositif FCPA l'est aussi en d'autres matières. L'hyperpuissance, chère à Madeleine Albright, n'hésite pas à sanctionner également tous ceux qui préfèrent acheter des armes à leurs concurrents russes ou chinois, ou ceux qui veulent commercer avec un pays qu'ils ont mis sous blocus.

Confronté à cette logique impériale s'appuyant sur la puissance militaire, la légalité juridique et la capacité digitale, l'opposant n'a pas le choix : il doit se soumettre, collaborer ou disparaître. Face à ces pratiques il faut être réaliste et cesser de rêver. Comme le disait si justement Churchill, nous n'avons pas d'amis. Nous n'avons que des ennemis, des concurrents et des partenaires. Loin du *hard power* du Président Bush junior, du *smart power* du Président Clinton, et du *soft power* du Président Obama, nous sommes dans le *tough power* et nous n'en sommes qu'au début. Est-il normal que notre administration, et avec elle celles des pays européens, n'ait pas les moyens de s'y opposer ? Sommes-nous devenus si faibles que seule la retraite sans gloire reste à notre portée ?

Ce qu'a vécu Frédéric Pierucci et qu'il raconte avec talent est mieux qu'un roman, car c'est une histoire vraie du ^{XXI}^e siècle. Si son cauchemar personnel est désormais terminé, d'autres entreprises françaises, dont l'insouciance leur voile la dure brutalité de la compétition internationale et les pratiques de certains pays, ne sont pas à l'abri. Souhaitons que ce livre leur ouvre les yeux et les fasse réfléchir. Alors le calvaire d'un homme n'aura pas été inutile.

Annexes

1) Les amendes infligées aux banques européennes par les États-Unis

Ces dix dernières années, les pénalités fondées sur le non-respect des sanctions économiques internationales décidées par les États-Unis ont essentiellement frappé des banques européennes :

La seule banque américaine sanctionnée – modérément – pour violation des embargos semble être *JP Morgan Chase*.

Depuis 2009, les banques européennes ont versé environ 16 milliards de dollars de pénalités diverses aux administrations américaines.

Au tableau qui suit, il faut rajouter la Société Générale qui, en juin 2018, a dû verser plus d'un milliard de dollars au DOJ et à la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) pour résoudre deux litiges portant sur des manipulations du taux interbancaire Libor et sur des faits de corruption en Libye, et en novembre 2018, a dû verser 1,3 milliard de dollars au DOJ et à la réserve générale américaine pour violation des embargos sur Cuba.

Les plus gros montants de pénalités infligées pour violations des sanctions internationales américaines et/ou de la législation anti-blanchiment¹ :

Entreprise	Pays (du siège social de la société de tête au moment des faits incriminés)	Montant global (OFAC, DoJ et/ou Fed et/ou État et comté de New York) des pénalités versées aux États-Unis (millions de dollars)	Année de la transaction
------------	---	---	-------------------------

B0144 Paribas
 B0131 Time-Uni
 B0130 Angbank
 B0111 Agricole
 B0110 Land-Chartered
 B0102 Bas
 B0051 suisse
 B0046 Basro/Royal Bank of Scotland
 B0041 Time-Uni
 B0040 Time-Uni
 B0035 Bascobank
 B0034 Citibank/Unis/Pays-Bas
 B0212 Eastbank
 B0154 e
 B0110 Morgan Chase

2) Comment General Electric enterre ses affaires de corruption

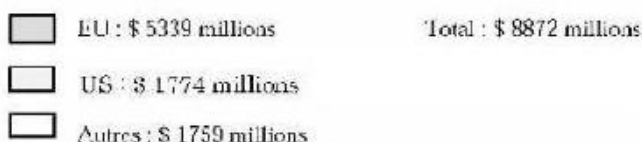
En 2008, Andrea Koeck, juriste au sein de la division *Consumer and Industrial* chez General Electric alerte ses supérieurs. Elle a découvert en interne un système de fraude à la TVA, et affirme également avoir mis au jour des pratiques douteuses dans le cadre de marchés passés au Brésil (des pots-de-vin). Que fait sa hiérarchie ? Elle remercie sa juriste en la licenciant ! Puis, quand la presse s'empare du scandale, General Electric, qui se présente pourtant comme « une championne de la lutte anticorruption », sort son carnet de chèques et passe un accord avec sa juriste pour la réduire au silence.

Autre dossier similaire : l'affaire Asadi, du nom du président de General Electric en Irak. À l'été 2010, Khaled Asadi s'oppose à l'embauche d'Imam Mahmoud, une femme très proche du vice-ministre irakien de l'Électricité. Asadi refuse de lui accorder un emploi de complaisance en contrepartie de l'obtention par General Electric d'un contrat de 250 millions de dollars. Peu de temps après en avoir informé sa hiérarchie, il est, comme Andrea Koeck, poussé vers la sortie, et contraint lui aussi par sa direction à démissionner.

L'ex-président de General Electric en Irak porte alors l'affaire devant les tribunaux et demande à pouvoir bénéficier de la loi Dodd-Frank qui protège les lanceurs d'alerte aux États-Unis. La justice américaine va pourtant le débouter. Argument avancé : Les faits dénoncés s'étant déroulés à l'étranger, la loi Dodd-Frank ne peut s'appliquer. Les États-Unis considèrent donc qu'ils ont une compétence internationale pour poursuivre les entreprises, mais pas pour protéger les lanceurs d'alerte.

3) Analyse des amendes payées aux autorités américaines au titre du FCPA (> \$100 m)

N°	Entreprise	Pays	Date	Amende US DOJ+SEC (millions)	Employés mis en examen au pénal
1	SIEMENS	Allemagne	2008	\$800	8
2	ALSTOM	France	2014	\$772	4
3	TELIA	Suède	2017	\$691,3	0
4	KBR/HALLIBURTON	USA	2009	\$679	2
5	TEVA PHARMACEUTICAL	Israël	2016	\$519	0
6	OCH-ZIFF CAPITAL MNGT	USA	2016	\$412	0
7	BAE	UK	2010	\$400	0
8	TOTAL	France	2013	\$398,2	0
9	VIMPELCOM	Hollande	2016	\$397,3	0
10	ALCOA	USA	2014	\$384	0
11	ENI/SNAMPROGETTI	Italie	2010	\$365	0
12	TECHNIP	France	2010	\$338	0
13	SOCIETE GENERALE	France	2018	\$293	0
14	PANASONIC	Japon	2018	\$280	0
15	JP MORGAN CHASE	USA	2016	\$264	0
16	ODEBRECHT/BRASKEM	Brésil	2017	\$260	0
17	SBM OFFSHORE	Hollande	2017	\$238	2
18	JGC Corporation	Japon	2011	\$218,3	0
19	EMBRAER	Brésil	2016	\$205,3	1
20	DAIMLER	Allemagne	2010	\$185	0
21	PETROBRAS	Brésil	2018	\$170,5	0
22	ROLLS-ROYCE	UK	2017	\$170	3
23	WEATHERFORD	Suisse	2013	\$152,5	0
24	ALCATEL	France	2010	\$138	2
25	AVON PRODUCTS	USA	2014	\$135	0
26	KEPPEL OFFSHORE & MARINE	Singapour	2017	\$105	1



Source : note d'analyse réalisée par IKARIAN.

4) Différence de traitement entre les entreprises du Dow Jones 30 et du CAC 40 pour enfreinte au FCPA

~~DOW JONES~~ 30

Department of Justice : ~~Cinq~~ entreprises

❖ Johnson 2010

❖ Pfizer 2010

❖ B&W 2016

❖ Alstom 2014

❖ Société Générale 2018

Securities and Exchange Commission : ~~Deux~~ entreprises

❖ Sanctions 2011
❖ Dow Chemical 2007
Six employés réunis ex-amen au pénal
SANCTIONS : \$ 3965 millions

Source : note d'analyse réalisée par IKARIAN.

Remerciements

À ma mère et Roland, mon père et Anne-Marie, ma sœur et mon beau-frère, qui ont tous mis leur vie personnelle entre parenthèses pendant ces cinq longues années pour me venir en aide et supporter mon épouse et nos enfants.

Remerciements particuliers à Linda et Paul, Michael et Shalla, sans lesquels je n'aurais jamais été libéré en juin 2014. Ils ont accepté l'impensable : mettre leur maison en caution. Je leur suis à jamais débiteur. Qu'ils soient ici remerciés de leur générosité et de leur confiance à mon égard.

Merci aux amis qui m'ont soutenu durant cette épreuve,

Tamir pour son amitié sans faille et son accueil chaleureux en 2014 ; Antoine et Claire, Leila et Stany, Didier et Alexandra, pour leur fidélité à toute épreuve et leur présence constante auprès de ma famille ; Paul-Albert pour sa mobilisation et son talent ; Markus pour son professionnalisme, son engagement à mes côtés et son abnégation ; Pierre pour sa disponibilité, sa sincère sollicitude et... sa visite « à pied » à Moshannon ; Leslie, Eric, Loik et Claude pour avoir été les premiers à oser mettre ce scandale sur la place publique et pour leur soutien moral ; Deniz pour son optimisme communicateur et son indulgente patience à mon égard ; Jean-Michel pour sa préoccupation constante de ma situation, pour ses courriers et le lien maintenu avec les anciens d'Alstom ; Philippe le seul membre du comité exécutif d'Alstom ne m'ayant pas abandonné, François et Amy, pour leur aide inconditionnelle à un moment où très peu de personnes se mobilisaient ; Gilles et toute l'équipe du cabinet Taylor Wessing pour m'avoir fait confiance et « hébergé professionnellement » pendant deux ans au sein de son cabinet.

Merci à Laurent Laffont pour sa confiance, et à Paul Perles pour sa relecture attentive.

Un merci particulier à Olivier Marleix pour sa connaissance approfondie de l'affaire, sa brillante et obstinée présidence de la commission d'enquête parlementaire ainsi qu'à Natalia Pouzyreff, vice-présidente de cette commission. Tous deux ont fait un long voyage pour venir m'auditionner à « Moshannon ».

Merci aux Ministres Arnaud Montebourg, Pierre Lellouche, Jean-Pierre Chevènement, et aux Députés Daniel Fasquelle et Jacques Myard qui m'ont apporté leur soutien.

Merci à tous ceux qui ont eu à connaître de ma situation dans le cadre de leurs fonctions et dont le soutien m'a été précieux, et notamment :

Marie-Laurence Navarri pour sa ténacité, sa mobilisation sans faille et pour son efficacité.

Céline Tripana, pour sa mobilisation sur mon dossier.

Jérôme Henry pour son soutien au long cours, son efficacité et sa compréhension immédiate de ma situation ; Hélène Ringot, Simon Cicollela, tous honorent particulièrement la fonction consulaire.

La déléguée interministérielle à l'intelligence économique, Claude Revel.

Les députés Marguerite Deprez-Audebert et Stéphanie Kerbach.

Merci à tous ceux qui ont pris la plume, m'ont rendu visite à « Wyatt » ou « Moshannon » ou ont apporté leurs soutiens à mon épouse et nos enfants : Sœur Michèle ; mes tantes Geneviève, Maryvonne, Marie-Luce et Françoise ; Philippe ; Carol ; François ; Alexandre ; Pierre-Emmanuel et Laurence ; Jean-Luc et Cathy ; Cécile ; Jean-Philippe ; Philippe ; Alain et Darcy ; Laurent et tant d'autres.

Merci aussi aux clients d'Ikarian qui m'ont fait confiance et m'ont aidé à redémarrer une activité professionnelle que je poursuis désormais avec passion.

Et enfin, un immense merci à mes compagnons d'infortune qui par leur soutien, leur générosité et leurs profondes qualités humaines, m'ont permis de passer ces vingt-cinq mois de détention dans les meilleures conditions possibles : Georges, Niko, Greg, Jimmy, « Herbie », Renato, « Muay Thai », Filippo, Sanchez, Vladimir, Andrejz, Sasha, « FIFA », Sam, Tim, Kay et beaucoup d'autres. Je ne les oublierai jamais.

I

Le choc

Soudain, je suis devenu une bête. J'ai revêtu l'uniforme orange des prisonniers. Des chaînes entourent mon torse. Des menottes emprisonnent mes pieds et mes mains. Je ne peux presque plus marcher ni respirer. Je suis un animal ligoté. Je suis une bête prise au piège.

Hier soir, ils m'ont jeté dans une cellule où il règne une odeur tellement forte que j'en ai presque le vertige. Pas de fenêtre, juste une minuscule fente par laquelle je devine une cour sombre. Et puis le bruit, les disputes, les cris, les hurlements incessants. Un cauchemar. En plus j'ai faim et j'ai soif, très soif. Je n'ai pas bu depuis huit heures. Depuis que, à la suite d'un simple appel, ma vie a brusquement basculé.

Il y a donc d'abord eu cet appel.

Un message en apparence anodin lancé d'un ton suave par une hôtesse de l'air de la Cathay Pacific à l'accent anglais impeccable. Malgré sa douceur, cette voix annonçait le désastre : « M. Pierucci est prié de se présenter au personnel de bord au moment du débarquement. »

Le Boeing 777, dans lequel j'avais pris place, venait de se poser sur l'une des pistes de l'aéroport JFK de New York.

J'étais parti de Singapour à l'aube. Après une escale à Hong Kong, et un trajet de plus de vingt-quatre heures, j'étais épuisé et fourbu.

Nous étions alors le 14 avril 2013, il était tout juste 20 heures. Le pilote avait respecté son plan de vol à la perfection. L'appareil arrivait à son port d'attache, lorsque la voix a retenti.

Aurais-je dû me méfier ? À cet instant, je suis juste assommé par le décalage horaire, même si j'ai l'habitude des long-courriers. À quarante-cinq ans, après avoir été en poste à Alger, Manchester, Hong Kong, Pékin, Windsor (Connecticut), Paris, Zurich, je suis maintenant basé à Singapour. Depuis deux décennies que je sillonne la planète pour mon entreprise, j'ai bien dû entendre ce type de message trois ou quatre fois, qu'il s'agisse de me signaler un rendez-vous officiel décalé, ou le simple oubli d'un téléphone portable lors d'une escale.

C'est donc sans appréhension particulière que je me présente devant la chef de cabine. La jeune hôtesse a cependant l'air embarrassé. La porte de l'appareil vient de s'ouvrir et, d'un geste timide et emprunté, elle me désigne un groupe de personnes qui m'attendent à la sortie de l'avion. Une femme, deux ou trois types en uniforme et deux en civil. La femme me demande poliment de confirmer mon identité, puis m'ordonne de sortir de l'appareil. J'ai à peine le temps de prononcer mon nom, que l'un des hommes en uniforme m'attrape un bras pour le plaquer sur mes reins, il ramène l'autre sur mon dos aussi prestement, puis m'enserme les deux mains avec des menottes : « Frédéric Pierucci, vous êtes en état d'arrestation. »

Je suis tellement stupéfait, que je ne manifeste aucune réaction. Je me laisse tout simplement faire. Par la suite, je me suis souvent demandé : Que se serait-il passé si je n'étais pas sorti de l'avion ? Et si j'avais refusé de débarquer ? Auraient-ils pu m'interpeller aussi aisément alors que je n'avais pas encore mis un pied sur le sol des États-Unis ? J'ai obtempéré sans broncher. Et, sans le savoir, je leur ai peut-être facilité la tâche... car nous étions en théorie encore en zone internationale même sur la passerelle à la sortie de l'appareil.

Pour l'heure, me voilà menotté. Après quelques secondes de sidération, je réclame des explications. Les deux hommes en civil se présentent : ils sont inspecteurs du FBI.

— Nous n'avons reçu qu'une seule consigne : procéder à votre arrestation à la sortie de l'appareil et vous escorter au centre du FBI à Manhattan. Sur place, un procureur vous expliquera de quoi il s'agit.

Ils n'en savent visiblement pas davantage. Dans l'immédiat, je dois donc me contenter de ces quelques mots, et de les suivre dans l'aéroport, sous la bonne garde de deux Marshals en uniforme, entravés

dans le dos comme un gangster. Le regard des autres passagers pèse des tonnes sur ma nuque. Au bout de quelques mètres, je me rends compte que pour conserver mon équilibre, je suis obligé d'avancer à tout petits pas. Je mesure un mètre quatre-vingt-trois, je pèse près de cent kilos, et je me sens affreusement ridicule. D'autant plus ridicule, que j'ai le sentiment irréal d'être propulsé dans un film, comme si je rejouais le rôle de DSK qui, deux ans plus tôt, avançait péniblement comme moi dans les rues de New York, menotté et encadré par le FBI... Jusque-là pourtant, la sidération l'emporte sur l'inquiétude. J'en suis en effet convaincu : il s'agit forcément d'une erreur ou d'un malentendu. Ces policiers ont dû me prendre pour quelqu'un d'autre et, après quelques vérifications, l'affaire sera vite éclaircie, et tout rentrera dans l'ordre (ce genre de méprise s'est multiplié ces dernières années à l'aéroport JFK).

Mes « gardes » me conduisent directement dans une petite salle. Je connais cet endroit par cœur. C'est ici que les autorités américaines procèdent à l'inspection méticuleuse des passeports des étrangers considérés à risque. Durant la seconde guerre en Irak, en 2003, compte tenu des prises de position de la France – le refus très ferme de Jacques Chirac de participer au conflit aux côtés de l'armée américaine – nous sommes quelques hommes d'affaires à avoir dû patienter de longues heures dans cette annexe de JFK pour que les officiels américains consentent à nous laisser enfin entrer sur leur territoire.

Aujourd'hui, tout va plus vite. À peine quelques minutes après avoir examiné mes papiers d'identité, les deux inspecteurs me font sortir de l'aéroport et monter dans une voiture banalisée. Je dois me rendre à l'évidence : visiblement, je suis celui qu'ils attendaient. Je suis le « bon client ». Il ne s'agit pas de l'une de ces histoires absurdes où un simple quidam est confondu avec un terroriste en puissance ou un criminel en fuite. C'est déjà ça. Mais alors pourquoi ? Qu'est-ce qu'ils me veulent ? Et qu'est-ce que j'ai fait ?

Je n'ai pas besoin de passer longtemps ma vie au crible. Sur le plan personnel, je n'ai strictement rien à me reprocher. Reste mon travail au sein d'Alstom. Que cette brutale arrestation puisse être liée à mes activités professionnelles me paraît tout aussi improbable. À toute vitesse, je fais dans ma tête l'inventaire des dossiers en cours. Aucune affaire récente, parmi celles que j'ai été amené à traiter depuis Singapour où j'ai pris mes fonctions dix mois plus tôt en tant que patron monde de la division chaudière, ne me paraît entachée du moindre soupçon. De ce côté-là, au moins, je suis tranquille.

Mais je sais aussi qu'Alstom est régulièrement sous le coup

d'enquêtes pour corruption et qu'une information a été ouverte par les autorités américaines voilà plusieurs années. Le groupe est en effet suspecté d'avoir payé des pots-de-vin afin de remporter de nombreux contrats dont celui d'une centrale électrique en Indonésie. À l'époque, j'avais travaillé sur ce dossier et Alstom avait bien fait appel à des « consultants » extérieurs pour s'assurer l'obtention de ce marché. Mais ces faits remontent aux années 2003 et 2004 et le contrat indonésien a été signé en 2005. Ces négociations sont vieilles de presque dix ans ! Autant dire une éternité. Et surtout, j'ai été blanchi par un audit interne, comme il en est diligenté dans des cas similaires. C'était début 2010 ou 2011, je n'ai pas gardé la date en mémoire. Mais ce dont je suis certain – alors que la voiture roule vers Manhattan et que, de plus en plus angoissé, je fouille dans mes souvenirs –, c'est que deux avocats, engagés par Alstom, m'ont brièvement interrogé, une seule fois, environ une heure. Et à ma connaissance, ils ont estimé que j'avais bien suivi toutes les procédures du groupe. Aucune faute. Aucun blâme. Bien au contraire. Par la suite, en 2012, j'ai obtenu une très belle promotion. Celle qui m'a valu le poste que j'occupe aujourd'hui à la tête de la division chaudière, qui regroupe 4 000 personnes dans le monde pour un CA de 1,4 milliard d'euros. De surcroît, Patrick Kron, le P.-D.G. d'Alstom, qui depuis 2011 avait l'intention de créer une alliance 50/50 avec les Chinois de Shanghai Electric Company en fusionnant les activités chaudière des deux groupes, m'avait choisi pour diriger cette future joint-venture au niveau mondial en étant basé à Singapour.

Patron monde ! Patron monde, maintenant enfermé dans une voiture, les bras endoloris. Le métal des menottes commence à me taillader les poignets. Comment imaginer que le dossier indonésien de 2003-2005, dans lequel je n'ai joué qu'un rôle de second plan, soit la raison d'un tel traitement. Je ne suis quand même pas Al Capone ! Ni même l'un de ses lieutenants ! Alors que je suis en train de tourner et retourner toutes les options en mon for intérieur, tous les scénarios qui pourraient être à l'origine de mon interpellation, les enquêteurs stoppent la voiture sur le bord de la route.

Ron et Ross, les policiers du FBI – j'apprendrai plus tard leurs prénoms –, me trouvent « sympa ». Un coup de chance.

— Monsieur Pierucci, vous êtes calme, vous ne criez pas, vous ne vous débattiez pas. En plus vous êtes poli. C'est plutôt rare d'avoir affaire à des personnes comme vous. On va vous faire une fleur.

Aussi sec, ils m'enlèvent les menottes, ramènent mes bras ankylosés sur mes genoux et se contentent... de m'attacher les mains sur le devant. Cela n'a l'air de rien, mais tous ceux qui ont connu un tel

désagrément le savent : cette position, comparée à l'entrave dans le dos, est presque confortable. Ce soir la circulation est fluide et nous arrivons à Manhattan en moins de quarante minutes, jusque devant le siège du FBI où la voiture s'engouffre dans le sous-sol. Un premier ascenseur nous fait face. Les policiers m'intiment d'y pénétrer, mais « à reculons », précisent-ils le plus sérieusement du monde. Je les regarde, interloqué. J'ai travaillé sept ans aux États-Unis, de 1999 à 2006, je pense parler parfaitement anglais. Mais là, sur le coup, j'ai un doute : je dois réellement entrer dans cet ascenseur en marche arrière ?

— C'est une consigne de sécurité, monsieur Pierucci, m'explique Ron. Vous n'avez pas le droit de regarder sur quel bouton nous appuyons. Au siège du FBI, vous ne devez pas savoir à quel étage nous vous conduisons, ni dans quel bureau vous allez être interrogé.

Je suis donc conduit à un étage mystère. Après avoir franchi plusieurs portes blindées, nous débouchons dans un modeste bureau. Une pièce dénudée avec, juste en son centre, une table et trois chaises et puis, encastrée dans le mur, une longue barre en fer à laquelle mes gardes me rattachent avec les menottes. Ils me laissent seul quelques instants. Soudain la porte s'ouvre et apparaît un nouvel enquêteur.

— Bonjour monsieur Pierucci. Je m'appelle Seth Blum. J'enquête au sein du FBI sur les affaires de corruption qui visent Alstom, en particulier le dossier de Tarahan en Indonésie. Je ne peux rien vous dire de plus parce que, dans quelques minutes, le procureur en charge des investigations va venir lui-même vous interroger.

Et Seth Blum, calme et courtois, quitte la salle.

X

Seconde audience de mise en liberté

Cette fois-ci, ils ne m'ont pas oublié. À quatre heures tapantes, deux gardiens font irruption dans ma cellule pour me tirer de mon sommeil. Je suis contraint de subir une nouvelle fouille corporelle, avant d'être enchaîné de la tête aux pieds comme lors de mon premier transfert à Wyatt. Puis ils m'embarquent dans un camion blindé, direction la cour de justice de New Haven à trois heures de route. Quelques minutes avant le début de l'audience, j'ai le droit de m'entretenir avec mes deux défenseurs, Liz et Stan.

Quand je les retrouve, ils ont l'air défait. Ils viennent, me disent-ils, de discuter quelques minutes avec le procureur David Novick.

— Il se montre intraitable, me confie Stan. Le montant de la caution que nous sommes prêts à engager lui importe peu, il est bien décidé à requérir votre maintien derrière les barreaux. Je pense qu'il a encore en travers de la gorge le manque de coopération de votre société. Il estime qu'Alstom se moque de lui depuis plusieurs années.

La glissade continue. C'est comme si je ne devais jamais toucher le fond. Car, ce que je découvre, à cet instant, ce que je comprends entre les lignes dans les propos de Stan, c'est que le Department of Justice a commencé ses premières investigations il y a déjà plus de trois ans. L'enquête est donc en cours depuis fin 2009 ! Keith Carr s'était bien gardé de m'informer de cette chronologie. Et, du coup, je réalise pourquoi le DOJ fait preuve d'un tel acharnement à mon encontre : il me fait payer très cher le double discours d'Alstom.

En effet, dès que les Américains ont débuté leur enquête, ils ont averti ma société et lui ont proposé de coopérer. Le DOJ formalise de telles offres avec toutes les entreprises qu'elles placent sous investigation. Les sociétés se voient alors proposer de signer un DPA (*Deferred Prosecution Agreement*, littéralement un « accord différé de poursuites »). Pour cela l'entreprise doit accepter de s'auto-incriminer, en révélant la totalité de ses pratiques, et au besoin en dénonçant ses propres employés. Elle doit aussi s'engager à mettre en place un programme interne de lutte contre la corruption et accepter la présence d'un « monitor » – un contrôleur qui rapporte au DOJ durant une période de trois ans. Si toutes ces conditions sont respectées, alors, le juge valide le deal passé avec l'entreprise qui généralement se conclut par le paiement d'une amende. Et, en règle générale, aucun cadre n'est arrêté par la suite (même si, en théorie, ce type d'accord n'entraîne pas la fin des poursuites individuelles). C'est exactement de cette façon qu'avant Alstom, deux autres sociétés françaises, Total et Technip, ont accepté de régler des amendes de 398 et 338 millions de dollars, en 2013 et 2010. Mais Alstom ou plutôt Patrick Kron, comme je le découvrirais par la suite, a voulu jouer au plus fin. L'entreprise a fait croire au DOJ qu'elle coopérerait, tout en faisant en réalité l'inverse. Quand le Department of Justice a pris conscience de s'être fait berner, ses procureurs sont devenus fous furieux, et ont décidé de changer de stratégie. Ils sont passés à l'offensive.

Voilà donc la « vraie » raison de mon interpellation surprise ! Le DOJ veut maintenant montrer à Alstom qui est le plus fort pour l'obliger à plaider coupable. Je suis salement piégé, victime de la stratégie adoptée par Patrick Kron et réduit à l'état de pantin dans les mains de la justice américaine. Dans quelques instants, je vais d'ailleurs en avoir la confirmation de la bouche même du procureur David Novick. Lorsque Joan Margolis, la juge qui préside l'audience du tribunal, lui cède la parole pour ces réquisitions, Novick révèle crûment les dessous de la bataille qu'il a engagée contre Alstom :

— Après s'être engagée à coopérer, cette entreprise a trahi à plusieurs reprises la confiance du Department of Justice ! Alstom, qui devait nous aider dans notre enquête, a agi en réalité de façon lente et fragmentaire. Son attitude est pour le moins opaque. Je voudrais également vous signaler que l'OCDE a récemment pointé l'attitude de la France qui a omis de prendre des mesures contre Alstom, alors que cette multinationale fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'accusations de corruption dans de nombreux pays, dont la Suisse, le Royaume-Uni, l'Italie ou les États-Unis.

Et le procureur de poursuivre, implacable :

— Nous possédons toutes les preuves. Des documents révèlent les discussions qu’ont eues entre eux les co-conspirateurs pour soudoyer des fonctionnaires indonésiens. Nous possédons aussi des attestations bancaires, et nous avons des témoins qui sont prêts à venir témoigner.

Une fois de plus, je m’interroge : comment la justice américaine a-t-elle pu se procurer ces éléments ? Lors de notre échange, qui a précédé l’ouverture des débats, Stan et Liz m’ont achevé en me livrant les dessous de cette bataille. D’abord, je ne les ai pas crus. Les ficelles étaient trop grosses. Cela ressemblait à un scénario de film. Non, me disais-je, on ne voit ça qu’au cinéma. Eh bien, je me trompais. C’était réel... Pour obtenir des preuves contre Alstom, le DOJ a eu, entre autres, recours au service d’un « infiltré ». Un indic placé au cœur même de la compagnie qui a pleinement coopéré avec les enquêteurs. Pendant plusieurs années il a même porté, dissimulé sous sa veste, un microphone, qui lui a permis d’enregistrer de nombreuses discussions avec ses collègues. Le FBI s’en est servi comme d’une taupe au sein de la société. Comment ce cadre a-t-il pu accepter, à près de soixante-cinq ans, d’endosser ce rôle ? Quelles pressions ont exercées sur lui les hommes du FBI et du DOJ pour le forcer à devenir un « traître » ? L’ont-ils menacé de plusieurs années de prison ? Je n’ai guère le temps de pousser plus loin ma réflexion, car le procureur Novick aborde maintenant mon cas. Et il n’y va pas avec le dos de la cuillère. Selon lui, je suis l’un des artisans de l’une des plus vastes entreprises de corruption qu’il ait eu à découvrir durant sa carrière.

— Frédéric Pierucci est un cadre très haut placé au sein d’Alstom. Sa direction, toutes ces dernières années, n’a cessé de lui confier des responsabilités considérables. Son entreprise vous propose aujourd’hui de verser une caution d’1,5 million de dollars pour le faire libérer. Mais cette société est impliquée dans cette affaire. Elle est une « co-conspiratrice » même si elle n’est pas formellement inculpée. Aussi, je m’interroge : un « co-conspirateur » peut-il se porter garant dans le règlement d’une caution ? Et puis, nous ne savons pas encore précisément quel tour va prendre ce dossier. Que va-t-il se passer si, à un moment donné, les intérêts d’Alstom et de Frédéric Pierucci divergent ? Qu’advientra-t-il si ce haut responsable décide de plaider coupable ? Comment réagira alors Alstom ? Qui sera alors garant de la caution ? N’oubliez pas non plus que le port d’un bracelet électronique ne constitue pas une assurance suffisante. Frédéric Pierucci pourra à tout moment le débrancher et s’enfuir. Quant aux gardes que sa société s’engage à rémunérer pour le faire surveiller, que se passera-t-il si soudain elle décide de ne plus les payer ? Le Department of Justice a accepté, il y a deux ans, la présence de gardes autour de l’appartement d’un autre ressortissant français, M. Dominique Strauss-

Kahn. Le cas, aujourd'hui, est très différent. Dans l'affaire DSK, lorsque le juge a accepté ce dispositif, l'accusation était fragilisée. Le principal témoin à charge contre Dominique Strauss-Kahn était discrédité. Ici, au contraire, notre dossier est solide et étayé. Enfin, vous le savez, madame la juge : la France n'extrade pas ses ressortissants. Si vous le libérez, nous ne reverrons plus jamais Frédéric Pierucci ! Il a bien conscience qu'il risque aux États-Unis une très lourde peine... La prison à vie.

La prison à vie ! Je me retourne aussitôt vers mes avocats. Stan Twardy détourne la tête. Liz Latif, elle non plus, n'a pas le courage de soutenir mon regard. Elle préfère rester plongée dans ses notes. Je risque la prison à vie. Une condamnation à perpétuité. J'ai quarante-cinq ans et je vais peut-être devoir passer les trente ou quarante prochaines années derrière les barreaux... Cela fait cinq jours que je suis emprisonné à Wyatt, et je n'en peux déjà plus. Je ne sais même pas si je suis en mesure de supporter ce cauchemar quelques heures de plus, et il faudrait maintenant que j'envisage de demeurer cloîtré jusqu'à la fin de mes jours ? Et tout cela pourquoi ? Pour avoir, dix ans auparavant, été l'un des cadres d'Alstom qui a approuvé, à un niveau intermédiaire dans la hiérarchie, la sélection d'un consultant, que je ne connaissais ni d'Ève ni d'Adam et qui a peut-être payé des pots-de-vin pour aider le groupe à gagner un contrat. Mais je n'ai ni volé, ni blessé, ni tué quiconque, ni reçu la moindre rétrocommission. Je n'ai bénéficié d'aucun enrichissement personnel. En plus, tout a été fait en suivant strictement les procédures maison d'Alstom. La prison à vie ! Ce n'est tout simplement pas pensable. C'est du chantage. Ce procureur veut m'impressionner. Il joue à me faire peur. Encore que, au moment où il se rassoit, David E. Novick, contrairement à mes deux avocats, me fixe bien droit dans les yeux et il n'a pas du tout l'air de s'amuser ou de bluffer. Et s'il disait vrai ? Et si je risquais véritablement de finir mes jours en prison ?

Je suis tellement sidéré que j'écoute à peine Liz Latif réclamer ma remise en liberté. Je l'entends faiblement, comme dans un brouillard, tenter de démontrer un défaut dans la procédure de mise en accusation. À l'en croire, les faits qui me sont reprochés seraient prescrits, car ils auraient été commis entre 2003 et 2004, alors que ma mise en examen date de novembre 2012. Or la prescription est de cinq années en matière d'infraction à la loi FCPA. Mais pourquoi s'embarrasse-t-elle avec cet argumentaire juridique ? Pourquoi ne dit-elle pas tout simplement la vérité ? Est-il si compliqué d'expliquer au tribunal que je fais l'objet d'une différence de traitement injustifiable ? David Rothschild, qui a pourtant déjà admis sa culpabilité, n'a pas été mis en prison. Et la caution qui lui a été imposée – 50 000 dollars –

est sans commune mesure avec la somme proposée pour ma libération. Et puis, est-il admissible que le procureur Novick m'utilise comme un moyen de pression dans le bras de fer qu'il a engagé contre Kron ? Il s'en cache à peine : je suis son otage ! Je suis son pion dans la partie d'échecs qu'il joue contre mon entreprise. Est-ce cela la justice ?

La juge Margolis se retire quelques instants pour délibérer. Quand elle revient, je comprends tout de suite que la cause est entendue.

— C'est un cas inhabituel pour notre tribunal, pérorait-elle. D'ordinaire nous étudions les demandes de familles très modestes. Les cautions ne dépassent pas 1 500 dollars et, bien souvent, il s'agit des économies de toute une vie. Dans ce dossier, la défense propose une caution de plus d'un million de dollars. Pour autant, cela me semble insuffisant. J'aimerais qu'en plus du million et demi avancé par Alstom et des 400 000 dollars proposés par l'accusé, un citoyen américain s'engage à mettre sa propre maison en caution. Si vous revenez vers moi avec cet engagement, alors j'accepterai de réexaminer une demande de mise en liberté.

En clair Joan Margolis se méfie d'Alstom et ne m'accorde pas plus de crédit. Pour la faire changer d'avis, il lui faudra l'engagement de citoyens... américains. À l'inverse, le procureur Novick, lui, l'a convaincue sans difficulté. Il quitte d'ailleurs la salle d'audience à grandes enjambées, raide comme un piquet et l'air très satisfait de lui-même.

Moi, je suis juste effondré. J'ai bien du mal à retenir ma colère contre mon duo d'avocats. La somme astronomique proposée par Alstom pour servir de caution était une erreur stratégique. Cette solution s'est retournée contre moi. Je leur ai accordé ma confiance – comment faire autrement ? – et j'ai eu tort. Comment un avocat si expérimenté que Stan, lui-même ancien procureur du Connecticut, n'a pas vu le risque majeur d'un conflit d'intérêts avec ma société, et n'a pas anticipé la réaction de Novick et de la juge ? Je commence à avoir de sérieux doutes à son égard. Pour qui travaille-t-il vraiment ? En fin d'audience, je découvre également qu'un de ses confrères du cabinet Patton Boggs (qui défend les intérêts d'Alstom) était présent dans la salle en tant qu'observateur. Il espionnait mes moindres faits et gestes. Mon entreprise peut être rassurée : je n'ai rien dit. Mais le message qui m'est envoyé est limpide : je suis sous surveillance, pris en étau entre Alstom et le DOJ, et sous contrôle d'un avocat que je n'ai pas choisi.

XI

125 ans de prison

Je pensais ne jamais revoir ces murs... mais il a bien fallu que je me fasse une raison : je suis de retour dans ma cellule à Wyatt. Et je vais y rester emprisonné encore pendant de nombreux jours, voire plusieurs semaines, le temps de pouvoir solliciter une nouvelle demande de libération : la troisième.

En prison, alors que chaque heure semble une éternité, je demeure toujours sans aucune nouvelle d'Alstom. Stan m'a appris que Keith Carr, le directeur juridique, avait bien fait le déplacement à Washington pour négocier avec le Department of Justice. Il est arrivé vingt-quatre heures tout juste après mon arrestation, mais lui n'a nullement été inquiété par le FBI. Ce qui ne cesse de m'intriguer. Car cet avocat de formation occupe, depuis une dizaine d'années, une position stratégique au sein de la société. Il en connaît tous les rouages. En 2004, il était directeur juridique adjoint du secteur Power. Un an plus tard, il a été nommé responsable à part entière du contentieux, avant d'être propulsé en 2011 à la tête de la direction juridique de l'ensemble du groupe. Il est donc parfaitement informé de toutes les « pratiques » commerciales de l'entreprise. Il sait mieux que quiconque comment Alstom recrute et rémunère ses « consultants ». Pourquoi les enquêteurs ne l'ont-ils pas arrêté ? Ils en auraient certainement plus appris auprès de lui qu'avec moi. Pourquoi m'ont-ils ciblé ? Cela me semble incompréhensible.

J'espérais aussi que Keith Carr allait profiter de sa venue aux États-Unis pour me rendre visite à Wyatt, mais il ne m'a pas envoyé le moindre signe. Les autres dirigeants sont eux aussi aux abonnés

absents. Le monde des affaires et de l'industrie n'est pas un milieu d'enfants de cœur, je le sais bien, cela ne m'empêche pas de ressentir un profond dégoût. Du jour au lendemain, je suis devenu le mouton noir du groupe. Désormais infréquentable, on me fuit tel un pestiféré. De la part de collègues à la direction générale que je côtoie depuis près de vingt ans, j'attendais un peu plus de solidarité. Mais à quoi bon se lamenter. Pour l'heure, j'ai bien d'autres priorités.

Stan et Liz reviennent me voir en milieu de semaine. Et nous recherchons parmi mes amis et mes relations professionnelles américaines, des personnes prêtes à mettre leur maison en caution pour que je puisse sortir de prison.

— Comme vous me l'avez suggéré, me rapporte Stan, j'ai demandé à Tim Curran, le patron d'Alstom Power aux États-Unis, et j'ai également sollicité Elias Gédéon, le vice-président des ventes. Ils ont refusé, tous les deux. Ils m'ont fait une réponse identique : c'est à Alstom de faire en sorte de satisfaire la juge en charge des libérations conditionnelles, pas à eux.

— Franchement je les comprends, fais-je remarquer à Stan, moi-même je n'aurais sans-doute pas pris ce risque.

— Vous avez des amis, des proches aux États-Unis ?

— Très peu. Nous avons quitté le pays il y a sept ans et nous n'avons pas de famille sur place. J'ai bien gardé quelques contacts, mais nous ne sommes pas assez intimes. Clara contacte néanmoins tout le monde. Notre meilleur espoir est l'une de ses plus proches amies, Linda. Nous attendons toutes les réponses, dont la sienne. Et si nous proposons de mettre la maison que nous possédons en France en caution ?

— Non, la juge refusera. La justice américaine a eu, par le passé, toutes les difficultés pour saisir des biens dans votre pays.

La glissade toujours. Je suis dans un tunnel sans fin, aux parois lisses. Rien où m'accrocher. Dès que j'entrevois une solution, elle se dérobe. Je sais déjà ce que va m'annoncer Stan. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y met pas les formes.

— Dans l'immédiat vous restez en prison, résume-t-il. Nous avons reçu ce matin à notre cabinet une première proposition de date pour votre procès : le 26 juin 2013. Dans deux mois.

Je tente encore de trouver une prise sur la paroi du tunnel :

— Mais si Alstom m'inclut dans son deal avec le DOJ, cela devrait changer la donne, non ?

— J'ai bien peur que non, rétorque Stan. Il s'agit de deux poursuites différentes. Le ministère peut mettre en accusation une personne morale, et il peut passer un accord avec elle, mais cela ne l'empêche pas de vous poursuivre, en tant qu'individu.

— Ça, je le comprends. Mais ils peuvent quand même m'inclure dans leur deal.

— En théorie oui mais c'est plus difficile une fois que vous avez été mis en examen, ce qui est le cas. Je doute aussi qu'ils le fassent car leurs avocats vont essayer de les convaincre du contraire afin de minimiser l'amende qu'ils doivent payer et surtout afin de protéger les autres cadres qui, eux, ne sont pas encore poursuivis.

— Et moi, je peux aussi négocier ?

— Oui, vous pouvez plaider coupable.

— Je voulais dire négocier une amende en échange de ma libération.

— Non, vous pouvez plaider coupable et ce sera à la juge de décider si vous êtes condamné ou pas à de la prison ferme.

— Donc, si je plaide coupable comme l'a fait David Rothschild, je risque cinq ans de prison...

Le bout du tunnel. Un long tunnel. Mais au moins, il s'achève quelque part. S'il faut en passer par là... Las, à entendre Stan, même cette triste issue ne m'est pas permise.

— Malheureusement, m'explique-t-il, votre situation est plus délicate que celle de Rothschild. Lui, comprenez-vous, a été approché par le FBI en premier et il a accepté de coopérer immédiatement, il a donc obtenu les meilleures conditions de négociations. Vous, vous arrivez en second, vous avez donc probablement moins de capacité à les aider dans leur enquête, et vous n'avez pas accepté immédiatement le marché que vous a proposé le procureur Novick.

Deal. Marché. Négociations ! Depuis que nous avons commencé notre briefing, Stan et Liz, ne me parlent que de négocier, jamais de juger sur des faits et des preuves. Une discussion de marchands de tapis, sauf que le tapis, c'est moi ! O.-K., puisque c'est cela qu'ils veulent, allons-y. Soyons pragmatiques, comme on dit ici. Au diable la justice et la vérité. Marchandons. Laissons de côté les émotions, l'insupportable sensation de payer pour tout le monde. Parlons comme eux. Essayons. Je prends une grande inspiration :

— Bon, reprenons, si vous le voulez bien, Stan. Qu'est-ce que je risque comme peine ? Novick me menace de la prison à vie. J'imagine

qu'il s'agit de me faire peur, ce n'est pas sérieux ?

— Euh, fait Stan, en théorie, il n'est pas loin de la vérité... Vous êtes poursuivis pour dix chefs d'inculpation. Le premier est une accusation pour « *conspiracy of FCPA* ». En résumé, vous êtes soupçonné d'avoir conspiré avec d'autres cadres dans le but de corrompre un député indonésien, qui siégeait au sein de la Commission de l'énergie au parlement à Djakarta, afin de remporter le contrat de Tarahan. Ce délit est passible de cinq années de prison. Or, comme les procureurs possèdent les preuves qui attestent de quatre versements successifs d'argent à un proche de ce parlementaire, vous êtes donc poursuivi pour le premier délit de conspiration, auquel s'ajoutent les quatre remises d'argent, qui sont à chaque fois considérées comme un délit supplémentaire. Vous risquez donc d'être condamné cinq fois à cinq années de prison, soit un total de vingt-cinq ans. À cela, il faut ajouter le second délit majeur qui vous est imputé : celui de « *Conspiracy of Money Landering* », une conspiration ayant pour finalité le blanchiment d'argent. Ce délit de blanchiment est, lui, puni de vingt ans de prison. Une peine que, là aussi, compte tenu des versements d'argent attestés, il faut multiplier par cinq. Vous risquez donc cent ans de prison pour blanchiment et vingt-cinq ans pour corruption. Donc à l'arrivée, et toujours en théorie, nous arrivons à un total de cent vingt-cinq années.

Ce n'est plus un tunnel. C'est un gouffre. Pour un peu, j'éclaterais de rire. Mais j'essaie encore de raisonner :

— Attendez Stan, mais c'est totalement délirant. Il s'agit d'un seul et même contrat de consultant ! Comment, à partir d'un même événement, un procureur peut poursuivre à dix reprises pour FCPA et blanchiment ?

— C'est ainsi que fonctionne notre système judiciaire, monsieur Pierucci. Notre définition du blanchiment d'argent n'est pas la même que celle en Europe. Ici, à partir du moment où une transaction monétaire est illégale, le DOJ considère qu'il y a aussi blanchiment.

— Mais c'est ahurissant ! J'ai besoin que vous me donniez beaucoup plus d'informations sur le FCPA et sur sa jurisprudence.

Stan se raidit comme si je l'avais attaqué personnellement.

— Je ne crois pas que ce soit le moment d'en discuter, tranche-t-il d'un ton sec. Il s'agit d'abord de négocier au mieux votre affaire, non ?

On y revient. Négocier, passer des deals. Je le savais, je l'avais lu, j'en avais entendu parler : la justice américaine est un marché. Mais il faut l'avoir vécu pour comprendre ce que cela signifie. J'en viens à me demander si avocats, juges, procureurs ne sont pas tous unis par les mêmes liens « commerciaux ». Pour qui roule Stan ? Pourquoi ce

tableau apocalyptique des risques encourus ? Cent vingt-cinq années de prison ! Cherche-t-il lui aussi à me faire plier ? Je lui lance :

— Pour négocier, comme vous le dites, il faudrait d'abord que j'en sache un peu plus sur les accusations qu'a pu retenir le procureur contre moi. Quelles sont les preuves qu'il présente ? En quoi suis-je impliqué personnellement ? Cela fait plus d'une semaine que j'ai été jeté en prison, et vous ne m'avez encore rien rapporté de concret !

Cette fois c'est Liz qui semble piquée au vif.

— L'acte d'accusation qui détaille les charges retenues contre vous fait soixante-douze pages... Lisons-les, et mettons-nous au travail !

XII

L'acte d'accusation

L'acte d'accusation qui me vise est sobrement intitulé : « Les États-Unis d'Amérique contre Frédéric Pierucci ». Tout un programme ! À lui seul ce titre me tord déjà les entrailles. Le document comporte quatre-vingt-onze paragraphes, plus une quarantaine de pages d'annexes, principalement des copies d'emails que j'ai reçus ou rédigés lorsque j'étais basé à Windsor dans le Connecticut. Les procureurs en citent une bonne vingtaine. Le premier d'entre eux remonte à plus de onze ans, il est daté du mois de février 2002. Au début des années 2000, je me souviens que la pression qui s'exerce sur les cadres est énorme. Une seule mission nous est confiée : sauver Alstom de la faillite. Nous sommes donc fermement « invités » par la direction générale à nous battre au maximum sur tous les appels d'offres ! « Les résultats plus que les efforts » est alors le mot d'ordre. C'est dans ces conditions que nous avons abordé celui de Tarahan, en Indonésie, prévoyant la construction de deux chaudières de 100 mégawatts, pour un montant total de 118 millions de dollars. À l'échelle d'Alstom, il s'agissait d'un marché assez modeste. Mais c'était l'un des rares que nous étions en mesure de remporter dans cette période délicate. Il est donc très vite devenu hautement stratégique, étiqueté « priorité » par la direction générale.

Cependant, l'un des soucis, c'est que ce marché se trouvait en Indonésie. Or, l'Indonésie était à l'époque l'un des pays les plus corrompus de la planète, et ce, même si la situation s'était légèrement améliorée après le départ en 1998 du dictateur Suharto et de sa famille. Sous le « règne » de l'autocrate supporté à bout de bras par les États-Unis, il n'était pas rare de voir des entreprises payer 15 % voire

20 % de la valeur d'un contrat en commission à des intermédiaires proches de la famille Suharto. Quoi qu'il en soit, avec ou sans Suharto, il était de notoriété publique qu'aucun marché ne pouvait se négocier à Djakarta sans pots-de-vin.

En revanche, nous savions que nous avions de réelles chances de gagner. En effet, du temps du dictateur, les contrats avaient été principalement attribués à des sociétés américaines ou japonaises. Pour ce qui était des chaudières, un duopole américain trustait tous les marchés : d'un côté Babcock Wilcox et de l'autre Combustion Engineering, la filiale américaine d'ABB qu'Alstom venait justement de racheter.

Nous étions donc bien placés pour concourir à l'appel d'offres de Tarahan. De plus PLN (l'EDF indonésien) avait choisi une technologie qui convenait bien à notre gamme de produits : le « lit fluidisé circulant », une technique dite de « charbon propre » permettant de brûler des charbons difficiles en extrayant une très grande majorité de polluants. Alstom était l'un des deux leaders mondiaux sur ce secteur de pointe avec un autre concurrent américain, Foster Wheeler. Bref, les choses s'annonçaient plutôt bien. Et voici comment elles se sont déroulées.

Un jour d'août 2002, je suis contacté par un commercial de l'équipe de Windsor, David Rothschild. Il me demande de valider le recrutement d'un consultant qui doit nous aider à remporter le contrat. L'Indonésie étant l'un de leurs grands marchés historiques, je suppose que l'équipe de Windsor sait comment manœuvrer sur cette zone sensible. Le 28 août suivant, je lui réponds par mail. Un courriel que je retrouve justement retranscrit mot pour mot dans l'acte d'accusation établi par les procureurs (pièce 43 de l'acte d'accusation) : « Allez de l'avant et envoyez-moi les données clefs que je puisse approuver officiellement. » Je m'en souviens fort bien. Et je me revois, aussitôt après avoir écrit ce message, saisi d'un doute, appelant Rothschild dans mon bureau pour obtenir plus de précision sur cet intermédiaire que nous nous apprêtions à engager. Rothschild m'indique alors le plus naturellement du monde qu'il s'agit du fils d'un certain Emir Moeis, député en charge de la commission de l'énergie au niveau du parlement indonésien ! À cette date, le dispositif FCPA contre la corruption d'agents publics étrangers, qui est pourtant en vigueur aux États-Unis depuis 1977, n'a pas l'air d'inquiéter outre mesure mes nouveaux collègues américains. Pourquoi le seraient-ils d'ailleurs, puisque jusqu'en 2002, cette loi a été fort peu appliquée aux États-Unis (moins d'une fois par an) et que ni Combustion Engineering ni aucun de leurs concurrents américains dans le secteur de la production d'énergie n'ont jamais été inquiétés en vingt-cinq ans.

Pour ma part, même si, à cette époque, je suis peu informé de ces dispositifs juridiques, le versement d'une commission au fils d'un parlementaire me semble quand même être une manœuvre grossière. J'ordonne donc immédiatement à Rothschild d'interrompre le recrutement de ce consultant. Je sais que je marche sur des œufs car cet intermédiaire a été sélectionné par Reza Moenaf. Un personnage clef, puisqu'il dirige l'unité chaudière de Djakarta, et pilote le réseau international d'Alstom en Indonésie. Mais, Rothschild suit mes recommandations et s'exécute.

Les procureurs font d'ailleurs mention du mail qu'il envoie dans la foulée (pièce 44 de l'acte d'accusation) « Ne rien finaliser. J'en ai parlé avec Pierucci. Nous avons des préoccupations au sujet du politicien. » Je me doute bien qu'en stoppant ainsi ce processus je risque de me faire quelques ennemis, mais je suis loin d'imaginer à quel point. Je comprendrai plus tard que mon refus a très certainement bloqué le versement de rétrocommissions au profit de certaines personnes qui me le feront payer très cher par la suite.

Quelques jours plus tard, début septembre 2002, Rothschild m'annonce que Moenaf a trouvé un nouveau consultant, un certain Pirooz Sharafi. Un Américain d'origine iranienne qui vit à Washington mais qui passe la moitié de son temps en Indonésie où il gère des affaires depuis de nombreuses années. Son carnet d'adresses est aussi épais qu'un annuaire. J'apprends par ailleurs que Sharafi a déjà travaillé pour ABB comme consultant sur d'autres contrats indonésiens, avec succès, m'assure Rothschild. Ce nouveau consultant m'est décrit comme un lobbyiste de haut vol qui ne recourra pas au paiement de pots-de-vin. J'ai bien sûr de gros doutes, mais il m'est difficile de m'opposer une nouvelle fois aux ex-ABB de Windsor. De toute façon, c'est aux équipes de la compliance à Paris de faire les enquêtes d'intégrité sur les consultants. Ma fonction consiste juste à intégrer le coût de ces intermédiaires dans le prix de vente. Le reste n'est pas de mon ressort.

Quelques mois plus tard, notre futur consultant, Pirooz Sharafi, est reçu au siège d'Alstom à Paris en compagnie... d'Emir Moeis, le député en charge de l'énergie au sein du parlement indonésien. À cette occasion, il est aussi présenté à Lawrence Hoskins, le patron d'Alstom International Network Asie (le réseau commercial d'Alstom). Par la suite, Sharafi rencontrera également les responsables du département de la compliance. Il est même envisagé un temps d'utiliser ses services pour un second contrat en Indonésie. À l'issue de sa visite parisienne en tout cas, le département de la compliance ainsi que Lawrence Hoskins (un N-2 de Patrick Kron) valident son engagement en tant que consultant pour le contrat de Tarahan. Ma direction semble très

satisfaite par les assurances apportées par cet intermédiaire. Que demander de plus ?

La mission de Sharafi est simple : organiser des entretiens avec le client, les politiques, les financiers, les ingénieurs-conseils, pour vanter les mérites de notre offre. Bref, le travail classique d'un lobbyiste. Sa rémunération est fixée à 3 % de la valeur globale de la vente. Là aussi, il s'agit d'un pourcentage assez courant pour ce type de prestation.

Dans les mois qui suivent, Sharafi se met donc au travail. Nous sommes, sur ce contrat, associés dans un consortium à 50-50 avec un partenaire japonais, Marubeni (qui a lui aussi validé le choix de Sharafi comme consultant) et en compétition avec une grosse société américaine. Au début, tout semble se dérouler pour le mieux. Nous apprenons ainsi que notre offre est la moins chère et la mieux évaluée techniquement. En clair, nous sommes donc les mieux placés et le contrat ne devrait pas nous échapper. Nous savons cependant qu'il est toujours délicat de devancer une entreprise américaine, surtout en Indonésie, un pays qui est situé dans la zone d'influence des États-Unis. Je fais donc une visite à l'ambassade des États-Unis à Djakarta, avec Sharafi et Moenaf pour plaider notre cause et tenter d'apaiser les susceptibilités du géant américain.

Je n'ai pas dû trouver les bons arguments car à l'été 2003, les nouvelles ne sont pas fameuses. Contre toute attente, la situation s'est retournée au profit de notre concurrent américain. Visiblement, ses consultants ont « retourné » l'équipe d'évaluation du PLN en versant ou en promettant de verser des pots-de-vin aux personnes clefs. Nous risquons de perdre l'appel d'offres. Notre partenaire japonais fait la même analyse. Le patron de Marubeni contacte alors directement Patrick Kron pour lui faire part de ses inquiétudes au sujet de Tarahan. À Paris, la perspective d'un échec dans cette négociation produit l'effet d'une bombe. Aussitôt, je reçois l'ordre de mon patron, Tom Pajonas, de foncer en Indonésie pour tenter de sauver les meubles. La direction générale délègue également sur place Lawrence Hoskins en personne, le boss d'Alstom International Network Asie. La pression qui pèse sur mes épaules est colossale. À mon tour d'ailleurs, j'intime à mes collaborateurs de tout faire pour renverser la situation. Ce climat de panique transparaît fort bien dans l'un de mes innombrables mails que les procureurs brandissent aujourd'hui (pièce 55 de l'acte d'accusation). Ainsi, le 16 septembre 2003, j'écris à William Pomponi, qui a succédé à David Rothschild au poste de commercial sur cette affaire, et qui se trouve à Djakarta : « Lorsque nous en avons parlé vendredi, vous me disiez que tout était sous contrôle. Et maintenant j'apprends que nous sommes les numéros 2 ! Donnez-moi demain un plan pour récupérer cela. NOUS NE POUVONS

PAS PERDRE CE PROJET ! »

Une réunion de crise est organisée fin septembre 2003 à l'hôtel Borobudur de Djakarta. Marubeni, notre partenaire japonais, nous confirme (comme je le soupçonnais fortement) que notre concurrent américain s'est bien engagé à verser des pots-de-vin à plusieurs membres du comité d'évaluation et à la direction de PLN. Les équipes d'Alstom International Network qui disposent de leur côté des mêmes informations, se mettent d'accord avec les Japonais pour engager un nouvel agent, un certain Azmin. Je ne connais pas cet Azmin, et je ne l'ai jamais rencontré, mais eux ont déjà travaillé avec lui dans le cadre d'un autre contrat indonésien : « Muara Tawar 2 ». De mon côté, je suis juste chargé de m'assurer que le recours à ce second consultant ne va pas plomber nos comptes. Finalement il est décidé de revoir le pourcentage du premier consultant Sharafi, à la baisse. Il ne touchera plus que 1 % de commission, soit environ 600 000 dollars, les 2 % restant sont désormais promis à Azmin. Plus facile à dire qu'à faire, mais le temps presse. Lawrence Hoskins en réfère rapidement au siège à Paris, et la direction générale lui donne en vingt-quatre heures son feu vert. En septembre 2003, Azmin entre donc en scène. Avec un incontestable succès puisque nous finissons par décrocher le marché en 2004. Ce recours à deux consultants oblige cependant la direction d'Alstom à mettre en place deux circuits de financement parallèles. L'unité américaine de Windsor prend en charge la rémunération de Pirooz Sharafi, et la filiale suisse d'Alstom (Alstom Prom), celle d'Azmin, qui, pour justifier ses émoluments, va fournir de « fausses preuves de service ». Ce sont des salariés du département compliance d'Alstom Prom qui vont l'aider à établir ces documents.

Juste avant la signature définitive du contrat de Tarahan, le 24 mai 2004, Eddie Widiono, le patron de PLN, a droit au tapis rouge lorsqu'il est reçu au siège d'Alstom. Pour l'accueillir, Patrick Kron s'entoure de tout son état-major. Pour ma part, j'assiste au déjeuner qui suit cette réception en compagnie des hiérarques du groupe. Tous connaissent parfaitement les conditions d'obtention de ce futur marché qui sera finalement signé le 26 juin 2004.

De mon côté, je n'ai ensuite pratiquement plus suivi ce dossier. Je sais juste que Sharafi (le premier intermédiaire) n'a reçu la dernière partie de sa commission que très tardivement... en 2009. En ce qui me concerne, mi-2006, j'ai été muté et je suis revenu en France.

Aujourd'hui les procureurs me reprochent d'avoir été l'un des « co-conspirateurs » dans ce dossier de corruption. Mais, comme je le redis avec force à mes deux avocats Stan Twardy et Liz Latif :

— Je n'ai bénéficié d'aucun avantage personnel dans ce dossier, je

n'ai pas touché le moindre dollar en « rétrocommission ». Dans l'acte d'accusation, les procureurs sont d'ailleurs formels sur ce point. Et s'ils avaient eu le moindre doute, ils l'écriraient. J'ai fait mon job, un point c'est tout ! Comme mes patrons, à commencer par Patrick Kron, m'ont demandé de le faire à cette époque ! Alors qu'est-ce que je fais en prison ? Et pourquoi moi, et pas les autres ?

— C'est exact, me rétorque Stan, mais vous aviez bien conscience d'être dans l'illégalité ou vous saviez fort bien que vous vous situiez au moins dans une zone grise, non ?

— Certes, je n'ai pas dit non. Mais je ne connais personne qui occupait des fonctions similaires aux miennes dans une grande société française au début des années 2000, qui ait dénoncé ces pratiques.

J'enrage devant la mine résignée de mes conseils américains. À l'évidence, ils refusent de me suivre sur ce terrain. Ils ne m'entendent pas ou ils font mine de ne pas me comprendre. Et puis Stan Twardy me livre une information qui ruine le peu d'espoir qui me restait.

— Il y a un dernier élément qu'il faut que vous connaissiez. En plus des mails et des conversations, les procureurs ont également sous la main des témoignages.

— Je sais, Stan, celui de David Rothschild...

— Pas uniquement, Pirooz Sharafi a aussi beaucoup parlé... C'est même lui qui, le premier, a très certainement tout balancé. Le FBI l'a interrogé à la suite d'une affaire d'évasion fiscale. Pour s'éviter plusieurs années de prison, il a fait un deal avec les enquêteurs. En échange d'une immunité complète, il a livré l'affaire de Tarahan. Et donc il vous a dénoncé. Vous et d'autres.

XIII

On s'habitue à tout, même à la prison

Pour la première fois depuis le début de mon incarcération, je me réveille un peu moins fatigué que les matins précédents. J'ai enfin réussi à dormir. Mes deux codétenus, Cho le faussaire et Mason le dealer, affirment même que j'ai ronflé toute la nuit !

— Tu vois, Frenchie, plaisantent-ils, on t'avait prévenu, on finit par s'habituer à tout, même à la prison...

Au même moment, et comme pour prouver le contraire – non, on ne s'habitue jamais à la prison, surtout pas à Wyatt – un gardien frappe à la porte. Il nous ordonne de sortir rapidement dans le couloir. Fouille générale de l'établissement.

Quelques secondes plus tard, une dizaine d'hommes en noir, casqués et armés comme les équipes de SWAT que l'on voit dans les séries télévisées, font irruption dans notre cellule. Ils sont accompagnés du directeur, flanqué de deux assistantes. L'inspection démarre. Tout y passe : les matelas, les couvertures, les draps, les taies d'oreillers. Le moindre recoin est scruté, chaque centimètre carré est examiné, tout est retourné. Puis nous devons, un par un, nous rendre dans les douches pour y être fouillés à nu, avant de pouvoir réintégrer nos quartiers. Ensuite, nous sommes tous convoqués pour des entretiens individuels avec une *counselor* (l'équivalent de l'assistante sociale).

— Dites-moi, monsieur Pierucci, m'interroge-t-elle d'une voix emplie de gravité, je sais que vous êtes parmi nous depuis peu de temps mais, vous n'avez rien constaté d'anormal ?

J'ai du mal à contenir un rire nerveux. Est-elle vraiment sérieuse ? À Wyatt : TOUT me semble anormal ! Alors que les matons mettent la prison sens dessus dessous, l'instant ne me paraît pas le plus approprié pour lui faire part de mes doléances. Je préfère rester silencieux. Elle enchaîne mécaniquement ses questions :

— Avez-vous été victime de violence ? Avez-vous été témoin de trafic de drogue, ou de médicaments ? Vous n'avez pas entendu des rumeurs ? Vous n'avez pas vu d'agressions entre détenus ?

Me prend-elle pour un faible d'esprit ? Croit-elle vraiment que moi, le petit Frenchie, le délinquant en col blanc perdu au milieu des criminels les plus endurcis, je vais briser l'omerta de la prison ? Elle veut ma mort ou quoi ? Pour cette fois, en tout cas, je n'ai rien vu. Mais mon mutisme ne la perturbe pas le moins du monde. Elle a fait son travail. Elle a posé ses questions. Elle me congédie sans état d'âme. Direction : les toilettes. Un garde nous tend à chacun une petite fiole dans laquelle nous devons uriner. Sous ses yeux. C'est un test pour vérifier si nous ne consommons pas de stupéfiants en cachette. Négatif ! Retour dans notre cellule. Clic clac. La porte se referme. Elle le restera toute la journée. Et tant pis si nous ne pouvons pas utiliser nos lavabos ni nos w.-c. L'eau a été coupée pendant la fouille intégrale de la maison d'arrêt, de crainte que des prisonniers ne se débarrassent de drogue ou d'autres éléments dans les canalisations. Dans la soirée, nous apprendrons que trois détenus ont été envoyés au trou après cette inspection générale.

Le lendemain, Cho nous quitte. Il est transféré en Californie pour purger le reste de sa peine. Ce n'est pas une très bonne nouvelle. Le jeune Dominicain qui occupe maintenant sa couchette demeure amorphe durant de longues heures, allongé sur son matelas, les yeux grands ouverts, le regard vitreux. Ou alors, il se met à hurler en tenant des propos délirants. À l'évidence, son cerveau a grillé à cause d'une trop forte consommation de crack. L'ambiance dans nos onze mètres carrés devient irrespirable.

Heureusement, depuis Singapour, Clara a enfin réussi à créditer mon compte de cantine et nous pourrons donc désormais discuter par téléphone. Je vais aussi pouvoir passer ma première commande au « commissary » : une brosse à dents, du dentifrice, un rasoir, de la mousse à raser, des cotons-tiges, quelques vêtements de rechange, des caleçons.

Le seul avantage aux jours qui passent et à ma détention qui dure, c'est que ma période de quarantaine carcérale est terminée. Je peux quitter ma cellule, me rendre dans la salle commune, accéder aux téléphones, rencontrer d'autres détenus, découvrir la micro-société de

Wyatt, avec son cortège d'horreurs et aussi sa part d'humanité. Voici Chris. Lui, c'est un vrai gangster. Son « palmarès » est impressionnant : une vingtaine de braquages de banques, et autant de condamnations. À cinquante-sept ans, il cumule déjà vingt-six années passées derrière les barreaux ! Il a deux enfants : un fils de vingt-six ans qu'il n'a jamais vu et une fille qu'il a conçue dans un parloir. Il a aussi trois petits-enfants, mais il ignore à quoi ils ressemblent. Il connaît en revanche par cœur le système carcéral américain – il a déjà séjourné dans une douzaine de prisons fédérales – et il a une obsession : les avocats.

— Frenchie, ne cesse-t-il de me répéter, ne fais jamais confiance à ton avocat. La plupart travaillent en sous-main pour le gouvernement. Et surtout, n'avoue jamais rien à ton conseil, autrement, il te forcera à faire un deal, à ses conditions, et si tu ne le fais pas, il balancera tout au procureur. Et méfie-toi aussi des autres détenus. Il y a beaucoup de *snitchers*¹. Dès qu'ils apprennent quelque chose, ils s'empressent de le répéter, pour essayer d'obtenir une peine plus légère.

Chris voit des complots partout, et tout le temps ! Il est convaincu qu'en tant qu'ancien Attorney General, Stan n'est pas un bon avocat, car trop compréhensif et lié avec le DOJ, et me conseille de changer de défenseur, pour en prendre un autre : le sien.

— Tu ne trouveras pas mieux. Il a été l'avocat des Hells Angels !

Et le pire, c'est qu'entraîné à mon tour dans sa psychose, je songe durant toute une journée à suivre son conseil. Avant de me raviser dans un dernier éclair de lucidité. Enfin, c'est ce que je croyais. La suite me prouvera que Chris n'avait pas forcément tort. Dans quel enfer suis-je tombé ? Comment tout a pu basculer en seulement quelques jours ?

J'ai le sentiment d'avoir été abandonné par tout le monde, excepté ma famille. Encore que, à ma grande surprise, j'ai quand même reçu hier après-midi une visite des plus singulières. « Pierucci ! *Lawyer visit* », crie un surveillant. Les rencontres avec les avocats, ou les représentants de l'administration, se déroulent dans une pièce à part à Wyatt. Ce sont des « *contact visit* » contrairement aux autres, les « *non contact visit* » où une paroi de verre nous sépare de notre interlocuteur. Après avoir dû passer treize portes de sécurité blindées, et subi une nouvelle fouille à nu complète, je pénètre dans une salle où une jeune femme m'attend :

— Je suis envoyée par la représentation française à Boston. Le consul voulait venir en personne pour vous rencontrer, mais au dernier moment il a été retenu.

Très mince, la quarantaine, élégante, Mme L. ne semble cependant guère à son aise dans son rôle de visiteuse de prison. Visiblement chamboulée par les lieux – on le serait à moins – et aussi sans doute d'une nature anxieuse, elle en oublie l'essentiel. Plutôt que de s'enquérir de ma situation, et du soutien qu'elle pourrait m'apporter, elle se met à me raconter sa vie : son dernier séjour en Indonésie, le grand amour qu'elle a rencontré là-bas, les déboires de son fils, et même son dernier menu dans un restaurant à la mode ! Je l'écoute, abasourdi, ne sachant pas si je dois m'énerver ou la laisser déverser son bavardage inapproprié dans de telles circonstances sans l'interrompre. Mais pourquoi est-elle venue me voir ? Je finis par le comprendre à la toute fin de notre entretien. Alors qu'elle s'apprête à tourner les talons, l'envoyée du consul redevient soudainement très professionnelle :

— Une dernière chose, monsieur Pierucci, ne songez pas à demander votre transfert dans une prison française. Les Américains ne vous lâcheront pas avant d'avoir prononcé leur propre jugement. Ils considèrent en effet que les Français sont beaucoup trop laxistes dans les poursuites pour corruption.

Voici donc le sens de sa visite. Le message est reçu cinq sur cinq. Il va falloir me débrouiller seul, les autorités de mon pays ne bougeront pas. Quelques semaines plus tard cependant, Mme L. sera remplacée par Jérôme Henry, consul adjoint à Boston. À l'inverse de sa collègue, il fera preuve d'une très grande disponibilité. Les pieds sur terre, à la fois pragmatique et chaleureux, ce diplomate viendra me rendre visite plusieurs fois durant ma détention, et assurera un lien constant avec ma famille. Il a été durant toute cette période l'un de mes très rares et efficaces soutiens, bien que sa marge de manœuvre ait été très limitée.

Pour l'heure, je regagne ma cellule, après cette rencontre surréaliste. À travers l'unique et étroite « fenêtre » en forme de meurtrière, j'aperçois un premier grillage, puis quelques mètres plus loin, une rangée de barbelés puis encore un grillage, et plus loin encore, une colline, avec, comme posée sur son sommet, une marmotte. Je reste à l'observer. Est-ce la présence de cet animal ou le ciel bleu qui enveloppe Wyatt ce matin-là ? Un gardien m'autorise exceptionnellement à sortir pour la première fois dans la cour de promenade. Il fait 15 degrés, le temps est frais, et le ciel immense. C'est un matin de printemps de la côte est des États-Unis comme je les aime. Je suis seul et tente quelques paniers de basket. J'ai presque l'impression d'être libre. De multiples questions se bousculent dans ma tête. Que fait mon père en cet instant ? Raphaella, ma dernière fille, a-t-elle enfin trouvé le bon médicament pour éviter de perdre ses cheveux ? Qu'a fait maman pendant son séjour à Singapour ? Et Clara,

comment s'en sort-elle avec les quatre enfants ? Et la déclaration d'impôts, saura-t-elle la remplir correctement ? Et...

XIV

La famille comme unique soutien

Clara se débrouille bien, et même fort bien. À Singapour, elle a décidé de prendre les choses en main. Depuis une semaine, elle remue ciel et terre pour trouver un citoyen américain qui accepterait de mettre sa maison en caution. Sans cette garantie, aucun juge ne m'accordera une libération conditionnelle. Mon épouse s'est aussi rapprochée d'Alstom. Elle a pu avoir un long entretien avec Mathias Schweinfest, le directeur juridique de la division Thermal Power, dirigée par Andreas Lusch, mon patron depuis sept ans. Mathias rend compte à Keith Carr, le responsable juridique de l'ensemble du groupe.

— Cela a été un choc, me raconte-t-elle au téléphone. Il a commencé par être très aimable. Il m'a expliqué que l'entreprise te soutenait, mais ensuite quand on est rentré dans les détails, j'ai compris que c'était du vent...

— C'est-à-dire... Explique-moi ce qu'il t'a dit, précisément.

— Eh bien déjà, Alstom ne nous aidera pas à trouver une personne pour la maison. La justice américaine s'y oppose. Les procureurs estiment que ce serait un subterfuge, une forme d'aide déguisée.

— Cela, je l'avais déjà compris...

— Oui, mais il y a pire. Si on arrive à trouver par nous-mêmes un Américain qui prendra le risque de se porter caution pour toi, et si tu es libéré, tu ne pourras plus travailler chez Alstom !

— Comment ? Mais c'est impossible, ils ne vont quand même pas

me faire cela !

— Si, Fred. Mathias Schweinfest a été formel. Comme Alstom est également placé sous investigation par le DOJ, tu auras certainement interdiction de rencontrer tes collègues de Windsor, du moins tout le temps de l'enquête. Et même moi, je n'ai plus le droit de les joindre. Ils m'interdisent de parler en direct avec un responsable d'Alstom !

J'ai l'impression de recevoir un coup de massue sur la tête. Tous mes plans sur l'avenir s'effondrent. Jusqu'à cet instant, je m'étais fait à l'idée qu'après ma libération – même si j'étais obligé de rester aux États-Unis dans l'attente de mon procès – j'aurais la possibilité de reprendre mon poste à partir du siège américain du groupe à Windsor, qui héberge l'unité américaine du business chaudière. Là, après ce que vient de m'annoncer Clara, tout est remis en question. Et puis, il n'y a pas que moi. Sans le soutien d'Alstom, comment la famille va-t-elle pouvoir faire face ? Clara anticipe ma question.

— Au moins, tant que tu ne plaideras pas coupable, ils continueront à te rémunérer. Mais au rythme où vont les choses, tu risques de devoir intenter une action aux prud'hommes contre Alstom à un moment ou à un autre. C'est honteux de te laisser tomber comme ça ! Je me sens un peu perdue, mais rassure-toi, je suis en contact avec toute ta famille, surtout ta sœur, qui m'aide beaucoup. J'ai aussi trouvé sur Internet des éléments intéressants sur le FCPA dont un rapport établi par un cabinet d'avocats expert en la matière. Je te l'envoie.

Je sais combien le soutien de ma sœur Juliette doit être précieux. Elle a une solide formation en droit, et – comme elle me le confie dans une lettre – elle a déjà analysé en détail l'acte d'accusation qui me vise (le document a été diffusé en quasi-intégralité sur le site Internet du ministère de la justice américain, dès le lendemain de mon arrestation).

— Cher Fred, écrit Juliette dans son courrier, lorsque Clara m'a prévenue de ton arrestation par le FBI, j'ai été tellement estomaquée que, toute tremblante, j'ai dû m'asseoir aussitôt sur les marches bordant la place du marché. Je sentais Clara aux bords des larmes. Aussitôt rentrée à la maison, j'ai pu découvrir, juste en tapant ton nom dans le moteur de recherche Google, que tu faisais l'objet d'un *Indictement F. Pierucci vs United States*, en clair, d'une mise en accusation par le gouvernement américain. À ma grande surprise, en cliquant sur le document mis en ligne par le Department of Justice, la pièce jointe s'est ouverte, et j'ai pu consulter un texte de près de soixante-dix pages ! C'est, pour nous Français, simplement hallucinant que ces accusations soient portées à la connaissance du public alors

que tu n'as même pas encore été jugé ! Surtout j'ai lu consciencieusement le dossier. Comment ont-ils pu t'incarcérer ? Sur la base de quelles preuves ? Je suis vraiment outrée, scandalisée, par le fonctionnement de leur justice. Et quand bien même tout cela serait exact, en France, et en Europe, si des faits de corruption sont avérés, ce sont d'abord les entreprises elles-mêmes qui sont visées, et non leurs salariés, à moins que des cadres aient agi de leur propre chef ou se soient personnellement enrichis, ce qui, à l'évidence, ne ressort pas de ton dossier. Fred, surtout ne te décourage pas, tiens bon, je suis convaincue qu'ils vont bientôt être obligés de te relâcher et je vais prévenir le Quai d'Orsay pour les mobiliser sur ta situation.

Parlons-en du ministère des Affaires étrangères ! Ayant été arrêté à l'aéroport JFK, qui dépend du consulat de New York, puis transféré à Wyatt dans le Rhode Island, qui ressort du consulat de Boston, les représentants du Quai d'Orsay avaient tout simplement perdu ma trace, et m'avaient oublié, avant que Juliette ne les alerte.

C'est suite à ce signalement que le consulat de Boston m'a envoyé Mme L., ma visiteuse de prison. Si ma sœur connaissait la teneur de notre entretien, si elle avait entendu la représentante du Quai d'Orsay m'expliquer, en substance, que mon pays ne lèverait pas le petit doigt, elle tomberait de l'armoire et perdrait sans doute ses dernières illusions...

Par téléphone, j'ai pu aussi parler pour la première fois avec les enfants sans leur dire où j'étais. Pierre a eu l'air très surpris quand je ne l'ai pas grondé alors qu'il m'annonçait des notes médiocres en mathématiques lors de son dernier contrôle.

Combien de temps allons-nous pouvoir, avec Clara, leur cacher la vérité ? Il faut que je sois libéré. Pour ma femme, pour mes enfants et pour mon propre équilibre. Si je reste trop longtemps à Wyatt, je vais craquer. Je ne supporte plus le bruit infernal des disputes entre détenus, leurs histoires de fric, de bagnoles, de drogues, de putes...

XV

La justice américaine, vue de Wyatt

Je ne veux plus ni les voir, ni les entendre, et pourtant je dois apprendre à survivre à leurs côtés. Et contrairement aux conseils dont m'abreuve Chris (le gangster pas si parano), je me décide à expliquer à deux ou trois détenus les raisons de mon incarcération. Il faut dire que je détonne quelque peu dans le paysage. Je n'ai pas vraiment le look d'un trafiquant de drogue, et encore moins celui d'un braqueur. Si je m'étais tu, ils auraient fini par me prendre pour un pédophile. L'horreur... Alors sans tout dévoiler – je me méfie quand même des « balances » – j'ai raconté l'essentiel. Et mes codétenus sont unanimes : les procureurs ne me lâcheront pas tant que je n'accepterai pas de plaider coupable. Même si je suis obligé d'avancer à l'aveugle, sans savoir ce que les magistrats vont retenir ou retirer de mon dossier d'accusation, même dans ces conditions profondément inégales et fondamentalement injustes, je vais devoir accepter de dealer avec le DOJ. Autrement, je peux tirer un trait sur mes rêves de liberté et m'attendre à moisir ici encore de très longs mois, voire des années.

Car à Wyatt, la justice ne ressemble pas à celle qu'on voit au cinéma. Alors que nous sommes tous abreuvés de séries ou de films américains, vantant un système où souvent, durant une audience spectaculaire, un avocat chevronné plaide de façon héroïque pour un accusé, donnant l'impression que la cause des plus faibles peut être entendue et défendue, la réalité se révèle tout autre, puisqu'en matière criminelle, il n'y a tout simplement presque aucun procès organisé. Dans 90 % des cas, les inculpés préfèrent y renoncer. La raison en est

simple, les mis en examen doivent prendre intégralement à leur charge le coût exorbitant d'une défense, et seuls les plus riches – et encore faut-il être vraiment très fortuné – peuvent se payer les services d'un cabinet d'avocats.

En effet, dans le système américain, les personnes poursuivies se retrouvent face à un procureur qui enquête exclusivement à charge. Contrairement au juge d'instruction français qui, lui, enquête à charge et à décharge. Du coup, les inculpés se retrouvent contraints de payer de leur poche les analyses de documents, les contre-expertises, ou la recherche de témoignages qui pourraient peser en leur faveur. Dans les affaires financières, cela signifie souvent l'étude de dizaines ou de centaines de milliers de documents. Très rares sont donc les mis en examen qui peuvent (pendant plusieurs mois, voire des années) rémunérer (à hauteur de plusieurs centaines de milliers de dollars) un véritable défenseur, ou faire appel aux services d'un détective privé pour mener une contre-enquête. À l'inverse, les procureurs eux disposent de tous les outils et de juristes qualifiés en nombre suffisant. Car la justice américaine – encore une différence notoire avec la France – est riche. Il y a donc à la base une dissymétrie dans les moyens d'investigations. Si, de surcroît, un inculpé se trouve en détention provisoire, donc disposant d'un accès très limité à ses conseils, il lui est pratiquement impossible de se faire entendre, et encore plus, s'il est incarcéré dans une prison de haute sécurité comme à Wyatt.

Certes, en matière criminelle, au niveau fédéral, les procureurs ne peuvent engager de poursuites qu'après avoir obtenu l'accord d'un « grand jury » (un groupe de citoyens – entre 16 et 23 – tirés au sort). Ce dispositif est censé agir, en théorie, comme un verrou pour éviter les mises en accusation abusives. Cependant, dans la vraie vie, il en va tout autrement. Selon les statistiques du ministère américain de la Justice, en 2010, les « grands jurys » se sont opposés à des inculpations dans seulement 11 affaires sur les 162 351 qui leur avaient été présentées. Enfin, si jamais un accusé décide d'aller quand même au procès, il se retrouve face à un juge disposant d'une liberté d'appréciation bien moindre qu'en France. Il existe aux États-Unis un système de peines planchers, et surtout une échelle très contraignante de sanctions, les *sentencing guidelines* (littéralement les directives de détermination de la peine, que je ne vais pas tarder à découvrir) qui encadrent de manière très étroite le travail des magistrats.

Les détenus se retrouvent donc totalement à la merci de procureurs surpuissants qui ont toutes les cartes en main pour les inciter à plaider coupables. Résultat : le DOJ a un taux de réussite en matière pénale digne de résultats d'élections sous Ceausescu : 98,5 % ! Cela veut dire

que 98,5 % des personnes mises en examen par le DOJ sont au bout du compte reconnues coupables !

Et, pour parvenir à leur fin, les magistrats sont prêts à laisser mijoter leurs gibiers aussi longtemps que nécessaire. À Wyatt, certains prisonniers sont en attente de deal depuis deux, voire cinq ans. Ils ont refusé les premières offres des procureurs, car ils les trouvaient trop hautes en termes d'années de prison. Puis, ils ont aussi rejeté la deuxième offre. Et ils attendent maintenant la troisième, sans aucune garantie pour leur avenir. C'est psychologiquement insupportable. Beaucoup y perdent leur santé (physique et mentale). L'une des personnes avec laquelle je serai le plus proche à Wyatt, surnommée The Transporter, qui récupérait l'argent des mafias à New York et transportait par avion privé le cash à Las Vegas où il était blanchi, s'est vu offrir dans un premier temps un deal à vingt-sept ans de prison. L'ayant refusé, au bout de douze mois d'incarcération, le procureur lui a proposé un nouveau deal à quatorze ans. Deuxième refus. Puis après une nouvelle année de détention provisoire, il a finalement signé un plaider-coupable dans lequel les procureurs s'engageaient à ne pas proposer au juge une peine supérieure à sept ans. Finalement, The Transporter a été condamné à cinq ans, ce qui est exceptionnel car dans la très grande majorité des cas les juges suivent les recommandations des procureurs. D'autres n'ont pas eu cette chance, et les suicides sont fréquents, tant la pression est forte. Tout dépend du seuil de résistance des détenus.

Pour éviter de perdre une procédure, les procureurs américains sont aussi prêts à tous les arrangements. Ils incitent ainsi les inculpés à coopérer en balançant leurs complices. Même en l'absence de toutes preuves matérielles. Ce système pénal est totalement délirant et complètement pervers. Il pousse à des comportements extrêmes. Chacun pense d'abord à sauver sa peau, comme ce fraudeur à la carte bancaire qui a balancé sa propre épouse. Elle a écopé de huit années de prison alors que lui s'en est sorti avec une condamnation à seulement deux ans. Lorsque ces cas sont connus, ces détenus sont souvent mis à l'isolement de peur de représailles des autres prisonniers qui abhorrent les balances.

Quant aux avocats américains, ils s'accommodent de ce système. Pour la plupart, ils commencent leur carrière au sein des parquets, en tant que procureur adjoint, ou assistant, avant de rejoindre un grand cabinet. Dans leur immense majorité, ils ne plaideront jamais lors d'un procès pénal. Ce ne sont pas réellement des défenseurs, comme on l'entend en France, ce sont avant tout des négociateurs. Leur principale mission consiste à convaincre leur client d'accepter de plaider coupable. Et, ensuite, ils dealent la meilleure peine possible

avec l'accusation. Dans leurs discussions avec les procureurs, ces « avocats » s'appuient donc sur des grilles de points, les fameuses *sentencing guidelines*. Un système ubuesque avec lequel je vais devoir apprendre à composer.

XVI

Mes *sentencing* guidelines

Il faut que je me blinde. Que je me forge une carapace pour ne pas me laisser broyer par cette machine infernale. Pour être le moins vulnérable possible lors de mon prochain rendez-vous à la grande « table de poker » de la justice américaine. Oui, c'est ainsi que je vois les choses désormais. Chacun abat ses cartes et essaie d'emporter la mise mais comment rester confiant alors que Liz Latif, qui dès mon arrestation avait récupéré mes affaires professionnelles (téléphone, ordi, iPad...), vient de m'annoncer, lors de notre dernier entretien, que j'ai été viré des fichiers informatiques d'Alstom, que je ne reçois plus aucun mail de ma société, que mon iPad n'est plus connecté et que l'abonnement de mon téléphone portable professionnel a été interrompu. Ils coupent chaque lien avec moi. De leur point de vue, c'est d'une logique imparable. Coupable ou innocent, je suis une branche morte dont il faut se débarrasser sans tarder.

Il fallait s'y attendre, mais cela me détruit, comme si soudain, je n'existais plus tout à fait, comme si on m'avait retiré une part de moi-même. Vingt et un ans de bons et loyaux services réduits à néant. Se ressaisir. Et vite. Car bientôt, j'ai une décision capitale à prendre : rentrer ou non dans la négociation avec les procureurs. Les magistrats me proposent un rendez-vous pour le 5 mai, soit trois semaines après le début de mon incarcération. Ils doivent se dire que j'ai suffisamment mariné. Que je suis mûr. Stan m'a exposé les enjeux de cette procédure. J'ai noté chacun de ses mots sur les blocs-notes format A4 où, depuis le début de mon arrestation, je couche noir sur blanc au crayon à papier, entre les quatre murs de ma cellule, chaque détail de la journée, des menus de la cantine aux invectives des

matons, en passant par les histoires que me confient les autres détenus. J'y consigne bien évidemment toutes les étapes de la procédure. Voici donc ce que Stan me dit ce jour-là :

— Les procureurs vous proposent un *reverse proffer*. En clair c'est un entretien confidentiel qui fait office de pré-négociation. Ils vont vous montrer certaines des preuves qu'ils ont accumulées contre vous pour vous forcer à plaider coupable. Cela leur évitera d'organiser un procès. Et les aidera bien sûr à mettre une pression supplémentaire sur les dirigeants d'Alstom, afin qu'eux-mêmes plaident coupables et coopèrent vraiment avec l'enquête. Alstom devra payer alors une énorme amende.

— Moi, qu'est-ce que j'y gagne dans cette histoire ?

— En échange de votre plaider-coupable, ils feront tomber certains chefs d'inculpation, ce qui réduira votre peine de prison. Vous êtes actuellement poursuivi à dix reprises. Si on arrive à bien négocier, on peut espérer qu'ils ne retiennent plus qu'une seule charge : une simple accusation de conspiration de corruption. Et vous encourrez alors au maximum cinq ans comme Rothschild. À la condition bien entendu que tout se déroule sans accroc et que le juge accepte votre plaider-coupable...

— Et si je refuse ?

— Eh bien, je ne vous le conseille pas. Ils ont deux atouts en main, leurs deux témoins : Sharafi, le premier consultant qui leur a déjà tout balancé, et qui vous accuse d'avoir été au courant des pots-de-vin qu'il a versés au député indonésien E. Moeis. Et puis il y a aussi David Rothschild, qui dit sensiblement la même chose. D'ailleurs Sharafi et Rothschild ont déjà, eux, négocié avec les procureurs.

— Justement, que vaut leur parole dans ces conditions ?

— Je pense qu'elle peut suffire à convaincre un jury. Si vous allez au procès, vous jouez votre avenir à la roulette russe.

— Peut-être, mais à part ces « témoins », ils ne possèdent pas de véritables preuves contre moi. Les emails dont ils font état dans l'acte d'accusation ne me mettent pas directement en cause. Si on va au procès, moi je crois que j'ai une véritable chance d'être relaxé.

— Le souci, ce sont justement ces emails... Les procureurs nous ont envoyé hier une copie complète de votre dossier : onze CD, qui contiennent au bas mot 1,5 million de pièces. Pour l'essentiel, il s'agit de courriers électroniques, d'échanges entre de nombreux cadres d'Alstom pendant une période de quatorze années. Il y a aussi des enregistrements réalisés par la « taupe » infiltrée par le FBI. Le

procureur nous a dit qu'on ne vous entendait pas sur les bandes. Mais, on ne sait pas ce qu'il y a précisément dedans.

— Eh bien il faut les analyser ! C'est la priorité avant de prendre une décision, cela me paraît évident.

Stan prend un air offusqué :

— Je ne sais pas si vous imaginez ce que cela signifie comme travail. C'est titanesque ! 1,5 million de pièces ! Cela prendra au bas mot trois ans et coûtera plusieurs millions de dollars de frais.

C'est donc ainsi que le piège, parfaitement huilé, se referme. Il est redoutable. Et ceux qui en tirent les ficelles sont gagnants à tous les coups. En gros, si je veux conserver un espoir d'être libéré, il faut que je plaide coupable. Dans le cas contraire, je dois me préparer à une longue détention avant mon jugement. Mes codétenus n'avaient pas tort. Quelle que soit votre intention au départ, les procureurs finissent toujours par vous inciter à entrer en négociation...

Que faire dans ces conditions ? Le 5 mai approche. Et mon cerveau n'est plus qu'un manège où supputations, calculs, ratio avantages/inconvénients tournent en boucle.

Le jour fatidique, le règlement de la prison me fait revenir sur terre. Me voilà encore une fois, enchaîné tel un bagnard, ballotté au milieu de onze autres détenus entassés dans un fourgon blindé, roulant vers la cour de New Haven où les procureurs s'apprêtent à me faire leur *reverse proffer*.

J'entre dans le tribunal et retrouve, en compagnie de Stan et Liz, David Novick, le procureur du Connecticut qui, à deux reprises, s'est opposé avec vigueur à mes demandes de mise en liberté. À ses côtés, se tient un autre procureur que je n'ai encore jamais vu, que j'aurais préféré ne jamais croiser : Daniel Kahn, qui s'est déplacé spécialement de Washington. Il est procureur fédéral au sein du Bureau de lutte contre la corruption du Department of Justice. Jeune, ambitieux, brillant, ce diplômé d'Harvard, spécialiste des dossiers de Foreign Corrupt Practices Act s'est construit une solide réputation dans ses poursuites contre des cols blancs. Il a même obtenu le prix du meilleur procureur adjoint.

Dans la salle du tribunal de New Haven, il prend immédiatement la direction des opérations en projetant ses pièces à charge. Essentiellement quatre reçus – que je découvre pour la première fois – de transactions bancaires réalisées entre 2005 et 2009 d'un des comptes de notre lobbyiste Sharafi (notre premier « intermédiaire » dans l'affaire de Tarahan) à un compte détenu par un proche d'Emir Moeis (le député indonésien) pour un total d'environ 280 000 dollars.

D'après lui, c'est la preuve de la corruption, en tout cas, c'est ce que Sharafi dira si je vais au procès. Vu les relations d'affaires régulières depuis des années entre Sharafi et Moeis (d'après Sharafi ils étaient même co-investisseurs dans des sociétés communes en Indonésie), ces virements ne m'étonnent pas. En quoi sont-ils forcément liés au contrat de la centrale de Tarahan ? Et même s'ils l'étaient, je n'ai jamais été mis au courant par Sharafi ou par un autre de ces virements et encore moins de leurs montants, bien au contraire. Mais je préfère me taire. Je reste de marbre. Comme me l'a vivement conseillé Liz Latif, peu avant l'audience :

— Surtout, quoi qu'il arrive, Fred, vous ne manifestez rien, même s'ils essaient de vous déstabiliser. Vous ne bougez pas un cil.

Je me tiens donc à carreau. Chacun des mots prononcés par Kahn me donne cependant l'impression d'être une misérable mouche prise dans la glu, s'y enfonçant inexorablement qu'elle se débâte ou non. Dans leur exposé, Kahn et Novick me qualifient de simple « maillon de la chaîne ». Seul leur importe, affirment-ils, de remonter dans la hiérarchie des coupables, jusqu'au P.-D.G. d'Alstom, Patrick Kron. Notre entretien s'achève au bout d'une petite demi-heure. Les deux magistrats ne m'ont posé aucune question. Il leur suffit pour aujourd'hui d'avoir montré leurs muscles. La balle est dans mon camp. À moi de la relancer ou pas. Et je ne peux me permettre de tergiverser très longtemps. Car, comme me le confie Stan Twardy à l'issue de cette audience, l'horloge est mon principal ennemi.

— Il y a encore quelque chose qu'ils ne vous ont pas dit, m'explique mon conseil, mais qui rend votre situation encore plus délicate. Ils viennent d'inculper un troisième responsable d'Alstom : Bill Pomponi (à la retraite depuis de nombreuses années et qui avait succédé à Rothschild). Ils jouent donc la montre.

— Je ne comprends rien, Stan. En quoi l'interpellation de Pomponi influe sur ma situation ?

— Eh bien, ils vont très certainement lui faire, à lui aussi, une offre de deal. Et si Pomponi accepte avant vous de plaider coupable, et qu'ils donnent des nouvelles informations au procureur, vous perdrez de la valeur à leurs yeux, et vous ne pourrez plus négocier un plaider-coupable au même niveau. Peut-être même que vous ne les intéresserez plus du tout, ils peuvent vous « oublier » en détention jusqu'à un éventuel procès. Il faut vraiment que vous vous décidiez le plus rapidement possible. Vous avez deux ou trois jours, pas plus !

— Mais que je me décide sur quelle base, Stan ? Tout cela est diabolique. Si je plaide coupable, Alstom ne prend plus en charge vos

frais d'avocat, et me lâche. Si je ne plaide pas coupable, je risque cent vingt-cinq ans de prison, lors d'un procès. Et il faut que je prenne cette décision en deux jours parce que Pomponi va peut-être me « voler » ma place. Et tout ça, alors que je ne peux pas avoir véritablement accès à mon dossier parce qu'il est trop volumineux, parce qu'il comporte 1,5 million de pièces et que votre cabinet n'a pas les moyens de les analyser. Mais vous êtes sérieux là ?

— On ne peut plus sérieux, Frédéric. Cela dit, pour ce qui est des cent vingt-cinq ans de prison, ne vous focalisez pas là-dessus, c'est vraiment théorique.

— Mais alors qu'est-ce que je risque vraiment ? Vous allez me le dire à la fin ? Que sont ces fameuses *guidelines* dont les autres détenus m'ont parlé ?

Liz esquisse un geste de la main, comme si elle avait affaire à un enfant capricieux.

— Calmez-vous, monsieur Pierucci. Et écoutez bien.

Son exposé est l'une des choses les plus aberrantes qu'il m'ait été donné d'entendre.

— Nous avons fait faire une étude m'annonce-t-elle. Une infraction FCPA vaut douze points. Ensuite, il faut prendre en compte le montant de la marge brute réalisée par Alstom sur les contrats incriminés, soit une somme de 6 millions de dollars, ce qui équivaut à dix-huit points de plus. Enfin, les pots-de-vin ont été versés à un parlementaire, donc à un élu, ce qui est une circonstance aggravante. Donc il faut rajouter quatre points. Ensuite il faut rajouter deux points car il y a eu plusieurs paiements, donc d'après le DOJ, plusieurs pots-de-vin. Ce qui donne un total de 36 points. Cela dit, si vous aviez été considéré par le procureur comme le leader de la « conspiration », il aurait fallu encore ajouter quatre points, mais ce n'est pas le cas, donc on en reste à ce total de trente-six points.

— Et vous voulez en arriver où, Liz, avec votre calcul de points ? Moi ce qui m'importe c'est combien de temps je vais passer en prison ?

— J'y viens ! Il faut ensuite reporter vos trente-six points dans un tableau à double entrée, avec en horizontal, le nombre de fois où vous avez déjà été condamné, et en vertical donc, les points correspondant à l'infraction qui vous est reprochée. Dans votre situation, nous tombons sur une fourchette de peine comprise entre 188 mois et 235 mois. Si vous allez jusqu'au procès, en cas de condamnation, si le juge suit ce barème – ce qui pratiquement toujours le cas –, votre peine sera au minimum de quinze ans et huit mois et elle pourra

s'élever jusqu'à dix-neuf ans et sept mois...

— Mais Liz, comment est-ce que le DOJ peut compter comme cela ? Tout d'abord, pourquoi prendre en compte la marge réalisée par Alstom pour calculer ma peine théorique ? Cet argent n'est pas tombé dans ma poche, mais dans celle de la société, donc des actionnaires. Je n'ai pas gagné un dollar, il n'y a eu aucune rétrocommission. On traite donc de la même façon un employé qui a agi pour le compte de son entreprise sans contrepartie financière, et celui qui l'a fait en en tirant un gain personnel ?

— Absolument. Le DOJ considère que l'employé agit pour garder son travail, avoir une promotion, ou gagner un bonus. Donc il estime qu'il a touché un bénéfice.

— Mais dans ce cas, il faudrait quantifier ce soi-disant bénéfice...

— Écoutez, cela ne sert à rien de discuter. Vous n'allez pas réécrire le droit américain ? La règle de calcul est ce qu'elle est, un point c'est tout !

— Et les paiements ? Il s'agit d'un seul contrat de consultant, même si le montant de la commission de Sharafi a été réglé en plusieurs fois. Pourquoi plus deux points pour plusieurs paiements ?

Là je vois que Liz devient toute rouge et est prête à exploser. Stan intervient et d'un ton sec me rappelle que le FCPA est ainsi fait, et que cela « ne sert à rien d'argumenter ». Je reste sans voix.

Lors de mon retour à Wyatt, après trois heures de transfert, je suis tellement sonné que je suis incapable de réfléchir. Hagard, j'erre dans la salle commune, le seul lieu de vie commune de la prison. J'observe des détenus plongés dans une partie d'échecs. L'un excelle. Ses coups sont imparables. Puis sa partie gagnée, il me rejoint et se met à me raconter comment, quelque temps plus tôt, il a été cueilli avec cinq cents kilos d'herbe dissimulés, chez lui. Alors qu'il était âgé de treize ans, sa mère, une prostituée, a fui le domicile conjugal, puis son père, l'a abandonné dans une forêt... Je me crois dans *Le Petit Poucet*. Il a bien sûr volé pour survivre, puis peu à peu s'en est sorti, enfin presque. Il s'est mis à cultiver du chanvre...

Dans ma tête, je commence à convertir les cinq cents kilos de cannabis en points, puis les points en années de prison. Comme il doit forcément déjà avoir été condamné, il faut y ajouter la récidive... Je m'arrête, comme pris de vertige. « Pour survivre en prison, ne cesse de me répéter Mason, mon codétenu, ferme les yeux et continue de respirer. » Continuer de respirer. Et puis vivre, tout simplement. Pour

la première fois, ce soir du 5 mai 2013 à Wyatt, je rejoins les autres prisonniers pour regarder avec eux la télévision dans le réfectoire. Exceptionnellement, c'est un match de football européen qui est retransmis en différé : la finale de la Ligue des Champions. Contre toute attente, le Bayern de Munich l'emporte face à Barcelone 3 à 0.

XVII

Le pod A

Le lendemain, je n'en crois pas mes oreilles lorsqu'un petit monsieur, chauve, à moitié édenté, qui semble âgé d'au moins soixante-quinze ans, me salue d'un vigoureux « Bonjour, monsieur ! » prononcé dans la langue de Molière pratiquement sans accent. La direction de la prison vient de changer mon affectation et de me transférer au pod A.

— Salut le Frenchie, poursuit joyeusement le septuagénaire qui m'accueille, moi c'est Jacky, mais ici tout le monde m'appelle The old man. Depuis le temps qu'on t'attendait !

Devant ma mine ébahie, Jacky m'explique avoir « quelques relations » dans l'administration de Wyatt et qu'il est à l'origine de mon transfert au pod A.

— Depuis que tu es arrivé au centre, je te réclame. Au moins, avec toi, je vais pouvoir entretenir mon français.

Jacky est l'un des personnages les plus curieux qu'il me soit arrivé de côtoyer. Figure légendaire du grand banditisme, il est l'un des rares survivants de la French Connection, la fameuse filière de trafiquants marseillais qui, des années 1930 aux années 1970, approvisionna en héroïne la mafia américaine. Jacky a commencé sa carrière de truand à New York, dans le Bronx. Il est arrêté en 1966, condamné à cinq ans, puis de nouveau interpellé en 1974. Il parvient à s'enfuir en France, direction Marseille. La brigade des stupps interrompt une nouvelle fois sa carrière en 1978. Extradé aux États-Unis, il purge une peine de douze ans dans un pénitencier. Qu'à cela ne tienne, dès sa

libération, en 1997, il recommence à vendre de l'héroïne, écope d'une quatrième, puis d'une cinquième condamnation. En tout trente-six ans de prison, dont quatre en France. C'est ainsi qu'il a atterri à Wyatt. Inutile de préciser qu'avec un pareil pedigree, il dispose de quelques appuis derrière les barreaux. En fait, il connaît tout le monde et surtout tous les détenus le connaissent et le respectent. C'est le véritable patron de la prison. Par ailleurs, malgré ses antécédents, il est plutôt sympathique et chaleureux. Amoureux de la France, il a réuni autour de lui deux autres francophones, un Grec, Alex, diplômé de l'école de commerce de Marseille et ancien de la BNP, et un Canadien d'origine grecque, le fameux Transporteur. Tous les trois me reçoivent comme un prince. Ils me fournissent café, sucre, lait en poudre, un poste radio, un miroir confectionné à partir de feuilles d'aluminium, de nouvelles baskets (en attendant celles que j'ai commandées au *commissary*) et, vrai bonheur : un bon oreiller et un second matelas.

Contrairement au pod D dans lequel j'avais séjourné depuis mon arrivée, le pod A ne comporte aucune cellule. Il s'agit d'un vaste dortoir de cinquante-six places. Les détenus sont répartis dans des petits boxes de quatre personnes, séparés les uns des autres par des murets d'une hauteur d'un mètre trente. Chaque box comprend deux lits superposés et ne dépasse pas les neuf mètres carrés. Outre la promiscuité, le plus dur à supporter est le manque de lumière naturelle. Elle ne parvient dans le pod que par trois minuscules vasistas, recouverts d'un film opacifiant. Nous vivons donc en permanence sous les néons, dont un sur deux reste allumé durant la nuit pour pouvoir identifier les fauteurs de trouble en cas de bagarre. Ceux qui, comme moi, disposent des couchettes supérieures doivent s'habituer à s'endormir avec des lampes placées juste cinquante centimètres au-dessus de leur tête. Il m'a bien fallu trois nuits pour arriver à trouver le sommeil, les yeux désespérément fixés sur les murs recouverts d'une horrible peinture jaune, écaillée à de très nombreux endroits. Le pod A n'a pas connu de réels travaux d'entretiens depuis près de dix ans. Le principe est toujours le même : diminuer au maximum les coûts de fonctionnement de la prison au nom de la rentabilité.

Mauvaise surprise, dans ce quartier, non seulement les douches sont communes, mais les w.-c. le sont également ! Cinq bidets sont alignés contre un mur, séparés simplement sur chaque côté par un muret d'un mètre de haut et rien devant !

Quelques semaines après leur incarcération, les détenus sont dûment classifiés et repartis dans leurs quartiers définitifs : pod par âge ou pod par dangerosité. Quartier des « gangs », quartier des

« travailleurs », etc. Le pod A est censé accueillir les prisonniers âgés de plus de quarante ans, a priori moins remuants. On y trouve une forte communauté latino (dominicains, jamaïcains, mexicains), quelques Asiatiques et, bizarrement, neuf Grecs ou Américains d'origine grecque. Je suis le seul Français. En grande majorité, mes compagnons ont été interpellés pour meurtres, braquages, trafic de stupéfiants, ou parfois simplement pour fraude à la carte bancaire (notamment ceux qui sont d'origine vietnamienne). Dans cet éventail de crimes et de délits, somme toute assez classiques, un cas unique de FCPA, le mien : une incrimination dont aucun prisonnier n'a jamais entendu parler, avant mon arrivée dans le pod A.

Ce quartier est soi-disant réservé aux individus les plus paisibles. Je préfère ne pas imaginer à quoi ressemblent les autres. Car au pod A, les disputes, les vols dans le dortoir et les trafics de drogue et de médicaments sont quotidiens. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un détenu soit envoyé au mitard, pour une durée de quelques semaines à plusieurs mois. Règle de base pour éviter les ennuis : ne jamais regarder fixement ou toucher un autre détenu. Pas de claques sur l'épaule, pas de mains serrées. Et si vous patientez dans la file d'attente pour la distribution des repas, prenez garde de n'effleurer quiconque. Le moindre geste est aussitôt interprété comme une agression.

La cour de promenade, adjacente au pod, même si elle est minuscule (la moitié d'un terrain de basket) est un havre de paix. Il faut dire que les règles tacites établies entre détenus y sont draconiennes. De 8 heures à 11 heures, la cour est occupée par ceux qui font de la gymnastique ou de la marche. Le reste de la matinée et l'après-midi, elle se transforme en terrain de pelote basque que les détenus pratiquent à main nue. Enfin entre 20 heures et 21 heures, les marcheurs sont de nouveau autorisés.

Lors de mon installation dans mon box, mes nouveaux camarades m'ont également initié à un autre rituel, qui régit l'ordonnancement de la salle commune. Au moment des repas, les détenus doivent toujours s'asseoir à la même table et à la même place. Entre les repas, allez savoir pourquoi, les places changent mais le rituel demeure : à chaque heure de la journée correspond un emplacement que le nouvel arrivant doit apprendre à connaître. C'est assez déroutant, surtout au début, et puis on apprend à se plier à ce règlement informel.

C'est dans mes nouveaux « appartements » que je reçois les premières photos des enfants. Clara a choisi les plus belles. Ils rient à cœur joie et cela me fait un bien fou. Alex et The Transporteur n'ont pas vu leurs femmes et leurs enfants depuis qu'ils sont incarcérés. Soit

respectivement quinze et vingt-deux mois. Avant leur arrestation, m'assurent-ils, leur couple était très solide et puis, peu à peu, ça devient plus compliqué...

Hier, par téléphone, ma sœur Juliette et Clara m'ont annoncé que papa s'apprêtait à venir aux États-Unis pour me rendre visite. Je ne souhaite pas qu'il fasse ce voyage épuisant pour lui. La perspective de le voir une heure derrière une vitre blindée et de ne pouvoir lui parler qu'au travers d'un combiné téléphonique m'attriste. Je ne veux pas lui faire subir à soixante-quatorze ans cette humiliation. Et j'ai peur d'être paralysé par la honte aussi. Je me protège tout en me sentant coupable de mon égoïsme. Si j'étais à sa place, bien sûr que j'aurais sauté dans un avion pour soutenir mon fils en prison et calmer mes propres inquiétudes. Je sais que je le prive de cet apaisement tout relatif car il doit se ronger les freins à se demander ce qu'il peut faire pour m'aider. Mais si papa savait ce qui m'attend, il comprendrait.

Demain, j'ai une décision très importante à prendre : plaider coupable à l'aveugle ou non. J'appelle Clara pour lui expliquer le dilemme car tout cela aura un énorme impact sur elle et les enfants. La seule chose qui lui importe c'est que je sois libre, peu important les conséquences pour la famille et pour mon travail, la liberté n'a pas de prix.

J'ai encore toute la nuit pour y réfléchir... Avec à l'esprit au moins une bonne nouvelle, la seule : Linda (une amie américaine que nous avons rencontrée lorsque j'étais basé à Windsor dans le Connecticut) a accepté de mettre sa maison en caution pour que je sois libéré. C'est un immense espoir, mais cela suffira-t-il ?

XVIII

Alstom me lâche

Cette première nuit au pod A a été difficile. À cinquante-six dans un dortoir, entre les ronflements, les pets, ceux qui se masturbaient discrètement ou moins discrètement, les sorties pour aller aux toilettes, les rondes bruyantes des gardiens...

Après le petit déjeuner, j'appelle donc Stan. En fait, je n'ai rien décidé. Tout va dépendre de ce qu'il va me dire sur la peine de prison.

— Fred, j'ai une bonne et une moins bonne information à vous communiquer, commence Stan.

Le ton est donné.

— Commencez par la mauvaise.

— Depuis votre arrestation, Alstom semble avoir adopté une autre tactique. Jusqu'à présent, votre entreprise s'était montrée très réticente à coopérer. Mais maintenant, ils transmettent des documents au DOJ. Les procureurs ont encore reçu des dizaines de milliers de pièces supplémentaires dont 3 000 où vous êtes mentionné. J'ai comme l'impression que...

— L'impression que quoi, Stan ?

— Je ne sais pas... mais... Je me demande si au sein d'Alstom, certains n'essaient pas d'en profiter pour vous faire porter le chapeau sur d'autres contrats que celui de Tarahan, afin de se protéger eux-mêmes.

— Mais quel serait leur intérêt ? Je ne vois pas pourquoi ils

agiraient ainsi. Cela pourrait se retourner contre eux s'ils me poussent à bout.

— Écoutez Frédéric, votre interpellation leur a fait prendre conscience que l'affaire était très grave. Ils savent maintenant qu'ils vont devoir passer à la caisse. Régler une énorme amende. Mais surtout ils doivent aussi craindre d'autres poursuites individuelles, notamment le P.-D.G. et d'autres membres haut placés. Alors ils ont intérêt à vouloir limiter les dégâts, à charger celui qui est déjà en prison.

— Sauf que, s'ils jouent ce jeu, moi je peux aussi mettre en cause des dizaines de cadres ! Et toute la direction même.

— Je sais, Frédéric, mais si Alstom coopère complètement et paye l'amende, le DOJ se montrera sûrement plus compréhensif avec vos supérieurs. Ce que je veux surtout vous dire, c'est que cela risque de prolonger les délais, car les procureurs vont vouloir vous interroger sur les documents transmis par Alstom vous concernant.

— Cela va prendre beaucoup de temps ?

— Pas tant que ça. Sur les 3 000 documents, peut-être quelques centaines sont importantes. Donc si vous acceptez, ils vont envoyer à Wyatt des CDs que vous pourrez revoir sur un ordinateur de la prison et ensuite ils organiseront des rendez-vous au tribunal de New Haven où ils vous questionneront sur ces pièces. S'ils sont satisfaits de vos réponses, alors seulement, ils accepteront de faire tomber des chefs d'accusation.

— Et sinon ?

— Il n'y a pas vraiment de sinon ! Sinon vous restez en prison à Wyatt dans l'attente de votre procès.

— Rassurez-moi. On pourra toujours demander ma libération ? Une amie américaine, Linda, a accepté de mettre sa maison en caution

— On peut. Mais je ne suis pas sûr qu'Alstom, après ce revirement, soit toujours prêt à payer les gardes et la location de l'appartement. Si cela revient à votre charge, le coût de la sécurisation de l'appartement vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept sera exorbitant. En plus les procureurs s'opposeront à votre libération tant que tous les documents n'auront pas été revus.

— Vous m'aviez quand même parlé d'une bonne nouvelle ?

— Oui la bonne nouvelle est que si vous acceptez de revoir ces documents et de répondre à leurs questions, ils recommanderont une peine de six mois de prison.

Sur le coup, j'étais content d'entendre ce chiffre. Et c'est exactement l'effet escompté. On vous fait très peur avec des peines de plusieurs années si vous allez au procès, pour vous amener au final à plaider coupable contre une peine très réduite. Ça y est, je rentre dans le système dont pratiquement personne n'échappe !

Cela fait maintenant plus de quinze minutes que nous discutons au téléphone et la ligne risque d'être coupée à tout instant, chaque conversation étant limitée à vingt minutes. J'ai encore des dizaines de questions sur les modalités du plaider-coupable, sur les séances d'interrogatoire des procureurs, les garanties sur les six mois, et sur les chefs d'accusation qui seront supprimés mais Stan me presse.

— Il faut prendre une décision. Les procureurs ont certainement proposé la même chose à Pomponi et s'il est d'accord, ce ne sera plus six mois pour vous, mais certainement beaucoup plus, et peut-être même aucune proposition, sauf plaider coupable sur l'ensemble des chefs d'accusation.

J'essaye une dernière question :

— Quelles garanties ai-je que la juge suivra la demande du procureur pour les six mois ?

— Aucune, les juges décident ce qu'ils veulent. Mais dans la très grande majorité des cas, ils suivent les demandes des procureurs, surtout ici dans le Connecticut.

— Si vous avez la confirmation que les procureurs recommanderont six mois de prison à la juge. C'est d'accord, Stan.

Je devrais être soulagé. Enfin, je l'ai prise cette décision ! Et pourtant, des milliers d'autres questions m'assaillent. Comment va réagir la direction d'Alstom quand elle apprendra que j'ai plaidé coupable ? Si l'entreprise me coupe les vivres, que vont devenir ma femme et mes enfants ? Ils ne pourront certainement pas rester à Singapour, ils seront sûrement obligés de rentrer en France. Quant à moi, je serai libre, certes, mais obligé de rester seul sous caution aux États-Unis, en attendant mon *sentencing* (le prononcé de ma peine) sans pouvoir travailler. Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de divorcer ? Je laisse la maison en France à Clara. Au moins elle aura de quoi rebondir.

XIX

Retour au tribunal de New Haven

Cela s'est mal passé. Très mal même. À voir la mine furieuse des procureurs Kahn et Novick, mes réponses ne sont pas celles qu'ils espéraient. Ils viennent d'ailleurs d'interrompre notre entretien pour « me laisser le temps de réfléchir ». Mon avocat, lui, en profite pour me traiter de tous les noms. Il me passe un véritable savon.

— Mais qu'est-ce qui vous a pris ? Pourquoi avez-vous nié ?

— Je n'ai rien nié du tout ! J'ai juste dit la vérité, figurez-vous ! Oui, Alstom a versé une commission de 1 % à notre lobbyiste Sharafi. Mais non, je n'ai jamais évoqué avec lui l'éventuel versement d'un pot-de-vin au parlementaire indonésien Emir Moeis qui, d'ailleurs, n'avait aucun rôle officiel dans le processus d'attribution du projet.

— Mais vous pouviez vous douter qu'un bakchich allait être distribué, non ? Vous saviez que c'était une possibilité ! En plus, Sharafi a déjà témoigné. Et il a balancé tout le monde chez Alstom... Alors arrêtez de tourner autour du pot et dites-leur ce qu'ils veulent entendre, autrement, moi, je vous préviens : tout va s'arrêter et vous repartirez en prison illico, et c'en est fini des six mois !

— Il faut donc que je mente, Stan. Mais c'est complètement dingue. S'ils veulent une confession, je suis tout à fait prêt à reconnaître que, oui, quand Alstom a recruté Azmin, le second consultant, cette fois-là, la direction générale et moi-même étions parfaitement au courant de la demande d'un pot-de-vin. Il y avait donc peu de doutes sur les raisons de l'embauche d'Azmin. Mais avec Sharafi, quand il a été recruté au début, il n'était pas question pour lui de payer des

bakchichs. En tout cas, c'est ce qu'il m'a dit.

— Oui mais, le second intermédiaire, Frédéric, pour le moment, ils s'en foutent ! Ils ont bâti toute leur accusation contre vous à partir du témoignage du premier, de Sharafi. Et maintenant, ils ne vont pas changer de stratégie.

— Alors qu'est-ce que je fais ?

— Et bien... Écoutez très attentivement ce que je vais vous dire.

Et mon avocat de sortir sa botte secrète pour me convaincre de changer de discours tout en évitant de mentir, et de ne pas ainsi ruiner sa négociation : le *willful blindness* (l'aveuglement volontaire). En résumé, j'ai fait l'autruche. Même si les mails ne prouvent pas mon implication personnelle, même si j'ignorais la destination finale d'une partie des paiements à Sharafi, je suis quand même coupable de ne pas avoir voulu savoir ! Je me suis « volontairement aveuglé ». Et pour le DOJ, les conséquences sont donc les mêmes.

J'ai donc appris par cœur la déclaration que me soufflait Stan, puis je suis revenu devant les procureurs et je leur ai tout récité. Qu'est-ce que je pouvais faire d'autre ? Novick et Kahn ont eu l'air ravi de mon revirement

J'apprendrai par la suite pourquoi ils n'étaient pas intéressés par Azmin, le deuxième intermédiaire, mais par Sharafi, le premier, alors que la corruption était bien plus avérée d'un côté que de l'autre : Azmin ayant été payé en totalité douze mois après la mise en vigueur du contrat, soit en 2006 au plus tard, les faits étaient prescrits (cinq ans en matière de FCPA) alors qu'avec Sharafi, le dernier paiement par Alstom a eu lieu en 2009, donc encore dans la période de non-prescription pour ma mise en examen en novembre 2012...

En rentrant à Wyatt, après cette journée éprouvante, j'appelle Clara. Elle s'est réparti les tâches avec ma sœur Juliette pour me venir en aide. Juliette, avec l'aide de son mari qui est bilingue, coordonne les actions judiciaires avec mes avocats et mon épouse s'occupe de maintenir un contact avec Alstom. Ou plutôt elle essaie. Car désormais, cela ne fait plus l'ombre d'un doute. Pour la compagnie, je suis devenu rien de moins qu'une brebis galeuse. Clara a eu vent des informations (ou des rumeurs) qui circulent en interne chez Alstom. Je n'en reviens toujours pas de ce qu'elle a appris. Les juristes de la boîte, qui n'ont pas daigné me donner signe de vie, ont tiré leurs conclusions dans leur coin. Ils estiment que je serais obligé, quelles que soient mes intentions de départ, de plaider coupable (ce en quoi ils ne se trompent pas). Ils en veulent pour preuve la « collaboration » de

Rothschild et Sharafi qui est déjà revenue à leurs oreilles. On raconte même qu'ils ont tous les deux réussi à décrocher un statut de *whistleblowers* (en clair « lanceurs d'alerte ») et que, comme le prévoit la législation américaine avec la loi Dodd-Frank¹, ils vont toucher le prix de leur « trahison ». Ils pourraient être payés au pourcentage : entre 10 et 30 % de l'amende infligée à l'entreprise qu'ils ont dénoncée (un ancien salarié d'UBS a ainsi touché un jackpot de 104 millions de dollars).

Tous ces bruits autour de Rothschild sont inexacts. À ma connaissance, il ne sera jamais rémunéré par le Department of Justice qui l'a forcé à coopérer en lui promettant une réduction de peine. Mais un climat de panique s'est véritablement emparé de l'entreprise, à la suite de mon arrestation. Mes collègues essayent tous de se remémorer leurs nombreuses discussions. Chacun se demande si la « taupe » était présente ce jour-là, si elle portait un micro, et surtout s'il a tenu des propos qui pourraient lui être reprochés. Tout le monde craint de voir débarquer le FBI dans son bureau. D'anciens salariés ont même été jusqu'à réclamer un avocat au service juridique de l'entreprise, au cas où ils seraient à leur tour inquiétés. Beaucoup considèrent que, dorénavant, le P.-D.G., Patrick Kron, est sur un siège éjectable et pourrait être inculpé. Au siège à Paris, on a sonné le branle-bas de combat.

J'apprendrai plus tard d'ailleurs que la direction juridique a envoyé juste après mon arrestation un email à une cinquantaine de cadres sur lesquels le DOJ avait interrogé Alstom depuis le début de l'enquête. Une mise en garde très inhabituelle chez Alstom :

« Comme vous le savez, une enquête judiciaire est en cours aux États-Unis sur une supposée corruption dans certains projets étrangers. Un examen interne de la société montre que vous avez été impliqué dans des projets américains... Il est possible que les autorités américaines veuillent vous interroger si vous voyagez aux États-Unis », peut-on lire dans ce document. « Vérifiez avec Keith Carr avant de vous rendre aux États-Unis pour votre travail lié à Alstom », recommande également la direction, avant d'adresser une liste de conseils à ses cadres : « En cas d'interpellation, vous devez savoir que vous avez le droit de parler ou de ne pas parler avec les enquêteurs. C'est votre choix et le gouvernement américain ne peut vous obliger à accepter un entretien. »

Pourquoi avoir attendu mon arrestation pour mettre en garde ces employés alors qu'Alstom savait depuis longtemps qu'ils étaient dans le collimateur de la justice américaine ? Et pourquoi Keith Carr m'a-t-il dit peu avant mon arrestation que je ne craignais rien ? Je ne devais

donc pas figurer sur cette liste. Ce que me confirmeront plus tard d'autres personnes proches du dossier. Pourquoi, dans ces conditions, ai-je été arrêté ? Pourquoi moi ? Je me suis longtemps posé cette question, et je me la pose encore. Les fonctions que je m'apprêtais à occuper (futur patron d'une joint-venture entre Alstom et Shanghai Electric) y sont-elles pour quelque chose ? Cette société commune, si elle avait vu le jour, aurait permis au groupe de créer un leader mondial dans le domaine des centrales à charbon. Elle préfigurait aussi, aux yeux des analystes, un rapprochement plus global entre Alstom Power et Shanghai Electric qui aurait détrôné notre grand concurrent General Electric. Ce que, forcément, les Américains redoutaient...

En attendant d'avoir les réponses à mes interrogations, j'imagine sans peine l'atmosphère de suspicion et d'angoisse qui doit régner au siège à Levallois et dans les unités du groupe à l'étranger. Je ne serais d'ailleurs pas étonné qu'on assiste sous peu à un jeu de chaises musicales au sein du comité exécutif, pour mettre à l'abri les dirigeants les plus exposés. Pour moi, hélas, les carottes sont déjà cuites.

II

Le procureur

C'était donc bien cela. Dans la voiture, je n'avais pas voulu y croire. Trop vieux, trop loin, trop déconnecté du présent et des enjeux du moment. Mais maintenant, je dois me rendre à l'évidence. Je suis rattrapé par ce satané dossier indonésien. Celui de la centrale électrique de Tarahan, située sur l'île de Sumatra. Lorsque le marché a été ouvert pour sa construction, en 2003, je n'étais pas encore installé à Singapour. J'opérais depuis les États-Unis. J'étais le directeur commercial d'une des branches d'Alstom Power. Dès que l'appel d'offres a été lancé en Indonésie, nous avons concouru au sein d'un consortium avec une société japonaise, Marubeni. À cette date, Alstom connaissait de graves difficultés financières, la compagnie était même au bord de la faillite. Ce contrat, même s'il s'avérait relativement modeste (118 millions de dollars dont une soixantaine pour Alstom), revêtait donc une importance symbolique. La centrale de l'île indonésienne de Sumatra, minuscule tache sur le planisphère, allait réasseoir la réputation de la société.

Dans la salle d'interrogatoire du FBI, alors que Seth Blum vient de me révéler les motifs de mon arrestation et tandis que j'attends le procureur pour plus d'explications, j'essaye de repenser à cette année 2003 et à combien nous avons dû batailler pour gagner Tarahan. Il ne faut pas se voiler la face : dans certains pays du globe à cette époque les pots-de-vin étaient une pratique courante, pour ne pas dire admise. Et, je sais qu'Alstom a eu recours à deux « intermédiaires ». Certes, je ne les ai pas recrutés, mais – je l'admets – je connaissais leur existence.

J'ai à peine le temps d'essayer de me représenter cette période que la porte s'ouvre et qu'un homme entre, accompagné de Seth Blum. Il est âgé de trente-cinq ans. Petit, sec, il ne fait aucun effort pour dissimuler son arrogance et me donne le sentiment d'être un bel arriviste. Avec le débit d'une mitrailleuse, il commence à réciter son laïus :

— Monsieur Pierucci, je m'appelle David Novick et je suis procureur fédéral dans le Connecticut en charge du dossier Alstom, votre employeur. Vous avez été interpellé dans le cadre des poursuites pour corruption que nous avons ouvertes contre votre société. C'est moi qui dirige cette enquête. Vous êtes accusé d'avoir participé à des actes de corruption visant un parlementaire indonésien dans le cadre du contrat de Tarahan. C'est de la corruption d'agent public étranger et cela relève du Foreign Corrupt Practices Act¹. Nous avons lancé des investigations depuis maintenant trois ans sur les pratiques d'Alstom dans bon nombre de pays. Comme le prévoit la législation américaine, votre groupe en a aussitôt été informé. Et pourtant, votre entreprise, malgré ses promesses, refuse depuis 2010 de coopérer pleinement avec le Department of Justice². Alstom ne respecte aucun de ses engagements. Aucun !

Il a l'air furieux. J'ai bien envie de lui répondre que je ne suis ni le P.-D.G. d'Alstom, ni son directeur juridique. Certes je suis un cadre dirigeant, mais je n'appartiens ni au conseil d'administration, ni au comité exécutif. Je... mais le procureur ne me laisse pas le temps de pousser plus loin ma pensée.

— Monsieur Pierucci, je vous conseille vivement de ne pas appeler votre entreprise. On aimerait que vous fassiez des choses pour nous...

À cet instant, tout se brouille dans ma tête. Qu'est-ce que ce magistrat est en train de me demander ?

— On aimerait que vous fassiez des choses pour nous... contre Alstom et sa direction. Nous connaissons très bien votre place chez Alstom actuellement et celle que vous occupiez au moment des faits de Tarahan. Nous savons très bien que dans cette affaire indonésienne, vous n'avez pas eu de rôle décisionnaire, mais néanmoins, vous étiez au courant de tout ce qui se passait. Ce que nous voulons, c'est poursuivre la direction générale d'Alstom et notamment son P.-D.G., M. Kron. Et nous vous demandons donc de ne pas les informer de votre interpellation. C'est pour cela que vous ne devez pas les joindre, et donc renoncer pour le moment à un avocat. Vous comprenez ?

Eh bien non, je ne comprends pas. Ou plutôt si, je crois percevoir l'offre, le deal qui se dessine. David E. Novick me propose à mots cachés de devenir son indic au sein de l'entreprise... En même temps, je suis en plein décalage horaire, je n'ai pas dormi depuis vingt-quatre heures, et je suis toujours entravé par les menottes, attaché à cette barre de fer, à sa merci. Alors qu'est-ce que je dois comprendre exactement ? Il ne m'aide pas, il reste dans le flou, ne formule aucune demande précise, excepté cette consigne répétée plusieurs fois : surtout ne prévenir personne ! Et cela me semble juste impossible.

Tandis qu'il essaie de me réduire au silence, je me revois dans l'une des séances de formation organisées par Alstom, à destination de ses hauts cadres. Par une ironie dont seule la vie a le secret, c'était quelque temps avant mon interpellation. Et le thème du séminaire portait sur... les risques juridiques de notre profession. On nous avait remis un petit papier format carte de visite où étaient inscrits les numéros de téléphone à appeler en cas d'arrestation, dont celui de Keith Carr, actuel directeur juridique du groupe. Il nous était recommandé de garder constamment ce petit bristol sur nous. Et de ne jamais déroger, si par malheur nous étions confrontés à un juge ou un policier, aux deux règles inculquées durant ces séances de coaching : 1 – Ne rien dire. 2 – Appeler la direction juridique d'Alstom qui, illico, dépêchera un avocat auprès de son infortuné salarié. J'ai retenu la leçon. Et je ne tomberai pas dans le piège – c'est du moins ce que je crois à ce moment-là – que me tend le procureur. En bon petit soldat, et sans imaginer une seconde ce qu'il m'en coûtera, j'applique les préceptes dispensés par les juristes de ma compagnie. Je ne peux pas ne pas les alerter.

C'est ce que j'explique au procureur :

— Écoutez, je n'ai jamais été arrêté, je ne comprends pas ce que vous voulez. Donc, je vous demande de me permettre de prévenir mon entreprise ainsi que mon consulat.

La mine fermée, le magistrat fait signe à un enquêteur qui me remet mon BlackBerry confisqué lors de mon interpellation. Je tente aussitôt de joindre le directeur juridique, Keith Carr. Il est 5 heures du matin à Paris, le téléphone sonne dans le vide. En revanche, j'arrive à entrer en contact avec Tim Curran, le patron de la division chaudière d'Alstom aux États-Unis avec qui j'avais rendez-vous le lendemain à Windsor dans le Connecticut. Je lui résume brièvement la situation. Il tombe des nues.

— Ce qui t'arrive est incroyable. C'est complètement aberrant. On

va te sortir de là très vite. J'appelle immédiatement le siège.

Tim Curran m'a rassuré... un peu. Le procureur parti, deux policiers procèdent à la fouille et à un inventaire complet de ma valise. J'ai encore le droit de passer un coup de fil. J'hésite à téléphoner à Clara, mon épouse. Et puis j'y renonce. À quoi bon l'inquiéter. À cet instant, j'en suis absolument persuadé : ce n'est que l'affaire de quelques heures. Bientôt, je serai remis en liberté. David E. Novick a eu beau se montrer odieux, il a beau marteler qu'Alstom est sous le coup d'une enquête anti-corruption depuis près de trois ans, que le groupe n'a répondu à aucune des injonctions du Department of Justice, qu'il reste sourd à toutes les questions qui lui ont été posées, qu'il fait le mort... je ne le crois pas. Ou plutôt : je ne veux pas le croire. Mes certitudes sont gravées dans le marbre : mon entreprise, j'en mettrais ma tête à couper, va intervenir au plus vite pour m'extirper de ce mauvais pas. Je sais que j'ai la confiance du P.-D.G.

Quelques semaines avant mon départ pour New York, je dînais encore avec Patrick Kron. Il m'avait convié, avec quelques dirigeants basés en Asie, à une réception somptueuse à Singapour, dans un lieu mythique : le Marina Bay Sands, le restaurant le plus couru de la capitale. Les images de cet établissement ont fait le tour du monde. C'est un bâtiment assez délirant doté, au cinquante-septième étage, d'un gigantesque toit terrasse qui s'avance au-dessus de l'océan comme la proue d'un bateau. Le directeur juridique du groupe, Keith Carr, était là lui aussi. Rien d'extraordinaire à cela. Depuis quelques années déjà, Alstom avait développé une grande partie de ces activités énergie en Asie, au point que Kron envisageait même de transférer partiellement le siège social du groupe à Singapour. Un étage entier supplémentaire venait d'être loué fin 2012 afin d'y accueillir une partie des effectifs parisiens. Kron venait d'ailleurs très souvent sur place. Et les rumeurs allaient bon train au sein de l'entreprise. Le P.-D.G. aurait, disait-on, songé (en toute légalité) à s'y faire domicilier fiscalement. Il est vrai que le taux d'imposition singapourien est particulièrement attractif (au maximum 20 % et cela sans compter les abattements) et que le patron du bureau d'Alstom à Singapour, Wouter Van Wersch, avait commencé, début 2013, à prospecter la ville pour trouver des pieds-à-terre pour Patrick Kron. Plusieurs villas avaient été visitées.

À vrai dire, tout cela m'importait assez peu. Sans pouvoir être qualifié de proches – même si nous avions pris l'habitude de nous tutoyer – nous avions, Patrick Kron et moi-même, des relations courtoises. Une semaine avant mon voyage à New York, je l'avais

d'ailleurs accompagné de nouveau en Inde pour rencontrer les dirigeants de Reliance Industries, le plus grand conglomérat privé indien, propriété de la famille Ambani. Patrick Kron est avant tout un commercial, un négociateur hors pair, qui n'hésite pas à parcourir seul le monde pour aller au contact direct de ses partenaires. Tantôt intransigeant, et même presque grossier, il sait aussi se faire tout miel pour amadouer et séduire les clients. C'est sur le terrain, plutôt qu'au siège dans son bureau de P.-D.G., qu'il a su s'imposer auprès de ses troupes quitte à court-circuiter parfois la hiérarchie interne.

Durant ce fameux dîner au Marina Bay Sands, le directeur juridique du groupe, Keith Carr, un fidèle parmi les fidèles de Kron, que je connais depuis de nombreuses années puisqu'il était auparavant responsable juridique du secteur Power auquel j'ai toujours été rattaché, s'est approché de moi et m'a glissé entre deux verres :

— Tu te souviens, Fred, de l'affaire de Tarahan et de l'enquête américaine pour laquelle nous avons fait également notre propre enquête ?

— Oui, bien sûr. Qu'est-ce qui se passe ?

— Rien de spécial, toi, tu n'as absolument rien à craindre. Une enquête interne t'a complètement blanchi. En revanche, d'autres employés ont un peu de souci à se faire.

Sur le coup, je n'avais presque pas relevé, même si j'avais trouvé un peu bizarre qu'au beau milieu d'un cocktail il me parle de cette affaire alors que nous ne l'avions jamais évoquée auparavant, même en 2010-2011, lorsque j'avais été interrogé dans le cadre de l'audit interne.

Mais maintenant, dans le bureau du FBI, cette conversation me revient en mémoire, sans doute parce que je suis en train de composer à nouveau le numéro de Keith.

Finalement, cette deuxième tentative est la bonne. Keith décroche enfin. La conversation est très courte mais je me souviens de chaque mot.

— Je ne comprends pas, je ne comprends pas... c'est incompréhensible, ne cesse de répéter Keith, qui semble aussi sonné que moi. Nous sommes en train de finaliser un accord avec le Department of Justice. C'est incroyable ce qui t'arrive.

— Eh bien, peut-être, mais le procureur lui, n'a pas l'air au courant de ce deal. Ou alors, il n'y croit pas... Il n'arrête pas de me dire que si je suis là, c'est justement parce qu'Alstom ne coopère pas depuis trois ans et qu'ils ont perdu patience. En plus, tu m'as assuré, il y a

quelques semaines, que je n'avais rien à craindre. Alors pourquoi m'ont-ils arrêté ?

— C'est complètement incompréhensible je te dis. Nous sommes si proches d'un accord que je dois prendre l'avion dans quelques heures ! Je suis attendu aujourd'hui à Washington pour conclure un deal avec le DOJ ! Cela dit, avec ce qui vient de se passer, j'hésite à venir aux États-Unis... Je vais d'abord consulter nos avocats... Mais bon, rassure-toi. Surtout reste calme. Dès que j'ai contacté notre cabinet de juristes, on t'envoie quelqu'un. En attendant, ne dis rien au procureur, ni au FBI. Pour ce soir, c'est un peu tard, mais on va te sortir de là sous caution dès demain et ensuite on verra quelle stratégie mettre en place.

Et voilà, il vient de raccrocher. Pour moi, cela ne fait pas l'ombre d'un doute : j'aurai de ses nouvelles au petit matin, il ne me lâchera pas, il sera à mes côtés jusqu'au bout. La compagnie que je sers depuis tant d'années ne peut pas m'abandonner. Il faudrait être fou ou paranoïaque pour envisager, ne serait-ce que quelques secondes, le contraire. Or, je ne suis ni fou, ni paranoïaque.

Alors que les paroles réconfortantes de Keith résonnent encore à mes oreilles, le procureur revient dans la salle d'interrogatoire.

— Vous ne souhaitez pas nous parler. D'accord. C'est votre choix.

— Non, je suis prêt à faire toute la lumière sur mon rôle dans cette affaire, dans laquelle je ne pense pas avoir à me reprocher grand chose, mais pour cela, j'ai besoin d'avoir à mes côtés un avocat car je ne connais absolument pas la façon dont travaille la justice américaine, ni d'ailleurs mes droits. Je pense que n'importe quel étranger agirait pareil.

Mes explications glissent sur le procureur David E. Novick. Imperturbable, il enchaîne :

— Je vais donc vous transférer dans une prison à Manhattan. Vous allez y passer la nuit. Demain vous comparâtes devant un juge du tribunal du Connecticut. Vous aurez le droit de rencontrer votre défenseur avant cette audience. Le juge statuera sur votre maintien ou non en détention. Si vous le désirez, vous avez aussi la possibilité de passer un coup de téléphone à votre famille pour la prévenir.

Rester calme. C'est ce que m'a conseillé Keith Carr. Garder son sang-froid. De toute façon, je n'ai pas d'autre choix. Dois-je appeler Clara, mon épouse ? Le procureur semble m'y inciter. Mais peut-être cherche-t-il à me déstabiliser ? Forcément, elle sera folle d'inquiétude. Et son angoisse affaiblira mes résistances. Un grand classique en matière de pression psychologique. Les flics, je l'apprendrai plus tard,

appellent ça « attendrir la viande ». Je réfléchis rapidement. Demain soir, au plus tard, je serais remis en liberté. Le pays, qui a accepté de libérer sous caution OJ Simpson, poursuivi pour meurtre, ne va quand même pas me maintenir en détention, moi, un citoyen français, un cadre dirigeant d'entreprise qui, au dire même du procureur, n'a eu aucun « rôle décisionnel » dans le contrat de Tarahan, ciblé par la justice américaine. Alors non, je n'appellerai pas ma femme. Je préfère lui raconter ma mésaventure une fois dehors. Poliment, je décline la proposition de David E. Novick. En revanche, j'exige que le consulat de France à New York soit prévenu. Novick s'exécute sur-le-champ et compose un numéro préenregistré sur son téléphone. Apparemment, il a tout prévu ! Il sait parfaitement qui appeler au consulat à cette heure tardive, un dimanche soir à minuit.

Il me passe le combiné et la personne qui me répond est de toute évidence « de garde ». Mon interlocuteur s'enquiert de mon identité et précise qu'il prend juste « note ». Puis Novick s'empare à nouveau du téléphone pour indiquer au consulat que je serai entendu demain lundi par une juge au tribunal de New Haven. Voilà, le procureur en a fini avec moi pour ce soir.

Ron et Ross entrent à nouveau en scène. Ils procèdent à l'inventaire de toutes mes affaires (ordinateur, portable, linges dans ma petite valise à roulette). Nouveau passage par les portes blindées, prise d'empreintes des dix doigts et séance photo pendant une bonne demi-heure. Retour dans l'ascenseur, toujours à reculons. Puis, nous prenons en voiture la direction de la prison de Manhattan, toute proche.

Les deux inspecteurs ne me quittent pas d'une semelle durant toute la procédure d'admission. Puis, avant de partir, Ron me glisse :

— Allez bonsoir, monsieur Pierucci. Cela va vous faire bizarre ce que je vais vous dire, mais sachez que demain matin, vous serez vraiment content de nous retrouver.

Je ne sais pas s'il faut y voir un brin de sadisme ou un avertissement amical. Je n'avais encore jamais mis les pieds dans une prison. À l'entrée, deux gardiens m'ordonnent de me déshabiller. Ils me prennent tout : ma montre, mon alliance, mes chaussures. Je suis totalement nu ! Et totalement désorienté au point d'en perdre ma maîtrise de l'anglais...

— *Turn around, squat and cough*, m'intime le gardien, avec un accent difficilement compréhensible.

Cough, c'est tousser, cela, j'ai saisi. Mais *squat* ? J'ai oublié ce que cela signifie.

— *Squat and cough*, s'énerve le gardien. *Squat and cough* !

Face à mon air ébahi, il me mime ce qu'il faut faire. Je dois m'accroupir (*squat*), écartier les jambes et tousser. J'obtempère tandis que le surveillant se place derrière moi. Il vérifie que rien ne sort de mon anus ! « *Squat and cough* », j'ai depuis retenu la formule. J'ai dû me plier à cette procédure humiliante des dizaines et des dizaines de fois pendant ma détention. Mais ce soir-là, je découvre, comme plongé dans un état second, l'univers carcéral américain. Le gardien me demande d'enfiler une combinaison orange. Je patiente ensuite plus de deux heures, debout, menotté, les mains dans le dos. La prison ne possède plus de documents d'admission en anglais ! Il y en a en espagnol ou en chinois, mais plus en anglais... Le temps de récupérer les papiers adéquats, et de les remplir, je suis amené en cellule. En fait, j'apprendrais plus tard que je suis au trou, l'endroit où l'on met les prisonniers les plus dangereux à l'isolement. Il est près de 3 heures du matin. Un garde me pousse à l'intérieur. L'obscurité m'enveloppe. Je ne peux pas dire qu'il fait noir. Non, il fait... gris. Un minuscule néon jette une lueur glauque. Le maton ferme la porte. C'est alors que je prends conscience que je suis toujours entravé dans le dos. Là, pour la première fois, je panique. Je sens monter une crise d'angoisse. Ils vont me laisser menotté toute la nuit ! Soudain, j'entends un bruit sec. Une petite trappe s'ouvre dans la porte, et le gardien m'ordonne en hurlant de reculer. J'obéis, vais jusqu'à lui en marche arrière et, à travers la trappe, il me démenotte, enfin.

Ross et Ron avaient raison. Cette première nuit en détention est épouvantable. La puanteur de la cellule, son étouffante exigüité... Je ne vois rien mais j'entends. De partout montent des invectives et des cris terrifiants. À croire qu'on se bat et s'entre-tue dans tout l'étage. Je n'ai rien avalé ni bu depuis mon arrestation. Impossible de dormir. Mais cette incarcération n'est qu'une parenthèse. Alors, je passe la nuit à essayer de me remémorer les faits autour du contrat de Tarahan dix ans plus tôt... et à réorganiser mon agenda. O.-K., j'ai raté ma première matinée de rendez-vous dans le Connecticut. Il n'y a pas mort d'homme. On s'en remettra. Je visualise les pages de mon emploi du temps. Cet entretien, il suffit que je le déplace en fin de matinée, et celui-là en début d'après-midi. En jouant serré, je devrais réussir à faire tenir tout mon programme en vingt-quatre heures au lieu de quarante-huit. Je serai rentré à Singapour dans trois jours et de retour à la maison à la date prévue, vendredi. Et ce week-end je pourrai donc amener les petites jumelles (Raphaella et Gabriella, sept ans) à l'anniversaire de leur copine, et les plus grands jumeaux (Pierre et Léa, quinze ans) à leur tournoi de football. Cela paraît très bête avec le recul mais, sur le coup, cette pensée me rassure et me soulage. Je m'assoupis quelques minutes.

XX

Les *evidences*

Il faut que je tienne. Psychologiquement. Et physiquement. Il faut que je me surveille et que je me mette à faire du sport. Au moins ici, j'ai le temps. Depuis trois jours, je me suis joint à un groupe de trois détenus qui s'adonnent à la gymnastique tous les matins dans la cour. Catastrophique. Impossible de faire plus de trois pompes d'affilée. Mais je m'accroche. Je me suis bâti tout un programme. Le matin : remise en forme. L'après-midi : travail au bureau des *evidences* (les preuves). Une petite salle équipée de six ordinateurs qui datent de Mathusalem. Ce matériel informatique est mis à disposition des prisonniers pour leur permettre de consulter leur dossier pénal, et en particulier, les *evidences* recueillies par les procureurs.

À l'entrée, une gardienne nous distribue des enveloppes nominatives, envoyées par nos avocats. Liz a fait parvenir quatre CDs. Je peux les visionner sur un écran et prendre des notes mais je n'ai pas le droit d'imprimer le moindre document. Les CDs contiennent les fameuses 3 000 pièces envoyées par Alstom, mais je soupçonne que les procureurs en ont ajouté d'autres qu'ils ont récupérées par d'autres moyens. Beaucoup sont d'ailleurs estampillées comme provenant de la police suisse (en 2010, Alstom avait déjà fait l'objet d'une enquête et d'une condamnation pour corruption dans ce pays).

Il s'agit d'emails que j'ai envoyés, reçus ou dont j'étais simplement en copie, entre 2002 et 2011. Pour les plus anciens, il est forcément très difficile de se remémorer les détails des projets. Je fais un rapide calcul dans ma tête : si j'ai besoin de lire les 1,5 million de pièces qu'ont accumulées les procureurs, en consacrant une minute par

document, et en sachant que nous n'avons accès à cette salle qu'une heure par jour, il me faudra soixante-huit années pour lire l'intégralité de mon dossier. Grotesque et scandaleux. Dans cette justice, les droits les plus élémentaires sont bafoués. Les représentants du Department of Justice ont parfaitement conscience que le temps joue pour eux. C'est donc à dessein qu'ils noient les accusés sous des tonnes de papier. Ils poursuivent toujours la même logique, implacable : priver les « mis en examen » – sauf les plus riches – de moyens réels de se défendre, pour les contraindre à plaider coupable. Pourtant, chaque jour, je scrute les CDs. Même si une sinistre petite voix au fond de moi me répète que ces frénétiques consultations ne serviront probablement à rien. Qui sait ? Avec beaucoup de chance, je dénicherai peut-être une pépite. « La » pièce qui clouera le bec de mes accusateurs. Surtout, les CDs me donnent un but. Et l'occasion d'entretenir mes capacités intellectuelles.

En quelques semaines à peine, la prison a ramolli mes neurones. Plus de montre, plus d'ordinateur, plus d'iPad, plus d'avions à prendre, plus de réunions, plus de bureau, plus de projets professionnels, plus rien ! Maintenant, la partie la plus excitante de ma vie se résume à savoir si on aura le droit de manger une cuisse de poulet (trois fois par mois) ou si on va bien nous distribuer dimanche prochain un petit pot de glace !

Dans le pod A, l'ambiance s'est subitement détériorée. Les disputes, et les agressions se multiplient. Il y a deux jours, un gros black m'a piqué mon miroir et un Turc, qui l'a vu faire, s'est aussitôt interposé. J'ai tenté de les calmer, ils se sont mis à hurler et à s'insulter. Tout le pod a assisté à la scène. Les deux hommes sont partis se battre dans les douches, le seul endroit sans caméras, et des gardes armés ont déboulé juste à temps pour les empêcher de s'entre-tuer. Les deux belligérants ont été envoyés au mitard, lequel, ces derniers temps, ne désemplit pas. Je vis dans la hantise des représailles. C'est à cause de mon miroir que la bagarre a commencé, non ? Ici, la violence peut vous tomber dessus à tout instant. Quelque temps plus tard, j'apprendrais que les gardiens ont installé un nouvel arrivant, une brute épaisse, dans le box d'un petit vieux que tout le monde connaissait bien. Ce nouveau pensionnaire était en outre un violeur récidiviste. Les surveillants ont dû se dire qu'il ne risquait pas de s'attaquer à une personne du quatrième âge, ou sans doute ne se sont-ils rien dit du tout. Ils se sont contentés de remplir les cases et d'occuper les couchettes vides. La nuit, on a entendu des cris, on a compris. Le matin, c'était trop tard, le petit vieux a été emmené à l'infirmerie.

Depuis une semaine, j'ai décidé d'assister à la messe. Tous les

latinos et bien sûr les Grecs du pod y vont. Je n'avais pas mis les pieds dans une église depuis quatre ans. C'était pour la première communion de mon petit-neveu. Le prêtre avait fait un sermon sur le pardon. Savoir pardonner aux autres, et à soi-même. Je ne crois pas en Dieu mais le message de Jésus-Christ est universel. Je me dis qu'il y a peut-être une raison profonde à ma présence entre ses murs. Peut-être qu'en sortant, j'arriverais à exister de manière plus profonde, plus équilibrée, plus vraie ? Peut-être serais-je demain un meilleur père ? Un meilleur fils ? Un meilleur frère ? Un meilleur mari ? J'ai fait subir tellement d'épreuves à Clara...

Au moins, après un mois d'incertitude, nous y voyons un peu plus clair. Si j'avais pu bénéficier d'une libération conditionnelle, j'aurais été contraint de rester aux États-Unis et Clara serait venue me retrouver avec les enfants. Elle avait déjà tout organisé. Le déménagement de Singapour, la recherche d'un travail pour elle, l'inscription dans les écoles pour les enfants. Elle avait même trouvé un appartement à Boston. Elle a dépensé une énergie folle pour rien. Avec mon maintien en détention, tous ces projets tombent à l'eau. Il a aussi fallu se décider pour la rentrée scolaire de septembre, car le lycée international de Singapour, où les quatre enfants sont scolarisés, est très demandé et il faut réserver sa place et payer un acompte conséquent début mai. La famille reste donc en Asie au moins pour cette année scolaire. C'est sans doute plus simple pour tout le monde.

Cette semaine, j'ai également reçu la visite de mon ami Tom, un Franco-Américain que j'ai connu dès mon arrivée aux États-Unis en 1999. Je le retrouve au parloir collectif de Wyatt où nous devons nous entretenir par téléphone, en étant séparés par une vitre blindée. Comme beaucoup de visiteurs sont venus en famille, souvent avec de jeunes enfants, le brouhaha est indescriptible, et il est très difficile de s'entendre. Peu importe, cela me fait énormément plaisir de voir un visage familier. Il est en contact avec Clara et lui a promis de la rappeler en sortant pour la rassurer sur ma santé et mon état psychique. Nous avons droit à une heure de discussion, pas une minute de plus, après quoi le téléphone est coupé automatiquement. Toutes les conversations sont enregistrées donc nos échanges sur la procédure sont limités. Je lui demande de rassurer tout le monde. L'heure passe très vite et je me retrouve rapidement de nouveau dans le pod A. Tom sera l'un de mes très rares amis à venir me rendre visite en prison. D'autres, qui étaient mes proches, lorsque nous habitions aux États-Unis de 1999 à 2006, n'oseront pas franchir les portes de Wyatt, de peur d'être ensuite fichés par les services américains, ce que je comprends tout à fait. À quelques jours d'intervalle, j'aurai aussi la visite de Linda que je ne remercierai jamais assez d'avoir mis sa

maison en caution pour que je puisse être libéré. C'est un geste exceptionnel de générosité.

XXI

Le tour du monde des procureurs

Les procureurs semblent ne plus pouvoir se passer de moi. Entre la mi-mai et ce début de juin, Kahn et Novick m'ont déjà convoqué trois fois à New Haven pour m'interroger. Ils ont entrepris un véritable tour du monde. Durant de longues heures, ils brandissent des mails échangés au sein de l'entreprise entre 2002 et 2011 au sujet de contrats passés ou même simplement espérés par Alstom en Inde, en Chine, en Arabie Saoudite, ou en Pologne. Leurs questions sont extraordinairement précises. « Que veulent dire ces initiales ? Pourquoi cet interlocuteur appelle-t-il son correspondant “friend” ? Avez-vous rencontré ces personnes ? Si oui, quand ? Et qui était avec vous ? Avez-vous utilisé des consultants sur cette affaire ? Si oui, lesquels ? Avec quelle rémunération ? Et quels étaient les termes du paiement ? »

Dans l'amoncellement de documents qu'ils me présentent, les projets indiens de Sipat et Bahr I semblent particulièrement les passionner. Je me souviens que ces marchés, suivis entre 2002 et 2005, avaient provoqué de nombreux conflits entre les différents secteurs d'Alstom. Avec d'un côté Power Environment, dont le business chaudière dépendait, et Power Turbo-Systems en charge des turbines et, de l'autre, les organisations commerciales International Network et Global Power Sales. Le principal désaccord portait sur le choix des « consultants » entre les réseaux historiques d'ABB et ceux d'Alstom. C'était une véritable foire d'empoigne ! Pour ma part, je n'ai jamais ni rencontré ni été en contact avec les intermédiaires finalement retenus. Le résultat de ces offres fut d'ailleurs un fiasco total pour Alstom, puisque sur Sipat, Alstom ne remit aucune

proposition, et que sur Bahr I, nos offres étaient hors de prix. À l'arrivée, Alstom a perdu les deux lots. Fin de l'histoire. Enfin, sauf pour le DOJ qui, en cette année 2013, remue ces affaires perdues en 2004-2005 ! Pourquoi ?

À chaque cession, les procureurs me bombardent de questions. Je tente de répondre au mieux en me cantonnant à mon strict rôle. Mais tout cela est si lointain. Je ne pense qu'à une chose : finir ces sessions interminables afin de pouvoir être libéré. La quatrième et dernière audience avec les procureurs doit se tenir à la fin de la première semaine de juin. Normalement il s'agit d'une formalité. Dan Kahn et Dave Novick me feront répéter mes aveux. Et je pourrais enfin déposer ma demande de remise en liberté, plus personne ne pourra s'y opposer. D'autant que Clara a enfin réuni les 400 000 dollars nécessaires à ma libération, et que notre amie Linda a donc pris le risque de mettre en garantie sa maison. D'après Liz, ça devrait suffire. Si le calendrier est respecté, j'ai bon espoir de pouvoir sortir aux alentours du 15 juin.

Mon codétenu Jacky, lui, regrette de voir bientôt partir son Frenchie. Il me fait promettre de lui envoyer, dès que je serai dehors, un CD de Nicole Croisille, sa chanteuse préférée qu'il a vue chanter à l'Olympia en 1976, alors qu'il était en cavale en France. Il se souvient, encore tout ému, de son interprétation de « Parlez-moi de lui ». Le soir, je m'endors comme un bébé, sous la lumière des néons, en rêvant de Paris. Plus que vingt-quatre heures avant mon ultime audience chez les « procs ».

Ce que je crois être la dernière séance commence. Tous les documents envoyés par Alstom ont été revus. Avec Stan aussi, tout est calé. Nous avons répété dans le moindre détail l'ultime comédie qui devrait contenter l'intraitable duo, Dan et Dave, Dave et Dan, mes Dupont et Dupond, en beaucoup moins sympathiques que ceux de Tintin et du capitaine Haddock. Quand soudain, à la fin de cette ultime réunion, Dan demande à s'entretenir en privé avec mon avocat.

Tous se retirent dans une pièce attenante. Pourquoi m'exclure de cet échange ? Est-ce que, comme lors de notre premier entretien, j'ai répondu d'une manière qui leur a déplu ? Est-ce que Pomponi, de son côté, a fourni d'autres informations ? Alstom a-t-il produit de nouvelles pièces ? Souhaitent-ils m'accuser de nouveaux « crimes » ? Leur conciliabule n'en finit plus.

Puis, la porte s'ouvre. Stan Twardy revient seul et s'assied face à moi :

— Bon, je vous résume la situation. Si vous maintenez votre requête

de libération sous caution, ils s'y opposeront.

— Qu'est-ce qu'ils ont encore inventé, Stan ?

— On a toujours le même problème, ils veulent faire un exemple. Sharafi, qui a été interpellé le premier, a obtenu une immunité absolue. Rothschild, lui, arrêté en deuxième, a pu négocier sa peine. Vous, malheureusement, vous arrivez en troisième position, et vous êtes placé plus haut dans la hiérarchie d'Alstom. Dans leur logique, vous devez payer davantage. Quelle que soit la nature du plaider-coupable que vous arriverez à négocier avec eux, dans tous les cas, ils veulent que vous restiez six mois en prison afin d'éviter les risques de contact avec l'extérieur, et notamment Alstom !

— C'est complètement absurde. S'ils ont arrêté Rothschild avant moi c'est simplement parce qu'il est citoyen américain, et qu'il vit aux États-Unis, alors que moi, je me trouvais à l'étranger.

— Pour une fois, je suis assez d'accord avec vous, Frédéric, mais on est coincé. Soit vous acceptez et vous faites vos six mois. Soit on maintient l'audience de mise en liberté demain, mais nos chances sont devenues très faibles.

— Écoutez, j'aimerais au moins consulter Clara.

— Désolé Frédéric, c'est impossible. Il faut se décider maintenant. Soit on maintient l'audience, soit on repousse encore. Ils vous ont donné dix minutes pour vous décider.

Dix minutes. J'applique une fois encore la méthode préconisée par Mason, mon ancien compagnon du pod D. Je respire. Après tout, l'équation est assez simple. S'ils veulent me coffrer six mois, quoi que je fasse ou dise, je n'y échapperais pas. Comme j'ai déjà passé près de deux mois en prison, il ne m'en reste que quatre à tirer. Soit je les écluse maintenant, soit je serais obligé de les effectuer, après mon *sentencing*. Certes, dans ce cas de figure, je serais sans aucun doute incarcéré dans une prison moins dure que Wyatt, mais autant en finir maintenant ! Je me range aux arguments de Stan. Je retourne à Wyatt pour quatre mois, puisque Dan et Dave en ont ainsi décidé. Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est la raison de leur acharnement. À l'évidence, il ne s'agit pas simplement pour eux que je plaide coupable. Non, il doit y avoir autre chose que j'ignore encore. Il va me falloir encore un certain temps pour le découvrir.

XXII

Le FCPA

F.C.P.A. Ces quatre lettres m'obsèdent. Elles me valent ce séjour forcé à Wyatt (pour quatre mois supplémentaires dorénavant), or j'ignore à peu près tout de ce dispositif juridique. Stan et Liz m'ont bien donné quelques informations, mais, malgré mes demandes répétées, ils ne m'ont transmis qu'une documentation très sommaire. Heureusement Clara a pu dénicher une étude de 800 pages réalisée par un cabinet américain recensant toutes les poursuites passées pour corruption. Depuis que je l'ai reçu, je n'ai de cesse d'examiner à la loupe toutes les anciennes affaires et de les comparer avec mon propre dossier. Au fil de ces mois, ne faisant pratiquement que ça, je vais même devenir un véritable expert en FCPA. Mais en ce printemps 2013, je n'en suis pas encore là, je commence juste mon éducation.

Je découvre donc que cette loi a été édictée en 1977 à la suite de la célèbre affaire du Watergate. En enquêtant sur le scandale politique qui poussera Richard Nixon à la démission (le cambriolage du siège du Parti démocrate), la justice américaine met au jour un gigantesque système de financement occulte et de corruption d'agents publics étrangers. Quatre cents entreprises américaines se retrouvent impliquées. Le comité du Sénat américain, en charge de l'enquête, révèle dans ses conclusions que des membres du conseil d'administration de la compagnie Lockheed, l'une des grandes sociétés de défense américaine, ont versé des dizaines de millions de dollars de pots-de-vin à des responsables politiques et des dirigeants d'entreprises publiques en Italie, en Allemagne de l'Ouest, en Hollande, au Japon et en Arabie Saoudite pour vendre ses avions de chasse. Lockheed a d'ailleurs admis avoir payé le Prince Bernhard,

mari de la reine Juliana de Hollande, plus d'un million de dollars pour favoriser la vente de ses F-104 qui étaient en concurrence avec les Mirages 5 français. En réaction à ce grand déballage, la présidence de Jimmy Carter légifère pour interdire dorénavant aux compagnies américaines de payer des commissions à des « agents publics étrangers » (les fonctionnaires, les dirigeants politiques, les personnes délégataires d'une mission de service public). Deux agences sont chargées de faire respecter cette loi : le DOJ, au pénal, qui poursuit les entreprises et les individus qui enfreignent la loi, et la SEC (Security Exchange Commission), au civil, qui s'attaque aux sociétés soupçonnées d'avoir falsifié leurs comptes (et donc trompé les investisseurs) pour masquer dans leur comptabilité les dépenses liées aux versements de pots-de-vin. La SEC n'intervient en principe que si l'entreprise est cotée sur un marché américain (NY Stock Exchange, Nasdaq).

Dès son entrée en vigueur, à la fin des années 1970, le FPCA a cependant été vigoureusement contesté par les grandes majors américaines. Non sans quelques raisons, elles considéraient que cette loi risquait de les handicaper fortement sur les marchés à l'exportation (énergie, défense, télécommunications, pharmaceutique, etc.). En effet, les autres grandes puissances économiques, notamment européennes (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie...) n'avaient pas encore adopté de dispositifs similaires. Bien au contraire, les entreprises de ces pays continuaient à avoir recours aux services de « consultants » dans nombre de pays où la corruption est endémique. Certaines nations, comme la France, avaient même institué pour les entreprises un système officiel de déclaration de pots-de-vin auprès du ministère des Finances, afin de pouvoir les déduire de l'impôt sur les sociétés ! Cette disposition perdura en France jusqu'en 2000. Autre époque, autres mœurs. Du coup, les autorités américaines – qui ne sont pas suicidaires, et qui ne souhaitent pas pénaliser leur propre industrie à l'exportation – n'ont pas fait de zèle dans la mise en œuvre du FCPA. Entre 1977 et 2001, le DOJ ne sanctionnera que vingt et une entreprises, souvent de second rang. Même pas une par an !

Pour autant, le patronat américain ne s'est pas contenté de cette « mise en sommeil » de la loi. Les grandes majors américaines ont aussi compris le bénéfice qu'elles pouvaient en tirer. Pour cela il suffisait que leurs concurrents sur les marchés internationaux soient logés à la même enseigne. Et, en 1998, elles obtiennent gain de cause : le Congrès modifie la loi, afin de la rendre extraterritoriale. Le FCPA pourra dorénavant s'appliquer aussi aux sociétés étrangères. Les États-Unis se considèrent en droit de poursuivre toute entreprise qui aura conclu un contrat en US dollars, ou même lorsque des mails –

considérés comme instruments de commerce international – auront simplement été échangés, stockés (ou auront transité) via des serveurs basés aux États-Unis (comme Gmail ou Hotmail). Avec cet amendement, les Américains réussissent un vrai tour de passe-passe. Ils transforment une loi qui pouvait fragiliser leur propre industrie en un fabuleux outil d'ingérence et de guerre économique. À partir du milieu des années 2000, le DOJ et la SEC n'eurent de cesse d'ailleurs de tester les limites de cette extraterritorialité. N'hésitant pas, par exemple, à juger des médecins étrangers, comme « agents publics » – car exerçant une délégation de service public – afin d'entamer des poursuites contre des sociétés pharmaceutiques internationales.

Si, en 2004, le total des amendes payées par les entreprises au titre du FCPA n'était que de 10 millions de dollars, en 2016, elles ont explosé pour atteindre 2,7 milliards. Un grand bond en avant rendu possible par la promulgation du Patriot Act en 2003, suite aux attentats du 11 septembre 2001, qui a donné aux agences américaines (NSA, CIA, FBI) le droit d'espionner massivement les entreprises étrangères et leurs employés, sous couvert de lutte contre le terrorisme. Ce qui, dans le cadre d'obtention de marchés publics, s'avère, dans l'immense majorité des cas, totalement infondé. Les bénéficiaires de la corruption étant bien évidemment d'abord des fonctionnaires véreux, ou des partis politiques plutôt que Daesh ou Al-Qaïda. Cet espionnage a été mis au jour lorsque le scandale PRISM a éclaté en 2013, suite aux révélations d'Edward Snowden. Le monde s'est alors aperçu que les grandes entreprises du numérique américaines (Google, Facebook, YouTube, Microsoft, Yahoo, Skype, AOL et Apple) partageaient également des informations avec les agences de renseignement américaines.

Mais, ce n'est pas tout, non content de posséder des moyens de renseignements hors normes, les autorités américaines n'ont cessé de mener campagne auprès de l'OCDE pour que les pays membres de l'organisation adoptent, eux aussi, des législations internes anti-corruption. Ce que fera la France à partir de mai 2000. Sauf que les nations européennes n'ont eu ni les moyens, ni même l'ambition de promulguer des lois extraterritoriales. Elles se sont donc retrouvées prises au piège. En ayant adhéré à la convention anticorruption de l'OCDE, elles ont autorisé de facto les États-Unis à poursuivre leurs propres entreprises, sans s'être dotées de moyens juridiques pour attaquer en représailles les industries américaines ! L'engrenage est diabolique. Et tout le monde est tombé dans le panneau... enfin presque. Car la Chine, la Russie, ou l'Inde qui ne font pas partie de l'OCDE, n'ont pas adopté de lois anti-corruption destinées à leurs entreprises exportatrices.

Loin de moi l'idée qu'il ne faut pas lutter contre la corruption, bien au contraire. Les sommes colossales qui atterrissent dans les poches de hauts fonctionnaires véreux, de potentats, ou de membres influents de familles dirigeantes, seraient bien plus utiles au développement des pays pauvres ou en voie de développement. Oui, la corruption est un fléau. Selon une estimation de la Banque mondiale, en 2001-2002, 1 000 milliards de dollars auraient été détournés en pots-de-vin. Un montant qui représente 3 % des échanges commerciaux dans le monde entier sur la même période. Bien sûr que cet argent aurait pu et aurait dû permettre la construction d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires, ou d'universités dans de nombreux pays. Bien évidemment qu'il faut combattre ce mal endémique. Mais il ne faut pas se tromper de combat.

Sous couvert de moralité, le FCPA constitue d'abord un incroyable instrument de domination économique. La corruption a-t-elle d'ailleurs sensiblement reculé entre 2000 et 2017 ? On peut sérieusement en douter. Une chose est certaine en revanche, cette loi constitue une bonne affaire pour le Trésor américain. Une véritable mine d'or même. Les pénalités infligées, longtemps d'un montant modéré, ont littéralement explosé à partir de 2008. Et les entreprises étrangères sont les plus mises à contribution. Si entre 1977 et 2014, seules 30 % des enquêtes (au nombre de 474) ont visé des sociétés non américaines, celles-ci ont réglé 67 % du total des amendes ! Sur vingt-six amendes supérieures à 100 millions de dollars, vingt et une concernent des sociétés non américaines¹. Il y a les allemandes : Siemens (800 millions), Daimler (185 millions). Les Françaises : Total (398 millions), Technip (338 millions), Alcatel (137 millions), Société Générale (293 millions). Les Italiennes : Snamprogetti (365 millions). Les Suisses : Panalpina (237 millions). Les Anglaises avec BAE systèmes (400 millions). Les Japonaises : Panasonic (280 millions), ou JGC (219 millions). Un tableau de chasse impressionnant pour une loi, rappelons-le, « américaine ».

Certes, des sociétés américaines ont elle aussi été épinglées, mais je m'étonne qu'en près de quarante ans d'application du FCPA, le DOJ n'ait jamais trouvé rien à redire aux pratiques des géants dans les secteurs du pétrole (comme Exxon ou Chevron) ou de la défense (Raytheon, UTC, General Dynamics). Comment peut-on imaginer que ces majors américaines soient les seules qui réussissent à faire signer des contrats dans ces secteurs hautement sensibles sans avoir recours à de substantielles commissions ? J'ai exercé ce métier durant vingt-deux ans. Je n'y crois pas. C'est juste impossible. Il faut ouvrir les yeux et se rendre compte que le DOJ n'est pas indépendant, et qu'il se trouve depuis longtemps sous l'emprise des plus puissantes

multinationales américaines. En approfondissant mes recherches, je m'apercevrai d'ailleurs que, lorsque des grandes sociétés américaines sont poursuivies (ce qui dieu merci arrive quand même), c'est, la plupart du temps, suite à des initiatives étrangères. Des enquêtes que les États-Unis arrivent ensuite à récupérer, afin de les traiter « à la maison » et à leur sauce !

L'affaire KBR/Halliburton en est une parfaite illustration. Au milieu des années 1990, l'américain KBR, filiale d'Halliburton alors dirigé par Dick Cheney, le futur vice-président des États-Unis, s'allie avec le français Technip et les japonais JGC et Marubeni (le même que dans mon affaire de Tarahan) pour équiper le champ pétrolier de Bonny Island au Nigéria. Pour gagner ce marché de 2 milliards de dollars, KBR organise pour le consortium le versement de 188 millions de dollars de pots-de-vin aux dirigeants nigériens via un avocat londonien. L'affaire est ébruitée et atterrit sur le bureau d'un juge d'instruction français qui met en examen l'intermédiaire londonien en mai 2004. Les Américains n'ont plus d'autres options que d'ouvrir à leur tour une enquête. Finalement la France et les États-Unis passent un accord : le magistrat français renonce à poursuivre Halliburton et sa filiale KBR, dans la mesure où les autorités américaines ont lancé leurs propres investigations. Les procureurs américains découvrent alors que les dirigeants de KBR ont bénéficié d'énormes rétrocommissions. Il devient impossible de ne pas les inculper. Mais les sanctions prononcées seront extrêmement légères comparé aux montants en jeu. Ainsi, Albert « Jack » Stanley, le CEO (P.-D.G.) de KBR, qui avait organisé le paiement de ces 188 millions de dollars de pots-de-vin et touché lui-même 10 millions de dollars, ne sera condamné qu'à trente mois de prison. KBR paiera au total une amende de 579 millions de dollars, et Technip, 338 millions de dollars. Ainsi, dans une affaire révélée par un juge français, une entreprise française s'est vu condamner à verser 338 millions de dollars au gouvernement américain plutôt qu'au gouvernement français ! Cela s'appelle se tirer une balle dans le pied ! Et moi, simple cadre au moment de la conclusion du marché de Tarahan, dans un dossier d'une bien moindre ampleur financière que l'affaire KBR, sans avoir touché la moindre rétrocommission, je risque quinze ans de prison, parce que Patrick Kron n'a pas voulu coopérer dès le début de l'enquête avec le DOJ. Comment une telle disproportion dans les sanctions est-elle possible ? Plus j'avance dans mes lectures, plus je suis frustré et dégoûté.

Ainsi, je constate que dans le système américain – et pas simplement en ce qui me concerne – tout est décidément affaire de deal. Le DOJ, lorsqu'il soupçonne que des pots-de-vin ont été versés, rentre rapidement en contact avec le P.-D.G. de l'entreprise concernée. Il lui

offre alors plusieurs possibilités : soit la société accepte de coopérer et de s'auto-incriminer, et une longue négociation commence (ce qui se passe dans 99 % des cas), soit elle fait de la résistance, et préfère aller au procès (sur plusieurs centaines de poursuites que j'ai étudiées, cela n'est arrivé que deux fois), soit, enfin, elle essaye de jouer au plus fin en traînant les pieds (comme dans l'affaire Alstom) mais c'est alors à ses risques et périls.

Les entreprises préfèrent donc toutes négocier avec le DOJ et/ou la SEC et parvenir à un deal. D'ailleurs, qui a entendu parler des accords signés successivement par Alcatel, Technip ou Total ?

Pour moi, malheureusement, cela ne s'est pas déroulé de la sorte. Patrick Kron a apparemment tenté de faire croire au DOJ qu'il faisait le ménage en interne, mais il a joué avec le feu. La broyeuse du FBI, qui bénéficie de moyens colossaux, s'est alors mise en marche. Les autorités américaines ont en effet inscrit la lutte contre la corruption comme la deuxième priorité nationale, juste après la lutte contre le trafic de stupéfiants. Plus de 600 agents fédéraux travaillent à sa mise en œuvre, dont un groupe spécial, la ICU (International Corruption Unit), chargé de traquer exclusivement les entreprises étrangères. Le FBI n'hésite pas, par exemple, à piéger des sociétés en montant des *sting operations* (provocation à l'infraction), ce qui est interdit en droit français (sauf en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants). Ainsi, en 2009, les Américains ont utilisé les services de plusieurs agents sous couverture (dont un Français, Paul Latour) pour se faire passer pour des intermédiaires agissant pour le compte du ministre gabonais de la Défense. Ces faux intermédiaires ont ensuite démarché une bonne vingtaine d'entreprises en leur faisant miroiter des contrats contre paiements de commissions. Le tout était bien sûr enregistré. De la même manière, les Américains n'hésitent pas à recruter des indic's au sein même des entreprises comme cela a été le cas dans mon affaire afin de collecter des preuves. Le FBI est donc prêt à tout pour provoquer des entreprises ciblées ou faire craquer les sociétés récalcitrantes, et malheur à celles qui tentent de leur résister.

Il n'empêche – l'appareil policier américain a beau être une mécanique infernale – plus j'avance dans mes recherches, plus je me documente, plus ma situation me semble être très singulière. Même en prenant en compte les erreurs stratégiques commises par Patrick Kron qui me valent mon incarcération, le traitement qui m'est réservé est unique. Il ne ressemble à aucun autre cas FCPA.

XXIII

Mon plaider-coupable

Je me suis en particulier penché sur la situation d'un ex-cadre français, Christian Sapsizian, un ancien vice-président adjoint d'Alcatel pour l'Amérique latine. Son affaire qui remonte à 2008 est très similaire à la mienne. On y retrouve l'embauche de consultants pour décrocher un contrat au Costa Rica avec ICE, le France Telecom local. Alcatel et Alstom appartenaient d'ailleurs jusqu'en 1998 au même groupe industriel. Je suis moi-même rentré dans la société Alstom via Alcatel Câbles, une filiale, pour laquelle j'avais passé seize mois en tant que volontaire du service national à l'étranger (VSNE) en Algérie de 1990 à 1992. Les processus internes de sélection des intermédiaires, jusqu'à la séparation en 1998, étaient donc, à peu près identiques. Chez Alcatel, comme au sein d'Alstom, les consultants étaient payés en plusieurs fois. Seule différence, et de taille avec ma propre situation, Christian Sapsizian, le cadre d'Alcatel interpellé en Floride, s'est servi au passage. Il a empoché 300 000 dollars de rétrocommissions.

Or, quand j'examine en détail sa mise en examen, je constate que la peine qu'il encourait est bien inférieure à la mienne : dix ans pour lui – alors qu'il a reconnu s'être enrichi personnellement – contre cent vingt-cinq ans de prison pour moi. Lorsque je questionne Stan sur ce point, il m'explique doctement que, même si la loi est mise en application de manière identique au niveau fédéral, il peut exister des « nuances » entre le Connecticut où je suis poursuivi, et la Floride, où Sapsizian a été mis en accusation ! Les incontournables *sentencing guidelines* sont justement prévues, poursuit-il, pour y remédier.

De toute évidence, il refuse d'admettre que je puisse être particulièrement ciblé, et n'a pas l'intention d'entamer un bras de fer avec le DOJ. Face à l'apathie manifestée par mon propre avocat, je puise donc dans les ressources internes de Wyatt et me tourne vers celui qui a le plus d'expérience, Jacky, le vétéran de la French Connection.

Avec près d'un demi-siècle de procès derrière lui et trente-six ans de prison, mon codétenu se considère comme beaucoup plus calé que la plupart des avocats, et il n'a peut-être pas tout à fait tort. Il écrit d'ailleurs toutes ses motions juridiques lui-même depuis des années, ne demandant à ses avocats que de les relire et de les envoyer au juge :

— Les juges et les procureurs, faut les coincer, me confie-t-il. Avec un *binding plea* (plaider-coupable engageant), tu les enfonces dans un coin. Tu passes un deal avec le procureur sur une peine fixée à l'avance, puis tu signes, et plus personne ne peut revenir dessus, pas même le juge. J'espère que c'est bien cela que tes avocats ont négocié avec le proc !

— Je n'en sais rien. Ils m'ont dit que les procureurs avaient proposé une peine de six mois, donc je pense que c'est le cas.

— Tu penses, mais il faut en être sûr. Il ne faut surtout pas signer un *open plea* où la peine n'est pas marquée, car ensuite les procs peuvent te baiser au moment du *sentencing*. Les procs, ils ont les mains libres... Tu comprends ? Ça s'appelle se faire enculer...

Je ne le dirais pas comme ça. Mais il a peut-être vu juste. J'ai l'impression que je suis en train de me faire rouler dans la farine. Mes avocats, pourtant, avant d'exercer en cabinet, ont tous deux travaillé comme procureurs adjoints. Ils devraient connaître ce genre d'entourloupes. Pourquoi ne m'ont-ils pas parlé des différents types de « plaider-coupable » ? Comment aurais-je pu en connaître l'existence sans les conseils de Jacky ?

Le lendemain, j'appelle de nouveau Stan pour lui demander des précisions sur le plaider-coupable :

— Non, il ne s'agit pas d'un *binding plea*. Ce genre de plaider-coupable n'est pas utilisé dans le Connecticut, bien qu'il soit, je le reconnais, employé dans beaucoup d'États, notamment au Massachusetts et à New York. Les gens qui vous en ont parlé ont certainement leur cas rattaché à ces juridictions.

— Décidément, encore une particularité du Connecticut qui joue contre moi. Quel type de plaider-coupable voulez-vous donc me faire signer ?

— Il s'agit d'un *open plea*.

— Comment suis-je donc assuré que ma peine ne sera que de six mois si ce n'est pas écrit sur le plaider-coupable ?

— Dans le Connecticut, c'est plus subtil. Les magistrats n'aiment pas qu'on leur force la main. Mais tout le monde se fait confiance. Juges, avocats, procureurs, nous travaillons ensemble depuis des dizaines d'années. Personne ne revient sur la parole donnée. Si Novick me dit six mois, ce sera six mois. Croyez-moi, ne vous préoccupez pas de cela, car nous avons une nouvelle complication.

— Ah bon, et laquelle ?

— Vous devrez plaider coupable sur deux des dix chefs d'accusation, et non plus sur un seul, comme envisagé initialement.

— Quoi ? Mais, il y a un mois, vous m'aviez assuré du contraire ?

— C'est effectivement ce que j'avais discuté avec Novick mais la décision n'a pas été prise par lui, mais par le patron de Kahn à Washington, au siège du DOJ.

— Mais pourquoi ont-ils changé d'avis ?

— Ils ont comparé votre cas à celui d'Alcatel, pour lequel Sapsizian avait dû plaider coupable de deux chefs d'accusation.

— Mais Sapsizian avait touché environ 300 000 dollars de rétrocommission, cela n'a rien à voir avec ma situation. J'ai l'impression, Stan, que vous dites amen à tout ce que le DOJ vous propose sans réagir. Trouvez des cas d'employés qui n'ont pas eu de gain personnel ! Faites votre boulot !

— On va le faire, mais j'ai bien peur que cela ne serve à rien. N'oubliez pas, Frédéric, il faut que vous acceptiez de plaider coupable avant Pomponi. Sinon, on perd toute marge de négociation...

Tout aussi disproportionnée et scandaleuse qu'elle soit, la proposition du DOJ est donc encore à prendre ou à laisser. Me voilà de nouveau confronté à un insoluble dilemme. Un choix entre le « pire » et la simple éventualité d'un « moins pire ». Des paris sur la peste ou le choléra. Et comme à chaque fois, je jongle avec les *ou* et les *ou bien*, les *sinon* et les *soit*... Je pose des équations, et la dernière en date se résume de la façon suivante : *soit* j'accepte de plaider coupable sur deux chefs de mise en accusation, avec à la clef une condamnation possible de dix années de prison (mais qui sera en fait de six mois si je fais confiance à Stan), *soit* je refuse définitivement et je décide d'aller au procès, en prenant le risque de me voir infliger une

peine de quinze à dix-neuf années. Je suis convaincu que ce nouveau coup bas des procureurs est autant adressé à Alstom qu'à moi. C'est un signal de plus envoyé aux plus hauts dirigeants. « Voyez ce dont nous sommes capables ! Regardez ce qui vous pend au nez si vous ne coopérez pas pleinement avec nous ! » Dans toute cette affaire, je ne suis décidément qu'un instrument, un otage, prisonnier d'intérêts qui me dépassent. Mais à cette époque, je suis loin de comprendre l'ensemble du plan.

Stan et Liz, malgré leur déconvenue, feinte ou réelle, m'incitent forcément à accepter. Alors, la mort dans l'âme, je leur donne mon accord pour plaider coupable sur deux chefs d'accusation. Je n'ai pas vraiment le choix. Mais avant, je leur demande de m'envoyer le texte que j'aurai à signer.

Et là, je vais encore découvrir les conditions très particulières d'un plaider-coupable à la sauce américaine. Je dois m'engager à ne jamais contredire publiquement ma reconnaissance de culpabilité, je n'aurai pas le droit de faire appel de la sentence, et je n'aurais pas non plus la possibilité lors de la rédaction de mes conclusions en vue du jugement de mentionner l'affaire de Tarahan ! Mon mémoire en défense ne devra comporter que des arguments personnels (famille, éducation, religion...). Je ne pourrai donc ni donner ma version des faits, ni expliciter ma position dans l'organisation au sein d'Alstom. Comment dans ce cas la juge va-t-elle pouvoir évaluer mon rôle par rapport à celui d'autres personnes inculpées ou non ? « Elle aura la version des faits exposée par le procureur », me répond benoîtement Stan. Plus curieusement encore, le calcul des points et de la fourchette de peine théorique, réalisé à partir des *sentencing guidelines*, n'apparaît pas non plus. Ce qui est contraire à tous les plaider-coupables que j'ai étudiés. Lorsque je m'en étonne auprès de Stan, il me rétorque que, là encore, c'est habituel dans le Connecticut. Et que « C'est... à prendre ou à laisser ! »

Finalement j'ai dit oui. Comment aurais-je pu faire autrement ? Et je suis convoqué à New Haven le 29 juillet 2013 pour signer mon plaider-coupable.

L'audience est présidée par la même magistrate qui, trois mois plus tôt, le 19 avril, avait refusé ma libération. Cela fait cent jours que je suis emprisonné. Cela me semble un siècle.

— Frédéric Pierucci, lance la présidente Joan G Margolis, avant de recevoir votre plaider-coupable, je voudrais vous demander de prêter serment. Greffier, s'il vous plaît, placez l'accusé sous serment.

Le greffier me demande alors simplement de me mettre debout et de lever la main droite. L'audience peut débiter.

— Monsieur Pierucci, vous comprenez que maintenant que vous vous êtes engagé à dire la vérité, vos réponses peuvent faire l'objet de sanctions pour parjure ou fausses déclarations ?

— Oui, votre Honneur.

— Pouvez-vous décliner votre identité complète, votre âge, et nous dire si vous possédez des diplômes scolaires ?

— Pierucci, Frédéric, Michel. J'ai quarante-cinq ans. J'ai obtenu un diplôme d'ingénieur en France. Et je suis aussi titulaire d'un MBA de l'université de Columbia à New York.

— Comprenez-vous la langue anglaise.

— Oui.

— Avez-vous eu des difficultés avec vos avocats ?

— Votre Honneur, je suis incarcéré à Wyatt, donc cela n'est pas simple...

Mon avocat se lève, me laissant à peine le temps de finir ma phrase :

— Votre Honneur, il est exact que les communications téléphoniques de M. Pierucci étant limitées, cela n'a pas toujours été aisé de dialoguer, mais nous l'avons avec ma consœur Liz Latif rencontré trois fois, et nous avons pu aujourd'hui nous entretenir sans difficulté avec lui.

Bon, j'ai compris... Je suis ici pour réciter mon plaidoyer, répété en détail avec Stan. Ce n'est pas l'heure de se plaindre et encore moins le jour pour critiquer la justice américaine.

— Monsieur Pierucci, enchaîne tranquillement la présidente, suivez-vous un traitement médical ?

— Oui. Je suis sous tranquillisants pour supporter le stress lié à mon incarcération et pour pouvoir dormir.

— Ces médicaments nuisent-ils à votre compréhension des débats dans cette audience ?

— Non, votre Honneur.

— Avez-vous dans les dernières quarante-huit heures pris des stupéfiants ou absorbé de l'alcool ?

— Non, votre Honneur.

— Avez-vous été informé de la peine maximale que vous risquez par votre avocat et en avez-vous discuté avec lui ?

— Oui, votre Honneur.

— Vous avez donc pleinement compris l'accord que vous vous apprêtez à passer ?

— Oui, votre Honneur.

— Avez-vous fait l'objet de menaces ?

Que répondre à cette question ? Des menaces physiques ? Bien évidemment non. Encore que... être incarcéré dans une prison de haute sécurité sans accès à mon dossier d'accusation... Ne s'agit-il pas de menaces ? Mais si j'en fais état, cela m'interdit de plaider coupable. Alors je réponds par la négative. Et la justice américaine poursuit son cours.

— Monsieur Pierucci, martèle la présidente, pour être bien certain que vous comprenez la portée de votre décision, je voudrais que vous nous résumiez en quelques mots ce que vous avez fait, et en quoi vous êtes coupable.

Nous y voici. C'est le moment où je dois leur servir le couplet préparé avec Stan Twardy. Une tirade dans laquelle je reconnais ma culpabilité. Je me lance :

— Votre Honneur, entre 1999 et 2006, j'étais le vice-président de l'activité vente de chaudière du groupe Alstom, dans le monde entier. J'étais alors basé à Windsor dans le Connecticut. De 2002 à 2009, une conspiration a été mise en place entre différents employés d'Alstom Power, d'autres entités d'Alstom, des salariés de notre partenaire Marubeni, ainsi que des consultants externes. Le but de cette conspiration a été de payer des pots-de-vin à des fonctionnaires étrangers pour obtenir le marché d'une centrale électrique à Tarahan en Indonésie. Moi, ainsi que mes co-conspirateurs, avons déguisé ces pots-de-vin en commissions. Moi et mes co-conspirateurs, avons échangé par mail pour discuter du détail de cette transaction. Moi et mes co-conspirateurs, avons réussi à obtenir le contrat de Tarahan.

— Je vous remercie, monsieur Pierucci. Est-ce que le procureur Novick est satisfait de cette déclaration ?

— Tout à fait, votre Honneur, fait Dan qui joue lui aussi parfaitement son rôle.

— Monsieur Pierucci, je résume. Vous plaidez donc coupable de deux chefs d'inculpation. Chacun d'entre eux est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans ainsi que d'amendes pouvant s'élever

au maximum à 100 000 dollars pour le premier, et 250 000 pour le second. Votre plaider-coupable peut également avoir des conséquences au regard des lois réglant l'immigration dans notre pays. En êtes-vous conscient ?

— Oui, votre Honneur.

— Écoutez-moi attentivement, maintenant, monsieur Pierucci. Vous allez dans un proche avenir être interrogé par un officier de probation. Cet agent sera chargé de rédiger un rapport de *pre-sentencing* (pré-jugement). Ce rapport sera ensuite soumis à une cour pour l'aider à fixer la sentence appropriée qui vous sera infligée. Vous comprenez, monsieur ?

— Oui votre Honneur.

— Ce rapport devra être remis au plus tard le 10 octobre prochain. Et le procureur aura jusqu'au 17 octobre pour y répondre. La cour, elle, se réunira le 25 octobre 2013 pour déterminer votre condamnation. Vous devrez bien entendu être impérativement présent à cette audience.

— Oui, votre Honneur.

— Bon, eh bien, nous en avons terminé. Je vous souhaite à tous un agréable après-midi et surtout de bonnes vacances.

« Votre Honneur » ne plaisante pas. Elle dit cela le plus sérieusement du monde. Les dates correspondent peu ou prou aux six mois de détention mentionnés par les procureurs à Stan, donc cela me rassure un peu. J'ai maintenant un horizon pour ma remise en liberté : le 25 octobre !

En attendant, ce 29 juillet 2013, juges, procureurs et avocats entrent dans la période des congés. Le Connecticut est écrasé de chaleur. Le fourgon blindé, qui me ramène à Wyatt, s'est transformé en fournaise. À mes côtés, un jeune détenu se tient la tête entre les mains. On vient de lui annoncer sa condamnation définitive, sa « sentence » : quatre-vingt-seize mois pour trafic de stupéfiants. J'ai de plus en plus chaud mais je le réconforte comme je peux. « Tu peux réduire ta peine de 15 % avec une bonne conduite, tu pourras sortir à l'âge de trente-cinq ans. Tu auras encore la vie devant toi, le temps de fonder une famille, de faire des enfants, de trouver un job... » Je parle autant pour moi que pour lui. *Rien n'est perdu*. Mais dans l'étuve du fourgon, mes mots sonnent creux : quelles sont les chances pour un jeune Noir de trente-cinq ans de reconstruire sa vie après une telle période de détention ? Qu'est-ce que ce pays a à lui offrir ? Et à moi, que me réserve-t-il ? Le fourgon est aussi brûlant que l'enfer. Je suis au bord de l'évanouissement.

XXIV

La visite de Clara

Elle est là. Derrière la vitre blindée. Toujours aussi belle. Avec ses longs cheveux noirs et ses yeux sombres. Clara est venue. J'ai réussi jusqu'à présent à dissuader mon père de me rendre visite mais elle n'a rien voulu entendre. Ce 5 août 2013, en fin d'après-midi, elle a franchi les portes du pénitencier.

Le matin, comme tous les détenus qui ont des visites, je me suis rasé pour me rendre le plus présentable possible. Il faut qu'elle me voie au mieux de ma forme. J'ai tapoté mes joues, histoire de leur redonner un peu de couleur. Mais mon teint est toujours aussi blafard. Le manque de sommeil, l'absence de lumière du jour, le stress, m'ont creusé d'immenses poches sous les yeux, et la peau sur mes paupières tire sur le violet foncé. Et si je la dégoûtais ? Je me rassure : Clara est un roc avec un caractère de Basque bien trempé, à toute épreuve. Je sais qu'elle va faire comme si... et me sourire largement. Son sourire, c'est ce qui me manque le plus depuis quatre mois.

À 19 heures, je me dirige vers le parloir. Et je la vois enfin. L'épaisse cloison de verre nous sépare. Je peux la regarder, pas la toucher et encore moins la serrer dans mes bras. Je donnerais tout pour l'embrasser. Mais à Wyatt, le règlement imposé aux visiteurs ne souffre aucune exception. Il ne comporte pas moins de 34 clauses. Ainsi, pour les femmes, de nombreux vêtements sont bannis : pas de shorts, pas de robes ou de jupes courtes au-delà de six pouces au-dessus du genou, pas de décolletés, soutien-gorge obligatoire sans armatures métalliques, pas de manteaux, pas de chapeaux, pas de gants, pas de foulard, et pas de bijoux, non plus. Seules les alliances

sont tolérées. Les hommes, eux, n'ont pas le droit de porter des capuches. Il est aussi strictement prohibé d'avoir sur soi un stylo ou une feuille de papier. La prise de notes est interdite. Toutes les conversations sont enregistrées.

L'ordre et la discipline règnent. Enfin, en théorie. Car, le parloir est un gigantesque foutoir. Imaginez un vaste hall, scindé en deux par une muraille transparente. D'un côté, les détenus (une vingtaine), de l'autre, les familles. Les conversations se font par l'intermédiaire d'un combiné téléphonique. Tout le monde parle en même temps, beaucoup en espagnol. Pour se faire entendre, il faut se coller le nez à la vitre, et ne pas hésiter à crier.

Clara, après son départ de Singapour, est arrivée en France, où elle a juste eu le temps de déposer les enfants chez les parents, avant de prendre dans la foulée un vol pour Boston. Elle semble exténuée par ce long voyage. Elle m'observe, presque timide, dans ma tenue kaki de prisonnier. Elle fait bonne figure mais je vois bien qu'elle est bouleversée et qu'elle a les larmes aux yeux. Dans le brouhaha, perdue au milieu de toutes ces familles de détenus, la réalité de la prison la rattrape. Elle ne peut plus agir comme si tout cela était irréel, elle ne peut plus s'en protéger comme elle tente de le faire depuis quatre mois. Elle voit la violence qui affleure, elle touche les murs gras, elle sent l'odeur de la détention. Elle comprend que désormais elle ne pourra plus oublier Wyatt. Une fois rassurée sur ma santé et pour cacher son malaise, elle ne cesse de parler. Elle me raconte... les enfants, son travail à Singapour, ses collègues, ma mère, ma sœur. Je l'écoute, presque silencieux. Cela me fait un bien énorme de l'entendre parler d'une vie... normale.

Par contre, lorsque l'on commence à aborder mon cas, je déchante. Dans les premières semaines qui avaient suivi mon arrestation, mes collègues et notamment Wouter van Wersch, le représentant d'International Network à Singapour, lui avaient téléphoné régulièrement. Puis, sur ordre du siège, les relations ont été assez rapidement interrompues, et Clara s'est retrouvée très seule. Elle a néanmoins sollicité un rendez-vous au siège avec Patrick Kron. Celui-ci a délégué Philippe Cochet, le patron d'Alstom Power, avec qui j'ai toujours entretenu d'excellentes relations pour la recevoir. Philippe devait voir Clara le 5 août à Levallois. Nous espérions beaucoup de cette rencontre pour préparer l'avenir et savoir comment Alstom, malgré les contraintes imposées par le DOJ, allait nous soutenir. Malheureusement, Philippe Cochet a annulé le rendez-vous, la veille, en raison de mon plaider-coupable intervenu le 29 juillet. Il a fait savoir à Clara que dorénavant, il lui serait impossible d'entrer en contact avec elle. Ça y est, nous sommes devenus définitivement des

pestiférés. Le choc pour Clara a été terrible. Pour moi aussi.

En plus, la pression sur mon entreprise ne cesse de s'amplifier. Le 30 juillet, au lendemain de mon plaider-coupable, l'enquête du Department of Justice sur Alstom a connu un « rebondissement ». J'écris le mot entre guillemets parce que j'ai fini par me demander si tout n'est pas écrit d'avance par les procureurs qui, depuis le début, tissent leur toile, en connaissant chaque motif de la tapisserie. Le début de coopération d'Alstom, suite à mon arrestation, n'a pas dû les convaincre complètement. Ils ont donc décidé de frapper un grand coup et d'inculper un nouveau dirigeant, encore plus haut placé que moi à l'époque des faits : Laurence Hoskins, le Senior Vice-President Asie d'International Network, l'un des trois signataires ultimes pour les contrats de consultants et surtout un N-2 de Patrick Kron qui doit sentir la menace d'une inculpation se rapprocher à grands pas. Selon l'acte d'accusation, diffusé le jour même sur le site internet du DOJ, il lui est reproché d'avoir été au courant des pots-de-vin et d'avoir couvert l'utilisation d'intermédiaires dans le contrat de Tarahan. Si au plus haut niveau de l'encadrement – et Hoskins est tout proche du sommet de l'échelle – tout le monde était parfaitement informé des mécanismes de la corruption mise en place par les équipes d'International Network, cela me dédouane forcément d'une partie de mes responsabilités. Cela prouve également que le DOJ a bien compris les rôles et responsabilités de chacun.

Hélas, je connais maintenant trop bien Dave et Dan pour ne pas les soupçonner de fomenter un tour dont ils ont le secret... Je m'étonne en particulier que le DOJ ait rendu publique la mise en examen d'Hoskins, au risque de ne pas pouvoir l'arrêter, alors qu'ils s'étaient appliqués à garder la mienne sous scellés. Et si le but n'était pas vraiment de l'interpeller mais plutôt de mettre sous pression le P.-D.G. ? Ils sont en train de remonter tous les étages de la fusée Alstom. Ils ont désormais presque atteint la cabine de pilotage. Après Hoskins, le prochain sur la liste devrait être Kron lui-même. Au siège à Levallois, Keith Carr est sûrement à la manœuvre pour organiser la riposte ou plutôt la capitulation. Bien sûr, ils vont négocier. Je suis bien placé pour savoir qu'ils n'auront pas d'autres choix. Alstom a beau être une grande entreprise française, elle ne pèse rien face au rouleau compresseur du FBI et du DOJ. Alstom ne coupera pas à une grosse amende, mais que vont dealer mes supérieurs hiérarchiques pour se sortir eux-mêmes du piège dans lequel je suis déjà tombé ? Qui vont-ils sacrifier ? Je n'ose y penser, ni en parler à Clara.

La visite, limitée à une heure, se termine. Mais il est prévu qu'elle

revienne dans deux jours. D'ici là, elle sera hébergée par notre fidèle amie Linda. Je la quitte à regret. Cette première entrevue a été si brève. Et d'avoir perçu son inquiétude me crève le cœur. Pourtant, en marchant dans les couloirs jusqu'à ma cellule, je suis heureux. Elle m'a rassuré sur les enfants et sur mes parents. Le simple fait de la revoir m'a délesté d'une part de mon fardeau.

Parmi les gardiens de Wyatt, il y a des chics types, il y a ceux – la plupart – que notre sort indiffère, et puis, il y a des ordures. L'après-midi du 7 août 2013, jour de la deuxième visite de Clara, je suis tombé sur une gardienne de pod odieuse. Alors que mon parler doit commencer à 13 heures, cette surveillante est pendue au téléphone. Si elle ne cesse pas de jacasser, le bureau d'accueil des visiteurs ne pourra jamais la prévenir de la présence de mon épouse. Une fois, deux fois, trois fois, je tente de lui faire comprendre la situation. Elle refuse toujours de me prêter attention. Enfin à 14 heures, elle m'indique que je peux me rendre en salle des visites. D'autres gardiens me font encore poireauter dans les couloirs, je perds mon sang-froid. Ce qui, je devrais le savoir à force, n'arrange rien. Maintenant, j'ai tous les matons contre moi, qui hurlent : « Ici, t'es en prison, alors si on veut te faire attendre trois heures, c'est notre droit. » Il faut une vingtaine de minutes pour franchir toutes les portes et les contrôles. Pendant ce temps, Clara patiente depuis deux heures et demie dans la salle d'attente.

Heureusement, nous aurons droit, le lendemain, à une dernière visite, dont la durée sera exceptionnellement portée à deux heures. Et cette fois-là, malgré le vacarme des familles, les cris des gardiens qui essaient de faire régner un semblant d'ordre, les chaises qui raclent le sol, les portes qui ouvrent et se ferment, les pleurs ou les insultes des détenus qui craquent, nous redevenons intimes, nous revisitons notre histoire commune, notre première rencontre, puis nos difficultés. Soudain, de la manière la plus incroyable qu'il soit, malgré la glace qui nous sépare, ou peut-être, qui sait, grâce à elle, j'ai le sentiment de n'avoir jamais été aussi proche de mon épouse.

Clara est maintenant repartie et va essayer de profiter des trois semaines de vacances qu'il lui reste pour décompresser un peu. Les grandes décisions ont été prises : plaider coupable, scolariser les enfants à la rentrée à Singapour, prolonger son activité professionnelle jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin 2014. D'ici là, j'aurai été libéré, ma peine aura été prononcée et je la rejoindrai donc en courant d'année, certainement avant Noël.

Comment va se passer la suite avec Alstom, je n'en sais rien, mais la direction vient de nommer Tim Curran, le patron américain du

business chaudière, pour assurer mon intérim. J'y vois un présage heureux. Ils me « gardent ma place ». Ils ne vont pas me licencier. Je compte les jours pendant ce long mois d'août jusqu'à ma libération. Plus que deux mois à tenir.

Entre-temps, tout le pod A a été transféré au pod L2, celui où sont logés les gangs. Là, toutes les cellules initialement individuelles de six mètres carrés ont été transformées en cellules doubles. Je me retrouve avec un autre Grec, Yanis, avec qui heureusement je m'entends bien. Mais au quartier L2, nous n'avons plus jamais accès à une cour de promenade en plein air.

Début septembre, je reçois la visite de mon père qui a décidé malgré mes recommandations de faire le voyage. J'aurais fait la même chose à sa place, donc difficile de lui en vouloir. Mais quand je le vois au parloir, j'ai un choc. Il marche, plié en deux, très difficilement, à l'aide d'une canne. Lui si vaillant et si énergique d'habitude, j'ai l'impression qu'il a vieilli de dix ans ! Il me raconte qu'il est victime depuis plusieurs semaines d'une sciatique carabinée qui l'empêche de s'asseoir, et qu'il est donc cloué au lit. Comment dans ces conditions a-t-il pu supporter les sept heures d'avion en classe économique de Paris à Boston, louer une voiture et conduire trois heures jusqu'ici ? Je me sens extrêmement coupable et mesure alors tout ce que je fais subir à mes parents et mes proches. Comme avec Clara, papa viendra trois fois, et comme avec Clara, sa visite me fait un bien fou.

XXV

Le licenciement

Un uppercut. Ou plutôt un coup bas, lâche et indigne. Voilà comment j'ai reçu le courrier de ce matin. Il est daté du 20 septembre 2013.

« Objet : convocation à un entretien préalable de licenciement.

Nous vous informons que nous sommes contraints d'envisager à votre égard une éventuelle mesure de licenciement... Cela étant précisé, nous sommes conscients que votre incarcération aux États-Unis ne devrait pas vous permettre d'assister à cet entretien préalable... Par conséquent vous trouverez ci-joints les motifs justifiant l'engagement de la présente procédure de licenciement, sur lesquels nous vous invitons à formuler préalablement par écrit vos observations. »

Je me doutais bien que ma décision de reconnaître ma culpabilité aurait des conséquences. Markus Asshoff – l'avocat en droit social, associé du cabinet Taylor Wessing à Paris, que ma famille a choisi pour me représenter contre mon ancien employeur et qui ne cessera de m'apporter le plus fidèle des soutiens – avait prévenu Clara : Alstom disposait en théorie de deux mois à partir de mon plaider-coupable pour me licencier. J'attendais donc avec une certaine anxiété la fin de ce délai. Mais, je ne sais trop pourquoi, je m'étais persuadé que la direction allait trouver une solution pour y renoncer. Je me berçais d'illusions ! Depuis mon arrestation, ils me laissent croupir

dans mon trou sans s'être enquis de mon sort, ni envoyer le plus petit signe d'encouragement. Pis encore, alors que plusieurs membres du comité exécutif sont venus en voyage d'affaires aux États-Unis, aucun n'a jugé utile de me rendre visite en prison. Quels salauds ! Ils ont préféré m'oublier et maintenant, ils me virent comme un malpropre !

Dans le document qu'il m'envoie, Bruno Guillemet, le directeur des ressources humaines du groupe, commence par me reprocher – c'est un comble – mon absence à mon travail : « Votre détention provisoire vous a empêché d'exécuter votre contrat de travail... Compte tenu de votre niveau de responsabilités, votre absence rend impossible le maintien de notre relation contractuelle. » Puis Guillemet s'attarde sur mon plaider-coupable. « Votre déclaration de culpabilité, écrit-il, conduira prochainement les autorités judiciaires américaines à vous condamner à une peine d'emprisonnement ferme, et cette situation porte un indéniable préjudice à l'image du groupe Alstom à travers le monde. En effet la nature de vos agissements, rigoureusement contraire aux politiques et valeurs du groupe Alstom, suscite désormais un climat de suspicion et de défiance des autorités de contrôle, notamment dans la gestion quotidienne de nos affaires dans le monde. »

J'ai beau lire et relire cette diatribe, j'ai du mal à l'encaisser. Mon absence au travail ! Ils osent en faire un argument... C'est ainsi qu'ils ont contourné la prescription des faits. Je ne suis pas viré à cause de l'affaire de Tarahan ni à cause de mon plaider-coupable, mais parce que je ne suis pas à mon bureau de Singapour ! Comme si j'avais eu le choix ! Et c'est aussi sans vergogne qu'on me fait grief d'avoir plaidé coupable alors qu'ils savent très bien que je n'ai pas eu le choix. Cette lettre est un summum d'hypocrisie. Le directeur des relations humaines se rend-il bien compte de ce qu'il écrit ? Quand Patrick Kron lui-même, sous la pression du DOJ, sera finalement contraint de reconnaître la culpabilité de l'entreprise qu'il dirige depuis plus de dix ans, et donc la sienne, faudra-t-il alors lui aussi le licencier, ainsi que tous les membres du comité exécutif, à commencer par le DRH ? J'en doute. Et puis, comment peuvent-ils m'imputer des actes « contraires à la politique et aux valeurs du groupe » ? Dois-je leur rappeler que pendant les vingt et une années que j'ai passées au sein d'Alstom, je me suis strictement conformé aux processus préalablement définis par la direction d'Alstom. Ni plus, ni moins.

Tout aussi monstrueux : j'aurais, à les en croire, « manqué aux obligations de probité, d'honnêteté et de loyauté ». Mais, est-ce moi qui ai décidé de faire appel à des consultants ? Est-ce moi qui ai décidé de faire transiter tous les contrats mondiaux de nos intermédiaires par notre filiale suisse, par souci de discrétion ? Est-ce

moi qui ai décidé de payer des pots-de-vin ? Est-ce encore moi qui ai mis en place International Network, l'organisation de la compliance, les procédures de sélection des consultants, etc. ? Non, bien évidemment. Mais par contre j'ai observé à la lettre toutes les consignes, comme tout cadre dans des fonctions similaires à la mienne. En plus, ces dix dernières années, le groupe, ou ses filiales, a été poursuivi, condamnés ou soupçonnés de corruption dans une dizaine de pays. Au Mexique, au Brésil, en Inde, en Tunisie. Mais aussi en Italie, en Grande-Bretagne et en Suisse. Et jusqu'en Pologne, en Lituanie, en Hongrie, et même en Lettonie. Dois-je continuer cette liste ? Deux entités d'Alstom ont également été épinglées par la Banque mondiale, qui les a placées en 2012 sur sa liste noire dans le cadre d'une affaire de pots-de-vin pour un barrage hydroélectrique en Zambie. Et dire qu'Alstom ose écrire que j'ai porté préjudice à l'image de l'entreprise alors que je n'ai jamais été impliqué dans aucun de ces contrats pour lesquels le groupe a été poursuivi ou condamné ! C'est proprement scandaleux !

Le directeur de la compliance au moment des faits de Tarahan, Bruno Kaelin, également représentant légal d'« Alstom Prom », la société suisse regroupant la très grande majorité des contrats de consultants, a même été arrêté par la police suisse en 2008 et a passé une quarantaine de jours en prison. Et, Alstom a accepté de payer une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros aux autorités suisses en 2011 pour mettre fin aux poursuites.

La réalité est brutale : un système généralisé de corruption a été maintenu à grande échelle au cœur de l'entreprise et sur tous les continents.

Tout cela, l'état-major de l'entreprise le sait mieux que quiconque et il n'a pas fallu attendre mon plaider-coupable pour que la réputation d'Alstom soit ternie. Simplement, aujourd'hui, les voilà rattrapés par la patrouille, piégés par les Américains, qui ont d'autres moyens de rétorsion que la Banque mondiale ou que les autorités de poursuites en Lettonie ou en Suisse.

Alors, à Paris, ils lâchent du lest. Après avoir tergiversé, après avoir refusé de collaborer avec le FBI pendant trois ans, ils tentent d'apporter des preuves de leur « bonne foi » au DOJ. Ils veulent montrer aux Américains qu'ils sont même prêts à faire des sacrifices. Et celui qu'on envoie au bûcher, c'est moi !

Quand elle a eu reçu un double de ma lettre de licenciement, Clara a décidé d'en appeler directement à Patrick Kron. Après lui avoir promis un rendez-vous, le P.-D.G. (désormais mon ex-patron) l'a annulé au dernier moment. Clara lui a donc écrit un courrier qu'elle

m'a fait parvenir.

Elle y évoque mes conditions de détention qui se sont détériorées ces dernières semaines : « L'état de santé physique et mental de Frédéric ne cesse de se dégrader. Il est témoin de choses qu'il n'aurait jamais imaginé vivre un jour dans sa vie : viol d'un détenu dans une cellule proche de la sienne, tentative de meurtre par dissimulation de verre tranchant dans la nourriture, suicide d'un codétenu, décès d'un prisonnier dû à un défaut de suivi médical, bagarres récurrentes entre codétenus notamment avec des couteaux. » Clara, à juste titre, se plaint du manque de soutien d'Alstom : « La vie de mon mari et de sa famille s'est arrêtée le 14 avril 2013, et je dois faire face à cette situation, seule, avec mes quatre enfants. Frédéric est aujourd'hui incarcéré à 15 000 kilomètres de notre domicile familial. Nos enfants se trouvent dans un état de détresse émotionnelle qu'il ne peut apaiser. Nos jeunes jumelles Gabriella et Raphaella, âgées de sept ans, pleurent quasi quotidiennement du fait de l'absence de leur père. » Ma compagne explique que la lettre de licenciement qui m'est parvenue est une « blessure supplémentaire et une insulte au vu de la douleur » qu'elle vit. Elle rappelle à Patrick Kron que j'ai toujours été loyal vis-à-vis d'Alstom, que je n'ai jamais rien ni dissimulé, ni caché, que j'ai toujours respecté le processus de validation hiérarchique et que j'ai reçu de nombreuses félicitations pour mon travail, comme en témoigne « le paiement d'un bonus de 100 % intervenu une semaine avant mon incarcération ». Elle conclut en lui demandant de stopper la procédure de licenciement.

Patrick Kron a pris sa plus belle plume pour lui répondre. S'il dit « compatir aux difficultés rencontrées par ma famille » et s'il m'appelle familièrement Fred allant même jusqu'à soutenir que « cette situation le touche personnellement beaucoup », il reprend en réalité les arguments avancés par son responsable des ressources humaines. « J'ai, dit-il, reconnu avoir violé les règles internes des procédures internes et les valeurs éthiques d'Alstom. » Ce qui est bien entendu faux, je n'ai jamais violé ces règles, bien au contraire, je n'ai fait que les appliquer ! Dès lors, poursuit-il, en tant que P.-D.G., il est de « sa responsabilité de protéger les intérêts d'Alstom, de ses actionnaires, et de tous ses employés ». Il demande enfin à Clara d'arrêter de lui écrire directement, car ses avocats lui ont conseillé d'éviter tout contact avec ma famille !

Ainsi donc Patrick Kron souhaite protéger les intérêts d'Alstom ? Eh bien, qu'il aille jusqu'au bout de sa logique ! Il n'a qu'à prendre rendez-vous avec les procureurs du DOJ, reconnaître que toute cette organisation a été mise en place pour dissimuler le paiement de pots-de-vin en les déguisant sous forme de contrats de consultants pour

Tarahan et bien d'autres affaires, admettre sa part de responsabilité, et proposer aux Américains de démissionner. Ce serait la meilleure preuve de sa coopération et cela permettrait sans doute à l'entreprise de diminuer le montant de l'amende. Voilà un geste qui pourrait aider Alstom à sortir du gouffre. Mais le sacrifice est sans doute trop grand ! Patrick Kron plutôt que de mettre un terme à sa carrière a choisi de faire porter le chapeau à l'un de ses subordonnés.

XXVI

Les six mois passent

« Papa, j'ai une question à te poser : tu rentres quand ? »

À chaque fois, j'avais botté en touche en disant au téléphone à Gabriella et Raphaella que je ne pouvais pas leur donner de date. Mon « travail » aux États-Unis me prenait plus de temps que prévu... En ce début d'octobre pourtant, j'ose leur répondre que je vais bientôt revenir et que nous pourrons passer Noël ensemble. Je me trompe. Lourdemment.

En effet, Bill Pomponi fait de la résistance. Il refuse de plaider coupable. Comme il est citoyen américain, les juges l'ont laissé en liberté, il peut donc préparer sereinement sa défense. De plus, si les procureurs ont dit vrai, depuis que j'ai plaidé coupable, Pomponi, n'a plus rien ou presque à négocier. Du coup, il risque une lourde peine de prison, au moins dix ans. Pour quelqu'un d'âgé et en très mauvaise condition physique, cela équivaut pratiquement à une condamnation à mort ! Il a donc tout intérêt à faire traîner la procédure. Je le comprends.

Mais, sa stratégie judiciaire influe beaucoup sur mon sort. Tant que Pomponi n'aura pas craqué sous la pression, les procureurs ne veulent pas que je sois jugé. Leur logique est la suivante : si Pomponi va jusqu'au procès, ils voudront certainement que je témoigne contre lui. Il faut donc me « garder au chaud » et surtout ne pas me laisser rentrer en France. L'engrenage est une fois de plus diabolique, même si j'essaye auprès de mon avocat de trouver une alternative.

— Et si je refuse ? J'ai quand même le droit d'être jugé dans les trois mois suivant mon plaider-coupable, non ?

— Parfaitement, c'est vous qui décidez. Mais si vous insistez pour garder cette date, les procureurs vont vous « descendre » lors de votre audience de jugement et réclamer dix ans de prison et non six mois !

— Que faisons-nous alors ? On demande ma libération sous caution, je rentre à Singapour, et j'attends d'avoir une date de jugement qui convienne aux procureurs ?

— Les procureurs ne vous laisseront pas retourner à Singapour. Vous devrez rester en libération conditionnelle aux États-Unis.

C'est le coup de massue ! Cela peut durer des mois car je ne contrôle plus rien. Tout dépend de ce que Pomponi décide. Encore une fois, j'enrage, mais je n'ai pas le choix. Je dois accepter que mon jugement soit reporté. Lorsque j'annonce la nouvelle à Clara, elle est dévastée mais au moins, la famille pourra venir pendant les vacances de Noël aux États-Unis et nous pourrons donc passer une quinzaine de jours ensemble. Elle relance donc la recherche d'un appartement où je pourrai rester une fois libéré sous caution.

Deux jours plus tard, Stan vient me rendre visite à Wyatt. D'entrée, je perçois de signes d'irritation sur son visage.

— J'ai une très mauvaise nouvelle. Les procureurs, en plus du report de votre jugement, s'opposent aussi à votre demande de libération conditionnelle.

— Quoi ? Ça fait six mois exactement. C'est l'accord que vous aviez passé avec Novick.

— Je suis moi-même furieux. On ne fait pas ça ici, dans le Connecticut où ce genre d'accord verbal normalement constitue la base de la relation de confiance entre avocats et procureurs.

— Mais moi je me moque de ce qui se fait, ou ne se fait pas dans le Connecticut, Stan !

— Novick m'a fait comprendre que les ordres venaient de Washington, de Kahn.

— Oui, mais cela, vous le saviez depuis le début.

— Je suis d'accord et vous prie de m'excuser. C'est la première fois que je suis confronté à cette situation.

— Que veulent-ils ?

— Ils veulent que vous restiez en prison à Wyatt entre six et dix mois maintenant.

— Pourquoi entre six et dix mois ? Qu'y a-t-il derrière ces dix mois ?

— Je n'en sais rien. Ni Novick ni Kahn, que j'ai bien sûr appelé, n'ont voulu me donner de précisions. Mais il se passe quelque chose.

— Quoi d'après vous ?

— Ça ne peut qu'être lié à Alstom, mais je ne sais pas quoi.

Me voilà de nouveau pris au piège au moment où je commençais à voir le bout du tunnel. La déception est immense et très dure à supporter, encore plus pour Clara et les enfants. Je me raccroche à l'espoir de pouvoir être libéré à tout moment entre ces six et dix mois mais psychologiquement je me prépare au pire. Quatre mois de plus dans cet enfer de Wyatt. Je me remets à étudier avec frénésie tous les cas FCPA des entreprises et des individus accusés par le passé, pour comprendre comment ils s'en sont tirés. Je me fais envoyer tous les documents manquants par Juliette ou Clara. Cela tourne à l'obsession, je deviens un drogué du FCPA.

Je tente désespérément d'y voir clair dans le jeu des procureurs. À leurs yeux, je ne suis qu'un pion dans la partie d'échecs qu'ils ont entamée contre Alstom. Pourtant, même en considérant ma situation sous cet angle, leur rage a quelque chose d'outrancier. La guerre qu'ils mènent contre Alstom semble dépasser la simple volonté de condamner l'entreprise pénalement. Ils semblent mus par un devoir moral, une mission quasi divine, comme s'ils se devaient d'éradiquer la corruption sur toute la planète. Ou bien il y a autre chose que je ne vois pas...

À la même période, en cette fin d'année 2013, en dehors de ses déboires judiciaires, Alstom traverse une mauvaise passe. C'est ce que j'apprends à la lecture du *Figaro* auquel papa m'a abonné. Clara aussi m'envoie régulièrement des coupures de presse qui ont trait à l'entreprise. Je ne peux les lire qu'avec une douzaine de jours de retard sur leur parution, mais qu'importe, puisqu'ici le temps tourne au ralenti. Avec une bonne semaine de décalage, je découvre donc que, le 6 novembre 2013, Patrick Kron a annoncé 1 300 suppressions d'emplois essentiellement en Europe, dont une centaine en France. Cette décision ne me surprend qu'à moitié. Cette dernière année, les signaux d'alarme se sont multipliés. Le groupe est frappé par le ralentissement de l'activité mondiale. Les pays européens ne sont pas sortis de la crise et la croissance est moins importante que prévu dans les pays émergents. Résultat : les commandes d'Alstom ont reculé de 22 % par rapport à septembre 2012. L'entreprise a, en outre, raté certains marchés : Eurostar a choisi Siemens pour fabriquer ses prochaines rames et Alstom s'est vu coiffer au poteau par le canadien

Bombardier dans la construction de nouveaux trains en Île-de-France. Le donneur d'ordre, la SNCF, a jugé les prix d'Alstom bien trop élevés. De plus, dans le secteur de l'énergie, nos turbines à gaz continuent de se vendre toujours aussi mal... Certes, les fondamentaux demeurent excellents : le groupe dispose de la plus grande expérience nucléaire au monde. Il est numéro un pour la fourniture des centrales clefs en main comme pour leur maintenance et il équipe environ 25 % du parc mondial. L'entreprise est également leader mondial pour la production d'énergie électrique hydraulique.

Si le groupe est loin de traverser une crise aussi aiguë qu'en 2003, la situation reste néanmoins préoccupante, le flux de trésorerie risque d'être à nouveau négatif pour la troisième fois en quatre ans. Dans ces conditions, ce 16 novembre 2013, le P.-D.G., Patrick Kron – comme le rapporte *Le Figaro* –, esquisse sa stratégie : la vente d'une partie de la branche transport aux Russes. Alstom pourrait céder de 20 à 30 % de ses actions de cette division. Gain espéré : 2 milliards d'euros, ce qui devrait apporter un ballon d'oxygène nécessaire au redémarrage des activités dans le secteur de l'énergie. C'est le gros avantage pour une entreprise qui possède plusieurs secteurs d'activité. En cas de cycle bas dans l'un, elle peut compenser avec les autres, et lisser ses résultats. Dans cette communication de novembre 2013, une interrogation n'est cependant pas levée : qu'en est-il du rapprochement du business chaudière annoncé en 2011 avec le chinois Shanghai Electric ? Alors que Kron vantait les mérites de cette future alliance à tous les analystes lors de chacune de ses précédentes interventions, cette fois-ci, pas un seul mot. Bizarre, très bizarre. Mais pourquoi m'intéresser encore à ces histoires ?

La lettre de Clara – comme les courriers qu'ont également fait parvenir mes parents à Patrick Kron – n'y a rien changé : le 16 novembre 2013, Alstom m'a licencié avec un préavis se terminant le 30 juin 2014, pour cause réelle et sérieuse liée à mon absence prolongée désorganisant l'entreprise et nécessitant mon remplacement définitif (et donc en aucune façon pour faute grave due à l'affaire Tarahan et mon plaider-coupable). Alstom consent tout juste à prendre en charge le rapatriement de ma famille de Singapour vers la France à la fin de l'année scolaire. Encore heureux !

Décembre arrive. Cela fait bientôt trois mois que je n'ai pas mis un pied dehors, à l'air libre. J'étouffe. La prison est en train de me briser. J'en suis à redouter plus que tout mon prochain parloir. Bien que je leur aie demandé à plusieurs reprises de ne pas venir me voir, ma mère et ma sœur, après mon père et Clara, ont finalement décidé de

faire le voyage. Elles arrivent demain.

XXVII

La famille se mobilise

Je leur fais presque peur. Je suis un spectre qui flotte dans une combinaison kaki. Je le lis dans leurs regards. « C'est incroyable comme tu as maigri ! » s'est exclamée maman dès qu'elle a ouvert la bouche. « Est-ce que tu manges bien ici ? » a-t-elle enchaîné. « Vraiment, tu es certain de manger comme il faut ? » a-t-elle ajouté.

Et puis, elle s'est mise à pleurer. Le choc de la prison, la joie de me voir et la fatigue liée à un voyage éprouvant se mêlaient dans ses larmes.

— Nous avons atterri à Boston en fin après-midi, m'a-t-elle raconté ensuite, et après avoir attendu près de trois heures notre voiture de location, nous avons roulé tard hier soir jusqu'à Providence (capitale du Rhode Island).

Ma mère va sur ses soixante-seize ans et souffre de la maladie de Parkinson. La pauvreté apparente de Providence l'a stupéfiée.

— C'est d'une tristesse, j'ai eu l'impression de débarquer à Fargo, comme dans le film des frères Coen, un peu comme si la ville avait été abandonnée.

À nouveau, elle m'a demandé si je mangeais bien. Ma maman est comme toutes les mamans. Ma sœur Juliette est également très émue. En revanche, elle, qui – de par sa profession – connaît bien le système carcéral français, n'a pu s'empêcher de se lancer dans un comparatif :

— Il n'y a pas à dire, ici, c'est très professionnel, très clean.

J'ai souri. La salle des visites est la partie la plus présentable de

Wyatt. Et il est vrai que les familles sont convenablement accueillies. Mais Juliette a vite remballé ses satisfecit dans le parloir collectif, toujours aussi bruyant et aussi peu propice aux échanges intimes. C'est ainsi que le lendemain, elle obtient, « à titre exceptionnel » et compte tenu du très long voyage infligé à ma mère et de son état de santé, une cabine individuelle pour une deuxième visite. À l'abri des cloisons, je l'écoute alors me raconter ses démarches auprès du ministère des Affaires étrangères pour tenter de mobiliser les autorités françaises sur mon sort :

— Déjà, en avril, au moment de ton arrestation, il a fallu que j'alerte moi-même le consulat à Boston qui n'était au courant de rien. Le consulat de New York avait oublié de les prévenir. Ensuite, en mai, j'ai accompagné papa qui avait rendez-vous au quai d'Orsay où nous avons été reçus par la directrice de la sous-direction de la Protection des personnes, et le chef du bureau de la Protection consulaire des détenus. Ils se sont montrés très froids, distants. Comme si ton histoire ne les concernait pas.

Plusieurs mois après, ma sœur n'a toujours pas digéré cette entrevue :

— Ils m'ont expliqué qu'ils devaient gérer les cas de 2 000 prisonniers français dans le monde, et que ton affaire n'était pas la plus lourde. Nous avons tenté de leur faire comprendre que ta situation était tout de même très singulière, et qu'au-delà de ton cas, c'était une très grande entreprise française qui était dans le viseur du DOJ. Et, tu sais ce qu'ils nous ont répondu ? « Mais pas du tout, madame ! Nous ne voyons pas en quoi l'État français est concerné par ce dossier. Le cas de Frédéric Pierucci est comparable à celui d'un petit patron qui se serait fait coincer dans la Creuse pour ne pas avoir payé sa TVA »... Tu te rends compte, Fred ?

La colère de Juliette à l'évocation de cet entretien me met presque du baume au cœur. Je ne suis donc pas le seul à penser être victime d'une histoire de fous. Et quand je vois tous les efforts que ma sœur et ma mère déploient pour me soutenir, cela me donne encore plus envie de me battre pour être libéré au plus vite.

Mais dieu que les semaines passent lentement à Wyatt, Noël approche, et toujours aucun signe des procureurs pour une date éventuelle de libération sous caution. Le 28 décembre, mon avocate Liz me demande de la contacter rapidement. Après huit mois et demi d'incarcération, peut-être s'agit-il, enfin, d'une bonne nouvelle ? Cruelle désillusion : « Nous avons reçu un coup de fil de Jay Darden de Patton Boggs, l'avocat d'Alstom, qui nous a informés que votre entreprise a décidé de ne plus nous payer, avec effet rétroactif au

29 juillet, soit le jour de votre plaider-coupable. Vous allez donc devoir nous régler nos factures d'août à décembre », m'annonce Liz froidement.

Je reste sans voix. Après avoir repris mes esprits, je tente :

— Je vais demander à ma famille de prendre contact avec le siège à Paris pour régler cette situation. D'après vous, d'où vient cette instruction ?

— Alstom fait peut-être du zèle pour plaire au DOJ, ou bien, la pression du DOJ est tellement forte, qu'ils se sentent obligés de le faire... De toute façon cela revient au même.

Me voilà donc enfermé dans une prison de haute sécurité, à 15 000 kilomètres de ma famille, licencié d'une société pour laquelle je travaille depuis vingt et un ans, lâché également par les autorités de mon pays qui ne veulent pas bouger le petit doigt, obligé de rembourser des frais d'avocat monstrueux, sans savoir ni quand je pourrais être libéré, ni quelle sera ma peine finale. J'ai beau essayer de me motiver, je touche le fond.

Début janvier 2014, un mince espoir renaît, lorsque le vice-consul Jérôme Henry m'informe du voyage du président Hollande aux États-Unis en février. Il m'assure surtout que mon cas sera évoqué lors de cette visite d'État. D'après lui, certains au gouvernement commencent à douter de la finalité des actions du DOJ contre Alstom.

Personnellement, je me fais assez peu d'illusions mais le consulat et mes parents espèrent beaucoup que le président de la République pourra aborder mon cas lors de son tête-à-tête avec Barak Obama. Mon père et ma mère ont d'ailleurs écrit au chef de l'État :

« Monsieur le président de la République, notre fils est pour l'heure en détention provisoire dans une prison de très haute sécurité... Vous pouvez aisément imaginer la détresse de notre famille plongée dans un tel cauchemar... Vous observerez que les deux autres personnes physiques impliquées dans ce dossier, deux ex-salariés d'Alstom (Rothschild et Pomponi), de nationalité américaine, ne sont pas incarcérés... En l'espèce, il n'est pas exclu que le DOJ ait choisi de mettre en cause des personnes physiques, en raison du faible degré de coopération d'Alstom dans ce dossier durant plusieurs années. Nous respectons la justice et son indépendance. Nous vous sollicitons donc afin que vous puissiez demander aux autorités exécutives américaines d'accorder leur grâce ou leur pardon à notre fils, dans le cadre des pouvoirs constitutionnels qui sont dévolus au chef de l'exécutif américain. Nous vous prions, Monsieur le président de la République, d'écouter cet appel de parents désemparés et de bien vouloir aborder

cette question avec vos interlocuteurs dans le cadre des rencontres bilatérales qui vont avoir lieu lors de votre visite d'État. »

Cette démarche restera lettre morte. Lors de sa visite aux États-Unis, François Hollande qui avait pourtant été briefé par l'ambassade sur mon incarcération n'a jamais sollicité la clémence de Barak Obama. La lucidité m'oblige à reconnaître que les deux hommes avaient bien d'autres sujets de préoccupation au programme de leurs entretiens : la crise syrienne, la prolifération des armes nucléaires, la lutte contre le terrorisme et le réchauffement climatique. Sans oublier les affaires d'espionnage.

Trois mois plus tôt, en novembre 2013, les révélations d'Edward Snowden ont jeté un froid entre les deux pays. Même si François Hollande, à l'issue de ses entretiens avec le président américain, joue la carte de l'apaisement en déclarant qu'une « confiance mutuelle a été restaurée », les révélations sur l'ampleur des programmes d'espionnage électroniques mis en place par l'agence nationale de sécurité américaine (NSA) ont laissé des traces.

Les documents soustraits à la NSA par Edward Snowden sont pour le moins édifiants. Ils établissent que sur une période de trente jours, du 10 décembre 2012 au 8 janvier 2013, plus de 70 millions de données téléphoniques des Français ont été enregistrées par les « grandes oreilles » américaines. En moyenne, 3 millions de données sont interceptées par jour, et certains numéros, particulièrement ciblés, déclenchent systématiquement l'enregistrement des conversations. Des mots clés permettent aussi de récupérer des SMS et leur contenu.

D'autres pièces dévoilées par Wikileaks m'interrogent tout autant. Ainsi, une note baptisée « France : développements économiques » détaille comment la NSA a pour mission de recueillir des informations sur les pratiques commerciales des grandes entreprises françaises. Les espions américains étudient à la loupe tous les marchés dépassant les 200 millions de dollars dans des domaines stratégiques : le gaz, le pétrole, le nucléaire, ou l'électricité. C'est-à-dire la plupart des secteurs d'activité où Alstom est un acteur clé. Ces révélations attestent de l'ampleur de l'espionnage commercial pratiqué par les États-Unis. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique ancienne ancrée dans la culture du renseignement outre-Atlantique. Dès 1970, le Conseil consultatif des renseignements extérieurs¹ recommandait que « dorénavant l'espionnage commercial soit considéré comme une fonction de la sécurité nationale jouissant d'une priorité équivalente à l'espionnage diplomatique, militaire et technologique ». James Woolley, qui a été le directeur de la CIA de 1993 à 1995 (pendant la

présidence de Bill Clinton), a reconnu, dans un entretien qu'il a accordé au *Figaro* le 28 mars 2000, que « c'est un fait : les États-Unis ont clandestinement amassé des renseignements contre des firmes européennes et je crois que c'est tout à fait justifié. Notre rôle est triple. D'abord, surveiller les entreprises qui rompent les sanctions décidées par l'ONU ou par les États-Unis. Ensuite, suivre à la trace les technologies aux applications civiles et militaires. Enfin, traquer la corruption dans le commerce international ».

Au fil des années, les Américains ont donc développé un système à double détente. En amont, la puissance de leur outil de renseignement leur permet d'avoir accès aux plus gros contrats passés par les entreprises étrangères. En aval, leur outil juridique sophistiqué et particulièrement bien rodé les autorise à poursuivre pénalement les sociétés qui ne respectent pas leurs règles. Aucun autre pays au monde ne dispose d'un tel arsenal. Il leur permet d'affaiblir, d'éliminer, ou même d'absorber leurs principaux concurrents. « Aucun individu, aucune entité qui fait du mal à notre économie n'est au-dessus des lois », résume dans une formule lapidaire le procureur général des États-Unis, Eric Holder². Les entreprises industrielles ne sont d'ailleurs pas les seules visées. Depuis le milieu des années 2000, et singulièrement depuis la crise financière des subprimes, l'administration américaine aligne les unes après les autres les institutions financières qui ne respectent pas les embargos qu'elle a édictés. En ce début 2014, la BNP se trouve prise au piège. Elle est poursuivie pour avoir effectué des transactions en dollars avec des pays que les États-Unis considèrent comme leurs ennemis : l'Iran, Cuba, le Soudan ou la Libye. La banque sera bientôt obligée de licencier ou de sanctionner une trentaine de ses cadres dirigeants et acceptera de payer une amende colossale de 8,9 milliards de dollars (cette affaire BNP arrive d'ailleurs au mauvais moment pour moi car elle occulte aux yeux des politiques l'affaire Alstom). D'autres sociétés françaises comme la Société Générale ou le Crédit Agricole seront, elles aussi, obligées de régler de fortes pénalités au trésor américain.

Encore aujourd'hui, je ne comprends toujours pas pourquoi nos gouvernants ne s'opposent pas avec plus de fermeté à ce racket américain. De quoi ont-ils peur ? Jusqu'où nos entreprises vont-elles se laisser piller³ ? Accepterions-nous un tel diktat de la part d'un autre État ? Non, décidément je n'arrive pas à saisir pourquoi nous nous comportons en victimes consentantes. Nous sommes devenus les spectateurs de notre propre décrépitude.

XXVIII

J'ai un nouveau métier

Sean est une espèce de géant unijambiste qui loge dans le même pod que moi. Tous les lundis, il vient assister à mon « cours de chimie ». Car désormais, je suis « professeur assistant ». Cela fait maintenant un an que je suis enfermé à Wyatt. Un an. Même dans mes pires cauchemars, cette idée ne m'avait jamais effleuré. Douze mois à tourner en rond dans une forteresse de haute sécurité. Dans mon malheur, j'ai eu au moins la chance de décrocher un travail début mars. « Professeur assistant » donc. Et depuis, mon agenda s'est considérablement rempli : je donne jusqu'à trois heures de cours par jour. Le lundi, leçon de biologie et de chimie. Les mardi et jeudi, cours d'anglais. Et les mercredi et vendredi, cours de maths.

J'ai eu un long entretien avec Stan et Liz. Depuis que Patton Boggs (donc Alstom) a arrêté de prendre en charge leurs honoraires, ils sont devenus très discrets. Comme j'ai besoin de garder toutes mes économies pour payer ma caution, ils savent que je ne peux pas les payer. Le code éthique des avocats les oblige cependant à assurer ma défense. Pas sûr qu'ils en soient ravis... Je verrais plus tard comment régulariser cette situation. Dans l'immédiat, ce n'est pas mon souci, il s'agit d'abord de sortir de cette prison. Après mon arrestation, les heures m'ont semblé des jours, les jours des semaines et le temps, un tunnel dont le halo de lumière, tout au bout, se dérobait chaque fois que je croyais l'atteindre. Si on m'avait dit, quand on m'a passé les menottes à l'aéroport, que j'allais errer si longtemps dans ce boyau sans fin, j'aurais crié au fou. Et pourtant... Stan et Liz m'ont confirmé que, malgré leurs demandes répétées, les procureurs du DOJ restent intraitables. Douze mois ont passé, les procureurs ne lient même plus

mon sort à l'éventuel procès ou plaider-coupable de Pomponi qui continue de leur résister. Que se passe-t-il ? Qu'attendent-ils pour me libérer ? Je suis en plein brouillard.

En attendant, j'enseigne... Ou plutôt, « j'assiste ». J'assiste la professeure titulaire : Mme Watson. Un petit bout de femme d'un mètre cinquante à peine, toute ronde avec une chevelure blonde clairsemée. Cette sexagénaire, divorcée deux fois et mère de cinq enfants, travaille à Wyatt depuis une quinzaine d'années. Elle a enseigné auparavant dans un centre de détention pour mineurs. Elle déborde d'enthousiasme et est un véritable moulin à paroles. Je ne sais pas comment elle fait pour conserver la foi dans son métier. En cours de math, j'aide un détenu de vingt-huit ans dont les neurones semblent avoir été irrémédiablement atteints suite à une consommation excessive de cocaïne pendant des années. Mais il est courageux, il veut s'en sortir et je fais du mieux que je peux pour l'aider. Mais alors qu'il suit les enseignements de Mme Watson depuis plus de quatre mois, il n'a toujours pas atteint le niveau d'un enfant de grande section de maternelle. Il ne maîtrise ni les additions, ni les soustractions. Cela me fend le cœur de le voir compter sur ses doigts, en se cachant des autres prisonniers, accablé par la honte. À l'inverse, d'autres jeunes font mon admiration. Certains, qui ont quitté l'école à l'âge de douze ans, sont capables d'assimiler très rapidement la règle de trois ou parviennent, sans aucune difficulté, à résoudre des équations du second degré sur lesquelles nous nous sommes tous cassés les dents durant notre scolarité. Ces détenus, s'ils avaient eu un autre destin, auraient eu leurs places à l'université. Mme Watson a aussi programmé des « séances de psychologie et de comportements ».

C'est peu de dire qu'elle a du pain sur la planche. La plupart ont été élevés par des mères seules qui ont mis au monde plusieurs enfants de pères différents. Inévitablement, ils reproduisent le même schéma. Certains ont le plus grand mépris pour les femmes qu'ils répartissent en deux catégories : les *bitch* (salopes) d'un côté, et de l'autre les *big mama*, celles avec lesquelles ils ont fait un enfant. Et dans ce cas-là, certains passent leur temps à se vanter de leur progéniture. Plus ils font de marmots, plus ils se sentent confortés dans leur virilité. L'un d'entre eux n'est pas peu fier d'afficher à son « compteur » déjà dix-neuf enfants, alors qu'il n'a pas encore dépassé les trente ans... Paradoxalement, ils vénèrent tous leur maman et préparent pour la fête des mères les cartes les plus décorées. C'est le grand événement de l'année, contrairement à la fête des pères, qui passe aux oubliettes.

Quand je n'enseigne pas, j'apprends. Je continue de collecter toute la jurisprudence FCPA, et je passe mes journées à faire des tableaux, des graphes dans tous les sens, pour essayer de dégager des tendances,

et envoie le résultat de mes recherches approfondies à Stan et Liz que j'inonde de dizaines et dizaines de pages rédigées avec les moyens du bord, au crayon à papier. Mais, j'ai beau maîtriser dorénavant la procédure FCPA sur le bout des doigts, deux points continuent de m'intriguer. Pourquoi Alstom n'a toujours pas signé un accord avec le DOJ alors que l'entreprise coopère maintenant depuis plus d'un an ? Et surtout, pourquoi est-ce qu'aucun autre employé d'Alstom n'a été poursuivi depuis la mise en examen d'Hoskins, alors que le DOJ (d'après les documents qui m'ont été montrés durant mes interrogatoires) possède toutes les preuves de la corruption au sein du groupe ? Quand j'ai été interpellé, le procureur Novick n'exprimait pourtant qu'un seul désir : remonter la chaîne des responsabilités au sein de l'entreprise, jusqu'à son sommet. Comment d'ailleurs Patrick Kron va-t-il pouvoir s'extraire du piège que lui a tendu le DOJ ? S'il coopère véritablement, je vois mal comment il pourra éviter la prison, et s'il ne collabore pas assez, il risque tout autant d'être poursuivi. C'est la quadrature du cercle. Il n'y a aucune bonne solution pour lui. Pour moi non plus.

En douze mois, j'ai basculé dans un autre monde. Ex-haut cadre de multinationale plongé au cœur de la misère humaine et de la grande criminalité. Ingénieur sans histoires transformé en professeur pour criminels endurcis.

Hier, Sean, le géant unijambiste, a fini par m'avouer pourquoi il était aussi assidu à mes cours de chimie.

— Tu comprends, le trafic dans la rue, c'est un métier trop dangereux. Je veux me recycler, apprendre à fabriquer moi-même des amphétamines.

Heureusement, il n'est pas très doué et il y a fort peu de chance qu'il y arrive un jour. Bien que je lui laisse croire le contraire, moi-même, je ne suis pas un as en chimie. À l'école, je n'étais pas le meilleur pour déclencher des combustions dans des éprouvettes. Et, dans la vie, il m'arrive de ne pas voir les bombes qui couvent ou les explosions qui se préparent. Je n'avais d'ailleurs nullement prévu celle qui va se produire le 24 avril 2014.

XXIX

L'annonce du 24 avril

Ce 24 avril 2014, en une fraction de secondes, tout s'éclaircit et j'ai enfin les réponses à certaines de mes questions qui me taraudent depuis des mois.

Comme tous les matins, je suis en train de prendre mon petit déjeuner dans la salle commune et j'en profite pour regarder quelques minutes CNN. C'est le seul moment de la journée où le téléviseur (réservé aux Blancs) est branché sur un programme d'actualité.

Vers sept heures trente, le présentateur annonce que le français Alstom serait prêt à céder 70 % de ses activités, toute sa branche énergie, pour environ 13 milliards de dollars à l'un de ses principaux concurrents : l'américain General Electric.

« Il s'agit d'une opération d'une ampleur sans précédent. C'est historique ! » s'enflamme le speaker de la chaîne d'information en continu, reprenant une exclusivité de l'agence Bloomberg. « Cette vente pourrait constituer la plus grosse acquisition jamais effectuée par GE », poursuit-il, avant de conclure « un accord devrait être finalisé dans prochains jours ».

À l'image du présentateur de CNN, moi aussi, je tombe de ma chaise. Cette vente est proprement stupéfiante. Il y a encore quelques mois, pour améliorer sa trésorerie, Patrick Kron n'envisageait-il pas de céder 20 % d'Alstom transport aux Russes et de créer une joint-venture avec les Chinois dans l'énergie ? Et le voici qui vendrait les bijoux de famille, les secteurs énergie et réseaux, aux Américains ? Alors que la situation d'Alstom, même si l'entreprise traverse un

passage à vide, est loin d'être catastrophique. C'est tout juste incompréhensible !

Sauf s'il existe des motifs inavouables à cette opération. Kron imagine peut-être avoir trouvé la solution pour échapper aux procureurs : vendre à GE l'ensemble des activités énergie et réseaux que les Américains convoitent depuis tant d'années dans l'espoir d'un traitement de faveur du Department of Justice. Même si, par la suite, il va toujours nier avoir « négocié une immunité¹ », j'imagine difficilement, après avoir dévoré des milliers de pages de jurisprudence, qu'il ait pu prendre le risque d'une transaction d'une telle ampleur – qui à n'en pas douter va provoquer de violentes réactions politiques – sans avoir passé, d'une manière ou d'une autre, un accord.

Voilà donc comment Kron espère résoudre la quadrature du cercle. Et voilà aussi sans doute pourquoi je n'ai pas été libéré au bout de six mois. Je suis l'otage que les Américains gardent au chaud. Et, comme le DOJ est le seul à décider de poursuivre ou de ne pas poursuivre un individu, tout cela se fait de manière parfaitement légale... du moins du point de vue américain. Est-ce que les autorités françaises connaissent les dessous de cette vente ? J'en doute fortement.

J'en suis là de mes réflexions quelques minutes après avoir entendu la nouvelle sur CNN. Enfin, mes réflexions... Soyons honnêtes, je suis d'abord chamboulé par cette annonce. Tout se bouscule un peu dans ma tête. J'ai par exemple du mal à imaginer que le gouvernement puisse laisser cette opération aller à son terme, ne serait-ce qu'en raison des enjeux énergétiques.

Alstom fabrique, entretient, et renouvelle tous les turboalternateurs des cinquante-huit réacteurs nucléaires installés sur notre territoire, et le groupe produit les turbines Arabelle des réacteurs EPR qu'Areva construit à Flamanville. Alstom est donc un élément clé dans 75 % de notre production d'électricité nationale, et possède une technologie que le monde entier nous envie. Alstom a fourni aussi les turbines de propulsion de notre porte-avions le *Charles de Gaulle*. Il s'agit donc d'une entreprise hautement stratégique pour le pays. Laisser s'envoler un tel atout dans les mains d'une entreprise étrangère serait tout simplement une folie. Non ! Ce serait trop énorme, je ne peux pas croire que ce projet de vente, pour peu qu'il soit confirmé, puisse un jour être accepté par l'État français.

À quelque 6 000 kilomètres de Wyatt, un membre du gouvernement, et pas des moindres, partage alors mon analyse « Je n'y crois pas, c'est une connerie ! » lâche Arnaud Montebourg, le ministre en charge de l'Économie et de l'Industrie dans le

gouvernement de Manuel Valls, à l'un de ses collaborateurs qui lui apprend la fuite de l'agence Bloomberg².

Arnaud Montebourg ne peut y croire car il s'intéresse de près au destin de la multinationale. Depuis début 2013, il a même placé cette entreprise au cœur de ses priorités. Des informations préoccupantes lui sont remontées : Alstom traverse une passe délicate. Avec la crise mondiale qui perdure, le marché de l'énergie s'est raréfié, les commandes de centrales sont moins nombreuses que prévu, et Alstom a beau être un géant en France, il n'en reste pas moins plus petit que ses deux principaux concurrents, l'allemand Siemens et l'américain General Electric. Mais le vrai souci pour l'État est le désengagement annoncé du groupe Bouygues, actionnaire principal d'Alstom, qui souhaite vendre sa participation, pour se concentrer sur les télécoms et notamment la 4G.

Les analystes de Bercy ont donc exploré les pistes qui pourraient permettre à Alstom de survivre à cette période délicate... L'impétueux ministre a confié cette mission à l'une des agences-conseil en stratégies industrielles des plus réputées sur la place européenne : Roland Berger. Ce cabinet d'origine allemande, présent dans trente-six pays, emploie 2 400 salariés. Au sein de l'agence, c'est l'un des consultants vedettes, Hakim El Karaoui, qui se voit confier l'audit d'Alstom. Ce normalien, ancien conseiller de Jean-Pierre Raffarin à Matignon et de Thierry Breton au ministère de l'Industrie, est également un proche d'Arnaud Montebourg. Les auditeurs de Roland Berger dressent un bilan contrasté de l'entreprise. Alstom possède des atouts incontestables, estiment-ils, mais l'entreprise a besoin de contracter des alliances pour se renforcer. Dans leur rapport, ils privilégient un rapprochement avec un partenaire espagnol ou polonais dans le secteur des transports et suggèrent pour la branche énergie une collaboration ponctuelle avec Areva. À aucun moment cependant ils ne préconisent la vente totale ou partielle du groupe.

Quant au mois de février 2014, les conclusions de cette étude fuitent dans la presse, Patrick Kron s'en plaint vivement à Arnaud Montebourg : « Ils sont gentils vos stagiaires HEC, mais ils parlent trop³... » Ce n'est un secret pour personne : mon ex-patron, libéral décomplexé, grand ami de Nicolas Sarkozy (il était l'un des invités à la soirée du Fouquet's en mai 2007), et le ministre socialiste, apôtre du capitalisme d'État, ne s'apprécient guère. Ils se détestent même cordialement. Depuis le début de l'année 2013, ils sont pourtant bien forcés de collaborer. Ils se sont même rencontrés à six reprises. À chaque fois, au cœur de leurs discussions, l'avenir d'Alstom. Certes, l'État n'est plus actionnaire, il n'y a donc pas de raison, a priori, pour le gouvernement, de se mêler des affaires d'un groupe privé. Mais aux

yeux d'Arnaud Montebourg, Alstom n'est pas une entreprise privée comme une autre. D'abord la société vit depuis près d'un siècle en grande partie de la commande publique. Ensuite, elle est redevable à l'État qui est intervenu pour la sauver, au moment de la crise de 2003. Enfin, son activité dans le nucléaire et dans les transports avec le TGV et le métro représente un intérêt vital pour la France. À ces trois raisons, s'en ajoute une quatrième beaucoup plus politique. Comment Arnaud Montebourg pourrait-il accepter qu'une multinationale française sauvée de la déroute par Nicolas Sarkozy, puisse être abandonnée par le pouvoir socialiste ? Le chantre du « redressement productif » est convaincu que les électeurs ne lui pardonneraient pas. Voilà pourquoi, entretien après entretien, depuis près d'un an, il presse le dirigeant d'Alstom de lui apporter des solutions. Et voilà pourquoi, surtout, il ne peut pas croire que Patrick Kron ait trahi sa confiance et lui ait fait un enfant dans le dos.

Le 24 avril 2014, quelques minutes après l'annonce de la vente par l'agence Bloomberg, Arnaud Montebourg téléphone donc aussitôt à l'Élysée à Emmanuel Macron. Le secrétaire général adjoint (en charge des dossiers économiques) se dit tout aussi surpris que lui. Il affirme tout ignorer du deal. Est-il aussi stupéfait qu'il l'affirme ? Plus tard, j'apprendrai que, dès son arrivée à l'Élysée en juin 2012, Emmanuel Macron avait, lui aussi, discrètement commandé un rapport sur l'avenir d'Alstom à l'agence américaine AT Kearney, pour étudier les conséquences sociales d'un rapprochement de l'entreprise avec les grands opérateurs du secteur. Dans quel but ? De quelles informations disposait-il à cette époque ? Suivait-il de près la procédure américaine ? Cela fait encore partie, à ce jour, des mystères de ce dossier⁴. Pour l'heure, Montebourg (qui ignore que Macron a diligenté des recherches de son côté) presse ses collaborateurs d'aller aux informations et de rentrer en contact avec Patrick Kron. Celui-ci est introuvable. Et pour cause, il est alors dans un avion qui le ramène de Chicago, où il vient de finaliser les conditions de la vente avec l'état-major de GE !

Finalement, c'est de New York que viendront les nouvelles. Clara Gaymard, la directrice générale de GE en France, en voyage d'affaires ce jour-là aux États-Unis, confirme au ministre que des discussions entre sa société et Alstom sont bel et bien en cours.

Arnaud Montebourg doit se rendre à l'évidence : Patrick Kron est bien en train de vendre, sans l'avoir jamais averti, l'une des pépites de l'industrie française aux Américains.

Le grand patron lui a bien fait un enfant dans le dos. À en croire des fuites dans la presse, le deal avec GE devrait même être finalisé dans

les soixante-douze heures. Une salle de réception, le pavillon Gabriel, a été réservée pour annoncer l'événement au Tout-Paris de la finance et des milieux d'affaires. Arnaud Montebourg ne décolère pas. Il refuse de céder à un pareil chantage, Patrick Kron va devoir lui rendre des comptes. Il envoie donc un chauffeur le réceptionner dès sa descente d'avion à son retour de Chicago, et le convoque séance tenante dans son bureau. L'entrevue est orageuse. Le P.-D.G. essaye bien d'argumenter : Alstom, dit-il, n'est pas confronté à une difficulté passagère mais à une crise structurelle. L'entreprise, poursuit-il, n'a plus la taille critique nécessaire dans un marché en pleine recomposition. Il faut donc adopter une solution radicale : vendre la branche énergie pour renflouer la trésorerie, de façon à relancer Alstom dans la branche transport. Arnaud Montebourg ne veut rien entendre. Il attaque : « Vous voyez ce bureau ? Bientôt vous ne le verrez plus ! À la place où vous êtes assis, c'est ici que Philippe Varin (l'ex-président de PSA) a perdu sa retraite dorée ! Vous ne reviendrez plus jamais ici. Et profitez de votre café, c'est le dernier. C'est le café du condamné », conclut, assassin et grandiloquent, Arnaud Montebourg. Patrick Kron laisse passer l'orage. Par la suite, il racontera à son entourage avoir quand même été quelque peu surpris par la crudité de certains propos. « Durant cette période, sous les lambris dorés de la république, je me suis quand même entendu dire : "Tu as voulu nous prendre en levrette" ! »

Le propos est sans doute un rien outrancier, mais je dois avouer que je le trouve assez pertinent. Arnaud Montebourg a de quoi être furibard. Patrick Kron l'a superbement ignoré, comme il a tenu dans l'ignorance la plus complète – cela aussi je le découvrirais par la suite – son conseil exécutif, son conseil d'administration, le patron du secteur Power, Philippe Cochet, pourtant le premier concerné, et même son directeur financier. Il n'a informé que deux personnes au sein d'Alstom : Keith Carr, le directeur juridique, celui-là même qui est en charge des négociations avec le DOJ, et l'un de ses lieutenants, Grégoire Poux-Guillaume, responsable des réseaux Grid (transmissions) chez Alstom.

C'est ce jeune quadra – dont le père, un ancien de Péchiney, est un intime de Kron – qui a été chargé d'approcher GE, dans le plus grand secret. Je connais bien Poux-Guillaume et je comprends tout de suite pourquoi ce deuxième homme a été mis dans la confiance. En 2004, peu après son arrivée à la tête d'Alstom, Patrick Kron l'avait parachuté, à trente ans, à la tête du business Environnement Control Systems, (ECS) en charge des équipements de dépollution des centrales charbon. Ces équipements étaient installés le plus souvent en aval de la chaudière, et je travaillais donc pratiquement sur tous les

projets avec ses équipes commerciales. Puis, en 2007, Poux-Guillaume a quitté Alstom pour rejoindre CVC capital, un important fonds mondial d'investissement basé au Luxembourg. Un an plus tard, CVC capital s'est allié avec GE pour tenter de racheter la division Grid (transmissions) d'Areva. Même si leur tentative a échoué, Poux-Guillaume a établi à cette époque des contacts étroits avec l'état-major de GE. Enfin en 2010, après son départ de CVC, Poux-Guillaume est revenu dans le giron d'Alstom, et a renoué avec son mentor Patrick Kron.

À quelle date « le petit lieutenant » du P.-D.G. a-t-il fait savoir à ses connaissances chez GE que la partie énergie d'Alstom était à vendre ? C'est une question que je me suis longuement posée. « Au début de l'année 2014 », ont laissé dire et écrire pendant très longtemps les responsables d'Alstom. Pour ma part, j'ai toujours été convaincu que ces négociations avaient démarré beaucoup plus tôt. J'en ai eu ensuite la confirmation. En réalité Grégoire Poux-Guillaume a amorcé la négociation en août 2013, soit neuf mois avant que l'information ne finisse par être révélée par l'agence Bloomberg⁵ ! Arnaud Montebourg a de quoi être fou de rage. Pendant plus de neuf mois, Patrick Kron l'a roulé dans la farine et avec lui tout le gouvernement français.

Ce calendrier (longtemps tenu secret) des négociations est déterminant. Il coïncide en effet avec un autre calendrier, celui des déboires judiciaires d'Alstom... et des miens.

En effet, à l'été 2013, la panique a gagné l'état-major du groupe. Le 29 juillet 2013, j'ai plaidé coupable, et le 30 juillet 2013, mon supérieur, Lawrence Hoskins, le responsable Asie de l'entreprise, un N-2 de Patrick Kron, a été à son tour mis en examen. À la direction générale, à Levallois, les cadres dirigeants sont effrayés. Ils s'interrogent, chaque jour plus anxieux : qui sera le prochain sur la liste du DOJ ? Les Américains vont-ils remonter jusqu'au P.-D.G. ?

C'est donc très précisément à la même époque que Poux-Guillaume approche les dirigeants de GE. Cette concordance de dates ne peut être une simple coïncidence.

C'est aussi durant ce deuxième semestre 2013 qu'Alstom a dû commencer à négocier un accord de coopération avec le DOJ, lui imposant de me licencier puis d'arrêter de payer mes frais d'avocat (d'où le très long délai entre mon plaider-coupable du 29 juillet et l'annonce de l'arrêt des paiements de mes conseils le 28 décembre 2013).

Ensuite, j'apprendrai aussi qu'un rendez-vous s'est déroulé le 9 février 2014 à Paris dans les salons de l'Hôtel Bristol. Cinq

personnes participent au dîner. Côté Alstom, Patrick Kron et Grégoire Poux-Guillaume, et côté General Electric, le P.-D.G. Jeff Immelt, accompagné de son responsable fusion/acquisition et de son directeur de la branche énergie. À cette date, ni Philippe Cochet, le patron du secteur Power d'Alstom, ni le directeur financier, n'ont encore été mis dans la confiance. Du jamais vu dans le monde du management en France pour une opération aussi complexe de 13 milliards. Et surtout, pourquoi ne pas les impliquer ?

Une fois encore, cette chronologie est troublante. La réunion dans les salons du Bristol est organisée au moment même où Alstom comprend que l'amende qui va lui être infligée risque d'être particulièrement salée. À l'époque, selon le *Washington Post*, les analystes de l'agence Nomura (société de conseil en finance) estiment qu'elle pourrait atteindre 1,2 voire 1,5 milliard de dollars. Aussi, même si Patrick Kron a toujours « farouchement nié que les poursuites pour corruption aient interféré dans ses choix industriels⁶ », je ne peux pas le croire. En affaires, il y a rarement de hasard.

Et je ne suis pas le seul à tenir ce raisonnement. Au plus haut niveau de l'État, Arnaud Montebourg s'interroge aussi. Pour tenter d'y voir plus clair, en ce mois d'avril 2014, il va même jusqu'à solliciter les services du contre-espionnage français, la DGSE. Il joint personnellement, depuis un téléphone crypté, son directeur général, Bernard Bajolet. Mais il se voit opposer un refus. Le directeur du renseignement fait savoir au ministre de l'Industrie que ses services n'interviennent traditionnellement pas en territoire « ami ». La DGSE ne met pas les pieds sur les plates-bandes d'un allié aussi puissant que les États-Unis.

Il faut être lucide. En ce printemps 2014, alors qu'une multinationale américaine est en passe de s'emparer de l'une de nos entreprises les plus stratégiques, notre renseignement économique a failli. L'ancienne déléguée à l'intelligence économique auprès du Premier ministre, Claude Revel, reconnaît d'ailleurs, en privé, qu'il y a eu « un manque cruel de réaction⁷ ». Et quand son service découvrira que la vente d'Alstom constitue bien un nouvel épisode de la guerre économique que les États-Unis mènent à l'encontre de leurs partenaires européens, elle tentera à plusieurs reprises de mettre en garde ses autorités de tutelle, sans résultat. Elle finira par être remerciée en juin 2015.

III

Première audience

Qui l'aurait cru ? Au petit matin, je suis effectivement heureux de revoir les deux enquêteurs du FBI. Après avoir subi une nouvelle fouille à nu, je suis transféré, toujours menotté, au tribunal de New Haven, à deux heures de route de New York. Le temps du trajet, j'ai le sentiment de replonger dans une vie presque normale. Ron et Ross m'ont apporté un café et des bagels, et ils bavardent volontiers. Ils ont tous les deux trente-cinq ans. Ron a trois enfants. C'est un gros et grand costaud, passionné de plongée sous-marine. Ross, lui, est le père d'une petite fille. Tous deux ont très envie de découvrir la France. Et nous en venons presque à discuter comme si nous étions d'anciennes connaissances.

À notre arrivée au tribunal, Ron et Ross se garent à l'extérieur et attendent les instructions. Nous sommes en avance et patientons ainsi pendant une bonne heure, assis dans la voiture, jusqu'au moment où l'on annonce à mes deux gardes que l'audience n'aura finalement pas lieu à New Haven mais à Bridgeport, à une trentaine de minutes en voiture dans le sens inverse. Nous voilà repartis. Avant de me remettre entre les mains d'un Marshal, Ron se gare et Ross me donne mon téléphone. Il me fait comprendre que c'est ma dernière chance de passer un coup de fil à un proche si ça se passe mal à l'audience. Il est midi ici, donc minuit à Singapour. Je choisis d'appeler Tim Curran, le patron de la division chaudière d'Alstom aux États-Unis. Je veux le mettre au courant de ma conversation de la veille avec Keith Carr. Je n'ai pas oublié que ce dernier doit arriver dans la journée à Washington. Il me semble évident que Tim Curran suivra avec le directeur juridique l'évolution de la situation. C'est en tout cas ce que

je lui demande.

Je dis au revoir à Ross et Ron qui passent le relais à un Marshal qui m'enferme dans une cellule du tribunal. L'audience, qui doit examiner ma demande de remise en liberté, va bientôt commencer. Auparavant, j'ai enfin le droit de m'entretenir avec l'avocat mandaté par Alstom. Je pénètre dans un petit box et fais la connaissance de Liz Latif du cabinet Day Pitney.

C'est une jeune femme d'environ trente-cinq/quarante ans. D'emblée, je suis frappé par son manque d'expérience en matière pénale et son détachement qui fleurent l'amateurisme. En outre, elle ne connaît rien aux affaires d'Alstom. Et pour couronner le tout, elle ne s'est jamais frottée au délit qui m'est reproché, une infraction au Foreign Corrupt Practices Act, cette loi qui donne le droit au Department of Justice d'embastiller quiconque, quelle que soit sa nationalité, à partir du moment où il est soupçonné d'avoir commis un délit de corruption d'agents publics étrangers susceptible d'être relié, d'une manière ou d'une autre, au territoire américain¹. Liz Latif me donne quelques informations :

— Ce sont les avocats d'Alstom, monsieur Pierucci, qui ont contacté notre cabinet ce matin pour nous demander d'assurer votre défense, car ils ne pouvaient pas le faire eux-mêmes.

— Et pourquoi ? Il aurait été quand même plus logique qu'ils prennent en main mon dossier ?

— Certes, mais il y a un risque de conflit d'intérêts...

— Je ne comprends pas, il suffit de m'inclure dans le deal qu'Alstom est en train de passer avec le Department of Justice pour le dossier indonésien, cela me semble la moindre des choses. Où est le conflit d'intérêts entre Alstom et moi ?

— Cela n'est pas aussi simple, monsieur Pierucci, mais sachez qu'Alstom a accepté de payer votre défense... Vous avez de la chance !

Encore heureux ! Je tente alors d'obtenir de cette Liz des précisions sur les charges qui sont retenues contre moi. La conversation n'est pas aisée, car, dans le petit box réservé aux rencontres entre détenus et avocats, nous sommes séparés par un grillage. Elle tente de me montrer quelques feuilles en les plaquant sur les fils de fer. Évidemment, je ne parviens pas à les lire correctement. De plus, je constate qu'elle-même n'a pas eu le temps de prendre connaissance de l'acte d'accusation. Sa légèreté commence à m'énerver.

— Mais qu'est-ce qui m'est reproché précisément, vous avez quand même pu au moins voir le dossier dans les grandes lignes ?

— Un cas de corruption, et du blanchiment d'argent.

Du blanchiment d'argent ! Un délit reproché habituellement aux trafiquants d'armes, ou aux narcotrafiquants ! Mais où est-ce qu'ils sont allés chercher cette accusation délirante ? Liz me voit blêmir et tente de me rassurer :

— De toutes les façons, aujourd'hui, il ne sera pas question du fond de l'affaire. Je vais juste demander votre remise en liberté. Je vais proposer une caution de 100 000 dollars, ce qui devrait amplement suffire pour convaincre le magistrat. Sachez quand même que vous avez été mis en accusation par un Grand Jury et que votre mise en examen a été gardée secrète jusqu'à votre arrestation. Elle ne l'est plus maintenant et le DOJ va certainement communiquer aujourd'hui avec la presse. Sachez aussi que vous n'êtes pas le premier de chez Alstom à être poursuivi. L'un de vos anciens collègues, lorsque vous étiez en poste aux États-Unis, David Rothschild, a déjà été mis en examen et a été interrogé par les enquêteurs. Bon, il a accepté de plaider coupable et dans la foulée il a négocié une peine ne pouvant pas dépasser cinq ans de prison.

Rothschild a plaidé coupable et il a obtenu une peine limitée à cinq ans ! Cette fois-ci, je deviens tout blanc. Je prends brutalement conscience de la gravité des accusations et surtout des possibles conséquences désastreuses pour ma vie et celle de mes proches. Mais j'ai à peine le temps d'y réfléchir que déjà un huissier nous appelle. L'audience débute. Elle est présidée par une dame, la magistrate Garfinkel qui, après m'avoir demandé si je comprenais bien l'anglais, donne la parole à mon avocate. En moins d'une minute, Liz Latif plaide, comme prévu, ma libération conditionnelle contre le versement d'une caution de 100 000 dollars et le port d'un bracelet électronique. Puis la parole revient au procureur représentant le gouvernement américain : Novick, l'homme qui était venu me voir au siège du FBI. Et là, c'est un vrai massacre. Novick s'oppose fermement à ma libération. Il débite ses arguments sur un ton rageur. Et, sans vergogne, affirme l'exact contraire de ce qu'il m'avait confié dans les bureaux du FBI :

— M. Pierucci est un très haut dirigeant d'Alstom. L'affaire de corruption dans laquelle il est impliqué est particulièrement grave. Sa société a versé des pots-de-vin à un parlementaire indonésien pour obtenir ses faveurs. Nous avons constitué un dossier d'accusation solide. Nous possédons de très nombreux documents, ainsi que des témoignages qui attestent de sa participation à une conspiration en vue de violer la loi anticorruption américaine du Foreign Corrupt

On ne peut être plus clair. Novick veut me faire payer mon silence lors de notre premier entretien. Puis le voilà qui m'attaque sur un terrain plus personnel :

— Frédéric Pierucci n'a pas d'attaches aux États-Unis. Quand il y travaillait, il avait obtenu une carte verte (un permis de résidence). Or, de manière suspecte, il l'a rapporté aux autorités en 2012. Nous avons interrogé l'employé à qui il a remis ce document. Il nous a confié avoir été très surpris par le comportement étrange de Frédéric Pierucci.

Je crois halluciner. En 2012, lors d'un de mes nombreux voyages aux États-Unis, j'avais tout simplement profité de l'occasion pour rendre cette carte verte dont je n'avais plus aucun besoin. En effet, à cette date, je venais d'être muté à Singapour pour plusieurs années ! En quoi cela peut-il être considéré comme suspect ? Mais Novick n'en a pas fini :

— Si vous le libérez, il va s'enfuir, c'est certain. Et vous le savez fort bien, madame la présidente : la France n'extrade pas ses ressortissants. De plus, alors qu'il était mis en examen et qu'un mandat d'arrêt avait été prononcé, il ne s'est pas rendu aux autorités !

La mauvaise foi de ce procureur est confondante. Comment aurais-je pu me livrer aux autorités alors que j'ignorais totalement qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre moi puisque le DOJ avait gardé cette information secrète jusqu'à aujourd'hui de peur que je ne me réfugie en France ? Si je l'avais su, d'ailleurs, j'aurais probablement demandé conseil à un avocat avant de venir en voyage d'affaires aux États-Unis. C'est tout simplement absurde. Il n'empêche, la magistrate Garfinkel semble ébranlée. Et je l'entends qui dit :

— Je dois constater que le dossier présenté par le gouvernement est très consistant. Il faudrait que la défense constitue un dossier de probation plus conséquent, si elle veut que je libère son client. Madame Latif, je veux bien vous donner un délai pour préparer un nouveau dossier. Quand pensez-vous être prête ?

— En fin d'après-midi, votre Honneur.

— Ah, cela va être impossible, je dois malheureusement partir dans une heure pour un rendez-vous médical. Je vous propose de nous revoir dans deux jours.

L'audience prend fin. La magistrate se retourne alors vers moi et me lance :

— Que plaidez-vous, monsieur Pierucci ? Coupable ou non

coupable ?

— Non coupable.

Voilà. Il ne m'a été posé qu'une seule question. Et je n'ai pu prononcer que deux mots. J'ai juste le temps de comprendre que je vais rester quarante-huit heures de plus en prison avant d'être ramené, toujours menotté dans le dos, dans une cellule du tribunal où je peux m'entretenir quelques minutes avec mon avocate. Je lui demande instamment de prévenir Keith Carr du tour franchement inquiétant qu'est en train de prendre mon affaire.

Deux heures plus tard, des gardiens m'extraient de ma cellule et m'enchaînent... comme un animal sauvage.

Oui, je suis devenu une bête. Je n'ai pas d'autres images pour me décrire : mes poignets et mes chevilles entravés par deux paires de menottes, le haut de mon corps ficelé par une grosse chaîne. Le tout relié, les menottes comme la chaîne, à un énorme cadenas que je porte sur le ventre. La seule fois où j'avais pu apercevoir des êtres humains attachés de la sorte, c'était à la télévision, lors de reportages sur les détenus de Guantánamo. Comme je ne peux plus marcher normalement avec ces chaînes qui bloquent les chevilles, les gardiens m'obligent parfois à sautiller à pieds joints pour rejoindre une fourgonnette blindée qui nous attend au sous-sol du tribunal. Le van noir équipé de vitres blindées recouvertes d'un grillage épais a des allures de camion d'intervention des forces spéciales.

Deux autres détenus prennent place à mes côtés. Un Asiatique et un grand Noir. J'essaie d'engager la conversation : « Vous savez où on va ? » Je ne comprends pas un traître mot à leur réponse. Ils parlent la langue des taulards, une sorte de verlan, avec des expressions codées. Je n'insiste pas, vaincu par l'épuisement. Depuis maintenant près de deux jours je n'ai pratiquement pas pu fermer l'œil. Je suis littéralement assommé, abruti par les événements qui s'enchaînent. Alors, dans ce camion blindé, ce caisson confiné, cette geôle roulante où je me sens pris au collet comme un gibier, je m'écroule de fatigue et je m'endors. Cinq heures plus tard, je me réveille à Wyatt dans le Rhode Island.

XXX

Le moment de vérité avec Stan

En ce printemps 2014, les soubresauts que provoque la vente d'Alstom en France ne me parviennent que par bribes. Je suis surtout préoccupé par les conséquences de cette opération sur ma situation judiciaire. J'appelle Clara, Juliette, son mari François. Tous ont compris la manœuvre de Kron pour se sortir du piège tendu par le DOJ. Mon avocat Markus est du même avis. Tout comme Jérôme Henry du consulat de Boston. Ensemble, nous réfléchissons à la marche à suivre. Peut-être que maintenant le Quai d'Orsay va enfin prendre la mesure de la situation ? De nouvelles lettres sont envoyées à l'Élysée, à Matignon, au ministère des Affaires étrangères. Je suis en effet convaincu que Patrick Kron ne fera rien pour moi, et j'espère (naïvement) qu'une intervention diplomatique pourra me sortir d'ici. Obama s'apprête à venir en France pour fêter les soixante-dix ans du débarquement de Normandie, ce sera peut-être une nouvelle occasion après la visite de Hollande en février.

En attendant, je suis bien décidé à avoir une explication franche avec mes deux avocats. En consultant la jurisprudence FCPA (qui est devenue mon livre de chevet), je me suis en effet souvenu d'un détail qui m'avait intrigué au sujet de GE. En me replongeant dans mes notes, la vérité me saute aux yeux : Alstom est la cinquième société rachetée par GE alors qu'elle est mise en cause par le DOJ dans une affaire de corruption ! Cette découverte que je partagerais bien plus tard avec des journalistes sera confirmée et reprise notamment dans *Le Figaro* du 22 décembre 2014.

J'en suis même à me demander si ce n'est pas GE qui a fait passer

au DOJ des informations sur les pratiques d'Alstom. Ce ne serait pas la première fois qu'une enquête judiciaire est aiguillée par un concurrent. Ou bien General Electric a simplement sauté sur l'occasion pour tirer avantage de la faiblesse d'Alstom et surtout de Patrick Kron lui-même alors qu'il était menacé de poursuites ? La guerre économique est cruelle. Mais peu m'importent ces basses manœuvres, ce que je veux maintenant, c'est montrer à mes deux avocats que je ne suis pas dupe. Et examiner avec eux comment tirer profit de cette nouvelle situation. Je sais que Stan Twardy, en tant qu'ancien procureur, a conservé de nombreux liens avec ses collègues au Department of Justice, à commencer par le premier d'entre eux, Éric Holder, le procureur général des États-Unis avec lequel il a directement collaboré quand il était en poste dans le Connecticut. Je souhaite donc qu'il l'interroge lui, ou au moins l'un de ses adjoints.

— Stan, vous avez parfaitement compris que Patrick Kron vend Alstom à General Electric pour éviter les poursuites. Il faut donc que vous alliez au renseignement auprès du DOJ.

— Je ne crois pas que cela soit possible, me réplique-t-il avec froideur.

— Et pourquoi ? Vous les connaissez bien, il me semble.

— C'est exact, admet Liz Latif, mais c'est insultant comme question. À vous écouter, les procureurs du DOJ seraient complices de GE ! Vous ne remettez quand même pas en cause l'indépendance de la justice américaine ?

— Et bien si ! Et trois fois plutôt qu'une !

Durant mes longues journées de recherches j'ai passé au crible tous les accords passés par les entreprises avec le DOJ et je suis formel : il y a des cas manifestes de pressions politiques. Je les ai tous soigneusement notés. Et je débite la liste sur un ton rageur à mes conseils.

— Prenez l'exemple de BAE, la société d'armement anglaise qui a été accusée de corruption dans le cadre d'un contrat de ventes d'armes en Arabie Saoudite. Après intervention de Tony Blair, alors Premier ministre, la société n'a finalement reconnu qu'une simple « négligence¹ ». Elle n'a pas eu à reconnaître une corruption, et a ainsi pu réduire son amende à 400 millions, alors qu'elle risquait bien plus. Aucun cadre de BAE n'a d'ailleurs été inquiété après cette intervention politique. Prenez ensuite le scandale Shot-Show : vingt-deux responsables de sociétés d'armements américaines poursuivies, et puis plus rien. Au dernier moment, la procédure a été annulée, comme par miracle... Ou encore l'affaire Mercator où l'intermédiaire du pétrolier

Exxon a payé des pots-de-vin au Président Nazarbaïev et à des membres de sa famille pour obtenir des concessions de champs pétrolifères et gazières au Kazakhstan. Une corruption avérée mais qui n'entraînera aucune condamnation de la compagnie pétrolière. Il faut dire que toute cette opération avait été montée avec l'aval de la CIA... Sans parler de GE. Comment expliquez-vous, Stan, que, malgré des mises en garde de lanceurs d'alerte internes dénonçant des faits de corruption en Irak et au Brésil, à chaque fois, GE s'en soit tiré jusqu'à présent sans même être inquiété² ? Enfin, avez-vous analysé le *top ten* des sociétés les plus lourdement pénalisées par le DOJ ? Huit sur dix sont étrangères, deux seulement sont américaines. Aucune société chinoise n'a jamais été poursuivie par le DOJ pour avoir enfreint le FCPA. Et en quarante-cinq ans d'existence du FCPA, le FBI n'a jamais trouvé aucune preuve de corruption contre de grands groupes américains comme General Dynamics, ou bien Chevron, mais, par contre, ces dix dernières années, le FBI a épinglé Startoil, ENI, Total, etc. Alors, oui, j'ai des doutes et même plus que des doutes sur l'impartialité de votre justice.

— Cela n'a rien de comparable avec votre histoire, me répond Liz Latif sur un ton pincé.

Elle commence à m'énervé sérieusement. J'en perds mon sang-froid.

— Arrêtez tous les deux de me prendre pour un con. Arrêtez de me dire que votre justice est irréprochable. Arrêtez...

— On comprend, me glisse Stan, mais, vous, arrêtez de vous énerver ! Non, notre justice n'est pas parfaite. Mais, après plus d'un an de détention, visiblement vous n'avez encore rien compris. Le juge qui examinera votre cas se moque de savoir s'il y a eu ou non un accord passé entre le DOJ et Patrick Kron. Il n'écouterà qu'une seule chose : ce que lui diront les procureurs.

— Donc il se moque de savoir que les plus hauts responsables vont échapper aux sanctions ! Donc il se moque de condamner uniquement des sous-fifres !

— Oui, il s'en moque totalement, Frédéric.

— Eh bien moi je vous dis que si le DOJ protège les plus hauts dirigeants d'Alstom et me condamne moi, cela veut dire que vos juges sont une bande de mafieux !

— Mais vous ne voulez toujours pas comprendre ? Bien sûr que le système n'est pas juste ! Mais vous n'avez pas d'autre choix que de vous faire avoir. Le tout c'est de savoir si vous voulez rester dix ans en prison, ou bien sortir de détention.

Jamais mes échanges avec Stan et Liz n’avaient été aussi tendus. J’ai le sentiment de me heurter à un mur que j’essaye désespérément d’enfoncer.

— Stan, peu m’importe votre foutu système, j’en ai assez. Je vais vous écrire une lettre pour vous demander officiellement de vous renseigner à Washington, au plus haut niveau du DOJ sur un éventuel accord d’immunité entre Patrick Kron et le DOJ. Et si vous ne voulez pas le faire, libre à vous, mais vous me répondrez par écrit. Comme cela, j’aurais une preuve de votre refus.

Stan est blanc de rage. Il demeure silencieux une bonne trentaine de secondes, puis il finit par acquiescer.

— Je vais faire passer votre question, Frédéric. Mais sachez que cela ne servira à rien. C’est une démarche stupide et inutile.

Notre entretien s’achève. Il aura duré une petite heure. Inutile de poursuivre, trop de tensions et de non-dits rendent notre dialogue impossible. Nous prévoyons cependant de nous contacter d’ici une semaine.

Juste avant de partir, ils ont une dernière révélation à me faire. Hoskins, le patron Asie d’Alstom International, à son tour a été arrêté alors qu’il était en route pour aller voir son fils qui vit au Texas. Cette interpellation a eu lieu le 23 avril 2014, la veille de l’annonce du deal entre Alstom et GE, au moment même où Patrick Kron était à Chicago en train de le négocier ! Une façon très claire de rappeler à mon ex-P.-D.G. ce qui pourrait lui arriver, alors qu’il se trouvait sur le territoire américain. Il y a tout juste un an, le DOJ m’avait également arrêté la veille de la venue de Keith Carr à Washington. Cet enchaînement de coïncidences est juste extraordinaire, à moins, comme j’en suis persuadé, qu’il ne s’agisse bel et bien d’une action concertée.

— C’est pour ça, Stan, qu’ils ont changé d’avis et qu’après six mois de détention ils n’ont pas voulu me relâcher. Ils savaient qu’Alstom négociait avec GE. Et ils avaient peur que je vende la mèche à des journalistes ou que j’informe le gouvernement français, n’est-ce pas ?

— Peut-être, me répond-il évasivement.

— Maintenant que tout cela est public et que l’accord est négocié entre Alstom et GE, demandez-leur quand ils comptent me relâcher sous caution. Ils ne peuvent pas me garder indéfiniment. Depuis que le FCPA a été promulgué en 1977, il n’y a pas une seule personne qui ait été condamnée à plus d’un an de prison, alors qu’elle ne s’est pas enrichie personnellement. Et moi, je moisiss ici, depuis plus de douze mois.

— Je demanderai, me répond-il laconiquement.

XXXI

La fable General Electric

En cédant toute son activité énergie à General Electric, Alstom ne se vend pas à n'importe quel groupe industriel. General Electric – comme j'ai pu m'en rendre compte en vingt-deux ans de carrière – est plus qu'une simple société. Il incarne aussi l'Amérique dans toute sa toute-puissance. GE, sixième plus grande entreprise au monde en 2014, est présent dans presque tous les secteurs stratégiques : l'électricité, le gaz, le pétrole, le matériel médical, l'aviation, les transports. Il fabrique aussi de l'électroménager, des réfrigérateurs, des fours, des cuisinières, des lave-vaisselle, des chauffe-eau. Jusqu'en 2013, il possédait également l'une des trois plus grosses chaînes de télévision des États-Unis : NBC. Enfin, GE disposait avec GE Capital de l'un des plus importants établissements financiers mondiaux. Une filiale qui a subi de plein fouet la crise des subprimes en 2008 et qui, sans une intervention massive du gouvernement américain (139 milliards de dollars), aurait coulé et entraîné la faillite de la maison mère. À l'image de Ford, General Motors ou des supermarchés Walmart, GE occupe donc une place dans tous les foyers américains, il fait partie du patrimoine national.

À sa tête, en ce printemps 2014, un personnage influent à Washington : Jeff Immelt. Il a pris les rênes du groupe, treize ans plus tôt, en 2001, quatre jours avant les attentats du World Trade Center. Son entreprise est toute sa vie. Son père est un ancien salarié de GE. Son épouse aussi. Lui-même y travaille depuis bientôt quarante ans. Redoutable négociateur, républicain dans l'âme, Immelt est aussi très proche de Barack Obama. En 2011, le Président américain l'a même propulsé à la tête de son Conseil consultatif de l'Économie, avec une

mission : « reconstruire l'économie américaine ». Le grand patron va s'y atteler, en suivant une seule ligne de conduite, toujours la même : « *Business is business.* » À ses yeux, « faire des affaires, c'est aussi faire la guerre. Si vous cherchez l'amour, franchement mieux vaut vous acheter un chien », lâche-t-il lors l'un de ses passages à Paris.

Faire des affaires, mais pas à n'importe quel prix. J'ai pu découvrir, au fil de mes lectures juridiques, qu'au début des années 1990, General Electric s'était vu condamner à une amende de 69 millions de dollars pour des détournements effectués en marge d'un contrat de défense passé avec Israël. Cette sanction a agi comme un électrochoc en interne. Les responsables de GE ont alors fait le ménage dans leurs rangs et adopté, à partir de cette époque, une rigoureuse charte éthique (du moins en théorie).

Plus qu'aucun autre dirigeant, un vice-président de GE, Ben W. Heinemann, incarne cette politique. En charge de la compliance jusqu'au milieu des années 2000, il est considéré par ses pairs de l'*American Lawyer* comme l'un des juristes les plus innovants des États-Unis. Sous son impulsion, GE s'est donc taillé une réputation de « chevalier blanc » et a noué des liens étroits avec l'unité anticorruption du DOJ. Des procureurs, en mal de reconversion, se voient régulièrement proposer une seconde carrière au sein de la direction de la compliance de GE. Ils étaient en 2014 une bonne quinzaine à y travailler. À partir des années 2000, General Electric a aussi compris que des dirigeants de société mouillés jusqu'au cou dans des affaires de corruption constituaient des proies idéales. La multinationale n'hésite pas alors à déposer une offre pour racheter leurs entreprises, avec à la clef, la promesse de les aider à négocier avec le DOJ. Comme je l'ai indiqué à Stan : General Electric a déjà racheté quatre sociétés dans ces conditions en dix ans. Alstom est la cinquième à son tableau de chasse, et de loin la plus grosse. Auparavant, en 2004, GE s'était ainsi emparé de l'entreprise américaine In Vision Technologies. Cette société avait été accusée d'avoir versé des pots-de-vin pour obtenir la construction de détecteurs d'explosifs dans des aéroports de Chine, des Philippines et de Thaïlande. Et GE avait alors été étroitement associé à la conclusion d'un accord avec le DOJ pour mettre un terme aux poursuites¹.

J'ai également pu constater que dans la production d'électricité, pratiquement tous les concurrents internationaux de GE ont été mis en accusation et contraints de payer de fortes amendes : l'helvéto-suédois ABB en 2010 (58 millions de dollars d'amende), l'allemand Siemens en 2008 (800 millions de dollars d'amende, huit mises en examen, dont un membre du comité exécutif), le japonais Hitachi (19 millions de dollars d'amende) et maintenant Alstom. En revanche,

aucun des grands acteurs américains du secteur qui intègrent dans leur offre les équipements de GE n'a jamais été visé par le DOJ pour FCPA, comme Bechtel (qui construit entre autres les ambassades américaines à l'étranger), Black and Veatch, Fluor, Stone and Webster, Sargent and Lundy ou bien les deux chaudiéristes Foster Wheeler (également très impliqué dans le pétrole), ou Babcock and Wilcox. Pourtant, tout ce beau monde se livre à une concurrence acharnée sur le même marché international de la construction de centrales électriques, au gaz, au charbon, nucléaires, ou éoliennes. Comment ces sociétés s'y prennent-elles, si elles n'utilisent jamais les services de « consultants » ?

Il est vrai que ces entreprises disposent de l'appui de la diplomatie américaine. En 2010, par exemple, GE a pu vendre pour 3 milliards de dollars de turbines à gaz au gouvernement irakien de gré à gré (donc sans réel appel d'offres) dans des conditions tout à fait hors normes. Un dossier d'autant plus scandaleux qu'à l'époque l'Irak n'avait pas la capacité de construire de centrales électriques et que Bagdad s'est donc retrouvé avec des dizaines de turbines à gaz sur les bras, à ne plus savoir qu'en faire. Mais, personne n'a, à ce jour, trouvé à y redire. GE arrive également à se positionner en simple sous-traitant d'un ensemblier. L'américain fournit les turbines à gaz à un constructeur chargé de fournir des centrales clé en main. Et c'est bien sûr l'ensemblier qui rémunère des consultants. À ce petit jeu, sur le marché asiatique, les partenaires préférés de GE sont certaines des plus grandes sociétés de trading coréennes ou japonaises qui, elles-mêmes, n'ont jamais été inquiétées par le DOJ.

En ce printemps 2014, GE, qui se présente comme une championne toute catégorie de la lutte anticorruption, se révèle aussi être une virtuose en matière de communication. Alors que son offre de rachat est manifestement déséquilibrée, son P.-D.G., avec le soutien appuyé de Patrick Kron, affirme, à qui veut l'entendre, que sa proposition est « la meilleure solution pour Alstom ».

Pour ce faire, Jeff Immelt met en avant deux arguments. D'abord, GE est loin d'être un inconnu dans l'hexagone. Il s'y est implanté depuis la fin des années 1960 et emploie aujourd'hui 10 000 personnes sur notre territoire. Ensuite, Alstom et GE ont noué des liens historiques. C'est incontestable. Mais ces relations sont loin d'être aussi idylliques que voudrait nous le faire croire Immelt. Comme de nombreux salariés d'Alstom, j'ai encore en mémoire l'affaire de Belfort. Après nous avoir vendu une licence pour ses turbines à gaz, GE a durci ses conditions commerciales, et poussé ses

propres licenciés à l'obsolescence, en ne leur transférant pas les nouveaux modèles plus grands et plus efficaces. En 1999, Alstom a donc été obligé de revendre ses propres activités turbines à gaz à GE (dont l'usine emblématique de Belfort avec ses salariés...).

Toujours est-il que, présent en France depuis plusieurs dizaines d'années, GE a appris à connaître notre pays, notre tissu économique, nos 35 heures, notre culture et surtout nos réseaux politiques. Et ses dirigeants sont des orfèvres en matière de lobbying.

Dès 2006, Jeff Immelt a ainsi recruté une ambassadrice de charme et de talent en la personne de Clara Gaymard. Nommée présidente de GE France, puis propulsée en 2009, vice-présidente de GE international, elle possède l'un des plus beaux carnets d'adresses de la capitale. Présidente du Women's forum, et désignée par le magazine *Forbes* comme la trentième femme la plus influente au monde en 2011, cette énarque bon chic bon genre est aussi à son aise dans les cabinets ministériels que sur les plateaux de télévision.

Pour l'heure, en ce printemps 2014, avec diplomatie, elle s'empresse de désamorcer la crise qui vient d'éclater entre son entreprise et le gouvernement français. Car Arnaud Montebourg ne décolère pas. Après avoir dit ses quatre vérités à Patrick Kron dans son bureau au ministère, il récidive trois jours plus tard, le 29 avril 2014, à l'Assemblée nationale. L'ancien avocat du barreau de Paris se mue en procureur et délivre un réquisitoire musclé : « Depuis février, soutient-il, j'interroge Patrick Kron, président de cette entreprise qui est notre fleuron national, et Patrick Kron, alors que je l'ai interrogé dûment, solennellement et sérieusement, m'a toujours dit qu'il n'avait aucun projet d'alliance ! » Et de conclure « est-ce que le ministre de l'Économie doit aller installer un détecteur de mensonge dans son bureau ? » Un peu plus tôt dans la matinée, Arnaud Montebourg, sur l'antenne de RTL, en avait également appelé au patriotisme économique : « Lorsqu'une affaire est en train de se boucler et qu'on oublie de téléphoner au ministre de l'Économie pour le prévenir, alors que tous les jours on lui demande de l'aide, il y a un manquement à la déontologie nationale. » Mais le ministre ne se contente pas de formules chocs, il passe à l'action. Il a commencé par éconduire courtoisement mais fermement Jeff Immelt qui vient d'arriver en France pour finaliser l'accord. Au vu des circonstances, il ne pourra le recevoir. À la place, il lui transmet une lettre, pour lui rappeler qu'en France : « les projets d'acquisition dans le secteur de l'énergie, et surtout celui du nucléaire, sont soumis à l'accord des autorités ». Il adresse aussi une mise en garde aux administrateurs d'Alstom : « Attention, les prévient-il, cette vente pourrait entraîner de possibles infractions aux règles boursières. »

En réalité, tout cela n'est que de l'esbroufe, Arnaud Montebourg cherche d'abord à gagner du temps. Il veut se donner de l'air pour organiser une double contre-offensive, industrielle et judiciaire. Sur le plan juridique, il est convaincu que les Américains exercent un chantage sur Alstom. Le ministre manque cependant d'éléments tangibles qu'il pourrait déposer sur le bureau de François Hollande. C'est pour cela qu'il a tenté d'obtenir l'aide de la DGSE. Le contre-espionnage a décliné son offre de service. Qu'importe, il se passera de leurs services, il va chercher lui-même. En urgence, il constitue une véritable task force au sein de son ministère. Il sélectionne quatre conseillers et leur donne pour mission de fouiller dans le tréfonds de l'alliance GE/Alstom. Rapidement, les « Quatre mousquetaires » de Montebourg découvrent les détails de la procédure américaine et, tout aussi vite, remontent jusqu'à ma propre affaire. À cette époque, ils ont même cherché à établir un contact.

L'un des membres du cabinet d'Arnaud Montebourg téléphone directement à Clara à Singapour. Mon épouse a du mal à ne pas cacher sa surprise. Depuis mon arrestation, intervenue il y a un an, les autorités françaises ne se sont pas manifestées. Clara est cependant très méfiante, le conseiller du ministre lui a semblé très jeune, elle a même cru un instant qu'il pouvait s'agir d'un imposteur. Pour preuve de sa bonne foi, elle lui demande de lui transmettre un mail depuis le site du ministère. Le conseiller envoie son courriel, mais il est peu convaincant. De mon côté, j'hésite sur l'attitude à adopter. Toutes mes conversations téléphoniques et mes entretiens au parloir sont enregistrés et envoyés au procureur. Le seul moment où je peux avoir une discussion libre et non surveillée, c'est lorsque je rencontre mon défenseur. Mais comme je doute de la fiabilité de Stan, il m'est très difficile d'échanger réellement avec lui. Coup de chance, mon conseil aux prud'hommes Markus Asshoff passe une semaine aux États-Unis et fait le déplacement dans le Rhode Island pour venir me rencontrer à Wyatt. Sa visite me fait un bien énorme car pour la première fois depuis plus d'un an, je peux parler sans peur d'être écouté, de manière franche et directe à quelqu'un. Nous restons plus de six heures ensemble. Il a bien été briefé par ma sœur Juliette et je peux enfin comprendre beaucoup de non-dits et d'allusions faites dans les discussions téléphoniques avec mes proches. En ce qui concerne l'approche du conseiller de Montebourg, je suis tiraillé. Bien sûr, au fond de moi, je veux l'aider à faire éclater la vérité. Mais toute ma famille ainsi que mon avocat Markus Asshoff me le déconseillent. Je suis enfermé dans une prison de haute sécurité depuis un an, instrumentalisé par le DOJ, utilisé comme otage pour qu'Alstom coopère, et je risque dix ans de prison. Si dans ce contexte, le DOJ apprend(et il l'apprendra car Markus suspecte certainement à juste

titre que mes proches et lui-même sont sur écoute) que j'aide indirectement Montebourg à déjouer les plans de GE, je risque fort de passer encore de très longues années en prison aux États-Unis. À contrecœur, je demande donc à Clara de demeurer distante, et de ne pas donner suite à l'appel du pied du cabinet du ministre.

De toute façon, c'est sur le terrain industriel qu'Arnaud Montebourg développe sa principale contre-offensive. Pour repousser l'offre de GE, il s'est retourné du côté de l'autre grand concurrent d'Alstom : Siemens. Le groupe allemand a répondu aussitôt à cette sollicitation.

Dans une lettre d'intention qu'il a transmise à Bercy, le P.-D.G. de Siemens, Joe Kaeser, propose de reprendre l'activité énergie d'Alstom et, en contrepartie, de céder au français une part importante de sa division ferroviaire. Il met dans la corbeille ses trains à grande vitesse ICE (avec un carnet de commandes de 5,4 milliards d'euros) et ses locomotives. Selon le grand patron allemand, sa proposition constitue « une opportunité unique de bâtir deux géants européens : l'un français dans le transport, l'autre allemand dans l'énergie ». Joe Kaeser s'engage, en plus, à ne procéder à aucun licenciement pendant trois ans, et se dit prêt à rétrocéder les activités nucléaires d'Alstom, afin « de sécuriser les intérêts de la France ». Fort de cette offre, Arnaud Montebourg a pu obtenir du conseil d'administration d'Alstom qu'il retarde sa décision de vendre à GE. Il a donc gagné la première bataille : Patrick Kron, qui voulait boucler ce dossier en soixante-douze heures, va devoir revoir sa stratégie.

En revanche, sur le plan politique, le ministre, après avoir été en première ligne, est en passe de perdre la main. Le président de la République s'est emparé du dossier. Il a réuni en urgence un conseil restreint avec Manuel Valls et les ministres concernés par le dossier. François Hollande, lui aussi, veut se donner du temps. Il se méfie de son ministre tonitruant, qui a la fâcheuse habitude de se mettre les grands patrons à dos. Le président a bien mal digéré les propos tenus au sujet de l'indien Mittal : « Mittal, nous n'en voulons plus sur le territoire », n'avait pas hésité à lancer Montebourg en novembre 2012. Ces saillies verbales font le bonheur de l'aile gauche du PS, mais elles irritent au château. L'Élysée a donc décidé de nommer un négociateur. Ce sera David Azéma, le directeur des agences de participations de l'État. Certes, l'État n'est plus actionnaire d'Alstom, mais qu'importe, puisque des intérêts stratégiques sont en jeu. Et puis Azéma a le bon profil. C'est un haut fonctionnaire, classé à gauche, mais qui a le goût du privé. Il dépend de Montebourg, mais il doit également rendre des comptes à Emmanuel Macron.

Depuis Wyatt, en cette fin du mois d'avril et ce début mai 2014, j'essaye de suivre ce feuilleton politico-industriel en regardant quelques minutes les informations le matin sur CNN, mais les Américains se passionnent moins pour cette affaire que les Français. Je suis donc contraint d'attendre les coupures de presse que Clara me fait parvenir presque quotidiennement.

Début mai, j'appelle aussi Liz pour savoir si Stan a bien, comme promis, contacté le DOJ. Elle m'indique que son patron a simplement interrogé verbalement l'une de ses anciennes connaissances au parquet. Selon cette source, m'affirme-t-elle, aucun deal n'a été signé entre le DOJ et Patrick Kron. Bien sûr mes avocats n'ont pu conserver aucune trace de cette « conversation » informelle... Bref, Stan continue de me prendre pour un imbécile. Cependant, depuis la mise en examen d'Hoskins, en juillet 2013, il y a près de dix mois maintenant, il est clair que les Américains ont stoppé net leurs investigations à partir d'un certain niveau hiérarchique, et qu'ils ne cherchent plus à remonter jusqu'à Kron. C'est un fait. Mais, on me dira que j'interprète. Je redemande donc à Liz d'écrire noir sur blanc aux procureurs et qu'ils confirment dans une lettre qu'aucune transaction d'aucune sorte n'a été conclue avec Kron. Ils m'ont tellement menti depuis le début que je souhaite disposer d'une preuve matérielle.

— Franchement, je vous le déconseille, me soutient mon avocate, je crois que les procureurs sont maintenant prêts à examiner votre libération. Ils viennent d'ailleurs d'accepter la mise en liberté d'Hoskins.

— Tant mieux pour lui. Mais, je suis quand même surpris de la différence de traitement avec moi.

— Il est anglais et comme l'Angleterre extrade ses ressortissants, ses avocats ont pu convaincre la juge.

Hoskins est surtout représenté par le cabinet Clifford Chance, l'un des plus grands cabinets d'avocats au monde, avec des spécialistes dans tous les domaines du droit des affaires et notamment du FCPA. Rien à voir avec Stan Twardy qui n'y connaît pratiquement rien dans la procédure anticorruption. J'interroge Liz :

— Quels sont les termes de la caution d'Hoskins ?

— 1,5 million de dollars, soit une grande partie de la maison qu'il possède en Angleterre. Et il pourra résider chez son fils qui habite au Texas. S'il veut sortir des États-Unis, il devra cependant demander l'autorisation de la juge.

— 1, 5 million ! Mais c'est énorme.

— C'est le prix de la liberté ! D'ailleurs, il faut que vous sachiez que pour être relâché, vous devrez vous acquitter d'une caution comparable.

— Quoi ! 1,5 million ! Mais pourquoi une telle somme ? Depuis le début, on parle de 400 000, plus la maison de Linda.

— Oui mais ils veulent que le montant soit identique à celui fixé pour Hoskins.

— C'est juste absurde. Hoskins a peut-être les moyens d'avancer une telle somme, mais pas moi.

— Je sais, mais c'est comme ça. En plus, il faut que vous trouviez une seconde personne aux États-Unis qui accepte de mettre sa maison en gage, comme votre amie Linda. Enfin, sachez que les deux Américains qui se seront portés garants pour vous seront « conjoints et solidaires ». C'est-à-dire que si vous décidez, une fois en liberté conditionnelle, de vous évader en France, leurs deux maisons seront saisies automatiquement.

Ce dispositif est absolument scandaleux. Les procureurs ne cessent de faire monter les enchères. Ils sont visiblement prêts à utiliser tous les moyens pour me maintenir en détention. Je pense à cet instant que tout est fini, que jamais je n'arriverai à réunir de telles conditions, que je suis condamné à rester à Wyatt jusqu'à la fin de mon existence.

C'était sans compter l'extraordinaire capacité de mobilisation dont ont su faire preuve mes proches. Mon père a réussi à convaincre l'une de ses anciennes relations, Michael qui, avec son épouse, a accepté de mettre sa maison en garantie. Comme l'avait fait auparavant Linda. Je ne les remercierai jamais assez. Clara, elle, en raflant les fonds de tiroirs de la famille, en vendant les comptes d'épargne, de retraite et en cédant une partie du terrain sur lequel est construite notre maison, est arrivée à accumuler une somme toute proche de celle réclamée. Nous ne pouvons pas faire plus.

Cela suffira-t-il ? Je redoute que ma mise en liberté soit surtout liée à la partie de poker qui se joue en ce moment entre Alstom, GE, et le gouvernement français. Or à Paris, la vente n'est pas encore concrétisée. Montebourg semble même être en train de gagner des points.

Le 15 mai 2014, il a réussi à faire adopter un décret taillé sur mesure pour contrecarrer les projets de GE. Il s'agit d'une arme de dissuasion anti OPA. Désormais, un groupe étranger voulant prendre

le contrôle d'une entreprise française dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, des télécoms ou de la santé, devra obtenir l'aval de l'État pour y être autorisé. Arnaud Montebourg rayonne : « C'est la fin du laisser-faire. La France doit se protéger contre des formes indésirables de dépeçage ! » Un sursaut de patriotisme économique qui plaît aux Français. Selon un sondage BVA, ils sont alors 70 % à plébisciter l'action du ministre. Va-t-il, contre toute attente réussir à faire plier Patrick Kron et les Américains ?

Dans toute cette agitation politique, il y a néanmoins un silence assourdissant qui m'interpelle : celui de l'UMP et surtout de Nicolas Sarkozy. Comment se fait-il que le grand sauveur d'Alstom en 2003 ne saute pas sur l'occasion pour fustiger le comportement passif d'un Président de gauche sur un dossier si politique ? Il a un boulevard devant lui. Mais rien. Pas une seule déclaration. Souhaite-t-il ne pas diviser son propre camp ? À cause de Valérie Pécresse dont le mari a été parachuté en 2010 chez Alstom à la tête du business des énergies renouvelable et qui sera bientôt nommé en charge de l'intégration des équipes GE/Alstom, puis de l'ensemble des activités Power Renewable de GE, dépendant directement de Jeff Immelt ? Ou bien, ne veut-il pas se fâcher avec Hervé Gaymard, dont la femme est présidente de GE France ? Ou bien y a-t-il encore autre chose ? Espère-t-il, par son silence, aider son ami Patrick Kron à se sortir d'un mauvais pas judiciaire ? Son absence de réaction est en tout cas difficilement compréhensible.

Il faut bien reconnaître que la presse, elle aussi, est atone. Si elle rend compte de la passe d'armes entre Montebourg et Kron, elle se fait très discrète sur les sujets qui fâchent. À l'exception de quelques-uns. Ainsi, le site Médiapart publie le 27 mai 2014, sous la plume de Martine Orange et de Fabrice Arfi, une enquête décapante titrée : « Vente d'Alstom : l'enjeu caché de la corruption² ». Dans leur article, les deux journalistes considèrent que « Les poursuites américaines ne sont pas sans lien avec la précipitation et l'opacité qui entourent le démantèlement d'Alstom ». Comme moi, ils s'interrogent sur des concordances troublantes de calendrier et s'arrêtent en particulier sur une date, celle du 23 avril 2014, le jour où Hoskins a été arrêté dans les îles Vierges américaines dans les Caraïbes, alors qu'au même moment Patrick Kron et Jeff Immelt étaient encore en plein round de négociation. Selon Martine Orange et Fabrice Arfi « cette arrestation n'est pas anodine ». Elle a pu être utilisée comme un ultime moyen de pression sur l'état-major d'Alstom, juste avant qu'il ne signe avec GE.

Enfin, une partie de la vérité transparaît. À cette époque, j'ai cru que cet article allait faire beaucoup de bruit. Je me trompais. Il a fait flop. D'autres papiers ne seront pas plus remarqués. Comme celui

publié par *Le Canard enchaîné* en mai 2014 qui pointait pourtant du doigt un magnifique conflit d'intérêts. Dans ses tractations avec GE, Alstom est conseillé par un cabinet d'avocats dirigé par Steve Immelt... le propre frère de Jeff Immelt, le patron de General Electric ! On n'est jamais aussi bien servi que par son propre clan... Un écho du *Point*, daté du 15 mai 2014, dans lequel ces auteurs posent la seule question qui vaille : « Patrick Kron est-il prêt à céder Alstom aux Américains pour se tirer d'un mauvais pas judiciaire ? », ne suscitera pas plus de réactions.

XXXII

Une victoire à la Pyrrhus

Un mois plus tard, début juin 2014, la messe est dite. Arnaud Montebourg doit s'avouer battu. Certes, devant les caméras, il affiche un large sourire de vainqueur, soutient à qui veut l'entendre qu'il est le sauveur d'Alstom, et présente l'accord qu'il a pu arracher comme le meilleur en l'état qui puisse être. Pourtant, je ne suis pas dupe. Il s'agit d'une défaite en rase campagne. Ce n'est pas le ministre de l'Industrie qui a eu le dernier mot, mais bien François Hollande. Or, le président de la République a fini par trancher en faveur de l'offre américaine.

Je dois bien admettre que GE, durant toute la phase des négociations, n'a pas ménagé ses efforts. Le groupe américain a fait preuve d'une grande habileté. Jeff Immelt, bien conscient qu'il jouait avec cette acquisition la partie la plus importante de sa carrière, n'a pas hésité à prendre ses quartiers à Paris. Rapidement, il a compris qu'il lui fallait remporter une bataille politique et médiatique, autant qu'industrielle ou financière. Le P.-D.G. s'est donc adjoint les services des plus grands communicants. Il a porté son choix sur Havas, dont le vice-président, Stéphane Fouks, est un ami intime du Premier ministre Manuel Valls.

L'agence a engagé de très gros moyens pour l'aider à s'emparer d'Alstom. Elle a mobilisé trois de ses conseillers seniors : Anton Molina, ex-directeur adjoint du Medef ; Stéphanie Elbaz, ancienne directrice chez Publicis consultants ; et Michel Bettan, ex-directeur de cabinet de Xavier Bertrand. De son côté, Patrick Kron, lui, s'est entouré de deux experts trois étoiles : Franck Louvrier, l'ancien gourou de la communication de Nicolas Sarkozy, et Maurice Lévy de Publicis

(très proche de Clara Gaymard, la présidente de GE France). Cette *dream team* de communicants va s'appliquer à faire sauter, les uns après les autres, tous les verrous qui bloquent le rachat. Premier obstacle à franchir : convaincre l'opinion publique de la nécessité de cette opération.

Quoi qu'en disent Jeff Immelt ou Patrick Kron, au printemps 2014, Alstom n'a rien d'un canard boiteux. Il possède bien plus d'atouts technologiques que de défauts structurels, et la crise qu'il traverse est essentiellement d'ordre financier. Difficile donc de faire comprendre aux Français la nécessité de céder 70 % du groupe. Les deux P.-D.G. vont donc être chargés de porter la bonne parole sur les plateaux de télévision. Jeff Immelt sera l'invité du 20 heures de France 2 et Patrick Kron celui du journal de TF1. Dans toutes ses interventions, mon ancien boss ne va cesser de marteler un seul et unique argument : Alstom n'aurait pas la « taille critique » pour pouvoir résister à la crise, surtout face aux deux monstres du secteur, GE et Siemens. Mais lorsqu'on observe en détail les chiffres, la réalité apparaît tout autre : la branche énergie d'Alstom (15 milliards d'euros) n'a pas de problème de taille critique, elle est numéro 3 du secteur énergie dans le monde. Si l'on compare maintenant les deux sociétés dans leur ensemble, bien évidemment Alstom affiche un chiffre d'affaires huit fois inférieur à celui de GE. Mais après la vente de sa branche énergie, ce sera bien pire. Alstom recentrée uniquement sur les transports deviendra alors trente fois plus petite ! Prétendre devoir vendre parce qu'on n'est pas assez fort, pour devenir après la cession encore plus faible, est complètement absurde.

De plus, Kron, après avoir défendu, pendant dix ans, la nécessité pour Alstom d'être présent dans trois secteurs à la fois (Énergie, Transmissions et Transports) afin d'absorber les fluctuations dans des marchés cycliques, soutient maintenant l'exact contraire. À l'en croire, la société recentrée exclusivement sur son activité transport aurait un brillant avenir. Tous les spécialistes savent très bien que le nouvel Alstom a maintenant une taille sous-critique et se trouve à la merci de ces concurrents. Ce qui d'ailleurs ne manquera pas d'arriver trois ans plus tard¹. Mais qu'importe, grâce à la magie des communicants, l'argument fait mouche, il est repris dans l'ensemble des articles, cité à longueur d'interviews, et devient vérité médiatique.

Deuxième obstacle que GE a dû lever pour obtenir l'aval du gouvernement, celui de l'emploi. Il s'agissait d'un élément essentiel aux yeux de François Hollande. Le président de la République, depuis son élection, est confronté à une hausse du chômage sans précédent. Il ne peut autoriser une opération qui se traduirait par un bain de sang social. Rapidement, Immelt promet donc publiquement de créer 1 000

emplois en France. Un engagement qu'il ne tiendra pas. Mais, il est bien connu que les promesses n'engagent que ceux qui les croient²...

Enfin, pour convaincre les autorités, GE, avec l'appui de ses communicants, a dû franchir un troisième et dernier obstacle, sans doute le plus délicat : réussir à museler Arnaud Montebourg.

En ce milieu du mois de mai 2014, le ministre de l'Industrie continue en effet de soutenir une solution allemande. D'autant plus que Siemens a affiné et amélioré son offre. L'allemand s'est rapproché d'un autre acteur de l'énergie, Mitsubishi. Et le duo allemand-japonais a mis sur la table une proposition inédite. Siemens et Mitsubishi ne veulent pas acheter Alstom, ils suggèrent de bâtir une alliance industrielle durable entre leurs différents groupes. Mitsubishi s'engage à créer avec Alstom trois joint-ventures dans les activités de l'hydraulique, des réseaux de transmission et du nucléaire. Le français demeurerait majoritaire puisqu'il posséderait 60 % des parts et le japonais seulement 40 %. De son côté, Siemens achèterait la branche gaz d'Alstom, mais lui céderait en contrepartie son activité dans la signalisation ferroviaire. Arnaud Montebourg défend avec fougue cette solution. À ses yeux, elle possède un double mérite. Elle évite à la France d'être humiliée et elle est très cohérente d'un point de vue économique.

Pour rester dans la course, l'état-major de General Electric comprend qu'il lui faut repenser toute sa stratégie, et au plus vite. L'américain dépose alors sur la table un nouveau projet inspiré de la solution avancée par Siemens et Mitsubishi. GE a banni de son vocabulaire les mots « vente » ou « achat ». La multinationale propose dorénavant à Alstom de mettre sur pied trois « co-entreprises » dans le nucléaire, les énergies renouvelables et les réseaux de transmissions. Ces trois entités seraient détenues par Alstom et GE à parts égales, elles seraient constituées sur la base d'un actionnariat à 50/50. Aussitôt, les communicants font réaliser un film pour vanter les mérites de cette alliance. Avec une belle image : le site de Belfort, sur lequel des salariés d'Alstom et de GE travaillent déjà ensemble et où ils partagent leurs repas dans une cantine commune. Le spot sera diffusé en prime time sur toutes les chaînes de télévision. Plus discrètement, dans les coulisses des ministères et au sein des rédactions, les conseillers de GE s'évertuent à discréditer la proposition de Siemens et de Mitsubishi. Trop complexe, trop difficile à mettre en œuvre, trop de partenaires, soutiennent-ils. Au fil des semaines, ce travail de sape et d'influence finit par payer. Le négociateur de l'État, David Azéma, penche à son tour en faveur des Américains. Mais la partie finale va se jouer à l'Élysée.

Début juin 2014, Emmanuel Macron, Manuel Valls et Arnaud Montebourg se retrouvent donc autour du Président. Le ministre de l'Économie plaide en faveur de la solution Siemens/Mitsubishi, et demande au chef de l'État d'user de la nouvelle arme dont s'est doté le gouvernement, le décret anti OPA, afin de bloquer l'offre de GE. Emmanuel Macron prend alors la parole : « Avec Siemens, on additionne les difficultés, et l'impact social sera plus violent. En plus, la direction d'Alstom est farouchement contre cette décision. » Puis le secrétaire général porte l'estocade : « Une entreprise privée à qui on impose un accord, cela n'existe pas, sauf au Venezuela ! » Contrairement aux États-Unis qui ont sauvé GE en 2008, suite à la crise des subprimes, le gouvernement socialiste français, converti au libre-échange, laisse donc une entreprise stratégique s'envoler dans le giron des États-Unis... La messe est dite. Alstom deviendra américain. Au fil des semaines qu'ont duré les négociations, Emmanuel Macron s'est désolidarisé de Montebourg. Comment va réagir ce dernier face à un tel désaveu ? Peut-il encaisser sans rien dire ? Manuel Valls sait pertinemment qu'il doit lâcher du lest pour conserver son ministre de l'Économie et de l'Industrie, qui a le soutien de l'aile gauche du PS, au sein de son gouvernement. Le Premier ministre propose donc que l'État rentre au capital d'Alstom. L'État pourrait racheter les 30 % de parts détenues par Bouygues, et ainsi être garant de l'avenir de l'entreprise dans la branche transport. Pour Arnaud Montebourg, l'honneur est sauf. Il est loin d'avoir tout perdu. Il va pouvoir soutenir que le gouvernement n'a pas laissé tomber Alstom, qu'il a pu, grâce à sa persévérance, obtenir d'importantes concessions de la part de GE, et soutenir quelques jours plus tard, face à la représentation nationale, que « la présence de l'État au capital permettra de garantir la pérennité de l'alliance avec GE ».

Montebourg a beau donner le change, il a fini par être écrasé par GE. Reconnaissons-lui cependant d'avoir été le seul à batailler pour défendre les intérêts stratégiques français. Mais avait-il seulement une chance de l'emporter ? Le K.-O. obtenu par le géant américain ne doit rien aux circonstances. Il traduit la toute-puissance des milieux d'affaires américains sur le sol français. Les États-Unis – j'en ai été le témoin privilégié tout au long de mon parcours professionnel – exercent un pouvoir d'influence considérable sur une partie de l'administration, de l'économie, et de la classe politique française. Nos élites, y compris socialistes, sont bien plus atlantistes que germanophiles. L'Amérique continue de fasciner, et même de plus en plus. Les Américains sont les champions du monde en matière de *soft power*, cette « diplomatie douce » qu'ils utilisent pour influencer leurs partenaires en s'appuyant sur leur pouvoir de séduction. Un exemple : chaque année, depuis 1945, l'ambassade des États-Unis à Paris

identifie les futures élites françaises puis les invite à Washington pendant plusieurs semaines dans le cadre d'un programme baptisé *young leaders*. Cette « formation » cible les jeunes loups de la politique ou les énarques. François Hollande, Nicolas Sarkozy, Alain Juppé, Marisol Touraine, Pierre Moscovici, ou Emmanuel Macron ont été des « young leaders ».

Mais l'influence américaine ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, la majorité des grands cabinets d'avocats, des cabinets d'audit et des banques d'affaires sur la place de Paris sont américains. Le deal Alstom/GE aura d'ailleurs constitué pour eux une extraordinaire aubaine, puisqu'ils factureront leurs services pour plusieurs centaines de millions d'euros³ ! Ces institutions, pour s'assurer un lobbying efficace, puisent dans le vivier des cabinets ministériels. Pour les heureux élus, c'est l'opportunité de voir leur salaire multiplié par dix. Et qu'importent les risques évidents de conflit d'intérêts. Ainsi, comment ne pas être choqué par le départ du négociateur de l'État dans le dossier Alstom, David Azéma, pour une grande banque d'affaires américaine ? Ce recrutement est intervenu en juillet 2014, quelques jours seulement après que François Hollande a rendu son arbitrage dans le dossier Alstom. Et l'ancien patron de l'APE, l'Agence de Participation de l'État, n'a pas choisi n'importe quel établissement. Il s'est vu offrir un poste en or au sein de la Bank of America. La banque qui a conseillé Alstom durant toute la négociation ! Cette fois-ci, même la commission de déontologie dépendant du ministère de la Fonction publique a eu du mal à avaler la pilule. Elle a conseillé à Azéma de se réorienter. Aussitôt dit, aussitôt fait, le haut fonctionnaire a atterri dans une autre institution financière : Merrill Lynch à Londres. Or Merrill Lynch et la Bank of America ont fusionné depuis 2008, et ne forment plus qu'un seul et même établissement ! David Azéma, lui, est désormais en poste et il n'a aucun état d'âme. Interrogé par le journal *Le Monde* sur les raisons de son départ, il répond : « Pourquoi je quitte l'État ? Pour gagner de l'argent. »

Dans la guerre qui s'est jouée au printemps 2014 pour la prise de contrôle d'Alstom, un dernier élément a également pesé. Siemens a semblé hésiter au cœur de la bataille. Alors que le 20 mai 2014, l'industriel allemand devait déposer une offre ferme de reprise, il s'est contenté de réclamer de nouvelles précisions. Siemens veut en savoir plus sur la procédure ouverte devant le DOJ. Il redoute que les pénalités dépassent le milliard de dollars et plombent les comptes de la société française qu'il pourrait racheter. Car Siemens a déjà fait l'expérience douloureuse de ce type d'accusation. En 2006, l'allemand a lui aussi été poursuivi pour corruption aux États-Unis. Il a été accusé d'avoir payé des dessous-de-table en Argentine, au Venezuela, en

Chine, au Vietnam, ou encore en Irak. Un système de pots-de-vin en tout point comparable à celui mis au jour chez Alstom. Pour solder ce dossier, en 2008 avec le DOJ et la SEC, Siemens a plaidé coupable et a accepté de payer une amende record de près de 800 millions de dollars et s'est séparé de son P.-D.G. emblématique, Heinrich von Pierer. Celui-ci a accepté de payer 5 millions d'euros à son ancienne entreprise pour éviter de se voir poursuivre pour faute de management. L'affaire ne s'est pas arrêtée là, puisqu'en 2011, la justice américaine a mis en accusation huit des anciens cadres dirigeants de Siemens et a délivré des mandats d'arrêt internationaux à leur encontre. Le groupe traîne ce scandale comme un boulet depuis maintenant plus de dix ans. Avec ses répercussions en Allemagne, il lui en a déjà coûté plus d'1,5 milliard d'euros. Dans ces conditions, on comprend ses réticences à replonger dans un cauchemar similaire avec Alstom.

À l'inverse, General Electric semble ne rien craindre du DOJ. Bien au contraire, il propose même à Alstom d'être son « sauveur ». Dans l'accord qu'il soumet au groupe français, figure un paragraphe qui stipule qu'en cas de rachat, l'américain reprendra l'intégralité de son passif juridique. En clair, GE s'engage à régler l'amende qu'Alstom devra payer au DOJ. Je m'étonne d'ailleurs qu'une telle disposition ait pu être négociée. À partir du moment où une entreprise n'a pas le droit de prendre en charge les pénalités qui sont infligées à ses employés, la logique la plus élémentaire veut qu'il soit tout aussi impossible à une société de se substituer à une autre. Il est donc surprenant que le DOJ n'ait pas manifesté son opposition à cette clause, dès que celle-ci a été rendue publique, soit dès le mois de juin 2014.

Toujours est-il que cet engagement de GE de payer à la place d'Alstom a constitué un argument décisif sur lequel Siemens n'a pas pu suivre. Comment aurait-il pu le faire d'ailleurs ? En ce début juin 2014, personne, a priori, ne peut connaître le montant de l'amende finale. Le plaider-coupable d'Alstom n'interviendra que six mois plus tard, le 22 décembre 2014. Alors, quelle entreprise accepterait de signer un chèque en blanc d'un montant pouvant dépasser le milliard de dollars ? Aucun dirigeant au monde ne pourrait obtenir l'approbation de son conseil d'administration et de ses actionnaires pour faire une telle proposition ! C'est évident. Mais encore là, ni la presse économique, ni nos élites politiques n'ont relevé cette incongruité. Tout a été bien ficelé par les communicants de GE et d'Alstom. La question est pourtant cruciale : comment GE peut-il s'engager sur une somme inconnue qui pourrait représenter jusqu'à 10 % de sa proposition d'achat ? Tout simplement parce que GE

possède des informations que Siemens ignore. En effet, General Electric participe déjà depuis des mois en coulisse à la négociation d'Alstom avec le DOJ ! C'est Katty Choo, la chef de son unité « enquête et lutte contre la corruption », qui mène les discussions. Katty Choo, un ex-procureur fédéral spécialisé dans la poursuite des... délits financiers. À ce stade, tout s'est donc joué entre procureurs (actuels ou anciens du DOJ).

J'assiste alors, en ce début du mois de juin 2014, à 6 000 kilomètres de Paris, aux derniers soubresauts du feuilleton de la vente d'Alstom, avec un sentiment de parfaite inutilité. J'ai un goût de cendre dans la bouche. J'éprouve, comme jamais, la sensation d'avoir été piégé, et la France avec moi. Aurait-il fallu à cette époque que je sorte de mon silence, que je demande à ma famille de médiatiser mon cas, pour faire comprendre aux citoyens français, et au gouvernement, de quoi il retournait ? Peut-être. Sans doute. J'y ai bien songé un moment. Clara aurait pu alerter des journalistes d'investigation ou répondre aux sollicitations de l'envoyé de Montebourg. Mais cela aurait-il servi à quelque chose ? Comment lutter contre le DOJ, l'agence Havas, Publicis, GE, Alstom, Patrick Kron, François Hollande et Azéma réunis ? Le combat était perdu d'avance. Et puis l'essentiel, pour moi comme pour mon épouse, mes quatre enfants, ma mère, ma sœur et mon père, c'est de pouvoir enfin quitter cette maudite prison. Alors oui, je me suis peut-être comporté en égoïste, en préférant me taire. Mais cela fera bientôt quatorze mois que je suis incarcéré. Et, pour la première fois depuis peu, une solution se dessine. Alors, je préfère faire profil bas.

XXXIII

Vers la liberté

À Paris, l'affaire est pliée, la décision est prise. GE a gagné, l'accord passé avec Alstom sera signé dans une semaine. Au même moment, le procureur Novick informe Stan qu'il peut lui soumettre une motion pour ma libération. En ce 11 juin 2014, j'entame donc mon ultime journée de détention, la 424^e. Demain je serai dehors.

Mes dernières heures à Wyatt ressemblent à toutes les autres. Lever à 6 h 50, petit déjeuner, puis, une heure de gym avec Alex avec une simple serviette posée au sol dans un coin du réfectoire et une heure de marche à grandes foulées, dans l'espace de quelques dizaines de mètres carrés qui nous sert de cour de promenade. Cet espace est une prison dans la prison, il est totalement clos et intégralement recouvert. Cela fait donc 250 jours maintenant que je vis sous la lueur constante de néons blafards. Pourtant, je n'ai rien fait pour subir une telle punition, j'ai juste eu la malchance d'avoir été affecté dans un pod privé de ciel. Je suis donc traité comme les autres détenus, ni mieux, ni moins bien. Je suis, comme eux, mal traité. Quel que soit son crime, on ne peut pas interdire à un homme de respirer un air pur et de sentir le soleil. On ne peut pas le traiter pire qu'un chien. Cela rend fou. Et cela rend méchant. Et dire que la cour nous a été interdite, pour cause de « restrictions budgétaires ». Ce capitalisme pénitentiaire, cette course au profit réalisée au détriment des droits humains les plus élémentaires sont indignes et dégradants. Mais, il ne s'agit pas uniquement de rentabiliser au mieux les installations de la prison, d'accroître le nombre de détenus, de faire un maximum de bénéfices. L'objectif est aussi de faire craquer les prisonniers en les poussant à plaider coupable le plus rapidement possible, évitant ainsi

au DOJ les coûts d'un procès et améliorant ses statistiques déjà staliniennes (98,5 % de réussite).

Ce matin, à quelques heures de ma libération, je marche donc à grands pas pour évacuer ma colère, ma haine de Wyatt et du système judiciaire américain. Je me sens vidé, exténué, comme si mon corps régissait déjà au changement de vie qui m'attend. L'un de mes codétenus vient me rejoindre. Téka est albanais, il vient de revenir au pod après quatre jours passés à l'hôpital de Providence. Un chirurgien lui a retiré un énorme kyste de sept centimètres et demi situé dans la gorge au niveau de la pomme d'Adam. Cette monstrueuse excroissance aurait dû être opérée beaucoup plus tôt, mais Téka a été obligé de patienter trois longs mois avant que les Marshals autorisent finalement son hospitalisation. Je l'ai vu dépérir jour après jour. Son kyste, qui grossissait sans cesse, bloquait son œsophage, il ne pouvait plus s'alimenter avec des mets solides qui risquaient de l'étouffer. Depuis février, il ne buvait plus que des soupes et, comme il était incapable de respirer normalement, il n'arrivait plus à dormir la nuit. Il lui a fallu remplir des tonnes de documents administratifs pour avoir le droit à une consultation en dehors de la prison. Maintenant, il a une énorme cicatrice au niveau du cou. Il ressemble à Frankenstein. Il ne va pas pouvoir tourner la tête pendant plusieurs jours, mais il est très heureux que l'intervention se soit bien déroulée. Son médecin lui a dit qu'il avait retiré de sa gorge une bosse « aussi grosse qu'un boudin noir ». Le chirurgien était scandalisé par l'absence de prise en charge dont il a été l'objet. Moi aussi je suis ulcéré par la négligence dangereuse et coupable de l'administration de Wyatt. Même si j'ai appris qu'ici, une vie n'avait pas la même valeur que dehors. Au moment de « faire mes bagages », je repense à quelques-uns de mes compagnons d'infortune. India, un détenu de soixante-cinq ans d'origine indienne, n'a pas eu cette chance. Il est décédé il y a un mois car sa prise en charge médicale a été trop tardive. Kid n'a pas supporté la pression psychologique quand le procureur lui a fait une première offre de quinze ans pour une affaire de drogue : il s'est pendu à son lit. Il avait vingt-quatre ans. C'était sa première arrestation. Mark, avec qui j'ai partagé ma cellule pendant sept mois, est resté cinq ans à Wyatt avant d'être jugé, en décembre dernier. Il avait prévu de passer Noël avec sa famille. Mais le procureur, quinze jours avant son *sentencing*, a insinué que la fraude était plus importante qu'estimée initialement et Mark a été condamné à vingt-cinq ans de prison ! Bob, marié depuis quarante ans, a perdu sa femme il y a deux mois. L'administration pénitentiaire n'a pas voulu l'escorter aux obsèques qui se déroulaient à Boston et lui a proposé d'amener le corbillard dans la cour de la prison de Wyatt... pour qu'il puisse se recueillir, ce qu'il a bien sûr refusé.

Alors, je me dis que quelque part, je suis peut-être chanceux de ne pas sortir les pieds devant de Wyatt et d'avoir l'espoir de retrouver une vie « normale » sous peu.

Tout à l'heure, je vais dire au revoir à mes plus fidèles compagnons, Peter, Alex et Jack, avec qui je partage toutes mes journées depuis un an. Nous sommes parmi les très rares « délinquants en col blanc » de la prison. Pas plus de 10 au milieu de 700.

Peter commence à entrevoir sa sortie. Cela fait plus de trois ans qu'il est incarcéré à Wyatt. À l'extérieur, il faisait office de « transporteur » en faisant transiter dans ses valises des sommes en liquide entre New York et Las Vegas pour la mafia.

Jack, lui aussi, devrait pouvoir bientôt bénéficier d'une libération conditionnelle. Il a pourtant fait la Une de la presse américaine. Les journalistes l'ont même surnommé « le petit Madoff ». Ce financier de soixante-deux ans a monté un « système de Ponzi », une escroquerie pour arnaquer des investisseurs aux États-Unis. Il a réussi une habile négociation avec le DOJ. Au total, il écope « seulement » de sept années et demie de prison.

Tout l'inverse de son co-accusé Alex, qui était pourtant son subalterne. Alex, lui, a refusé de plaider coupable. Il a voulu résister au système, et il a tenu à aller jusqu'au procès. Une erreur fatale car il risque d'être condamné à une peine plus lourde que Jack. Une nouvelle preuve à mes yeux que ce système pénal tient de la roulette russe. Alex est d'ailleurs très anxieux dans l'attente de son jugement. Durant toute mon incarcération, c'est de lui dont j'ai été le plus proche. Avant de s'installer aux États-Unis, il a fait ses études de commerce à Marseille, et il parle un français parfait. C'est un quinquagénaire joyeux, profondément croyant, qui a su conserver une forme de joie de vivre, même derrière les barreaux. Durant les quatorze mois que j'ai passés à Wyatt, Alex n'aura jamais cessé de me remonter le moral. Il restera mon ami pour la vie.

XXXIV

Libre !

Jusqu'à la dernière minute, rien ne m'aura été épargné. Quand ce matin, les gardiens de Wyatt sont venus me tirer du lit à 4 heures, j'entrevois ma libération pour le début de la matinée. Puis ils m'ont envoyé en fourgon cellulaire au tribunal d'Hartford (capitale du Connecticut). Une fois sur place, ils m'ont enfermé dans une cellule du palais de justice. Depuis, il ne se passe plus rien. Et, cela fait bientôt huit heures que je me languis dans ce cachot ! Alors que toutes les formalités sont réglées, et que ma caution ne pose plus de problème. Y a-t-il un problème de dernière minute ? J'ai entendu tellement d'histoires à Wyatt que je ne suis sûr de rien, même maintenant.

Je ne suis pas le seul à me morfondre. Mon père, âgé de plus de soixante-quinze ans, patiente, lui aussi, depuis ce matin, assis sur un banc du tribunal, avec notre amie Linda qui a tenu à l'accompagner. Il poireaute dans un couloir situé à quelques mètres seulement de la geôle dans laquelle je suis enfermé. Nous pourrions presque nous parler !

Vers 16 heures, bon signe, on m'apporte les vêtements que l'on m'avait retirés à mon arrivée à Wyatt. Ils sont bien trop larges pour moi maintenant et je me sens ridicule. Enfin, la porte s'ouvre, et au bout du couloir, papa et Linda m'attendent, ils se lèvent et m'accueillent les bras ouverts.

Libre, je suis libre.

Nous nous étreignons, fous de bonheur. Papa a l'air en bonne forme. Il semble en tout cas beaucoup plus vaillant qu'il y a quelques mois

lorsque, malgré mon opposition, il avait fini par me rendre visite à Wyatt. Je l'avais alors trouvé très diminué. Le dos perclus de douleur, courbé en avant, le souffle coupé, il était obligé de se déplacer avec une canne. Il m'avait même fait peur. Il souffrait, c'était évident, et pourtant, il n'avait pas renoncé à traverser l'Atlantique pour apercevoir son fils deux petites heures derrière une vitre. Et c'est encore lui qui est présent pour m'accueillir à ma sortie. Clara, elle, a dû rester à Singapour pour régler les formalités liées à la fin de l'année scolaire des enfants avant d'organiser le déménagement en France. Mais elle sera bientôt là avec Léa, Pierre, Gabriella et Raphaella. Toute la famille arrive dans un mois, pour me retrouver pour quelques semaines de vacances.

Pour l'heure, j'ai beau apprécier ces premières heures de délivrance, je sais que je n'en ai pas fini avec les contraintes de tout ordre. Je n'ai été libéré que pour une première période de deux mois. Je suis obligé de demeurer sur le territoire des États-Unis. Je dois résider chez mon ami Tom dans le Connecticut et je ne peux voyager que dans trois autres États américains seulement : le Massachusetts, l'État de New York et la Floride où je compte emmener dans un mois les enfants et Clara. Comme Tom héberge ses enfants en garde alternée, papa et moi avons dû louer des lits de camp. Nous nous sommes installés dans le salon de sa maison.

Les souvenirs que j'ai conservés de mes premières heures de liberté sont aujourd'hui confus. Ce sont plutôt des bribes de sensations que j'ai fixées dans ma mémoire. Celle de la douceur d'un bain chaud, le premier en quatorze mois. L'odeur de l'herbe, des arbres, le souffle du vent. Et dès que les enfants se réveillent, une vidéo via Skype avec Clara. C'est la première fois depuis quatorze mois que je peux les voir. Qu'est-ce qu'ils ont changé ! l'entretien est court, car ils doivent partir à l'école mais que c'est bon de les regarder enfin et de les entendre. Je me souviens aussi de m'être allongé de longues minutes dans le jardin de Tom, en scrutant l'étendue du ciel, presque aveuglé par son immensité. Je me suis rendu compte qu'à force de rester cloîtré entre les murs de la prison, mon champ de vision s'était comme rétréci. J'ai eu besoin de quelques jours d'adaptation pour pouvoir de nouveau regarder vers le lointain et réussir à distinguer clairement l'horizon. En prison, tous mes sens s'étaient atrophiés à force de ne sentir, de ne voir, de ne toucher, de ne manger, de n'entendre que les mêmes choses pendant plus d'un an.

Je consacre ces premières journées à de longues marches en forêt. Parfois, quand ses forces le lui permettent, mon père m'accompagne. Mes parents se sont séparés assez jeunes. J'ai passé plus de temps avec ma mère. C'est lors de ces journées de juin 2014 que je redécouvre

réellement qui est mon père. Je lui fais raconter sa vie, l'entreprise qu'il a fondée, ses aventures commerciales en Russie, et je l'incite à enregistrer de courtes vidéos, pour ses petits-enfants. Je passe le reste du temps connecté à Internet. Cela m'était bien entendu interdit en prison. Je collecte un maximum de documents et je lis l'intégralité des articles de presse parus sur la vente d'Alstom à General Electric. Je compile, classe, répertorie ces données. Je suis bien décidé à me lancer dans ma propre contre-enquête.

Mi-juillet 2014, Clara et les enfants me rejoignent enfin. Je vais les chercher à JFK avec une boule au ventre à l'idée de remettre les pieds dans cet aéroport. Les enfants ne cachent pas leur joie, et leur surprise... leur père a perdu près de vingt kilos. Cela me rajeunirait presque si je n'avais pas cette mine grisâtre que trois semaines de liberté n'ont pas réussi à effacer. J'ai, pour tout dire, encore une « sale tronche », une vraie « gueule de bagnard ».

Je découvre que Pierre dépasse maintenant Léa d'une bonne tête. Les deux petites, Raphaella et Gabriella sont tellement heureuses que je n'ai pas le droit de leur lâcher la main, sous peine de cris ou de réprimandes. Sauf le soir où, pour respecter ma libération conditionnelle, je dois les abandonner pour retourner dormir dans la maison de Tom. La famille, elle, est hébergée chez Linda. Heureusement quelques jours plus tard, nous partons ensemble pour la Floride. J'ai obtenu l'autorisation du juge de pouvoir y rester trois semaines. Ce sont nos premiers vrais moments de bonheur. Nous séjournons dans un appart hôtel au bord de la mer. Léa, qui veut devenir une championne de natation, part nager tous les matins cinq kilomètres avec les maîtres nageurs de Miami pendant que les petites babillent sur le sable et que Pierre nous presse d'embarquer dans un bateau amphibie, une attraction locale. Ces embarcations, après avoir roulé sur le sable, s'enfoncent ensuite à pleine vitesse dans la mer. La plage, le soleil, les vagues, nous passons des vacances somme toute ordinaires. Mais pour moi, elles ont le goût de l'extraordinaire.

Trois semaines plus tard, Clara et les enfants doivent rentrer en France, et j'entame un nouveau combat judiciaire pour avoir le droit de les rejoindre. Avec, enfin, une bonne nouvelle : William Pomponi – après avoir refusé pendant plus d'un an – a finalement accepté de plaider coupable le 18 juillet, soit un mois après ma sortie de Wyatt. Cela confirme bien que mon maintien en détention n'avait rien à voir avec la situation judiciaire de Pomponi et tout à voir avec la négociation entre GE et Alstom. Ses avocats se sont bien débrouillés (mieux que Stan) car, contrairement à moi, il n'a eu à plaider coupable que sur un seul chef d'accusation. Tant mieux pour lui. N'étant plus obligé d'attendre son procès, j'espère maintenant que le

DOJ va se montrer plus conciliant, et me laisser rentrer en France. Alors que je commence tout juste à me relaxer et à profiter de ma famille, mes espoirs sont vite déçus. J'apprends par Stan que les procureurs m'opposent maintenant la situation d'Hoskins. Ils me refont le même coup qu'avec Pomponi ! Pour être fixé sur mon sort il faut que j'attende que Hoskins plaide coupable ou qu'il aille au procès. À ce petit jeu, si le DOJ met en examen dix autres personnes, c'est une histoire sans fin. Je risque de rester encore des mois, voire des années sans être jugé, avec tous nos avoirs et ceux de nos amis bloqués. Comment vivre dans ces conditions et essayer de se reconstruire avec cette « épée de Damoclès » au-dessus de la tête en permanence ? Comment convaincre un futur employeur de vous embaucher sachant que je peux retourner en prison du jour au lendemain, pour neuf ans ? Impossible, et pourtant, il faut bien que je trouve un moyen de retravailler. Je n'ai que quarante-six ans.

D'autant plus que Hoskins risque de donner du fil à retordre au DOJ. Il n'a travaillé que trois ans chez Alstom qu'il a quitté le 31 août 2004, soit juste après la signature du contrat de Tarahan. Et pendant ces trois ans en tant que Senior Vice President d'Asie International Network, il n'a jamais mis les pieds aux États-Unis. Dans ces conditions, ses avocats soulèvent de nombreuses questions de droit : quelle est la compétence d'un tribunal américain pour juger pour des faits de corruption en Indonésie un citoyen britannique à la retraite depuis de nombreuses années et n'ayant travaillé en France que trois ans, pendant lesquels il n'est jamais venu aux États-Unis ? Les faits ne sont-ils pas prescrits ? Sans compter d'autres points plus techniques. Sur le fond, je ne conteste pas sa démarche, je l'approuve même totalement. C'est exactement ce que j'aurais fait si j'avais pu me défendre sans être incarcéré à Wyatt. Il n'empêche, me voilà de nouveau coincé. Comme d'habitude, je maudis mes avocats, je m'énerve, j'éructe, et comme d'habitude, Stan encaisse et joue les offusqués : « Si vous ne suivez pas nos conseils et si vous demandez à être jugé maintenant, le procureur Novick va vous faire condamner à dix ans ! » Toujours la même menace ! J'enrage d'être ainsi pieds et mains liés, alors que Kron se trouve en liberté, lui, sans que je sache ce qu'il a négocié pour lui avec les autorités américaines. Stan essaie par tous les moyens de me convaincre que, même si un accord existe, cela n'a rien à voir avec mon cas. Devant autant de mauvaise foi, je rédige moi-même un email, que mes avocats envoient le 18 août aux procureurs, pour en avoir le cœur net.

Le DOJ ne m'a jamais répondu. Ma demande est pourtant parfaitement légale. Elle s'inscrit dans ce que les Américains appellent la « Discovery », une procédure qui permet à quelqu'un mis en examen

de réunir les éléments à décharge pour sa défense. Je m'étonne donc auprès de Stan de la réaction du Department of Justice, ou plutôt d'ailleurs de son absence de réaction.

— Il est possible que cet accord existe, me précise-t-il. Mais vous ne l'aurez jamais. Le DOJ n'est pas obligé de vous le donner, et, si c'est un accord confidentiel, il n'a d'ailleurs pas le droit de vous le procurer, ni même de reconnaître qu'il existe.

— D'accord mais, au moins, s'il n'existait pas, il aurait pu me le préciser. Cela le DOJ en avait le droit, non ?

— Ils ne vous ont pas répondu et ils ne peuvent pas mentir par écrit, donc vous en tirez les conclusions que vous voulez...

Cela me fait une belle jambe... Nous sommes fin août, Clara et les enfants repartent en France. La séparation est très dure. J'ignore quand je pourrai les revoir.

XXXV

Retour en France

Je me refuse à rester bloqué aux États-Unis sans avoir le droit de travailler, en étant privé de ma famille. Isolé. Pour une période indéterminée. Non, c'est juste impossible. Que m'importe la bataille procédurale engagée par Hoskins, je veux rentrer chez moi ! Cette fois-ci je ne veux plus écouter mes avocats. Je les presse donc pour qu'ils obtiennent au plus vite un élargissement de ma libération conditionnelle.

Mon intransigeance finit par payer. Les procureurs acceptent de desserrer l'étau. Et cette négociation se termine comme toutes les autres... à coups de dollars. Ils finissent par m'autoriser à revenir en France, à la condition d'augmenter encore le montant de ma caution. L'ami de mon père, Michael, qui a déjà accepté généreusement de mettre sa maison individuelle en garantie, rajoute 200 000 dollars. Il m'est aussi interdit de voyager hors d'Europe (sauf autorisation particulière d'un juge) et, de retour à Paris, je devrais faire parvenir un mail à un officier de probation américain, une fois par semaine. Bien entendu, j'accepte ces conditions. De toute manière, je n'ai pas le choix.

Avant mon départ prévu pour le 16 septembre, je me dois cependant de tenir une promesse. L'audience de *sentencing* de mon ex-codétenu Alex est prévue au début du mois à Boston. Je devine qu'il n'y aura pas beaucoup de monde dans la salle pour le soutenir et qu'il sera content de me voir. Effectivement, nous ne sommes que trois : la consule de Grèce, son cousin qui a fait le voyage d'Athènes, et moi. Quand Alex rentre, menotté, il me fait un large sourire. L'audience ne

va durer que trente minutes. Le procureur s'en donne à cœur joie car Alex a osé le défier en allant au procès. Mon ami, comme tous les accusés, lit un texte préparé où il demande pardon à la terre entière. Mais la cause était entendue : verdict cent deux mois de prison, soit huit ans et demi. Un an de plus que Jack son co-accusé qui était pourtant le leader de la conspiration. Alex est dévasté. En comptant les cinquante-quatre jours par an de remise de peine pour bonne conduite, il peut espérer sortir en 2019. Un dernier regard, un dernier signe de la main et on l'emmène. Dans une semaine, je serai en France, alors qu'Alex lui sera toujours emprisonné.

Quoique je ne sois pas encore parti. Jusqu'au bout, les autorités américaines vont me surprendre. Le DOJ a un problème. Il n'arrive pas à s'entendre avec le Homeland Security (la sécurité intérieure) sur le type de visa qu'il faudra m'accorder quand je reviendrai aux États-Unis pour y être jugé. En quoi cela me concerne-t-il ?

— Ce n'est pas si simple, m'explique Stan. Ils veulent que vous « preniez » le risque.

— Mais de quel risque parlez-vous ?

— Le risque qu'il ne trouve pas un moyen de vous faire rentrer aux États-Unis légalement. S'ils n'ont pas trouvé la solution administrative, ils saisiront la caution et vous serez considéré comme un fugitif aux yeux du DOJ.

— C'est juste insensé ! Qu'est-ce que je peux faire ?

— Si vous voulez partir comme prévu le 16 septembre, il va vous falloir signer un document reconnaissant que c'est de votre responsabilité et non de la leur, s'ils n'arrivent pas à trouver une solution.

Ma situation est de plus en plus kafkaïenne. Avant de me décider, j'ai besoin de l'accord de Linda et de Michael qui sont directement concernés par une saisie possible de leur caution. Lorsque je leur raconte dans quelle situation inextricable je suis de nouveau embarqué, ils n'en reviennent pas. Je demande également l'avis de Jérôme Henry, le vice-consul de Boston, qui tombe des nues ! Tous m'encouragent à partir quand même. « Nous ferons intervenir l'ambassade », me promet Henry.

C'est donc décidé, je rentre. Je suis très nerveux à l'idée de remonter dans un avion et de devoir repasser les contrôles. J'ai peur qu'au dernier moment on m'arrête de nouveau... C'est seulement au moment du décollage, qu'enfin je me détends.

Le 17 septembre 2014, j'atterris à Paris. 493 jours se sont écoulés depuis mon arrestation. Papa est là pour m'accueillir. Aussitôt nous fonçons en direction de la maison. J'arrive juste à temps pour venir chercher mes deux petites filles à la sortie de l'école. Je conserverai longtemps le souvenir de leur stupéfaction, et de leurs grands yeux ébahis quand elles m'aperçoivent devant la porte de leur établissement. Au fil des jours, j'essaie de retrouver une vie normale. Enfin, presque. Ce n'est plus ma vie d'avant. Ce qui était naturel, simple, évident, ne l'est plus tout à fait. Je dois me reprogrammer, réapprendre nos habitudes familiales, regagner ma place de père, et celle de mari. Cela va s'avérer beaucoup plus difficile que prévu. La prison laisse des traces indélébiles. Je suis désormais un papa et un mari sans travail.

Le 2 octobre 2014, je vais m'inscrire à Pôle emploi, pour la première fois de ma vie.

XXXVI

Ma rencontre avec Matthieu Aron

Il y a quelques jours, il m'a laissé un message téléphonique. Il me dit vouloir comprendre ce qui m'est arrivé, et cherche à se procurer des informations sur la vente d'Alstom à General Electric. Je suis très méfiant. Avant d'accepter de le rencontrer, je me suis renseigné. Ma sœur Juliette aussi. Elle me rapporte l'avoir souvent entendu à la radio, avoir déjà lu ses livres et pense qu'il est « sérieux » ; il n'empêche, je m'inquiète, je suis toujours en liberté conditionnelle, je n'ai pas encore été jugé et je vis donc sous la menace constante d'un retour possible derrière les barreaux. Si les procureurs américains apprennent que je me confie à la presse, je crains qu'ils ne me le fassent payer très cher. Cela fait trois semaines maintenant que je suis revenu de mon exil américain, je devrais me sentir heureux et soulagé, mais j'ai du mal à retrouver un semblant de sérénité. Je vis constamment sur le qui-vive. Lorsque j'étais emprisonné à Wyatt, j'avais inventé un code secret pour communiquer avec mes proches. Nous avons choisi en commun un livre. Avec une cinquantaine de personnages auxquels nous avons attribué des chiffres et des lettres. Grâce à ce cryptage je pensais pouvoir échanger des lettres « sécurisées ». Mais le dispositif que j'avais mis au point s'étant révélé à peu près impossible à mémoriser, nous ne l'avons jamais utilisé...

En ce moment, je suis dans le même état de stress. Qu'est-ce que j'ai à gagner à rencontrer ce journaliste ? Ne va-t-il pas me piéger ? D'autres ont essayé de me joindre ou de contacter Clara et jusqu'à présent, nous les avons tous éconduits. Finalement, même si je crains d'avoir à le regretter par la suite, je finis par accepter un rendez-vous le 9 octobre 2014.

C'est moi qui ai fixé le lieu de notre rencontre : la place du marché au centre de la vieille ville de Versailles. Je connais l'endroit. Comme cela, je pourrai vérifier s'il n'est pas venu en cachette avec un photographe.

Bon, visiblement, il est seul. Mais je me méfie encore. Aussi, au moment où je l'aborde, je reste au volant, le fais monter rapidement dans la voiture, et sans même prendre le temps de lui dire bonjour, je démarre, puis je tourne plusieurs fois dans le centre-ville pour vérifier que personne ne nous suit, avant de me diriger à toute allure vers le château de Versailles. J'ai prévu de marcher en sa compagnie, dans les immenses jardins dessinés par Le Nôtre, comme cela, je pourrai repérer plus facilement une éventuelle surveillance.

C'est dans ces circonstances un rien ubuesques – j'en prends conscience avec le recul – que j'ai fait la connaissance de Matthieu Aron (à l'époque journaliste à France Inter). Lui n'a pas l'air de s'offusquer de cette curieuse entrée en matière, il semble plutôt s'en amuser. Nous allons ensemble déambuler dans les jardins du château tout un après-midi. Depuis ma sortie de Wyatt, j'ai pris l'habitude de marcher à pas cadencés, tous les jours et durant de longues heures. Cela me calme, en plus j'ai l'impression de faire du sport... Donc nous marchons, et je parle. Un peu d'abord, puis à flot continu. Je me libère en quelque sorte. Avec quelques questions, il a su me mettre en confiance, alors je lui raconte tout : la prison, les chaînes, l'humiliation, mon abattement, mes peurs, le désarroi de ma famille, les truands, les cris, et... Alstom. De manière décousue, je lui décris comment certains marchés internationaux s'obtiennent à coups de pots-de-vin, comment la hiérarchie de l'entreprise a mis en place des procédures pour masquer ces pratiques et comment elle m'a trahie. Je lui dis surtout l'essentiel : les Américains nous ont piégés, ils ont manipulé Kron, et le P.-D.G. a préféré vendre la boîte plutôt que de faire face à une lourde peine de prison.

Je constate rapidement que Matthieu Aron connaît déjà une partie de mon histoire et n'ignore rien de la vente forcée d'Alstom à GE. La presse a pourtant fait preuve sur le sujet d'une admirable discrétion.

Un seul et court article m'aura été consacré. Sous le titre « Le cadre maudit d'Alstom », la journaliste du *Journal du dimanche*, Bruna Basini, a raconté, en juillet 2014, comment « le soldat Pierucci est tombé dans la nasse ». Un récit qui, à l'exception de ma famille et de mes amis, n'aura pas passionné les foules.

Matthieu Aron, lui, me confie avoir été alerté par une source interne au sein d'Alstom. Un cadre supérieur appartenant au cercle des dirigeants de l'entreprise a souhaité le rencontrer et lui a révélé les

dessous judiciaires de l'opération. Pour ce cadre, il n'y a aucun doute que Patrick Kron a bien été contraint de vendre sous la menace aux Américains. Et beaucoup d'autres responsables d'Alstom en seraient tout aussi convaincus. Il a également eu des entretiens avec certains responsables politiques. Tous lui ont fait part de leur indignation vis-à-vis de cette vente à la sauvette d'un des fleurons de l'industrie française. Pourquoi alors ne pas avoir déjà tiré la sonnette d'alarme ? Pour une raison malheureusement très simple, m'explique-t-il : aucun de ses interlocuteurs n'accepte d'être enregistré. Aucun même n'accepte d'être simplement cité.

Je lui confie que, malheureusement avec moi, il en sera de même. Compte tenu de ma situation judiciaire, il serait beaucoup trop risqué de sortir du bois. Je lui demande même de taire notre rencontre, d'en garder le secret le plus absolu. Il s'y engage et il tiendra parole. C'est comme cela qu'est née notre collaboration. Nous allons ensuite nous revoir de nombreuses fois. L'un et l'autre, cherchant, chacun de son côté, à trouver une preuve, un indice permettant de mettre en lumière la guerre économique menée par les États-Unis à l'encontre d'Alstom. Cela a été long. Il a fallu être patient. Très patient.

Pour l'heure, en ce début du mois d'octobre 2014, nous nous séparons après une très longue marche. Matthieu va tenter de réunir des témoignages. Et pour ma part je pars aussi à la recherche de confidences, ou de documents permettant d'étayer notre recherche devenue désormais commune.

Trois semaines après notre rencontre, je m'apprête à repartir pour les États-Unis. Mon autorisation de séjour en France qui était limitée à huit semaines touche à sa fin. Au dernier moment, neuf jours avant mon départ, je reçois un message de Stan : « Vous pouvez rester dans votre pays jusqu'au 26 janvier 2015. » La procédure visant Lawrence Hoskins a pris du retard. Je bénéficie donc de trois mois de répit.

XXXVII

Parler ou se taire

« Nous ne pourrons jamais vous proposer un travail qui corresponde au poste, au niveau de responsabilité, et à la rémunération que vous aviez auparavant. Donc il faudra vous débrouiller tout seul. » L'employé de Pôle emploi a été plutôt sympathique et réaliste, et encore, je ne lui ai pas dit que je sortais de prison et que je risquais d'y retourner de longues années ! Je me retrouve donc à quarante-six ans au chômage, sans pouvoir sérieusement postuler dans une entreprise (car en liberté conditionnelle), sans pouvoir non plus cacher mon passé (il suffit à n'importe quel recruteur, client, ou partenaire de taper mon nom sur Internet pour découvrir mon parcours judiciaire), sans avoir la possibilité de vivre de mes rentes (toutes mes économies sont passées dans la caution) et avec quatre enfants. Heureusement, Clara, elle, a retrouvé un travail en septembre, peu après son retour de Singapour

Plutôt que de me morfondre, je décide de tirer profit de mon expérience, aussi cauchemardesque soit-elle. Pendant des mois, j'ai lu, relu, analysé en détail tous les cas FCPA et, pendant ma période de probation aux États-Unis, j'ai créé une base de données, rassemblant des milliers de documents. J'ai aussi en parallèle étudié les lois anti-corruption françaises, anglaises, allemandes, suisses, espagnoles, italiennes. Or, après un rapide tour d'horizon je m'aperçois qu'en France, le marché du conseil en compliance (éthique en entreprise) est trusté en grande majorité par des sociétés américaines. Que ce soit les cabinets d'audit, les grands cabinets d'avocats, ou les agences d'intelligence économique, tous ou presque sont anglo-saxons. Il n'y a d'ailleurs rien de surprenant à cela, le marché de la compliance est né

aux États-Unis qui en ont fait un business mondial, comme pour tout. Sauf qu'il est ici question de sécurité nationale et de souveraineté économique. Il n'y a qu'à regarder la liste des entreprises poursuivies par le DOJ, que ce soit Alcatel dans les télécoms, Total et Technip dans le pétrole, ou Alstom dans l'énergie. Et ce n'est sans doute qu'un début. En septembre 2014 un site américain « FCPA Blog » listait les entreprises françaises à risque : Airbus, Sanofi, Vivendi, la Société Générale... Une grande partie des entreprises du CAC 40 vivaient, parfois sans le savoir, sous la menace d'investigations du FBI. Et pourtant, en 2014, aucun des grands cabinets d'avocats français ne possédait un département de compliance anticorruption. Seules deux associations : le Cercle éthique des affaires et le Cercle de la compliance, tentaient de porter la bonne parole auprès des entreprises.

À ma toute petite échelle, j'ai donc décidé de me lancer dans l'aventure, en créant une petite structure de conseil aux entreprises, avec deux objectifs : d'abord sensibiliser les dirigeants de sociétés, puis leur proposer plusieurs services, comme la mise à niveau de leurs procédures, la cartographie de leurs risques et la vérification d'intégrité de leurs partenaires (distributeurs, intermédiaires, fournisseurs, clients...). Pendant des mois je me suis attelé à créer mes propres outils pour être le plus performant. Fin 2014, quand j'ai débuté dans ce secteur, je me suis quand même fixé quelques règles : ne pas faire d'intervention publique et ne pas parler en « on » aux journalistes qui, maintenant que je suis rentré en France, m'assaillent de tous les côtés. Ne pas faire, non plus, de publicité sur mon nouveau job (pas de site Web, pas de promotion). Certes, dans ces conditions, il est plus compliqué de démarcher des clients, mais c'était le prix à payer.

Je me fixe donc aussi comme objectif de sensibiliser les dirigeants politiques afin de faire évoluer la loi française anticorruption. Je ne peux me résoudre à voir nos entreprises se faire littéralement rançonner par le trésor américain. D'autres, en Europe, ont d'ailleurs compris avant nous. À la suite de l'affaire British Aerospace, les Anglais ont adopté en 2010 leur propre loi anticorruption, le « UK Bribery Act ». Alors pourquoi pas ne pas procéder de manière identique chez nous après l'affaire Alstom ? Sur ce point, j'ai bénéficié de soutiens efficaces. Au premier rang : le Bâtonnier Paul-Albert Iweins par ailleurs ancien Président du Conseil national des barreaux, associé comme Markus Asshoff du Cabinet Taylor Wessing. Paul-Albert sera pendant deux ans l'un des lobbyistes les plus actifs pour faire changer la réglementation en France (via la loi Sapin 2, adoptée en décembre 2016, qui réforme les dispositifs anticorruption). Ensuite, Didier Genin, un de mes plus fidèles amis, me présente à Éric Denécé,

un ancien officier de renseignement militaire reconverti dans l'intelligence économique.

À la tête du CF2R (Centre français de recherche sur le renseignement), Éric Denécé a publié avec la journaliste Leslie Varenne en décembre 2014 un rapport accablant de soixante-dix pages. Son titre « L'affaire Alstom : racket américain et démission d'État ». Les deux auteurs y dénoncent l'argumentation fallacieuse de Patrick Kron, l'impuissance de l'État français, et s'alarment surtout des risques d'atteinte à l'indépendance de notre pays : « En matière de turbines pour les bâtiments de surface, et pour les sous-marins nucléaires de la marine nationale, écrit Denécé, General Electric après avoir absorbé le secteur énergie d'Alstom se trouve désormais être un fournisseur en situation de quasi-monopole, ce qui rendra notre flotte de guerre très largement dépendante de ses livraisons. Et, en matière de surveillance de l'espace, nous cédon également la filiale d'Alstom Satellite Tracking Systems, qui fournit nos armées, en particulier la direction du renseignement militaire (DRM), et qui contribue à l'efficacité de notre dissuasion nucléaire par la surveillance constante des satellites alliés ou adverses¹. »

Fin 2014, Éric Denécé, qui me conseille sur mon affaire, s'étonne, que, depuis mon retour en France, je n'ai pas encore été contacté par la cellule d'intelligence économique de Bercy. Avec mon accord, il prévient donc ses responsables. Son interlocuteur me croyait encore aux États-Unis... Pour des as du renseignement, ils manquent soit de réactivité, soit de moyens ! Mais qu'importe, me voilà très rapidement convoqué au ministère de l'Économie pour un débriefing complet. Je suis reçu par le patron du Service de coordination à l'Intelligence économique, accompagné d'un général, du directeur du laboratoire de recherche dans ce domaine Claude Rochet, et d'un expert juridique. Ils me confient avoir très bien identifié la manœuvre de déstabilisation d'Alstom par le DOJ, mais il leur manque des éléments clefs, que je leur fournis. Je les verrai trois fois en quelques semaines. Même si je n'ai pas le sentiment que les alertes qu'ils me disent faire remonter à leur ministre de tutelle soient d'une grande utilité, au moins, je me sens soutenu dans mon combat et cela me fait un bien fou de savoir que des fonctionnaires haut placés ont aussi compris la manipulation dont j'ai été victime. Je ne suis donc pas fou ni conspirationniste. Pendant cette période, par bouche-à-oreille, je rencontrerais d'autres interlocuteurs motivés à faire éclater la vérité, dont Marie-Jeanne Pasquette, rédactrice en chef du site d'information minoritaires.com qui défend les intérêts des petits actionnaires au sein des grandes entreprises. Elle aussi procédera à une enquête très détaillée sur Alstom.

Dès cette époque, j'ai d'ailleurs pu observer que de nombreux experts du renseignement, ou des analystes économiques, avaient parfaitement compris les enjeux de la vente. Pour autant, les autorités politiques, elles, ont laissé faire. Le 4 novembre 2014, le conseil d'administration d'Alstom autorise à l'unanimité la signature du Master Agreement (accord principal) avec General Electric. Dès le lendemain, le tout nouveau ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, qui vient de remplacer Arnaud Montebourg (parti en claquant la porte du gouvernement), donne son accord à l'opération. Macron a renoncé à exercer le droit de veto de l'État (qui lui aurait permis de bloquer cet investissement étranger en France). Un dispositif pourtant obtenu de haute lutte par son prédécesseur. Quelques semaines plus tard, il s'opposera pourtant à la vente de la pépite française de vidéos en ligne Dailymotion au hongkongais PWCC dirigé par le magnat Li Ka-shing, préconisant une « solution européenne ». Le moins que l'on puisse dire c'est que nous n'avons pas la même vision des entreprises stratégiques !

Pour que la cession de l'activité énergie d'Alstom soit définitivement sur les rails, il ne reste plus désormais qu'à la faire valider par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Alstom qui doit se tenir le 19 décembre 2014. Et c'est justement le matin du 19 décembre 2014 que France Inter diffuse la première grande enquête consacrée aux « dessous de la vente d'Alstom », en prime time, quelques heures avant l'assemblée générale qui doit se tenir dans les salons de l'Hôtel Méridien Étoile, Porte Maillot, à Paris. Matthieu Aron a finalement convaincu un cadre dirigeant de parler tout en lui garantissant l'anonymat. La citation est ravageuse : « Au sein de l'état-major d'Alstom, tout le monde sait parfaitement que les poursuites judiciaires engagées aux États-Unis contre Alstom ont joué un rôle déterminant dans le choix de vendre la branche énergie, confie ce responsable. Ces poursuites expliquent tout. C'est un secret de polichinelle. » France Inter s'appuie aussi sur les déclarations du vice-président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, Daniel Fasquelle, un député UMP, l'un des très rares parlementaires conscients des enjeux cachés de ce dossier : « Le dossier Alstom est une incroyable mystification, dit le député. On a trompé les Français. En aucun cas on a sauvé Alstom et il faut quand même s'interroger sur les difficultés d'Alstom aux États-Unis et les procès en cours. Le rachat par General Electric, c'était aussi une façon commode pour Alstom de se sortir du piège judiciaire dans lequel la société est tombée aux États-Unis. » Je me souviens parfaitement avoir entendu cette enquête à la radio ce 19 décembre 2014. Il était un peu plus de 7 heures, j'étais en voiture, en direction de la porte Maillot pour assister à l'assemblée générale d'Alstom.

XXXVIII

L'assemblée de la colère

Je sais bien que ce n'est pas raisonnable mais, pour rien au monde, je n'aurais voulu manquer cette réunion. D'autant plus qu'ils ont tout fait pour me dissuader de venir.

J'ai pourtant essayé d'être le plus discret possible, je me suis inscrit au tout dernier moment, il y a trois jours, quelques heures seulement, avant la clôture des inscriptions. Précaution dérisoire et inutile, j'ai tout de suite été repéré.

La veille à 20 h 50, j'ai reçu un email de mon avocate Liz Latif :

— Salut Fred, nous avons appris qu'il y a une réunion des actionnaires d'Alstom demain sur l'affaire GE. Dans la mesure où vous voudriez y assister, s'il vous plaît rappelez-vous nos conseils : vous ne devez pas parler publiquement et ce que vous pourriez dire pourra être utilisé contre vous par le DOJ.

Je suis sidéré par ce message. Qui donc a alerté mes avocats ? Je manifeste ma surprise auprès de Liz :

— Merci de vos conseils. Mais qui vous a demandé de me prévenir ? Le procureur ?

La réponse de mon avocate est immédiate :

— Nous vous informons de notre propre initiative !

Je crois rêver ! Ni Stan, ni Liz, n'ont jamais pris aucune initiative pour me défendre en dix-huit mois... Depuis des semaines, je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle d'eux. Et d'un seul coup, ils prennent une

initiative ! Comment ont-ils pu savoir que je m'étais inscrit, si personne ne les a prévenus ?

— Liz, je suis très surpris. Je suppose que cette assemblée générale ne fait pas la première page des journaux aux États-Unis... Qui vous a appelé à ce sujet ? Patton Boggs, le cabinet d'avocats qui défend les intérêts d'Alstom ? le DOJ ?

Puis je conclus, ironique :

— Ne vous inquiétez pas, je ne vais rien faire qui puisse mettre en péril la prise de contrôle par GE. Cordialement, Fred.

Liz Latif ne me répond pas. Notre échange par courriels s'achève. Il est 2 h 48 du matin. L'assemblée générale débute dans moins de huit heures.

Je prends bien soin d'y arriver très en avance. La mise en garde de mes avocats ne m'a pas dissuadé de m'y rendre, bien au contraire. De toute façon, je n'ai jamais eu l'intention de m'y exprimer. Je ne suis pas fou, je mesure parfaitement les conséquences d'une prise de parole. Non, ce que je désire, c'est regarder Patrick Kron et Keith Carr droit dans les yeux, et les défier silencieusement. C'est pourquoi, toute discrétion étant désormais devenue superfétatoire, je choisis de m'installer au deuxième rang, derrière l'état-major du groupe, juste dans la ligne de mire de mon ex-P.-D.G.

À mes côtés, je reconnais les représentants des actionnaires majoritaires, Bouygues et Amundi. Il y a aussi les conseils des grands fonds d'investissement, et surtout, venus très nombreux, des particuliers ne possédant que quelques titres, des habitués de ce genre de réunion, qui sont en très grande majorité d'un âge avancé. L'assemblée générale vient à peine de s'ouvrir que mon téléphone portable vibre dans ma poche. Stan m'envoie à son tour un SMS : « Ne faites rien qui puisse vous mettre en danger ! » Il est alors précisément 10 h 32 à Paris, c'est-à-dire 4 h 32 à New York. En pleine nuit, Stan est donc en alerte. Lui aussi doit avoir une sacrée pression. Pour l'heure, je ne lui réponds pas et me concentre sur les premiers mots de Patrick Kron.

À la tribune, costume bleu nuit, cravate en chevrons nacre et lilas, assis dans un confortable fauteuil en cuir blanc, il est entouré de Kareen Ceintre, la secrétaire du conseil d'administration, et de Keith Carr, le directeur juridique du groupe et membre du conseil exécutif. Keith m'a aussitôt repéré et ne me quittera pas des yeux pendant toute la durée de l'AG, de peur que je me lève pour prendre la parole. Je suis certain qu'il n'est pas pour rien dans le SMS que vient de m'envoyer Stan.

Aujourd'hui, le P.-D.G. va devoir exposer tous les détails de la vente à General Electric. Certes, le conseil d'administration a déjà donné son accord, et grâce aux actionnaires majoritaires, le vote est acquis d'avance. D'ailleurs beaucoup se sont déjà prononcés par Internet, dans les jours précédents, avant même d'avoir entendu l'exposé de Kron. Mais, le grand patron ne pourra pas se contenter, comme lors de ses interviews dans la presse, d'approximations, ou de déclarations de principe. Le document de référence remis aux participants est très précis. Et, à sa lecture, bon nombre des petits actionnaires, ou des représentants des salariés, ont dû tomber à la renverse. Contrairement à tout qui a été avancé jusqu'à présent dans les médias, tant du côté d'Alstom, que de celui de General Electric, il ressort que les Français ont bel et bien donné les clefs de la boîte aux Américains. La pseudo « alliance » tant vantée par nos responsables politiques est une pure illusion. Ce n'était qu'un tour de passe-passe destiné à tromper l'opinion publique. L'accord qui a été signé n'est pas un partenariat à 50/50. En effet dans les deux premières co-entreprises (Réseaux et Hydraulique) Alstom détient 50 % moins une action. En clair le pouvoir appartient à GE qui, de surcroît, nomme les directeurs financiers. Pour la troisième co-entreprise, celle qui a en charge le secteur du nucléaire, le montage est plus complexe. Compte tenu des intérêts stratégiques en jeu, l'État français a voulu être représenté pour avoir un droit de veto. Mais cela ne change rien au fond puisque GE est majoritaire en termes d'actions (80 %) et de droit de vote. En définitive, dans les trois co-entreprises, l'américain possède tous les pouvoirs : organisationnels, stratégiques et financiers. Il est de plus prévu que, dans une période allant de septembre 2018 à septembre 2019, Alstom puisse revendre ses parts dans les co-entreprises à un prix garanti¹. Tout se passe comme si un désengagement d'Alstom dans le secteur de l'énergie avait déjà été programmé. Voici ce qu'est en réalité « l'alliance » tant vantée par nos gouvernants.

Patrick Kron annonce également qu'Alstom est en train de finaliser un accord avec le DOJ. La société a finalement décidé de plaider coupable et accepte de régler une amende. Le DOJ en a fixé le montant : environ 700 millions d'euros. Mais, une fois encore, le montage final ne correspond pas aux prévisions. Le Department of Justice refuse que cette énorme somme soit réglée par GE. Cette pénalité devra donc être payée par Alstom (ou ce qu'il en restera). En soi, cela ne m'étonne nullement, j'ai toujours considéré que cette partie de l'accord était illégale. Il est juste très surprenant que les autorités américaines n'aient pas fait connaître leur désapprobation beaucoup plus tôt. Par leur mutisme, elles se sont rendues complices de l'entourloupe montée par GE et Alstom, qui n'avait en réalité qu'un

seul but : écarter Siemens.

Mais, ce n'est pas tout. Puisque Alstom va devoir déboursier 700 millions d'euros de plus, le prix d'achat de 12,35 milliards d'euros, négocié en juin, devrait donc, en toute logique, être augmenté de la même somme pour ne pas pénaliser la société française. Sauf que, contre toute attente, Patrick Kron révèle que le prix de cession restera le même. Et pour se justifier, il utilise un argument que même un enfant de cinq ans ne goberait pas. : GE va racheter quelques actifs à Alstom pour une valeur d'environ 300 millions. Quant aux 400 millions restants, eh bien, le P.-D.G. les considère comme négligeables. « Ils s'inscrivent, dit-il, dans les 3 % de la marge d'ajustement classique dans un deal d'une telle ampleur. » Un commentaire qui suscite quelques réactions dans l'assemblée. « Vous mélangez les choux et les carottes », s'emporte Marie-Jeanne Pasquette de minoritaires.com, qui dénonce « un véritable tour de bonneteau ». En quelques minutes, les petits actionnaires viennent de réaliser qu'Alstom a perdu en réalité... près d'1,4 milliard d'euros : les 700 millions de l'amende, plus les 700 millions que GE ne paiera pas. Et, cerise sur le gâteau, le conseil d'administration propose d'octroyer à Kron un bonus exceptionnel de 4 millions pour avoir mené à bien cette négociation. Les Américains doivent pouffer de rire !

J'ai du mal à me contenir. J'ai envie de me lever et de crier ma rage. Quatre millions de bonus pour avoir vendu un fleuron de l'industrie française ! Quatre millions pour avoir laissé prospérer un système de corruption pendant plus de dix ans ! Mais dans quel autre pays que la France, une telle aberration pourrait se produire ? Chez nous, la consanguinité au sein des conseils d'administration est telle, que tout le monde se tait. L'exact contraire de l'Allemagne, où en 2008, le patron emblématique de Siemens s'était fait virer comme un malpropre, puis avait été poursuivi par sa propre entreprise, quand sa société avait dû payer une amende de 800 millions au DOJ. Mais, ici, en France, on donne un bonus à Kron. Et cela n'émeut personne. Pas de réaction de la presse spécialisée, pas de réaction de Bercy ou du gouvernement, pas de réaction des fonds majoritaires, pas de réaction de Bouygues, l'actionnaire principal d'Alstom, pas de réaction non plus de l'AMF (Autorité des marchés financiers). Seuls quelques petits actionnaires se font entendre.

Le premier à passer à l'attaque, un certain Bulidon, hante les assemblées générales depuis plus de dix ans. Il ne prend pas de gants : « Je vais être très agressif, je voterais contre cette résolution car elle représente la vente des deux tiers de nos activités. » Et Bulidon de poursuivre de plus en plus amer : « Vous avez toujours promis de ne jamais vendre Alstom à la découpe, par appartements, c'est pourtant

ce que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui. » Puis, il porte l'estocade : « Pour vous remercier d'une "si belle opération", le conseil d'administration vous accorde un bonus de 4 millions d'euros. Monsieur Kron, si vous avez une conscience professionnelle : renoncez à ce bonus, et remettez votre démission ! » Pour toute réponse, Patrick Kron esquisse un demi-sourire. À la tête du groupe depuis plus de dix ans, il en a vu et entendu bien d'autres. Il doit pourtant reconnaître que M. Bulidon, bien que très énervé, n'a pas tout faux : « Les co-entreprises sont ce qu'elles sont, admet-il. Elles vous sont décrites dans le document de présentation. Cela dit, oui. Oui, le contrôle opérationnel sera assuré par GE, mais c'est indispensable... C'est normal. » Le P.-D.G. reconnaît donc sans ambages qu'il vend, et qu'il est « normal » que l'acheteur contrôle ce qu'il a acquis. Rien de plus naturel. Mais, pourquoi, dans ces conditions, s'être arrangé avec cette vérité jusqu'à cette assemblée ? Un investisseur sur les marchés, René Pernollet, se saisit du micro : « J'ai entendu ce matin à la radio (dans l'enquête réalisée par Matthieu Aron sur France Inter) que les poursuites judiciaires américaines avaient joué un rôle dans votre choix de vendre. Est-ce exact, monsieur le président ?

— O.-K., O.-K., marmonne Patrick Kron, je peux toujours me faire engueuler, mais si nous sommes rentrés dans ce deal avec GE, c'est parce qu'il y avait un fort risque de tempête. » Puis, redevenu faussement bienveillant, il poursuit : « N'allez pas vous arracher le cerveau pour trouver des arguments qui n'existent pas. C'est un bon deal. C'est quand même terrible cette sorte de masochisme ! »

De qui parle-t-il ? De cet investisseur qui ne pose qu'une question somme toute très naturelle ? Ou de lui-même qui tente de nous faire croire qu'il serait bon de se faire du mal en se séparant de notre activité thermique de loin la plus rentable ? À quelques mètres de moi, j'aperçois Claude Mandard. Il représente le fonds de placement réservé aux salariés d'Alstom. À sa façon, calme et méthodique, il livre à son tour un réquisitoire : « C'est un immense gâchis industriel. En plus vous avez mené des négociations secrètes. Sans une indiscretion dévoilée par la presse, tout le monde aurait été mis devant le fait accompli. » Cette fois c'en est trop, Kron ne se contrôle plus. Il fulmine : « Le premier truc, c'est que la fuite dans la presse ça nous a foutus dans la merde ! Oui dans une belle merde ! Arrêtez de penser qu'on était en train de préparer derrière le dos de tout le monde le hold-up du siècle ! » Son coup de sang n'éteint pas la colère des petits actionnaires. Les questions se succèdent, plus accusatrices les unes que les autres. Le P.-D.G. sort alors sa calculatrice : « La vente d'Alstom, explique-t-il, va nous rapporter 12,35 milliards. Ce à quoi il faut retrancher le cash, notre investissement dans les co-entreprises,

l'opération de rachat des actions, le paiement de l'amende à venir vis-à-vis des autorités américaines... » Il n'a pas le temps de finir. « Mais, arrêtez avec vos soustractions, l'interrompt vivement un nouvel intervenant. Dites-nous simplement ce qu'il va rester dans les caisses d'Alstom ! »

Cette question, je me la suis moi-même posée. Et, le résultat est tout simplement stupéfiant, puisqu'il se chiffre à l'arrivée à... zéro ! Nous avons cédé un fleuron industriel mondial, et nous en retirons à peine des cacahuètes. Pour bien comprendre, il faut examiner chaque élément, l'un après l'autre. Le prix de vente, il s'élève effectivement à 12,35 milliards. Mais, à ces 12, 35 milliards, il faut retirer la trésorerie (1,9 milliard), l'investissement dans les co-entreprises (2,4 milliards), les plus-values offertes aux actionnaires (3,2 milliards), ne pas oublier les 3 milliards de dette à rembourser, comptabiliser l'acquisition de la branche de signalisation ferroviaire de GE (0,7 milliard), et enfin tenir compte du paiement de l'amende au DOJ (0,7 milliard). Finalement, certes la société est désendettée, mais le solde est quasi nul² !

Nul, c'est bien le terme adéquat pour traduire cette opération, qui est sans doute l'une des plus absurdes intervenue dans le monde industriel ces dernières années. Nulle et scandaleuse. Car, même si Patrick Kron s'en défend, en dénonçant des « théories absurdes et complotistes », les poursuites américaines sont bien à l'origine de la décomposition d'Alstom. Il ne cesse d'ailleurs, durant l'AG, d'être interpellé à ce sujet. Il est même questionné directement sur ma longue période de détention aux États-Unis. Prudent, le P.-D.G. préfère se réfugier derrière son devoir de réserve. « Le dossier américain n'est pas soldé, il est donc impossible que je livre quelques commentaires que ce soit, c'est strictement impossible. » À cet instant, Jean-Martin Folz, l'un des membres du conseil d'administration, croit utile d'intervenir. C'est un proche de Patrick Kron, les deux hommes se sont connus lors de leur aventure commune au sein de Péchiney. Jean-Martin Folz préside de surcroît depuis 2011 le comité d'éthique d'Alstom. L'air outré, le ton grave, il dénonce des accusations sans fondement :

« Les opérations révélées par le département de la justice aux États-Unis sont anciennes, même très anciennes, elles ne concernent pas le conseil d'administration actuel. Depuis qu'il est à la tête d'Alstom, Patrick Kron a tout fait pour que l'entreprise adopte un comportement plus que convenable. Depuis dix ans, il a vraiment tout fait pour aller dans ce sens. »

Trois jours plus tard, le président du comité d'éthique d'Alstom va recevoir le démenti le plus cinglant qu'il soit.

XXXIX

La conférence des procureurs du DOJ

Cet événement non plus je ne l'aurai manqué pour rien au monde. Je le vis en différé, mais les images sont saisissantes. Dans la journée du 22 décembre 2014, soit soixante-douze heures après l'assemblée générale extraordinaire d'Alstom, la hiérarchie judiciaire américaine convoque une conférence de presse à grand spectacle. Des dizaines de journalistes ont répondu à l'appel, et les télévisions américaines sont aussi au rendez-vous. Les images seront ensuite diffusées dans le monde entier via les plateformes des réseaux sociaux. Une caméra suit l'entrée dans la salle de conférences du vice-procureur général James Cole, qui est accompagné par Leslie Caldwell, la responsable de la division des affaires criminelles du Department of Justice. Cette professionnelle aguerrie dirige une armée de 600 procureurs. Les deux magistrats, la mine grave, l'air pénétré, bien conscients de participer à un moment historique, s'installent devant un pupitre. Un immense drapeau américain, symbole de la toute-puissance des États-Unis, trône en arrière-fond. C'est James Cole qui, le premier, s'adresse aux journalistes :

— Nous sommes ici pour vous faire part d'une décision historique qui marque la fin d'une décennie de corruption internationale. Un système de corruption a été mis en place, puis a été dissimulé par une entreprise multinationale française : Alstom.

Et le magistrat poursuit, le souffle un peu court, impressionné, semble-t-il, par l'enjeu de ce qu'il s'apprête à annoncer.

— Aujourd’hui, cette entreprise a admis qu’à partir de 2000 et jusqu’en 2011, elle avait soudoyé des responsables gouvernementaux et falsifié des documents comptables pour conclure des projets industriels à travers le monde entier. Alstom et ses filiales ont eu recours à des pots-de-vin pour obtenir des contrats en Indonésie, en Égypte, en Arabie Saoudite, à Taïwan et aux Bahamas. Au total, Alstom a déboursé 75 millions de dollars en pots-de-vin pour emporter 4 milliards de projets qui lui ont rapporté 300 millions de bénéfices.

Puis James Cole se fait moralisateur :

— Une telle faute rampante et flagrante exige une réponse forte de la loi. Je peux vous annoncer qu’aujourd’hui même, le Department of Justice a ouvert une information criminelle contre Alstom, qui est accusée d’avoir violé le dispositif anticorruption du FCPA en falsifiant ses livres de comptes¹.

Et, enfin, le magistrat annonce la décision tant attendue :

— Pour mettre un terme à ses poursuites, Alstom a accepté de plaider coupable de ces accusations. La société a admis son comportement criminel, et accepte de payer une amende de 772 millions de dollars, ce qui constitue la plus lourde amende jamais infligée dans toute l’histoire des États-Unis dans une affaire de corruption.

En quelques secondes, ce procureur américain vient d’anéantir, de pulvériser toute la défense de Patrick Kron et de son conseil d’administration. Les enquêteurs américains n’ont pas fait de l’archéologie judiciaire. Ils n’ont pas concentré exclusivement leurs investigations sur des faits « anciens, voire même très anciens » comme le soutenait il y a encore trois jours le président du comité d’éthique du groupe, Jean-Martin Folz, lors de l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Non, le DOJ a investigué sur la dernière décennie (2000-2011) et Patrick Kron préside aux destinées d’Alstom depuis début 2003. Il est donc pleinement responsable. Dans l’immense majorité des cas, c’est la filiale suisse, Alstom Prom qui s’est vu confier la mission de payer les intermédiaires. Et le FBI a réussi à se procurer tous les virements bancaires qui sont répertoriés en détail dans l’acte d’accusation. Face à ces preuves incontestables, Alstom Prom, comme la société mère Alstom SA, n’avaient donc pas d’autre option que de plaider coupable. Et d’accepter de régler l’amende gigantesque qui leur est infligée. Deux autres entités du groupe, Grid et Power, elles, s’en tirent un peu mieux. Elles ont réussi à dealer un accord de poursuites différées (Deferred Prosecution Agreement). Elles s’engagent dans les trois prochaines années à faire le ménage dans leurs rangs et à mettre en place un programme anticorruption efficace.

À l'issue de ce délai, si le DOJ considère que l'objectif a été atteint, elles seront définitivement exemptées de sanctions pénales.

Lors de cette conférence de presse, James Cole revient à plusieurs reprises sur un point cardinal du dossier. Contrairement à ce que Patrick Kron a toujours soutenu mordicus, « Alstom n'a pas mis en œuvre de contrôles internes adéquats ».

En clair, si, côté face, Alstom affichait une politique irréprochable, côté pile, les pires habitudes perduraient dans l'opacité la plus absolue. Son programme de compliance n'était que de la poudre aux yeux. Et ce système, toujours selon James Cole, n'était pas le fruit de simples négligences ou de dérives individuelles, il a bien été planifié, codifié, et industrialisé.

— C'est un système à couper le souffle par son ampleur et ses conséquences pour le monde entier. Au sein d'Alstom, la corruption a été maintenue pendant plus d'une décennie, et elle a été à l'œuvre sur plusieurs continents.

Enfin, le vice-procureur général, dans une dernière intervention, lance une mise en garde beaucoup plus globale :

— Permettez-moi d'être clair : la corruption n'a pas sa place sur le marché mondial. Avec cette décision, nous envoyons un signal sans équivoque aux entreprises du monde entier.

Le message est limpide : les États-Unis assument et revendiquent pleinement leur rôle de super gendarme de la planète en matière de lutte anticorruption. James Cole remercie d'ailleurs au passage les autorités suisses, saoudiennes, italiennes, indonésiennes, anglaises, chypriotes ou taïwanaises qui ont accepté de prêter main-forte au FBI. Il n'oublie personne. Il ne manque qu'un seul pays à l'appel, la France. Et pourtant, à Paris, dès le 7 novembre 2007, une enquête (révélée par le *Wall Street Journal*) a été lancée pour « corruption passive et active d'agents publics étrangers » mais les juges – sans que j'en connaisse la raison – ne semblent s'y être jamais vraiment intéressés. Puis, en 2013, le parquet a également ouvert une seconde information judiciaire, toujours pour corruption, impliquant Alstom en Hongrie, en Pologne et en Tunisie. Mais, à nouveau, le dossier s'est embourbé.

À Washington en revanche, ces affaires ont passionné les magistrats. Les procureurs ont tout de suite saisi l'occasion de ramener dans leurs filets une nouvelle multinationale française, après Total, Alcatel, et Technip.

Au total, les amendes infligées à ces quatre grandes sociétés françaises auront renfloué les caisses du trésor américain à hauteur de 1,6 milliard de dollars. Si on y ajoute la pénalité hors norme de

8,9 milliards infligée à la BNP en 2014, pour violation d'embargo, la note de 787 millions de dollars que le Crédit Agricole a dû régler en 2015, ou bien encore le milliard de dollars versé en 2018, par la Société Générale, l'addition s'élève à plus de 12 milliards de dollars. Soit, un montant supérieur au budget annuel de la justice en France. Imaginons un instant ce que l'État pourrait faire avec 12 milliards. Prenons un exemple : le « Grand plan pour éradiquer la pauvreté » présenté par Emmanuel Macron en septembre 2018. Il se chiffre à 8 milliards d'euros...

Retour à Washington. Lors de la conférence à grand spectacle qu'ils ont orchestrée, les procureurs se succèdent à la tribune. C'est maintenant au tour de Leslie Caldwell, l'incorruptible du ministère de la Justice, d'apporter quelques précisions sur les enquêtes menées par ses troupes. En Arabie Saoudite, dans le cadre du projet Shoaiba, une centrale à fioul construite au bord de la mer Rouge (dont la deuxième phase a été lancée en 2004, soit bien après l'arrivée de Patrick Kron à la tête d'Alstom), l'entreprise a payé 49 millions de dollars de dessous-de-table, et a eu recours à un réseau sophistiqué de consultants extérieurs qui s'étaient tous vu attribuer des noms de code « Paris », « Genève », « Londres », « Homme tranquille » ou « Vieil ami ». Leur mission : verser de généreuses commissions à des responsables de la Saudi Electricity Company. Le groupe a aussi arrosé, sans hésiter, une... fondation d'aide à l'éducation islamique. En Égypte, de 2003 à 2011, Alstom a distribué des pots-de-vin pour obtenir des marchés auprès de l'Egyptian Electricity Holding Company (EEHC) en soudoyant le directeur général Asem Elgawhary de la société commune que EEHC avait créée avec l'américain Bechtel (qui, lui, n'a nullement été inquiété...). Aux Bahamas encore, dans l'espoir de vendre des équipements, un consultant recruté par Alstom a corrompu l'un des membres du conseil d'administration de la Bahamas Electricity. Enfin, entre 2001 et 2008, Alstom a reconnu avoir payé des pots-de-vin à des officiels taïwanais pour l'attribution de contrats liés au métro de Taipei.

Lors de cette conférence de presse, Leslie Caldwell tient aussi à justifier le montant de l'amende record infligée à l'entreprise :

— Alstom paie un prix historique en raison de son comportement criminel. Cette société, non seulement n'a pas divulgué volontairement ses fautes, mais elle a, en plus, refusé de coopérer véritablement durant les premières années d'enquête.

Enfin, la magistrate prononce une phrase que depuis je ne cesse de me remémorer :

— C'est uniquement à partir du moment où nous avons poursuivi

des cadres d'Alstom que l'entreprise a finalement coopéré.

Voilà, l'aveu est patent. La responsable en chef du DOJ admet publiquement que j'ai servi de moyen de pression sur mon entreprise. Je n'étais donc ni fou, ni paranoïaque. J'ai bien été utilisé comme un vulgaire épouvantail pour faire peur à la direction d'Alstom et pour la contraindre à collaborer avec le FBI. Il y aurait beaucoup à dire de cette justice qui, pour parvenir à conclure des deals mirifiques, se sert des individus comme s'ils n'étaient que de simples pions. Mais, il y a encore plus scandaleux, c'est l'attitude de mon entreprise. Ma direction, à en croire Leslie Caldwell, a donc, contrairement à ce qu'elle prétendait, « refusé de coopérer véritablement ». Dans ces conditions, pourquoi ne pas m'avoir prévenu en avril 2013 des risques que j'encourais lorsque je m'envolais vers les États-Unis ? Pourquoi Keith Carr m'a-t-il jeté dans la gueule du loup ? Je me souviens parfaitement de ces propos tenus quelques jours seulement avant mon départ :

— Tu n'as rien à craindre, tout est sous contrôle.

Comment dois-je interpréter l'attitude qu'il eut ce soir-là à Singapour ? M'a-t-il sacrifié délibérément en me « donnant » au DOJ ? Ou bien a-t-il fait preuve d'une incompétence crasse, en croyant avoir réussi à berner les Américains ? Je me suis longuement posé cette question. Je penche clairement pour la seconde hypothèse. Je les crois plus nuls que diaboliques. Mais peut-être que je me trompe...

En écoutant Leslie Caldwell, je m'interroge aussi : que serait-il advenu si Alstom avait adopté une autre stratégie vis-à-vis du DOJ ? Comment la partie judiciaire aurait-elle tourné si l'état-major en 2010 avait reconnu ses erreurs ? Je sais qu'il n'est jamais bon de réécrire l'histoire, mais on peut raisonnablement émettre trois probabilités : 1 – l'amende aurait été incontestablement moins élevée ; 2 – le groupe n'aurait pas été à ce point déstabilisé ; 3 – le DOJ n'aurait pas eu besoin de m'interpeller. Rappelons que les Américains n'ont procédé à aucune arrestation dans les affaires Marubeni, Total, Technip, British Aerospace... et dans bien d'autres cas similaires à celui d'Alstom.

Oui, un tout autre scénario aurait pu être écrit.

Et à cette date, j'ignore encore ce que Matthieu Aron va découvrir lors de son enquête journalistique. Il va réussir à recueillir les confidences de Fred Einbinder, l'ancien directeur juridique d'Alstom. L'avocat américain installé en France depuis une trentaine d'années a d'abord dirigé les services juridiques de Vinci, avant d'occuper les mêmes fonctions au sein d'Alstom où il a été maintenu à son poste

jusqu'à la toute fin de l'année 2010, avant d'être mis sur la touche, au profit de Keith Carr.

Selon Fred Einbinder, les véritables ennuis judiciaires d'Alstom remontent en réalité au milieu des années 2000. C'est en Suisse que la machine à corruption a commencé à se dérégler. En 2004, des auditeurs financiers KPMG travaillant pour la commission bancaire helvétique procèdent à l'audit de Tempus Privatbank AG, une modeste banque privée. Son patron, Oscar Holenweger, est placé en détention provisoire, soupçonné de blanchir de l'argent pour les cartels de la drogue sud-américains. À l'occasion d'une perquisition au domicile de sa secrétaire, les enquêteurs découvrent qu'Oskar Holenweger fait aussi transiter des fonds pour Alstom au Lichtenstein, à Singapour, à Bahreïn ou en Thaïlande. Les transactions sont retranscrites à la main pour éviter de conserver des traces sur les ordinateurs.

Les Suisses vont investiguer durant plusieurs années, avant de s'intéresser de très près à la filiale helvétique du groupe. Ils transmettent également des informations à des pays amis : la France, l'Angleterre, et les États-Unis. Si, à Paris, l'enquête ouverte en 2007 restera au point mort, il en va tout autrement ailleurs. En Suisse tout d'abord, cinquante agents du Ministère public de la Confédération, et de la Police judiciaire fédérale procèdent à une vague de perquisitions à Baden, dans la région de Zurich, et en Suisse centrale. Les Suisses lancent même un appel à témoin, en mettant en place un numéro spécial destiné à recueillir des témoignages contre Alstom. En Angleterre, les limiers du SFO, l'unité anticorruption britannique, frappent, eux, un grand coup le 24 mars 2010. Nom de code de cette opération de l'autre côté de la Manche : Ruthénium, un métal de la famille des platines, réputé très résistant, mais qui peut être cassant à température ambiante. Et, les policiers anglais, pour « casser » Alstom, déploient d'énormes moyens. Ils mobilisent 150 inspecteurs, et perquisitionnent les domiciles des trois dirigeants de la filiale britannique du groupe : son directeur, son directeur financier, et son directeur juridique (qui décédera d'ailleurs le lendemain de sa garde à vue d'une crise cardiaque). Enfin, toujours à la même époque, aux États-Unis cette fois-ci, les procureurs du DOJ s'emparent également du dossier.

À la fin des années 2000, les autorités américaines, suisses et anglaises décident de coordonner leurs enquêtes. Les Suisses investiguent sur des contrats passés en Lettonie, Tunisie et Malaisie. Les Anglais se concentrent sur l'Inde, la Pologne, et la Lituanie. Les Américains, eux, qui ont la possibilité d'enquêter partout où ils le souhaitent grâce à leur loi extraterritoriale, se réservent le « reste du monde ». Sans oublier les Italiens qui, à l'instar des Brésiliens, ont

également déclenché des informations judiciaires contre Alstom, et enfin, la Banque mondiale qui soupçonne le groupe de corruption dans le cadre d'un marché passé en Zambie. Fred Einbinder, directeur juridique d'Alstom, se souvient de l'ambiance qui régnait durant cette période au siège à Levallois : « Nous avons l'impression d'être cernés de partout. » Et cet avocat de formation va aller de découvertes en découvertes : « Compte tenu de ma position, j'ai pu avoir accès à la procédure suisse, et j'ai examiné l'ensemble des contrats. Je les lisais, et les relisais six à huit heures par jour. J'ai dû analyser 100 à 150 contrats. J'estime que la totalité des marchés ont été obtenus par de la petite, de la moyenne ou de la grande corruption. » Pour faire face à ce tsunami judiciaire, le directeur juridique constitue donc une Task Force de conseillers juridiques et d'avocats. Ils sont si nombreux que pour s'y retrouver, et pour pouvoir organiser leur coopération en bonne intelligence, il doit établir un organigramme. Le document est daté du 26 novembre 2010. Il comporte les noms d'avocats anglais, suisses, brésiliens, américains, français, polonais et italiens. Au total ils sont 39 à travailler sur les dossiers de corruption d'Alstom, mais la plupart des cadres dirigeants comme moi l'ignorent à cette époque.

« Côté français, se souvient Fred Einbinder, c'était assez délicat. Nous avons plusieurs conseils pour la société, mais assez rapidement, l'un d'entre eux, Olivier Metzner (un ténor du barreau, aujourd'hui décédé), a pris l'ascendant sur les autres. Des réunions de travail se sont déroulées à son cabinet. Cela me dérangeait, car Metzner était également l'avocat officieux de Patrick Kron lui-même, et il y avait pour moi un risque fort de conflit d'intérêts. »

Mais Fred Einbinder a d'autres soucis. Il a en particulier une obsession qui vire au cauchemar : l'enquête américaine. Formé aux États-Unis dans des cabinets spécialisés en compliance, il n'ignore rien de la puissance de feu du DOJ et de ses méthodes.

« Ils ont pris contact avec nous durant le premier trimestre de 2010. Le message était simple, vous êtes une *target* (une cible). En clair, il nous faisait savoir que nous étions sous investigation, et ils nous invitaient à coopérer. »

C'est une des caractéristiques des Américains. Ils commencent toujours par solliciter les grandes entreprises, et leur proposent un marché clefs en main, précise Einbinder : « Soit vous coopérez totalement, renoncez à faire jouer la prescription, procédez vous-mêmes à une enquête interne, et acceptez de vous auto-incriminer, en dénonçant vos propres employés ; soit vous refusez d'entrer dans le deal, mais vous avez alors le FBI à vos basques. »

Ce système judiciaire est aux antipodes de nos principes judiciaires.

En France, aucun avocat ne conseillera à son client d'apporter à l'accusation des éléments à charge. Bien au contraire, il incitera plutôt son client à les dissimuler. Mais Fred Einbinder a été formé à l'anglo-saxonne, c'est pour cela que dès le début de l'année 2010, il recommande à plusieurs reprises à Patrick Kron, avec qui il a de nombreux entretiens en tête à tête, d'accepter les règles fixées par le DOJ.

« Au début, le P.-D.G. ne voulait rien entendre, c'est un homme colérique. Il refusait de reconnaître notre responsabilité, il voulait même poursuivre les procureurs en justice... c'était une pure folie. Moi, j'insistais et j'insistais encore, je lui disais : viens avec moi à Washington. »

Finalement, en avril 2010, Patrick Kron se déplace aux États-Unis avec Fred Einbinder pour rencontrer un cabinet, Winston Strawn, spécialisé dans le traitement des affaires de corruption. L'entretien se déroule bien, le président donne son accord pour confier l'affaire aux avocats, dont la maison mère est à Chicago. Ceux-ci procèdent comme à leur habitude : ils diligentent une enquête interne au sein d'Alstom. À cette époque, Patrick Kron pense avoir juste autorisé un audit, comme il s'en pratique régulièrement au sein des grands groupes. Quelques mois plus tard, il ne peut cacher son irritation lorsqu'il découvre que les avocats américains ont procédé à des investigations poussées. En particulier ils ont interrogé de nombreux cadres, en les poussant à révéler des faits frauduleux.

Le 10 décembre 2010, le cabinet Winston Straw fait parvenir une lettre à Fred Einbinder et Patrick Kron, avec une seule et unique recommandation : coopérer au plus vite avec le DOJ ! Au fil de leurs investigations, ces experts ont déjà mis au jour le paiement de pots-de-vin en Arabie Saoudite, et ils ne doutent pas que le FBI en fera de même. Le P.-D.G. prend alors une décision radicale, il se sépare de ce cabinet juridique beaucoup trop curieux et entreprenant à son goût. Puis il remercie Einbinder, son directeur juridique, en lui proposant un simple poste de conseiller, pendant un an, le temps qu'il puisse bénéficier d'un départ à la retraite, et nomme à sa place Keith Carr.

Comment Alstom a-t-il ensuite géré cette affaire en interne ? C'est un mystère. Keith Carr² s'est montré très discret, et fort peu d'informations ont fuité.

L'entreprise a probablement espéré pouvoir éviter l'orage. Il est vrai qu'à ce jour, les poursuites en Europe ont finalement eu peu de conséquences. En Angleterre, à l'été 2018, aucun jugement n'a encore été prononcé, même si sept employés ou ex-employés ont été mis en examen. En Suisse, en 2011, l'entreprise s'est certes vu imposer une

mesure d'ordonnance pénale et a été condamnée à une amende de 2,5 millions de francs suisses, doublée d'une créance compensatrice de 36,4 millions, mais cette peine demeure somme toute légère. Un an plus tard, en 2012, la Banque mondiale, elle, a placé sur liste noire deux filiales d'Alstom (dont Alstom Suisse) pour une période de trois ans, et a infligé une amende de 9,5 millions de dollars au groupe. Quant au Fonds Souverain Norvégien (le plus gros fonds d'investissement au monde), il a préféré se retirer dès 2011 de l'actionnariat d'Alstom, en raison de « problèmes endémiques de corruption ». Incontestablement, ces sanctions ont terni la réputation de l'entreprise, mais à aucun moment, elles n'ont menacé sa survie. Patrick Kron a-t-il cru qu'il passerait encore au travers des gouttes aux États-Unis ? Son erreur monumentale de jugement, je l'ai payée très cher. Sans parler des salariés d'Alstom et des Français qui ont vu disparaître une de leurs rares très grandes multinationales dans un secteur stratégique.

IV

Wyatt

Comment décrire le centre de détention de Wyatt ? Vue de loin, ou vue du ciel, cette prison ressemble à un bâtiment administratif ordinaire de cinq étages, qui ne se distingue en rien des autres immeubles qui l'entourent. Mais plus on s'en approche, plus on découvre qu'il s'agit en réalité d'un authentique blockhaus. Un sarcophage de béton. Avec en façade, en lieu et place de fenêtres, de minuscules fentes de quinze centimètres de large sur quatre-vingts centimètres de haut. Des meurtrières qui vous glacent le sang parce qu'en les voyant, on ne peut s'empêcher de penser que la lumière du jour doit avoir bien du mal à passer. On se dit aussi qu'une fois entré là-dedans, tout peut arriver. Wyatt est coupée du monde. Entourée par une double clôture, un champ de barbelés, et des caméras de surveillance installées tous les dix mètres. Les véhicules qui y pénètrent sont toujours blindés. Wyatt n'est pas une prison ordinaire, c'est un centre de détention de haute sécurité.

Les Américains classent le niveau de protection de leurs prisons sur une échelle de un à quatre. Les établissements de niveau 1, appelés « camps », sont habituellement réservés aux *white collar criminals* (« criminels en col blanc ») jugés coupables de crimes financiers. Ces camps sont équipés de salles de gymnastique, et souvent de courts de tennis, les gardiens y sont peu nombreux, les mesures de surveillance réduites au minimum. Les centres de sécurité 2 sont, eux, destinés aux courtes peines et aux prisonniers non violents. Puis viennent les centres de détention, dits moyens, classés au niveau 3, et enfin les établissements de haute sécurité. Wyatt appartient à cette catégorie. C'est dans cette prison que sont regroupés les criminels les plus

dangereux du Connecticut, du Massachusetts, du Rhode Island, du Maine et du Vermont. Ils y sont incarcérés dans l'attente de leurs procès. Wyatt ne dépend donc pas du *Bureau of Prison* qui regroupe les pénitenciers fédéraux où sont incarcérés les prisonniers déjà jugés. Wyatt est gérée par une société privée placée sous le contrôle du *Bureau of Prison*. Le centre accueille en moyenne six cents détenus qui sont, comme c'est l'habitude aux États-Unis, répartis dans des *pods* (« quartiers ») en fonction de critères variés (appartenance à un gang, âge, dangerosité, origine ethnique, etc.). On y décomptait en 2013, selon le rapport annuel de l'administration de Wyatt, 39 % d'Hispaniques, 36 % d'Afro-Américains et 25 % de Blancs caucasiens. Le même rapport souligne que, lors de cette année 2013, plusieurs cas d'abus sexuels ont été signalés parmi les détenus mais qu'ils n'ont pas été élucidés. Toujours durant cette même période, deux détenus y ont trouvé la mort dans des circonstances si troublantes que les familles des victimes ont décidé de porter plainte.

C'est donc dans ce centre ultra-sécurisé que le Department of Justice a décidé de m'emprisonner. Je ne suis pourtant ni un récidiviste, ni un détenu dangereux. Ce choix est contraire à toute logique carcérale. Mais personne ne me fournira jamais la moindre explication.

Ce 15 avril 2013, lorsque notre convoi franchit les portes, nous sommes bloqués par un premier sas de sécurité, avant qu'une grille ne se soulève et que nous puissions avancer jusqu'à un second sas. Là, on me fait descendre de la fourgonnette ainsi que les deux autres passagers dont je n'ai toujours pas réussi à comprendre le sabir. Qu'importe, il faut avancer. En sautillant toujours – puisque nous sommes toujours enchaînés –, nous franchissons successivement trois portes blindées pour atteindre enfin la salle R&D (*Receive and Discharge*, littéralement « recevoir et décharger ») du bâtiment qui gère les entrées et sorties de prisonniers. Cette pièce comprend un comptoir derrière lequel l'intendant, chargé de réceptionner les arrivants, est assis, un portique de sécurité pour détecter les métaux, semblable à ceux que l'on peut apercevoir dans les aéroports, deux cabines destinées aux fouilles corporelles, et une chaise spéciale utilisée pour y attacher les détenus les plus violents. Les gardiens nous retirent les menottes. Et nous devons nous mettre, une nouvelle fois, complètement nus. C'est ma quatrième fouille corporelle depuis mon arrestation et comme je ne me suis pas lavé depuis mon départ de Singapour – deux jours ! – je dois certainement dégager une odeur repoussante. Je pue mais, curieusement, je n'éprouve pas la moindre honte. Il a suffi de quarante-huit heures pour que je commence à perdre mes repères les plus élémentaires. Tout est devenu flou. Je flotte, comme si je me déplaçais dans une autre dimension...

Je réagis à peine quand les gardiens nous donnent notre paquetage. À Wyatt, l'uniforme des nouveaux arrivants est de couleur kaki, comme dans toutes les prisons fédérales américaines, sauf lorsqu'on est au trou où la couleur est orange. Nous avons aussi droit à quatre caleçons, quatre paires de chaussettes, quatre tee-shirts, deux pantalons, une paire d'espadrilles, et une paire de tongs. Mis à part les chaussures, tout est usagé et élimé à force d'avoir été porté. Les surveillants me tendent également mon badge orné de ma photo qu'ils viennent de prendre devant une grille indiquant ma taille comme dans le film *Usual suspect*. Il porte le numéro 21613.

Il faut maintenant remplir le questionnaire d'admission qui inclut une liste de contacts à mentionner avec leurs numéros de téléphone. Soudain, je comprends que je ne connais aucun des numéros de téléphone de mes proches par cœur, même pas celui de Clara à Singapour qui vient juste d'en changer. Je n'ai pas plus de moyen de contacter mon avocate. Je sens la panique qui monte. La très peu professionnelle Liz Latif n'a même pas pris la peine de me laisser ses coordonnées. Le seul « officiel » américain que je peux appeler, parce qu'il a eu la bonne idée, lui, de me laisser sa carte de visite, c'est Seth Blum, l'inspecteur qui m'a reçu au siège du FBI. Je dois le joindre, à tout prix. Le prévenir, lui faire savoir où je suis. Pas question, s'énervé le gardien, un Hispanique au visage émacié. J'insiste. J'essaie d'expliquer la situation à mon geôlier. Ce qui l'énervé un peu plus. Il m'enferme dans une cellule avec les deux autres passagers du fourgon. Puis revient au bout d'une heure. Dieu seul sait pourquoi, il a changé d'avis. C'est d'accord, je peux passer un coup de fil, mais un seul et vite. Je prie pour que Seth décroche, ce qu'il fait. Ma chance s'arrête là. Il est dans le train le ramenant de New York à Washington et avant qu'il n'ait eu le temps de me donner les coordonnées de Liz, la ligne est coupée. J'ai juste eu le temps de lui expliquer mon problème ! Évidemment, je demande au gardien de rappeler.

— T'es pas à l'hôtel, connard ! Un coup de fil on a dit, pas deux ! Allez fous le camp !

J'explique, je supplie presque... Rien n'y fait.

— Un seul coup de fil ! Et si tu continues à faire le malin, je te mets au trou ! hurle le surveillant.

J'ai du mal à ne pas exploser. Mais le ton employé par ce maton à l'air vicieux ne souffre aucune discussion. Je vais donc devoir faire sans.

Avant de quitter la « salle des arrivants » pour rejoindre le quartier qui lui est assigné, chaque détenu se voit confier une brosse à dents

avec un petit dentifrice, un savon, une petite bouteille de shampoing, deux serviettes, un matelas en plastique d'une épaisseur de cinq centimètres, une paire de draps, et une couverture de couleur marron. Je suis incarcéré dans le pod D, l'un des plus vétustes de la prison. À Wyatt, les pods sont organisés autour d'une salle commune, entourée de cellules. Le pod D en compte une vingtaine. Chacune peut accueillir quatre détenus. Pour le moment, je partage la cellule numéro 19 avec mes deux compagnons de convoi. Nous avons intérêt à nous entendre car le règlement interne de la prison stipule que, durant les soixante-douze premières heures de notre détention, nous n'aurons pas le droit de sortir de notre cellule, excepté pour prendre le petit déjeuner, les repas du midi et du soir, à 7 h 50, 12 h 20 et 17 h 20. En dehors des passages par la salle commune qui sert de réfectoire, nous allons donc, durant cette première étape de l'incarcération, devoir rester enfermés tous les trois près de vingt-deux heures par jour, dans un espace de onze mètres carrés...

La cellule est équipée d'une petite table de fer, d'un lavabo, d'un w.-c., de deux tabourets scellés au sol et de deux lits superposés. Les cellules ont été construites pour héberger deux personnes, mais, à cause de la surpopulation carcérale, elles en hébergent maintenant quatre. Les w.-c. ne disposent d'aucune porte de séparation. La seule façon d'obtenir un peu d'intimité pour faire ses besoins est d'attendre que les gardiens actionnent l'ouverture automatique de la porte de la cellule à l'heure des repas. Vos codétenus peuvent ainsi patienter quelques minutes à l'extérieur dans le couloir et vous laisser tranquille...

L'Asiatique s'installe sur la couchette située au-dessus de la mienne, et le grand Noir s'allonge en face de moi. Heureusement, mes camarades de cellule sont plutôt de bonne compagnie. Ils ont compris que je ne pipais rien à ce qu'ils me racontaient. Alors, ils me parlent plus lentement, en soignant leur vocabulaire. Nous passons le temps en nous racontant nos histoires respectives. Cho a eu un destin singulier. C'est un réfugié politique vietnamien qui, après avoir vécu l'enfer dans des camps de transit en Malaisie, est parvenu à émigrer aux États-Unis, à San Francisco, en 1991. Avec ses maigres économies, il ouvre un premier restaurant, puis un second, et finit par faire fortune dans la restauration.

— J'avais réussi à mettre de côté 2 millions de dollars ! me confie-t-il. Et puis j'ai déconné, j'étais un dingue du casino. J'ai tout perdu et, pour me renflouer, je me suis mis à fabriquer de fausses cartes de crédit.

Cho est arrêté une première fois et écope d'une peine de deux ans

de prison qu'il purge en Californie. Après sa sortie, il replonge. Jusqu'à perdre, sur les tapis verts, la somme astronomique de 12 millions de dollars ! À nouveau, il est interpellé pour une fraude de grande ampleur, et risque maintenant une peine de dix ans.

Mason, lui, a un parcours plus « classique ». Il a grandi dans le quartier noir de Hartford, la capitale du Connecticut. Un père inconnu, une mère droguée... Mason n'a que quatorze ans lorsqu'il intègre un gang et s'initie au trafic de cocaïne depuis le Texas. Il fait un premier séjour de six ans derrière les barreaux et, dès sa sortie, il devient membre des « 666 », une secte musulmane réservée aux Noirs, ouvertement raciste vis-à-vis des Blancs et qui se vante d'imposer sa loi jusque dans les prisons. Puis il est de nouveau condamné à huit ans de réclusion. Mais entre deux incarcérations, il a réussi l'exploit de faire quatre enfants à quatre femmes différentes en deux ans. Il est très fier de nous expliquer que ce sont quatre femmes « très bien » :

— L'une est même gardienne de prison ! La deuxième est employée dans le service de sécurité d'un musée ; la troisième, serveuse chez Mc Donald ; et la quatrième est stripteaseuse dans un club de Hartford. Et tenez-vous bien, ajoute-t-il hilare, aucune ne me réclame de pension alimentaire !

Lors de cette première journée à Wyatt, mes codétenus m'initient aussi aux codes de la prison. Alors que je suis penché au-dessus du lavabo pour me laver les dents et que je recrache ma salive dans l'évier, Mason se met à me crier dessus. Il m'insulte même.

— Tu ne peux pas cracher. Tu n'as pas le droit. Tu dois faire cela dans les chiottes. Tu ne peux pas cracher là où on va se laver !

Je vais vite comprendre que les prisonniers sont très à cheval sur les questions d'hygiène.

— C'est pareil quand tu pisses. Tu dois t'asseoir, et pisser comme une femme, me sermonne Mason. Tu comprends, il ne faut pas en foutre partout. Tu ne pisses jamais debout. Et si t'as envie de péter, c'est pareil. Tu vas sur les chiottes et tu actionnes la chasse d'eau, pour qu'elle aspire l'odeur, c'est compris ?

Le message est bien reçu. Il y a d'ailleurs une logique à toutes ces règles. Je vais les apprendre peu à peu. Mes codétenus savent d'expérience que si, dans la cellule, l'un d'entre nous tombe malade, les risques d'infection sont très importants. L'aide médicale à Wyatt est inexistante ou presque. Je m'en rendrais compte très vite, et à mes dépens. Juste avant de m'envoler pour New York, en disputant ma dernière partie de tennis – avant très longtemps – j'avais été victime d'une sérieuse rupture des ligaments externes et internes de la cheville

droite. J'ai donc pris l'avion en pouvant à peine marcher (je vous laisse d'ailleurs imaginer ce que j'ai ressenti lorsque je devais sautiller pour me mouvoir avec mes chaînes). Lors de mon arrivée à Wyatt, malgré mes demandes répétées, je ne recevrais aucun véritable soin, à l'exception d'un cachet d'aspirine.

Même si Cho et Mason, sont d'un naturel plutôt sociable, ces premières heures de détention me semblent interminables. Pas de musique, ni bien sûr de télé, pas de cahier, pas de stylo, pas de livre. Le seul document que j'ai pu garder est un résumé de l'acte d'accusation que Liz m'a remis au tribunal. À sa lecture, je replonge au début des années 2000, l'époque où a été négocié ce satané contrat indonésien qui me vaut d'être aujourd'hui d'être enfermé dans cette cellule de onze mètres carrés.

XL

Le plaider-coupable d'Alstom

Le système judiciaire américain, aussi inique qu'il soit, possède au moins un mérite : il est relativement transparent. De nombreuses pièces de procédures sont directement consultables sur le site internet du DOJ. C'est ce qui m'a permis de me constituer une abondante jurisprudence sur le FCPA. Le plaider-coupable d'Alstom est donc en accès libre, et il constitue une mine d'informations extraordinaire, que bien peu de journalistes français ont exploitée. À commencer par la date à laquelle ce document a été signé : le 22 décembre 2014 (à noter que les dispositions les plus importantes ont été signées le 19 décembre 2014 soit le même jour que l'assemblée générale extraordinaire d'Alstom validant le rachat par GE). Une chose m'étonne : pourquoi cet accord n'a-t-il pas été signé plus tôt ? En effet, six mois auparavant, en juin 2014, les négociations étaient terminées, ou en passe de l'être, puisque GE connaissait déjà le montant approximatif de l'amende. C'est ce qui lui a permis de fixer un prix global d'achat d'Alstom. Pourquoi dans ces conditions le DOJ a-t-il attendu aussi longtemps pour conclure ?

À mes yeux, il n'y a qu'une explication plausible : il fallait maintenir Patrick Kron à son poste, pour s'assurer que le vote des actionnaires sur la vente se déroulerait sans heurts. En effet, si le plaider-coupable avait été dévoilé plusieurs semaines ou mois avant l'assemblée générale, son contenu aurait pu provoquer un scandale et pousser Kron à la démission. Or, aux yeux des Américains, Patrick Kron seul avait un réel intérêt personnel à ce que ce deal se fasse. Mais, revenons au contenu du document. Je note que les procureurs ont cantonné leurs poursuites à cinq pays, seulement. Pourtant – je suis

bien placé pour le savoir – le DOJ a pu avoir accès à un nombre considérable de contrats de consultants passés par le groupe, pendant plus de dix ans, et dans le monde entier. Les dégâts judiciaires auraient donc pu être beaucoup plus lourds. J’y vois une nouvelle fois l’influence de GE qui n’a certainement pas voulu voir mis au pilori tous les clients indéliçats d’Alstom. Des sociétés, qui après le rachat allaient devenir ses propres clients !

J’observe aussi que la très grande majorité des 75 millions de pots-de-vin ont été versés après l’arrivée de Kron à la tête d’Alstom (en 2003). Les derniers paiements ont même été effectués en 2011, comme le soulignera la journaliste Caroline Michel dans *L’Obs*. On comprend donc mieux ce que risquait Patrick Kron s’il avait été poursuivi. En utilisant les mêmes *sentencing guidelines* que les procureurs ont employées pour calculer ma fourchette de peine (de quinze à dix-neuf ans de prison) pour ma seule implication dans l’affaire indonésienne, je n’ose imaginer quelle peine il aurait pu encourir pour la totalité des dossiers ! Il aurait bien sûr fini comme moi par plaider coupable, mais il aurait eu du mal à s’en sortir avec une peine inférieure à dix ans de prison. Le DOJ a choisi cependant de l’épargner. Du coup, trois des quatre personnes physiques mises en examen (Rothschild, Pomponi, et moi-même) le sont donc pour l’unique projet de Tarahan qui représente moins de 600 000 dollars de commissions sur un total de 75 millions. Hoskins, lui, le quatrième mis en examen, l’est également pour un autre projet indonésien. Mais, à l’arrivée, les procureurs n’ont poursuivi personne pour les 73 autres millions ! Cela démontre bien que le but des Américains n’était pas tant de punir les « coupables » que de faire plier la direction d’Alstom. Au moins, Kron aura réussi à éviter une hécatombe d’inculpations. Un petit groupe de dirigeants lui doit sans doute une fière chandelle. Et certains d’entre eux se sont partagé les millions de bonus accordés au moment de la finalisation de l’accord avec GE. Tant mieux pour eux. À la lecture du plaider-coupable, un autre « mensonge » de la direction d’Alstom apparaît aussi au grand jour. Alors que Patrick Kron s’est toujours vanté (pour mettre en avant les bonnes pratiques qu’il aurait prétendument instaurées) qu’aucun « moniteur » ne lui avait été imposé par les États-Unis, la raison est tout autre. Certes, il est courant que dans un plaider-coupable figure une clause obligeant la société qui a reconnu ses torts à accepter durant trois ans la présence dans ses murs d’un « moniteur », un contrôleur extérieur – généralement un avocat américain – chargé de vérifier que le groupe respecte bien ses engagements à ne plus corrompre. Simplement, dans le cas d’Alstom, cette mesure était inutile. En effet, en décembre 2014, le groupe était déjà sous « monitoring » de la Banque mondiale, depuis qu’il avait fait amende honorable dans un dossier de corruption en Zambie.

Enfin, je ne cesse de m'interroger sur le rôle et les responsabilités des auditeurs d'Alstom dans ce fiasco. En effet comment ont-ils pu passer à côté de 75 millions de pots-de-vin ! Et, surtout, pourquoi n'ont-ils pas insisté pour que soit provisionné dans les comptes d'Alstom le montant de l'amende que la société allait devoir payer. Comment des auditeurs ont-ils pu valider des comptes, avec une provision de quelques dizaines de millions d'euros, alors que l'amende était estimée autour du milliard de dollars ? Cela n'a visiblement pas choqué l'AMF (Autorité des marchés financiers) qui n'a pas ouvert d'enquête sur cette dissimulation d'un risque de 772 millions de dollars. Du moins, à ma connaissance. Enfin, je note qu'à ce jour Patrick Kron n'a fait l'objet d'aucune poursuite en France, alors qu'en signant le plaider-coupable, il a avoué l'une des plus gigantesques opérations de corruption à l'échelle planétaire. Dans d'autres circonstances, le PNF (Parquet national financier) se montre plus prompt à déclencher des enquêtes (comme début 2018 dans l'affaire Bolloré, où les sommes en jeu sont pourtant bien moindres que dans le cas d'Alstom).

XLI

Patrick Kron face aux députés

Un pétard mouillé. Et encore, un tout petit pétard. Moi qui croyais que les révélations des procureurs américains en cette fin décembre 2014 allaient faire en France l'effet d'une bombe médiatique... je me suis mis le doigt dans l'œil. Il y a bien quelques articles qui traitent du sujet, mais ils se limitent à un seul constat : Alstom a soldé ses comptes avec les États-Unis. Voilà, c'est tout, circulez. N'y avait-il rien d'autre à écrire ou à montrer ?

Finalement, j'ai eu bien raison de me taire. En révélant mon histoire, je me serais mis en danger inutilement. D'autant qu'aux États-Unis mon dossier judiciaire est au point mort. Je ne peux donc rien prévoir, rien planifier, je suis dans une impasse. Parfois j'ai l'impression de vivre en transit perpétuel, comme un passager qui attendrait un avion qui n'arriverait jamais.

En attendant, il est préférable que j'agisse dans l'ombre, c'est plus prudent. En ce début d'année 2015, je participe donc à plusieurs dîners sous la règle de « Chatham House » (les noms des participants demeurent secrets). L'un d'entre eux est organisé par Éric Denécé, le patron de l'agence en intelligence économique CF2R. J'y suis l'invité d'honneur. Autour de la table, une vingtaine de personnes : deux parlementaires, des hauts responsables de ministères, l'un des dirigeants de la BNP, un ancien commissaire de police reconverti dans le renseignement, un ancien capitaine d'industrie qui a été à la tête de plusieurs multinationales, et deux journalistes d'investigation. Et je serai également reçu par plusieurs états-majors de grandes sociétés cotées au CAC 40. Inlassablement, je relate mon expérience, et je mets

en garde, avec l'espoir d'être entendu.

Heureusement, quelques responsables politiques sont lucides. Ils dénoncent « une opération industrielle en trompe l'œil ». Ils ne sont guère nombreux. Une petite quarantaine de députés, en très grande majorité de droite, qui se sont unis pour réclamer à deux reprises, en juin, puis en décembre 2014, la création d'une Commission d'enquête sur la vente d'Alstom à l'Assemblée nationale. Parmi ceux qui soutiennent cette initiative, on remarque Henri Guaino, Jacques Myard ou Philippe Houillon. Mais le plus actif d'entre eux, est sans conteste Daniel Fasquelle, le député UMP du Pas-de-Calais, trésorier du parti, professeur de droit, ancien membre de la Commission d'enquête sur l'affaire Cahuzac. Cette démarche se heurte cependant à un mur. Le gouvernement s'y oppose, le PS ne bronche pas, l'UMP s'abstient. Les quarante parlementaires rebelles obtiennent cependant un lot de consolation.

La Commission des affaires économiques (aux pouvoirs plus restreints que la Commission de l'Assemblée) accepte, elle, de mener une série d'auditions sur Alstom. Les premiers débats sont prévus le 10 mars 2015.

Soyons honnêtes, je redoutais un débat pipé d'avance, des questions artificielles, des polémiques stériles... je n'ai jamais vraiment fait confiance aux politiques pour traiter des grandes questions économiques. Eh bien, j'avais tort. Les auditions vont se révéler passionnantes, même si elles n'ont pas toujours été exemptes de calculs politiques.

D'entrée de jeu, le député UMP du Pas-de-Calais, Daniel Fasquelle, marque ainsi son territoire :

— Je regrette que notre demande d'enquête n'ait pas été acceptée. C'est dommage, car les personnes auditionnées dans ce cadre auraient été obligées de prêter serment, ce qui n'est pas le cas devant cette Commission.

Aussitôt, le président socialiste de la Commission, François Brottes, le renvoie aux contradictions de son propre camp politique :

— Chaque groupe dispose d'un droit de tirage lui permettant de demander la création d'une commission d'enquête. L'UMP pouvait en faire usage si elle le souhaitait.

— Certes, rétorque Daniel Fasquelle, mais du coup vous nous proposez une série d'auditions qui me font penser à un proverbe populaire : « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. »

Fier de son bon mot, le parlementaire enchaîne ensuite avec une

série de questions pointues à l'intention de Patrick Kron. Mon ancien P.-D.G. est venu devant les députés, accompagné de son fidèle lieutenant, Poux-Guillaume, l'homme à l'origine de la prise de contact avec GE à l'été 2013.

— Monsieur Kron, pourquoi une vente aussi précipitée ? La situation financière d'Alstom – un carnet de commandes de 51 milliards d'euros, soit deux ans et demi d'activité, un chiffre d'affaires de 20 milliards d'euros, une marge opérationnelle de 7 % tirée par les activités de la branche énergie, un résultat net de 556 millions d'euros – ne justifiait nullement une telle hâte.

Puis, Daniel Fasquelle interpelle Kron pour qu'il s'explique enfin au sujet des poursuites pour corruption :

— Qu'en est-il des pressions exercées par la justice américaine sur Alstom ? On ne peut s'empêcher de rapprocher cette affaire du rachat, dans le passé, par GE d'autres entreprises sous le coup d'enquêtes judiciaires aux États-Unis : n'y aurait-il pas là un mode opératoire permettant au géant américain de s'emparer d'entreprises fragilisées par des procédures judiciaires ? C'est une question d'autant plus importante qu'elle ne concerne pas seulement Alstom, mais d'autres entreprises françaises.

Et, Daniel Fasquelle n'est pas le seul à s'interroger. À gauche également, et surtout au sein du parti communiste, des députés font la même analyse.

— Monsieur Kron, nous sommes face à une affaire grave, qui n'est rien moins que le dépeçage d'un de nos fleurons industriels, s'indigne André Chassaigne. Cette transaction participe de la mise en œuvre de la stratégie américaine de domination économique, d'une extrême gravité, pour l'indépendance de notre pays.

Comme lors de l'assemblée générale des actionnaires, Patrick Kron ne se laisse en rien démonter par cette salve de questions accusatoires.

— Je regrette, commence-t-il, de ne pas pouvoir prêter serment, mais cela ne change rien à la sincérité et à la transparence de mes réponses.

Et il se lance alors dans un long exercice d'auto-justification.

— Je considère que le projet d'union entre Alstom et General Electric est bon pour Alstom, bon pour l'emploi et bon pour la France. Vous pouvez ne pas être d'accord mais il doit être clair que l'ensemble des éléments qui m'ont conduit à en faire la promotion sont sur la table. Monsieur Fasquelle, cette opération n'a nullement été réalisée de manière précipitée. C'est exactement l'inverse. Mon métier étant

d'anticiper, je cherche depuis des années des solutions structurelles permettant à Alstom d'échapper à ses difficultés. Pensez-vous que je n'ai pas d'abord envisagé des solutions françaises, nous permettant de nous maintenir sur le siège du conducteur ? Je n'en ai pas trouvé et c'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative d'entrer en contact avec General Electric. Il s'agit d'une démarche réfléchie et, si elle n'a pas été rendue publique dès le premier jour, c'est que, dans nos métiers, le moindre soupçon de difficultés financières peut déstabiliser nos clients.

Puis, le P.-D.G. dément, une nouvelle fois, l'existence de tout lien entre la procédure judiciaire américaine et son choix de vendre. Il crie même au complot.

— Quant aux théories plus ou moins conspirationnistes sur l'influence que le Department of Justice aurait eu sur cette vente, sachez que si une enquête pour faits de corruption a bien été diligentée contre Alstom, elle est antérieure à nos conversations avec General Electric. Il est donc insultant de penser qu'il ait pu y avoir une quelconque collusion, et c'est contraire aux faits.

L'argument ne m'apparaît guère probant. Et pour tout dire proprement ridicule. Bien évidemment que l'enquête du DOJ (commencée en 2010) est antérieure à la prise de contact avec GE ! Puisque c'est justement en raison du risque judiciaire qui pesait sur sa société, comme sur lui-même, que Patrick Kron s'est rapproché de GE. D'ailleurs, les députés ne semblent en rien convaincus par ses explications oiseuses.

— Vous nous parlez de théorie du complot pour balayer d'un revers de main la question de la corruption ? s'interroge Clotilde Valter, l'ancienne conseillère de Lionel Jospin, députée PS du Calvados. C'est un peu facile ! Il faut d'abord analyser ce qui explique le retard français par rapport à ces procédures. Qu'est-ce qui explique, selon vous, la récurrence et la vulnérabilité de cette question pour Alstom ?

— Je le répète, soutient Patrick Kron, le dossier relatif au Department of Justice est totalement indépendant de la décision prise de céder l'activité !

Et un brin agacé il rappelle que General Electric va verser 12,35 milliards et que donc « Alstom transport sera totalement désendetté ». Enfin, devant la représentation nationale, Kron joue sur la corde patriotique :

— Je suis un produit de la méritocratie française. J'ai eu l'occasion de dire que mes parents ont immigré. Je suis fier d'avoir embauché en France près de 15 000 personnes depuis que je suis arrivé chez

Alstom. Chacun contribue à l'emploi en France ; pour ma part, j'essaie d'apporter ma modeste contribution.

Et il conclut, grandiloquent, son intervention :

— Je le répète, je suis fier de cette opération. Vous pouvez consulter tous les journalistes de la planète, faire faire toutes les études que vous voudrez par toutes les officines, il n'y a pas un seul élément qui est entré dans la décision de promouvoir ce projet qui n'est pas dans le domaine public. Tout le reste est insultant à mon égard, calomnieux et simplement inexact. Voilà ce que je voulais vous dire, sans avoir prêté serment mais en vous regardant dans les yeux.

Patrick Kron quitte alors l'hémicycle.

Je ne sais pas si son simple regard aura suffi à convaincre les députés. En revanche, dans l'heure qui a suivi sa prestation, ses oreilles ont dû siffler. Et pas qu'un peu. Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, à son tour auditionné par la Commission, l'accuse carrément de trahison.

— Alors même que l'État avait engagé une réflexion stratégique sur l'avenir d'Alstom et fait montre de sa volonté de travailler avec le dirigeant et ses actionnaires, celui-ci a mené dans le dos de l'État une opération qui n'était pas optimale en termes d'intérêts stratégiques. Je le répète : nous avons été collectivement mis devant le fait accompli.

Et, selon le ministre, la déloyauté du P.-D.G. a eu une conséquence irréversible : « Nous ne disposions plus du temps nécessaire. » Du coup, il était devenu impossible de contrer l'offre de GE. Comme il était également inenvisageable de bâtir, dans un délai aussi court, une alliance avec un grand groupe européen comme Siemens – ce que préconisait Arnaud Montebourg – car, affirme encore Emmanuel Macron, « prendre davantage de temps aurait été une véritable erreur industrielle ». En résumé, le gouvernement français a été pris de vitesse par un grand patron cynique, et il a été impossible par la suite de faire marche arrière. Si cette explication est la bonne, alors je la trouve dramatique. Le double jeu d'un P.-D.G. aura donc suffi à rendre impuissant le gouvernement de la cinquième puissance mondiale. C'est pour le moins inquiétant. La suite de l'audition d'Emmanuel Macron va se révéler encore plus pathétique. Le ministre de l'Économie est maintenant questionné par le député Fasquelle sur les affaires de corruption. À ma grande stupéfaction, alors que je pensais qu'il allait botter en touche, il lâche un véritable scoop :

— S'agissant de l'enquête de la justice américaine, j'ai posé la question de manière très directe à M. Kron. À titre personnel, en effet, j'étais moi-même persuadé du lien de cause à effet entre cette enquête

et la décision de M. Kron, mais nous n'avons aucune preuve. M. Kron m'a assuré que cette procédure n'avait eu aucune influence. Je ne dirai pas que ma conviction intime ne rejoint pas la vôtre, monsieur Fasquelle, sur certaines de vos interrogations, mais, je le répète, nous n'avons aucun moyen de l'établir.

Je suis estomaqué par cette intervention. Emmanuel Macron a donc la « conviction intime » que les poursuites sont bien à l'origine de la vente. Mais simplement il ne peut pas le prouver. Si le ministre de l'Économie n'est pas en mesure de trouver une preuve, alors, qui le sera ? Son ministère était en tout cas au courant lorsque je m'y suis rendu fin 2014, à plusieurs reprises, pour être « débriefé » par la cellule en charge du renseignement économique. Et, Claude Revel, la déléguée interministérielle à l'intelligence économique, rapportant directement au Premier ministre, elle aussi savait, puisqu'elle a essayé, en vain, de tirer la sonnette d'alarme. Si le gouvernement connaissait les dessous de cette vente, pourquoi ne l'a-t-il pas interdite ? Ou tout au moins bloquée, le temps de faire toute la lumière sur les dessous de ce rachat ? Et pourquoi Emmanuel Macron a-t-il abandonné en rase campagne Arnaud Montebourg qui était le seul à s'opposer à cette opération suicide de l'industrie française ? Comment expliquer une telle démission collective de la part de nos dirigeants politiques ? À plusieurs reprises, Matthieu Aron essaiera d'obtenir des explications. Le cabinet d'Emmanuel Macron n'a pas souhaité lui répondre et Michel Sapin, à l'époque ministre des Finances, s'est prudemment abstenu de tout commentaire. Seul Arnaud Montebourg acceptera de revenir sur cet épisode peu glorieux. Son explication est simple, peut-être simpliste :

— Parce qu'ils ont la frousse des Américains. Parce qu'ils les croient trop puissants, expliquera-t-il à Matthieu lors d'un entretien en juin 2016.

Devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée, c'est maintenant aux syndicats d'apporter leur éclairage sur la vente de leur entreprise. Jusqu'à cette prise de parole, ils se sont montrés peu diserts. Patrick Kron a donc eu beau jeu de soutenir qu'il avait leur soutien. Mais ce 10 mars 2015, cette autre « fable » du dossier Alstom vole en éclats.

— Je considère que ce projet n'est pas une alliance mais purement et simplement un rachat, dénonce Laurent Desgeorge, coordinateur adjoint de l'Inter-CFDT, qui s'inquiète des conséquences sociales de la vente. GE s'est certes engagé sur la création de mille emplois, mais cela ne sera certainement pas suffisant pour compenser l'ensemble des suppressions de poste sur les six prochaines années.

Même tonalité du côté du représentant CGT, Christian Garnier :

— Il n'y a derrière la vente – la braderie, devrions-nous dire – de la branche Énergie à General Electric aucune stratégie industrielle : ce n'est qu'une opération politico-financière, et je pèse mes mots.

Enfin Vincent Jozwiak, salarié d'Alstom Transport à Valenciennes, représentant de Force Ouvrière, se pose « naturellement la question de l'influence des procédures juridiques engagées à l'encontre de certains responsables d'Alstom dans la décision prise, par un cercle restreint et dans le plus grand secret, de vendre nos activités Énergie à General Electric ».

Face à cette avalanche de critiques, les députés, à l'unanimité, décident de convoquer une nouvelle fois Patrick Kron, une démarche plutôt rare dans cette instance. Cette seconde audition, qui interviendra le 1^{er} avril 2015, n'apportera cependant aucun élément nouveau. Sauf sur un point : la prime record attribuée à Patrick Kron par son conseil d'administration. Une fois encore, le député Fasquelle attaque bille en tête :

— Lors de votre précédente audition, vous avez affirmé que le conseil d'administration avait considéré que l'accord de vente à GE méritait une prime et avait décidé de vous octroyer un bonus additionnel de 4 millions d'euros ; je suis d'un avis contraire à celui de votre conseil d'administration, et M. Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique estime que cette prime est « contraire aux principes éthiques que les grandes entreprises doivent avoir pour elles-mêmes et qu'il est nécessaire d'adopter d'autres comportements ». Allez-vous, comme d'autres chefs d'entreprise, renoncer à cette prime que le ministre juge injustifiée ?

Je ne suis pas près d'oublier la réponse de Patrick Kron. Elle est d'une incroyable impudence :

— Je n'ai absolument pas l'intention de renoncer au bonus de 4 millions d'euros, car ce serait une mauvaise nouvelle pour les contribuables français, qui en prélèveront une part considérable, ce dont vous pouvez vous réjouir en tant que représentants de leur intérêt collectif.

En réalité, Patrick Kron (qui a quitté Alstom fin 2015) a touché un pactole bien supérieur à 4 millions d'euros. En effet, le conseil d'administration lui a octroyé pour sa dernière année de présence au sein de l'entreprise (exercice 2015-2016) une rémunération (fixe plus variable) de 2,26 millions. À cette somme déjà rondelette, il faut donc ajouter son bonus (4,45 millions d'euros), ainsi qu'une retraite chapeau. Alstom a provisionné à cette intention 5,4 millions d'euros

auprès de l'assureur Axa pour permettre la mise en paiement d'une rente annuelle de 285 000 euros. Au total, on peut donc estimer que le P.-D.G. a pu quitter l'entreprise¹ avec plus de 12 millions d'euros. C'est simplement indécent. En raison de sa politique (son refus pendant près de deux ans, de négocier avec le DOJ) Kron est en effet le premier responsable du dépeçage d'Alstom. Sans compter qu'il a aussi mis en danger certains de ces cadres supérieurs. À commencer par moi.

D'autres ont mieux su protéger leurs salariés. Notre partenaire dans l'affaire de Tarahan, le japonais Marubeni, a été poursuivi, et a également dû plaider coupable (il a écopé d'une amende de 88 millions), mais aucun de ces employés n'a été arrêté, encore moins placé en détention. Pourtant les faits reprochés au japonais étaient exactement identiques à ceux d'Alstom puisque nous avons formé un consortium à 50/50 et que Marubeni avait recruté et payé les deux mêmes consultants que nous pour des montants équivalents. Simplement les Japonais ont choisi d'avouer aussitôt les faits et signé tout aussi rapidement un plaider-coupable. Leur politique peut se résumer ainsi : « Vous nous avez pris la main dans le sac, O.-K. Nous avouons, nous payons, mais nous ne vous ouvrons pas la porte pour une investigation complète de toutes nos activités mondiales, pour ne pas être incriminé sur d'autres projets. » En adoptant cette stratégie, ils ont tout de suite limité les dégâts financiers et humains. Tout l'inverse de la stratégie catastrophique adoptée par Patrick Kron. Soulignons quand même que le DOJ a fait preuve d'une mansuétude surprenante vis-à-vis de Marubeni. Peut-être n'avait-il pas non plus le souhait de pousser trop loin leurs investigations. Marubeni est l'un des partenaires stratégiques de nombreuses sociétés américaines opérant sur des continents à indice de corruption élevé comme l'Asie et l'Afrique. De plus, Marubeni s'associe souvent avec... GE pour concourir sur des marchés (centrales électriques ou équipements médicaux).

XLII

Les derniers obstacles à la vente

Mis sur le gril par la représentation nationale, Patrick Kron, en ce printemps 2015, bénéficie en revanche d'un traitement de faveur de la justice américaine. Très curieusement, il a réussi à obtenir un délai de grâce pour payer l'amende de 772 millions de dollars infligée à Alstom. Alors que, selon les règles très strictes du DOJ, la société aurait dû s'acquitter de sa dette dans les dix jours suivant la signature de son plaider-coupable, soit fin décembre 2014, la juge Janet Bond Arterton lui a accordé six mois supplémentaires pour payer. Cette fois-ci, même la presse américaine s'en étonne. Le *Wall Street Journal*, dans son édition du 1^{er} février 2015, souligne que « Le groupe français est bien mieux traité que les autres entreprises ». Et, le quotidien américain est allé interroger la magistrate en charge du dossier, Janet Bond Arterton. Celle-ci reconnaît sans détour avoir « fixé un calendrier très tranquille ». Trois jours plus tard, le 4 février 2015, le *Wall Street Journal* poursuit ses investigations et révèle – en s'appuyant sur les transcriptions de l'audition du plaider-coupable du groupe français – que la délégation de juristes de GE qui assiste Alstom a été très étroitement associée à toute la négociation avec le DOJ. Dans les colonnes du journal, Robert Luskin, l'avocat d'Alstom, est obligé d'admettre que « General Electric a examiné les documents relatifs au règlement avec le Department of Justice à tous les stades de leur préparation et de leur négociation ».

Cette déclaration est tout à fait sidérante. Ainsi donc, la société américaine, qui n'était pas encore propriétaire d'Alstom a pu avoir accès à tous les contrats signés avec des intermédiaires durant les dix dernières années. Lors d'une acquisition, ces informations,

extrêmement sensibles, ne sont étudiées d'ordinaire qu'une fois la vente finalisée. Ici, sous l'égide du DOJ, Alstom révèle donc à son concurrent GE, avant la finalisation de son rachat, les preuves irréfutables du système de corruption généralisée qu'il a mis en place, et les noms de ses propres employés mis en cause. Beaucoup d'ailleurs seront « remerciés » durant cette période. Très embarrassé par la déclaration de Robert Luskin, l'avocat d'Alstom, le DOJ est obligé de se justifier : « La vente à GE n'a pas été particulièrement importante dans la résolution du gouvernement », se défend Leslie Caldwell, la patronne de l'unité anticorruption du DOJ¹. Dont acte, mais, même si elle n'a pas été « particulièrement importante », cela signifie que cette vente a eu cependant une influence ! Cet aveu est énorme. Et, du coup, on comprend mieux ainsi l'étrange mansuétude dont a fait preuve la juge Arterton, en accordant un délai de paiement à Alstom. Car, dans cette affaire, le calendrier est décisif.

Il faut aller du côté de Bruxelles pour bien saisir l'enjeu. En effet, il existe un dernier obstacle à franchir pour finaliser la cession d'Alstom : obtenir l'accord des vingt-huit. En 2001, GE avait vu son rapprochement avec l'entreprise Honeywell bloqué par Bruxelles. Cette fois-ci, il est hors de question de se voir opposer un nouveau refus. Rien n'est donc laissé de côté. Tout d'abord, il faut que le désormais « fidèle » Patrick Kron reste en place et qu'il soit maintenu sous pression ainsi que le gouvernement français pour qu'ils s'engagent eux-mêmes à fond dans cette ultime bataille pour le compte de GE. Pour cela, rien de tel que de laisser planer une menace juridique sur Alstom et son P.-D.G. en ne clôturant pas définitivement l'affaire FCPA, jusqu'à l'accord de la Commission européenne. Et c'est exactement ce que fait la juge Arterton qui, avec l'accord du DOJ, accepte de reporter son approbation du plaider-coupable jusqu'au feu vert du rachat par l'Europe. Le lien juridique entre les deux sujets est donc établi de manière indiscutable, contrairement au dire de Patrick Kron. Tout le reste n'est qu'illusion.

Car GE a véritablement besoin d'un coup de pouce. Obtenir l'accord de la Commission européenne est loin d'être gagné d'avance. En effet, l'Europe tousse. Le 28 février 2015, la Commission a déclenché une enquête approfondie. Les experts de Bruxelles s'inquiètent des conséquences sur le marché européen de l'énergie, dans un secteur en particulier, celui des turbines à gaz de grande puissance. Avant même la cession, GE était déjà le fabricant numéro 1 de ce type de matériel et Alstom le troisième acteur au niveau mondial. Une fois la société française absorbée, l'américain sera en situation de quasi-monopole en Europe avec seulement Siemens comme concurrent sérieux.

« Une telle concentration pourrait porter préjudice à l'innovation et

faire grimper les prix sur le marché d'une technologie qui est essentielle pour lutter contre le changement climatique », s'alarme la Commission. Pour tenter d'amadouer les Européens, le P.-D.G. de GE, Jeff Immelt, fait des concessions. Il accepte de lâcher à un concurrent plus modeste, l'italien Ansaldo, certains actifs, dont notamment une partie de son portefeuille de contrats de maintenance des centrales électriques. Avec ce transfert, GE dominera un peu moins le marché et espère emporter l'accord de Bruxelles. Les tractations sont néanmoins très serrées. Le 5 mai 2015, Jeff Immelt se rend en personne devant la Commission pour faire accélérer le processus d'approbation. En vain ! Bruxelles estime qu'elle n'a pas reçu toutes les informations nécessaires, et annonce le 12 mai 2015 le report de sa décision au 21 août 2015. Le risque est d'autant plus grand que Siemens, qui n'a pas totalement désarmé, fait aussi du lobbying sur les risques d'une trop forte concentration. En définitive, le salut va venir de France. Le 28 mai 2015, Emmanuel Macron, en visite à Belfort dans l'usine de GE, envoie un message fort à Bruxelles en défendant publiquement le rachat d'Alstom par l'américain. Le gouvernement français veut en finir avec ce dossier peu glorieux. Il ne manquerait plus maintenant que la vente capote et que le DOJ aille jusqu'à rouvrir des poursuites. S'ils finissaient par mettre en accusation l'un de nos plus grands patrons, l'effet serait désastreux. Macron insiste auprès de Bruxelles pour que l'Europe valide la vente d'un fleuron industriel français à un groupe américain... Quelle extraordinaire inversion des rôles. Quelle défaite en rase campagne.

Finalement, le 8 septembre 2015, GE obtient le feu vert tant espéré. Durant ces négociations, Alstom a également été mis à contribution. Pour compenser le transfert d'une partie des activités à l'italien Ansaldo, Patrick Kron a encore accepté de faire baisser le prix de vente de 300 millions d'euros. Ce qui fera autant de moins dans les caisses du groupe. Une fois obtenue cette dernière concession, plus rien ne s'oppose à la vente. Celle-ci est conclue le 2 novembre 2015. Dans le journal *Les Échos*, Jeff Immelt se félicite d'une acquisition « stratégique », et même d'une « chance qu'on ne voit qu'une fois par génération ». La France, elle, n'a plus que ses yeux pour pleurer la perte d'une pépite nationale.

Et, le 13 novembre 2015, la juge Arterton approuve enfin le plaidier-coupable négocié entre le DOJ et Alstom, qui avait été signé... onze mois plus tôt. Un cas unique dans les annales du FCPA ! Patrick Kron peut souffler. Il a sauvé sa peau. L'entreprise GE, elle, est définitivement aux commandes.

Première conséquence visible de cette prise de pouvoir, la direction américaine annonce aux syndicats un vaste plan de restructuration.

Sur les 65 000 emplois que comptait Alstom Energie dans le monde, 10 000 devraient disparaître. L'Europe est durement frappée, avec 6 500 suppressions d'emplois prévues. L'Allemagne est la plus touchée avec 1 700 postes, vient ensuite la Suisse qui devrait perdre 1 200 postes, puis la France. Dans notre pays, 800 emplois sont menacés. En avril 2016, 2 000 à 3 000 salariés européens d'Alstom viennent manifester leur colère lors d'un rassemblement organisé à Paris. Sur les banderoles, on peut lire des inscriptions en anglais, en allemand, en italien ou en espagnol. Les ex-Alstom se sentent trahis. « L'annonce du plan social, confie un salarié, a été un coup de massue. Je ne m'attendais pas à un plan de restructuration d'une telle ampleur. On nous a menti. » La France cependant est relativement épargnée, Jeff Immelt assure qu'il va compenser les destructions de postes dans l'hexagone. Il annonce l'ouverture d'un centre digital de recherche en logiciel à Paris, promet la création de deux cent cinquante emplois dans « des services comme la finance ou les ressources humaines à travers un programme de leadership à destination de jeunes diplômés » et prévoit que le site de Belfort puisse accueillir un centre de services partagés employant des salariés bilingues ou trilingues. Autant de nouvelles fonctions aux contours encore flous. Surtout, au printemps 2018, le groupe américain devra reconnaître, que contrairement aux engagements qu'il avait pris devant François Hollande, il n'a nullement réussi à créer 1 000 véritables emplois. Pour ma part, je ne suis guère surpris, il était évident que les noces d'Alstom et de GE allaient se traduire par une casse sociale de grande ampleur, en particulier dans toutes les fonctions supports (informatique, comptabilité, paie).

La lune de miel entre les deux groupes aura d'ailleurs été de courte durée. Le 13 mai 2016, Alstom Transport (donc ce qu'il reste d'Alstom) porte plainte aux États-Unis contre... General Electric. Les Français ont le sentiment de s'être fait berné. En effet, au moment de la cession d'Alstom Énergie, les Américains avaient accepté en compensation de céder leur activité de signalisation ferroviaire. Mais, dorénavant, GE rechigne. Les Américains ne sont plus d'accord sur le prix de vente. Et, alors que l'accord signé prévoyait d'avoir recours à un cabinet d'avocats français (pour établir un prix définitif), GE souhaite faire appel à un nouvel arbitre : la Chambre de commerce internationale (CCI). Alstom Transport se voit donc contraint de porter l'affaire devant un tribunal américain pour être rétabli dans son bon droit. Un premier accroc au contrat de mariage.

General Electric est également en conflit en France avec un autre acteur essentiel : EDF. Le sujet de discorde est loin d'être anecdotique, puisqu'il est question de l'entretien de nos centrales nucléaires !

Depuis qu'il a pris le contrôle d'Alstom, GE a en effet hérité du marché de la maintenance des 58 turbines qui font tourner nos réacteurs. Or, le numéro 1 mondial de l'énergie veut revoir les conditions de ce contrat en limitant en particulier sa responsabilité financière en cas d'incident, comme il souhaite aussi augmenter les prix des pièces de rechange. GE a même été jusqu'à suspendre ses services durant quelques jours au mois de février 2016 pour faire pression sur le groupe français. Le P.-D.G. d'EDF, Jean-Bernard Levy, écrit alors une lettre à Jeff Immelt, pour lui manifester sa colère : « EDF a été forcé de mettre en œuvre des mesures d'urgence dépassant notre plan de secours habituel. Cette attitude, venant d'un partenaire historique, est inacceptable. » Guère impressionné par cette missive, le directeur de General Electric Power enjoint fermement EDF d'accepter ces conditions, avant le 15 juin 2016. Fureur de l'électricien français, qui cette fois-ci sort l'arme lourde, et menace en représailles de suspendre toutes ses relations commerciales avec GE. L'affaire s'est-elle arrêtée à ce stade. Les deux partenaires ont rangé leurs couteaux dans leurs poches, mais pour combien de temps ? En ayant pris de fait le contrôle de l'ensemble de nos centrales nucléaires, GE, et donc le gouvernement américain, dispose pour l'avenir d'une arme de dissuasion massive. Il fallait s'y attendre. Que se passera-t-il demain, si la France s'oppose aux États-Unis sur un sujet majeur de politique internationale ? Une situation similaire s'est déjà produite, lorsqu'en 2003, la France avait refusé de participer à la guerre en Irak. Dans un documentaire intitulé « Guerre Fantôme » (consacré à l'affaire Alstom), le général Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major de l'armée française (2002-2006), rapporte comment les États-Unis avaient alors décidé de ne plus livrer de pièces détachées à l'armée française. « Si l'affaire avait duré, dit le général Bentégeat, cela aurait pu rendre inopérant notre porte-avions *Charles de Gaulle*. »

De mon côté, en ce milieu d'année 2016, ma situation juridique demeure toujours aussi floue, la date de mon *sentencing* aux États-Unis est constamment repoussée. Dans ces conditions, il est très compliqué de retrouver un semblant d'équilibre. Et puis, je dois aussi gérer mon contentieux contre Alstom devant le Conseil des prud'hommes.

Je conteste mon licenciement « pour abandon de poste ». En plus, mon ancienne entreprise, qui décidément ne m'aura rien épargné, a « oublié », de me régler quelque 90 000 euros pour « solde de tout compte ». J'ai donc décidé de porter l'affaire devant les tribunaux.

XLIII

Mon combat aux prud'hommes

Je n'en crois pas mes oreilles. Pour la première fois, une magistrate est émue par mon sort. La conseillère de la Chambre sociale de la cour d'appel de Versailles, chargée de statuer sur le « solde de tout compte » qu'Alstom me doit, est scandalisée par la façon dont ma société m'a traité. À la fin de l'audience, avant de rendre sa décision, elle me demande cependant si j'accepterais une médiation. Je réponds par l'affirmative, et, deux jours après, Alstom donne également son accord.

Nous nous retrouvons donc pour une première séance. Sont présents le médiateur, Markus Asshoff, mon avocat, le conseil d'Alstom, moi-même, et une juriste venue de Bruxelles représentant... GE. À cette date, en effet, General Electric vient tout juste de prendre les rênes d'Alstom.

— Nous compatissons avec ce qui vous est arrivé, monsieur Pierucci, et nous souhaitons trouver une solution à l'amiable, dit-elle en préliminaire.

À l'amiable, c'est vite dit... Dois-je lui rappeler le calvaire que j'ai vécu ?

— Vous savez que j'ai fait quatorze mois de prison de haute sécurité et que je n'ai été libéré qu'au moment où le gouvernement français a accepté que GE rachète Alstom Power et Grid.

— Si votre gouvernement n'avait pas créé autant de difficultés, vous auriez été relâché plus tôt, me réplique-t-elle aussitôt.

Je suis sidéré. Je ne m'attendais vraiment pas à une telle « franchise ». En une phrase, cette juriste reconnaît devant quatre personnes, dont deux avocats, qu'il existe un lien très clair entre ma détention et le rachat d'Alstom par GE. En somme, elle admet que j'ai bien été utilisé comme « otage économique ».

Au moins joue-t-elle la transparence. Mais, dès qu'il est question de parler argent, le ton change. La représentante de GE campe sur ses positions : mon entreprise ne me doit rien. Puis, comme si cela allait de soi, elle m'annonce que de toute façon son employeur, GE, devra rendre compte du résultat de notre médiation aux procureurs du DOJ. Je n'en reviens pas. De quel droit le ministère américain de la Justice se mêle-t-il d'une procédure civile opposant un salarié français, sous contrat français régi par le Code du travail français avec une société française et devant un tribunal français ? La juriste de GE, elle, n'y voit aucune incongruité. « De toute façon mon entreprise ne fera rien sans l'accord du DOJ », nous explique-t-elle. Et effectivement, alors que nous nous verrons à plusieurs reprises, elle en référera à chaque fois à GE qui, à l'en croire, devra systématiquement interroger le DOJ. À la fin du troisième rendez-vous, elle me propose royalement 30 000 euros sur les 90 000 euros réclamés pour solde de tout compte, et encore, ajoute-t-elle, c'est juste par « sympathie », car sa société considère qu'elle « n'a pas à me verser un centime ». Je n'ai que faire de sa charité. Je refuse.

Bien m'en a pris, car un mois plus tard, je gagne à la cour de Versailles : la juge reconnaît les torts d'Alstom. Elle m'alloue 45 000 euros, et m'indique que la même somme me sera certainement octroyée quand mon dossier aura été tranché sur le fond. À l'automne 2018, aucun jugement n'avait cependant encore été rendu.

Avant d'entamer ce contentieux avec mon ex-employeur, mes avocats avaient bien sûr contacté Alstom pour tenter de trouver un arrangement. Plusieurs réunions ont d'ailleurs eu lieu. La première avait été organisée au printemps 2015. Le DRH d'Alstom était venu en personne assisté de ses avocats. J'étais, pour ma part, accompagné par mes deux conseils, Paul Albert Iweins et Markus Asshoff. D'entrée, j'avais tout débballé : le discours rassurant de Keith Carr avant mon voyage aux États-Unis, l'absence de soutien après mon arrestation, le refus de recevoir Clara au siège, mon licenciement pour abandon de poste, l'arrêt du paiement de mes avocats, les mesquineries sur le calcul du solde tout compte... Je voulais surtout que le DRH passe un message très clair à Patrick Kron. Qu'il sache que j'avais très bien compris sa manœuvre pour se tirer d'affaire, et que je n'avais pas l'intention de me laisser faire éternellement. Puis j'avais quitté la réunion, laissant mes avocats négocier.

L'enjeu était capital. J'ai subi des dommages irrémédiables. Je n'ai que quarante-sept ans, et je ne pourrai jamais plus occuper un poste équivalent à celui que j'avais chez Alstom. Compte tenu de mon parcours judiciaire, il n'est même pas évident d'ailleurs que je puisse tout simplement retrouver un emploi salarié.

De manière assez étonnante, mon ancienne entreprise, à cette époque, semblait prête à m'écouter. Après plusieurs séances, nous nous étions même entendus sur une fourchette d'indemnisation et convenus de nous en remettre à un arbitre indépendant. J'avais intérêt à ce que l'affaire soit conclue au plus vite. Quelques semaines, ou quelques mois plus tard, GE allait finaliser le rachat, et les quelques personnes chez Alstom qui pouvaient essayer de se racheter une conscience en me dédommageant ne seraient bientôt plus en fonction. Nous avons donc préparé nos conclusions pour un règlement fin juin/début juillet 2015. Puis... plus rien. Nous étions restés sans nouvelles, jusqu'au milieu du mois de septembre. Jusqu'au jour où le DRH nous avait appris qu'il quittait Alstom, qu'il n'était plus question d'arbitrage et qu'il pouvait me proposer quelques centaines de milliers d'euros. C'était à prendre ou à laisser, mais il fallait que je me décide tout de suite. Même si cette somme était loin d'être négligeable, elle demeurait très inférieure à la fourchette basse que nous nous étions fixée. Après impôts, cette compensation couvrirait tout juste mes frais d'avocats américains et français, mes déplacements aux États-Unis, et l'éventuelle amende que j'aurais à payer au DOJ. Ce que le DRH savait fort bien.

Comment expliquer son subit revirement ? Je ne vois qu'une seule raison possible. Début septembre 2015, la Commission européenne avait donné son feu vert au rachat par GE. Le deal était bouclé, plus rien ne pouvait le faire échouer, les Américains se sentaient dorénavant en position de force, et n'avaient plus besoin de prendre de gants avec quiconque. J'ai donc refusé cette proposition. Le responsable des Ressources humaines a quitté Alstom fin octobre 2015, et Patrick Kron quelques semaines plus tard. La négociation avait définitivement échoué.

Mon entreprise a donc refusé de me dédommager dignement. Pourtant, elle m'a trahi. Doublement, même. D'abord elle m'a envoyé au feu, sans me prévenir des dangers que j'encourais. Ensuite, après mon interpellation, elle n'a pas assuré ma protection, elle a abandonné un soldat blessé sur le champ de bataille. Mais le plus fou, c'est qu'il aurait pu en aller différemment. Je mettrai d'ailleurs un certain temps à le comprendre. C'est suite à la mise en examen d'Hoskins (le patron du réseau commercial d'Alstom pour l'Asie) que j'ai commencé à me poser beaucoup de questions. J'étais en effet surpris de le voir

dépenser des fortunes en recours judiciaires, alors qu'il avait dû déjà déboursier 1,5 million pour sa caution et qu'il était à la retraite depuis des années. Je le pensais fortuné, mais pas à ce point. Puis j'ai appris que les frais d'Hoskins étaient en réalité couverts par une assurance. Et je me suis rendu compte, stupéfait, et horrifié, que moi-même, en tant que directeur, j'aurais pu bénéficier de la même couverture de mes frais d'avocats.

Alstom avait en effet contracté une police d'assurance spécifique pour protéger tous ses cadres dirigeants. Or, bizarrement, au moment de mon arrestation, ma société ne l'a pas faite jouer. Il s'agit d'une décision scandaleuse. Ce type de protection a en effet pour but d'éviter les conflits d'intérêts entre un employé et son employeur. Le salarié peut ainsi bénéficier d'avocats indépendants non soumis aux pressions ou manipulations de son patron. Avec le recul, cela me paraît extrêmement logique, mais ni le 14 avril 2013, quand j'ai été interpellé, ni dans les semaines et les mois qui ont suivi, je n'ai pensé à cette assurance qui, de toute façon, ne pouvait être déclenchée que par Alstom. Pourquoi Keith Carr, le directeur juridique, n'a-t-il pas ouvert mes droits à cette protection ? Et pourquoi a-t-il demandé au cabinet d'avocats qui représentait Alstom (Patton Boggs) de sélectionner et de payer un conseil pour me représenter, créant par là même un énorme conflit d'intérêts ? Mon entreprise voulait-elle me garder sous contrôle ?

De plus, ces contrats couvrants les cadres de direction comportent une clause spécifique pour les mises en examen aux États-Unis. Les assureurs savent très bien que les personnes poursuivies sont presque toutes obligées de plaider coupable. Leurs frais sont donc pris en charge, même après qu'elles ont reconnu leur culpabilité.

En février 2017, toujours en quête d'informations, je me suis rendu au congrès mondial des assureurs à Deauville. Sur place, j'ai pu rencontrer un responsable de la compagnie Liberty, l'assureur d'Alstom. Mon interlocuteur était très au courant de la situation, et pour cause, le dossier Hoskins, me confiait-il, lui avait déjà coûté 3 millions de dollars en frais judiciaires. Il m'a alors confirmé que j'étais bien couvert, mais que mon entreprise ne lui avait jamais demandé d'ouvrir de dossier me concernant. À l'en croire, j'avais d'ailleurs encore la possibilité d'être pris en charge, si mon ancien employeur sollicitait les services de sa société. Dès mon retour de Normandie, j'ai donc écrit très officiellement à M. Poupert-Lafargue, le nouveau patron d'Alstom, pour lui demander d'actionner enfin ma police d'assurance. J'ai aussi envoyé un courrier à la direction juridique du groupe, ainsi qu'à GE. Je n'ai jamais reçu la moindre réponse à ces lettres.

XLIV

L'insupportable chantage

Ils m'ont volé mon existence, et ils tardent à me la rendre. Ils veulent me museler le plus longtemps possible. S'ils peuvent retarder mon *sentencing* pendant des années encore, ils le feront, et alors plus personne ne sera intéressé par mes « révélations » sur l'affaire Alstom. En cette fin d'été 2016, cela fera bientôt deux ans que je suis rentré en France. Deux années suspendues dans le vide. Deux années entrecoupées de quatre allers-retours aux États-Unis afin de fixer une date pour mon *sentencing*. Quatre voyages qui vont se révéler aussi inutiles les uns que les autres, puisqu'à chaque fois, j'apprendrais que le procès de Lawrence Hoskins est repoussé.

La juge Arterton ayant validé certains arguments de ses avocats et annulé une partie de l'accusation qui le vise, le dossier risque fort maintenant d'atterrir dans les mains des juges de la Cour suprême. Et cela, c'est pour moi la pire des catastrophes. Cela signifie que je vais devoir patienter deux, trois, voire cinq ans. Impensable ! Je dois réagir, car autrement je vais craquer. Il faut que je trouve une issue, et il n'y en a qu'une seule : je dois réclamer mon *sentencing*, avec l'espoir que le magistrat qui aura à me juger comprendra dans quelle situation impossible je me suis trouvé plongé. C'est un risque immense que je prends, celui de devoir retourner en prison pour de très longues années, mais qu'importe, je le tente, je joue mon ultime joker. Le 1^{er} septembre 2016, je demande donc à Stan de déposer ma demande de jugement.

Trois mois plus tard je suis au bord du K.-O. Entre-temps les procureurs ont fait pression sur Stan, qui, sans m'en avertir, a retiré

ma demande de *sentencing*. Je ne le découvrirai qu'à la mi-décembre 2016. Mon défenseur m'a éhontément trompé. Je suis au fond du trou. J'ai perdu toute confiance en lui, mais je ne dispose toujours pas du moindre kopeck pour recruter un autre avocat. Décidément, je suis loin de voir la sortie du tunnel, je ne sais même plus s'il y en existe une. La tension est également à son comble dans mon couple avec Clara. Nous ne sommes d'accord sur rien. Cette situation cauchemardesque nous a éloignés et les disputes sont maintenant très fréquentes. Pour essayer de maintenir un semblant de cohérence, je me noie dans le travail, les conférences, les dîners professionnels. J'aide même l'économiste Claude Rochet à organiser, en novembre 2015, un colloque d'une demi-journée à l'Assemblée nationale. Le titre de la conférence était on ne peut plus explicite : « Après Alstom, à qui le tour ? » Je continue donc à prendre mon bâton de pèlerin pour aider les entreprises et je croule sous les sollicitations en France, mais aussi à l'étranger. Je fais des interventions (toujours dans des cercles confidentiels) en Espagne, Angleterre, Pologne, Allemagne, Belgique, Slovaquie, Suède, Suisse, Hollande... Et devant le succès de ces conférences, je développe ma petite structure de conseils aux entreprises en matière de lutte contre la corruption. Même si je n'arrive pas encore à en tirer un salaire, elle marche plutôt bien. Il est vrai que mon expérience unique est très recherchée, car en France on assiste enfin à un début de prise de conscience.

En décembre 2016, une nouvelle loi contre la corruption, dite loi Sapin 2 du nom du ministre socialiste des Finances, est promulguée au Journal officiel. Elle impose à toutes les sociétés françaises qui font plus de 100 millions de chiffre d'affaires et qui emploient plus de 500 personnes de mettre en place des processus anticorruption, calqués sur les recommandations anglaises et américaines. Surtout elle introduit une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), qui s'inspire directement du *deferred prosecution agreement*. Il s'agit d'un accord qui permet à une société de reconnaître les faits sans pour autant plaider coupable. La CJIP constitue une petite révolution dans notre procédure pénale. Une agence française anticorruption a aussi été créée. Cette loi, aussi imparfaite qu'elle soit, constitue un premier pas pour protéger les entreprises françaises des ingérences américaines, ou maintenant anglaises. Il est juste regrettable que Michel Sapin, le ministre des Finances, n'ait rien trouvé de mieux à faire, pour présenter ce dispositif aux professionnels, que de participer à un colloque coorganisé par un grand cabinet d'avocats américains à Paris, et par la fondation France-Amérique. N'aurait-il pas pu donner la primeur de ses annonces à un cabinet français ? Atlantisme, quand tu nous tiens...

Côté Alstom, il n'y a rien de neuf, sauf que le scandale de la vente forcée à GE commence à rebondir sur un terrain très politique. Des candidats à la présidentielle en font mention lors des premiers débats télévisés. Je suis d'ailleurs contacté par certaines de leurs équipes. Mais je reste à l'écart. Je ne souhaite pas être instrumentalisé. Je considère que ce n'est pas un sujet de droite, de gauche, du centre ou encore moins des extrêmes, c'est une question de souveraineté et de sécurité nationale qui devrait transcender les clivages. À condition bien sûr de faire preuve de lucidité et d'un minimum de courage.

Côté américain, cela va de mal en pis. Les procureurs me proposent maintenant un jugement pour... l'automne 2017. Pourquoi attendre si longtemps ? Veulent-ils me museler pendant la période électorale ?

Dans le débat d'entre deux tours, Marine Le Pen, très mal conseillée et maîtrisant fort mal son dossier, s'emmêle d'ailleurs les pinceaux lorsqu'elle essaie d'attaquer Emmanuel Macron au sujet d'Alstom. Le temps s'écoule. Mai 2017, le président de la République est élu. Juin 2017, La République en marche remporte haut la main les élections législatives. Juillet 2017, je reçois enfin ma convocation. Je serais jugé le 25 septembre 2017.

Il me faut maintenant m'y préparer, franchir les dernières étapes, et travailler à mon *pre-sentencing report*. L'officier de probation qui le rédige doit s'entretenir avec l'accusé afin de recueillir sa version des faits, pour recommander au juge une peine, prenant en compte les *sentencing guidelines* correspondantes, le risque de récidive et la situation personnelle de la personne mise en examen. Tout cela semble bien sûr raisonnable et contribue au mythe d'une justice américaine équitable. Je vais très vite déchanter ! Alors que j'espère enfin à cette occasion pouvoir m'expliquer sur mes fonctions précises au sein d'Alstom, et surtout sur mon niveau de responsabilité dans l'entreprise, Stan m'en dissuade : « Si vous faites cela, nous allons nous mettre à dos les procureurs. La seule chose que veut entendre l'officier de probation, c'est que vous êtes un bon père, un bon mari, un membre respecté de votre communauté, et que vous allez à l'église tous les dimanches. » Ainsi soit-il ! L'entretien par téléphone ne durera que vingt petites minutes et l'officier de probation ne me posera aucune question sur l'affaire de Tarahan ni même au sujet d'Alstom.

Pour me faire entendre, il ne me reste désormais que mon mémoire en défense. Je vais demander un verdict *time served*, c'est-à-dire correspondant à la peine que j'ai déjà effectuée (les quatorze mois à Wyatt). Stan approuve. Il considère que mon risque de retourner en prison est « négligeable ». Mais, alors que tout semble sur les rails, la situation, une nouvelle fois, va partir complètement en vrille, en

quelques jours, de manière inattendue.

Fin août 2017, Stan m'envoie un message alarmiste.

— On est dans le pétrin. Je viens de recevoir les conclusions écrites de l'accusation, il faut que l'on se parle au plus vite.

À la lecture du document, je suis furieux et surtout paniqué. Les procureurs m'imputent de nouvelles charges. En premier lieu, ils considèrent que j'ai bénéficié d'un gain personnel dans cette affaire. Bien sûr, ils savent que je n'ai pas touché le moindre pot-de-vin, sous quelque forme que ce soit. Mais, ils prennent en compte dorénavant le bonus que m'a versé ma société l'année où le contrat de Tarahan a été conclu. Comme tout cadre de direction, je percevais effectivement une prime annuelle pouvant représenter jusqu'à 35 % de mon salaire. Mais, après vérification, j'ai pu établir que le marché de Tarahan n'a représenté que 700 dollars dans le calcul de mon bonus de cette année-là. Il est juste dément qu'une somme aussi modique qui faisait partie de ma rémunération puisse m'être reprochée.

Mais ce n'est pas tout. Le pire est à venir. Dans leurs conclusions, les procureurs recalculent aussi la fourchette de ma peine de prison. Ils m'ont rajouté quatre points (qu'il faut ensuite convertir en années de détention), en me déclarant « leader » de la conspiration. Je tombe des nues. À aucun moment, cette accusation n'a été évoquée, ni même suggérée en quatre ans de procédure. Au contraire, dès le début, Novick a bien souligné que je n'étais qu'un maillon dans la chaîne. Comment peut-il soutenir l'inverse aujourd'hui ? « Parce qu'il lui faut un coupable principal », m'explique Stan. Alstom a payé la plus gigantesque amende jamais infligée dans une affaire de corruption dans toute l'histoire des États-Unis. Il est donc inconcevable, aux yeux des procureurs, de refermer ce dossier sans condamner un leader. Or, qui peuvent-ils afficher à leur tableau de chasse ? Rothschild ? « Impossible, poursuit Stan, il a négocié une quasi-amnistie en ayant probablement coopéré avec le DOJ. » Pomponi ? Il est décédé. Hoskins ? Il n'est pas certain qu'il soit même jugé un jour. Kron ? Il a réussi à échapper aux foudres du DOJ. Le seul qui reste, c'est Pierucci. Celui qui servira de bouc émissaire. Les procureurs pourront alors se vanter d'avoir eu la tête de l'organisation, et prétendre à une avantageuse promotion. Cela explique aussi pourquoi ils veulent me faire porter le chapeau dans un nouveau dossier, le contrat Bahr II (une chaudière à charbon construite en Inde). Un marché conclu alors que je n'étais pourtant plus en poste depuis deux ans... et pour lequel Alstom n'a même pas plaidé coupable ! C'est dégueulasse. Il n'y a pas d'autres mots. Où est la morale dans tout cela ?

Mais, face à une telle injustice, quelle est ma marge de manœuvre ?

Elle est juste égale à zéro. Soit j'en passe par les fourches caudines des magistrats du DOJ, et je prie pour que l'audience devant la juge se passe au mieux, soit je ne me présente pas à mon audience de jugement, et je prends la fuite. Les conséquences seraient terribles, les deux amis américains qui se sont portés caution pour moi perdraient leurs maisons, et je me retrouverais sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Contraint et forcé, je me plie à ce marché de dupes. J'accepte donc de repartir aux États-Unis pour y être jugé fin septembre.

XLV

L'heure du jugement

Ce 25 septembre 2017, à quelques minutes de l'ouverture de mon audience de *sentencing*, alors que je patiente dans la salle du tribunal, j'observe, médusé, un immense tableau accroché au mur. Un portrait de plus d'un mètre cinquante de haut. Celui de la juge fédérale Janet Bond Arterton. Je découvre une grande femme, élancée, blonde, élégante, soixante-dix ans passés, le regard impénétrable, qui possède l'allure typique des familles bourgeoises de la côte est des États-Unis. Janet Bond Arterton (la même qui a accordé à deux reprises un délai de paiement à Alstom durant l'année 2015) a beau suivre mon dossier depuis plus de quatre ans, je ne l'ai encore jamais rencontrée. C'est pourtant elle qui va décider du cours de ma vie. Je me suis renseigné. Je sais simplement que cette ancienne avocate en droit du travail, nommée juge par Bill Clinton, qui a su se montrer si accommodante avec mon ancienne société, ne passe pas d'ordinaire pour une tendre.

J'ai donc peur. Très peur même de devoir retourner en prison. Même si Stan m'a assuré que Dan Novick était très satisfait du mémoire en défense que nous avons produit. Et pour cause, il est vide. J'ai cédé à tous leurs oukases.

À 10 heures tapantes, Janet Bond Arterton ouvre mon audience de jugement :

— Bonjour. Veuillez vous asseoir. Monsieur Pierucci, avez-vous lu le compte rendu de l'officier de probation ?

— Oui.

— Avez-vous compris son contenu ?

— Oui, votre Honneur.

— Avez-vous eu l'opportunité de répondre à son contenu ?

J'aurais bien envie de lui dire que je conteste à peu près chaque ligne de ce simple copié-collé des conclusions des procureurs, que je n'accepte ni mon rôle de leader, ni d'être impliqué dans une affaire en Inde dans laquelle je n'ai rien à voir, et que je ne me suis jamais enrichi dans toutes ces affaires... Mais, il est trop tard. Si je m'aventure sur ce terrain, dix années de prison me pendent au nez. C'est ainsi que la nasse se referme. Alors le ventre noué, je me contente de murmurer :

— Oui, votre Honneur.

— Bon, dans ces conditions, examinons votre fourchette de peine.

Et Janet Bond Arterton d'égrener les points, comme une épicière compterait sa recette de fin de journée.

— Pour l'infraction de corruption, cela fait douze points. Ensuite, comme il y a plusieurs pots-de-vin, il faut en rajouter deux. Après, on prend en compte les marges réalisées sur le projet indonésien de Tarahan et sur le marché indien de Bahr II, ce qui nous fait vingt points, plus quatre autres points, car les corrompus exerçaient des mandats officiels, et quatre points encore, car vous êtes le leader de la corruption. Enfin, on vous enlève deux points, puisque vous acceptez votre responsabilité personnelle.

— Est-ce que le gouvernement est d'accord pour lui enlever un point de plus ?

— Oui, répond le procureur Novick.

— Bien. Cela fait donc vingt-neuf points.

— Trente-neuf, reprend Novick.

— Je voulais dire trente-neuf, merci. M. Pierucci n'ayant pas d'antécédent criminel, il est dans la catégorie I. La fourchette de peine de prison est donc de 262 à 327 mois.

Je me retiens une nouvelle fois d'exploser. En acceptant, comme me l'a conseillé Stan, toutes les conditions exigées par les représentants de l'accusation, j'ai mécaniquement augmenté le quantum théorique de ma peine. Je risque maintenant jusqu'à vingt-sept ans de prison.

Stan justement, qui m'a toujours incité à me « coucher » devant le DOJ, entame sa plaidoirie. Je suis inquiet. Je redoute une catastrophe. Et la catastrophe arrive. Il le fait sans conviction, bafouillant et hésitant sur les mots. Il n'aborde à aucun moment le fond de l'affaire,

il mentionne seulement mes conditions extrêmes de détention à Wyatt. Le tout est balayé en six minutes. Six petites minutes ! Cela me semble insensé. Novick lui succède, il n'est guère plus long :

— M. Pierucci, bien sûr, n'est pas impliqué dans l'ensemble des activités frauduleuses d'Alstom. Et il est exact qu'il existe dans cette entreprise une culture de la corruption comme cela a été mis en évidence dans le plaider-coupable d'Alstom.

Au moins, Novick reconnaît que je ne suis pas l'unique responsable. C'est déjà ça. Mais, pour autant, cela ne l'incite pas à la clémence :

— Il n'empêche, les agissements de Frédéric Pierucci sont très sérieux. Et, comme le gouvernement l'a aussi mis en évidence, cette culture de la corruption se reflétait dans l'action des leaders de la société qui n'ont pas respecté leurs obligations morales, éthiques et légales.

Il me revient ensuite de conclure, en lisant un texte préparé, dans lequel je fais mon *mea culpa* et demande à ma famille et à mes proches de pardonner mon comportement. Les « débats » n'auront duré que trente-huit minutes, et mon seul « échange » avec la présidente se sera limité à la lecture de mon discours de regrets. À aucun moment donc Janet Bond Arterton ne m'a interrogé avant de me juger. Maintenant, elle s'est retirée, seule, pour réfléchir à la peine à m'infliger. Elle est déjà absente depuis une demi-heure. Pendant cette interminable attente, je ne dis pas un seul mot à Stan. Il sait qu'il a été mauvais, très mauvais même, et que sa « stratégie » de ne jamais contredire les procureurs était suicidaire.

Je me retourne vers papa qui a tenu à m'accompagner dans cette épreuve. Il ne parle pas bien l'anglais, il n'a pas dû comprendre grand-chose à cette audience. Mais y avait-il vraiment quelque chose à comprendre ? Tom, présent à ses côtés, essaye de lui traduire quelques bribes. Il est livide. Au bout de quarante minutes, la juge Arterton revient et demande à tout le monde de se rasseoir pour l'énoncé du verdict. À ce moment, j'ai déjà compris que j'allais devoir retourner en prison mais je ne sais pas encore pour combien de temps. Janet Bond Arterton entame la lecture de son jugement : « Il est triste d'entendre M. Pierucci expliquer qu'il aime son épouse, ses enfants, sa famille, mais qu'il n'a pas pensé aux conséquences pour eux de ses actions. » Voilà, pour le cours de morale personnel, en suit aussitôt un second : « Les corrompus qui acceptent des pots-de-vin détournent les maigres ressources de leur pays. Et dans ces nations, les efforts pour installer des démocraties sont mis à mal par les actions d'hommes d'affaires internationaux. Franchement, la cour a eu le cœur brisé de ne pas entendre, dans le discours de repentance de M. Pierucci, aucune

demande d'excuse sur ce point, se concentrant uniquement sur sa famille. » J'aurais donc, à en croire la juge Arterton, dû « m'excuser » parce qu'il existe de la corruption dans les pays du tiers-monde. Un comble pour un pays comme l'Indonésie que Suharto a dirigé pendant des décennies avec le soutien du gouvernement américain en échange d'une protection militaire et d'un accès aux ressources naturelles pour ses *majors* et qui en a fait ainsi l'un des pays les plus corrompus du monde ! Cette magistrate incarne l'hypocrisie américaine dans toute sa splendeur.

Mais, il n'est plus temps de s'indigner, elle en arrive au prononcé du jugement. « Une peine doit servir de *determent* (d'exemple), à la fois pour l'individu concerné, mais aussi pour les autres qui vont chercher les dollars des pays du tiers-monde pour leurs projets et leurs profits. Monsieur Pierucci, veuillez vous lever. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, vous êtes condamné à une peine de prison de trente mois. Vous devrez vous présenter le 26 octobre prochain à midi au centre de détention qui vous aura été signalé par le Bureau of Prison. »

Je suis dévasté. Encore hier, Stan semblait tellement certain que je ne retournerais pas en prison qu'il avait fini par me convaincre. Quel idiot de l'avoir cru. Maintenant, en comptant le temps déjà passé à Wyatt, et celui gagné pour bonne conduite, je vais encore devoir purger douze mois supplémentaires de détention ! Suis-je maudit ? Et ma famille, qu'a-t-elle fait pour mériter un tel châtimement ? Je me retourne vers mon père. Mes deux amis, Linda et Tom, sont déjà en train de lui expliquer le jugement. Je tente de le réconforter, comme je peux. « Ne t'inquiète pas, je vais tenir le coup. Et puis, au moins, dans douze mois, je pourrais recommencer une nouvelle vie. » Lui demeure silencieux. Il me regarde tristement. Il est juste abattu.

Moi, je suis très en colère. Contre tout le monde. Contre Stan, contre les procureurs, contre la juge, contre le système, contre Alstom, contre Kron, et surtout contre moi. Comment ai-je pu faire confiance à la justice américaine et croire que j'allais pouvoir m'en tirer ? Et dire qu'il va me falloir maintenant annoncer cela à Clara...

Pendant que Stan négocie avec le procureur que je puisse rentrer en France, avant de revenir aux États-Unis dans un mois pour y être incarcéré, je m'isole et l'appelle. Elle qui est si forte, cette fois-ci s'effondre.

Mon jugement est d'une sévérité exceptionnelle. Il n'y avait jamais eu de cas de FCPA jugé dans le Connecticut et la juge Arterton a souhaité faire un exemple. J'en paye les frais. Et je paye pour tous les

autres chez Alstom qui ont réussi à se mettre à l'abri. Le seul point positif (s'il faut vraiment en chercher un...), c'est que désormais je ne suis plus en « suspension ». Pour la première fois depuis quatre ans et demi, je sais où je vais. Je redoute bien sûr ma nouvelle incarcération, mais dans douze mois, j'en aurai fini avec ce cauchemar. Il faut donc que je m'accroche... pour moi, pour Clara, pour Léa, Pierre, Gabriella, Raphaella et pour tous ceux qui me soutiennent. Oui, je ne suis pas seul, c'est mon immense chance.

Le jour même où je suis condamné, ironie du destin, Alstom Transport annonce son rapprochement avec Siemens. Le géant allemand va s'emparer de la branche transport, après que GE ait acquis la branche énergie. Je ne suis pas surpris, c'est ce que tous les analystes compétents prévoyaient. Seul Patrick Kron pouvait croire qu'Alstom, recentré uniquement sur son activité transport, avait un avenir. Y croyait-il vraiment d'ailleurs ? Mais c'était il y a trois ans, et déjà, tout le monde a oublié.

XLVI

Une nouvelle séparation

Tout se précipite. Le DOJ m'a autorisé à rentrer en France, mais je dois impérativement être de retour aux États-Unis le 12 octobre (deux semaines avant mon incarcération). Je n'ai donc que quelques jours pour organiser ma longue absence. Peut-être d'ailleurs sera-t-elle plus courte que prévu. Juste avant de prendre l'avion pour Paris, j'ai pu en effet m'entretenir avec Jérôme Henry, devenu consul adjoint à New York. Lorsqu'il était en poste à Boston, il était venu me rencontrer à Wyatt. Il est très surpris de me revoir, il pensait que mon dossier était clos depuis longtemps. « C'est bien la première fois, me confie-t-il, que j'entends parler d'un *sentencing* qui intervient quatre années après un plaider-coupable, c'est juste hallucinant. » Surtout, il me conseille de rédiger au plus vite une demande de transfèrement, de manière à effectuer ma peine de prison en France plutôt qu'aux États-Unis. Il me fait même remplir les papiers nécessaires dans son bureau, et les transmet tout aussi vite à la Chancellerie à Paris. « Côté français, me dit-il, vous aurez un accord immédiat, en revanche, il faudra que le DOJ donne son feu vert, et là je crains que cela puisse être un peu plus long. » Mais, il est confiant. Je remplis toutes les conditions exigées pour un transfèrement : ma sentence est définitive (je m'étais interdit un droit d'appel en signant mon plaider-coupable) et je n'ai aucune attache aux États-Unis. « Il n'y a donc, en principe, aucune raison que les Américains refusent », me rassure-t-il. Je prie pour qu'il ait raison.

Si je peux effectuer ma peine en France, je demanderais bien évidemment à être placé en libération conditionnelle, et, selon mes avocats Markus Asshoff, et Paul Albert Iweins j'ai toutes les chances d'être mis en liberté rapidement, même si je dois porter pour cela un

bracelet électronique. Je ne serais donc pas séparé de ma famille.

Comment d'ailleurs vais-je expliquer la situation aux deux petites, Gabriella et Raphaella (mes jumelles âgées désormais de douze ans). Avec Clara nous en avons longuement débattu. Finalement nous nous sommes mis d'accord pour leur dire que je dois retourner aux États-Unis, pour une période de six mois environ, dans une espèce de « camp » où elles ne pourront pas venir me voir. Mais nous ne prononcerons pas le mot « prison ». Nous avons décidé de le leur annoncer en présence des deux plus grands Pierre et Léa, afin que ceux-ci puissent les réconforter et surtout dédramatiser la situation. C'est une des pires épreuves que j'ai eu à affronter. Mon élocution est maladroite, mes mots s'entrechoquent, ma voix tremble, j'essaie de contenir mes émotions et mes larmes, mais l'exercice est très compliqué. Gabriella éclate en sanglots et Raphaella, plus réservée, se renferme, complètement muette... Gabriella, elle, m'assaille de questions « Tu seras là pour Noël ? Et pour notre anniversaire en janvier ? Qui va maintenant nous amener à l'école ? C'est quoi un camp ? C'est comme une colonie de vacances, avec des activités ? On pourra faire des Skypes ? Pourquoi on ne pourra pas venir te voir ? Tu auras des amis là-bas ? C'est quoi ton travail maintenant ? Pourquoi tu ne pourras pas retourner aux États-Unis après ? Moi, j'aime bien les Américains. Et quand je serai actrice à Hollywood, tu viendras me voir, quand même ? » Avec les aînés Pierre et Léa, (dix-neuf ans) c'est bien sûr différent.

En 2015, je leur avais longuement expliqué ce qui m'était arrivé. Ils sont tous les deux intelligents et ont mieux compris que je ne pouvais l'imaginer. Une fois les petites couchées, nous décidons avec les deux grands de regarder ensemble le documentaire *Guerre fantôme* consacré à la vente d'Alstom qui vient tout juste d'être diffusé sur LCP, la chaîne de l'Assemblée nationale. Il est vraiment dommage que cette émission n'ait pas été programmée sur une chaîne bénéficiant d'une plus forte audience. Les auteurs ont réalisé une enquête formidable. Ils décortiquent fort bien l'influence du DOJ dans l'opération de rachat d'Alstom. Ils descendent en flèche Patrick Kron, ainsi qu'une bonne partie de la classe politique française, Valls, Macron, Hollande. Mais aussi Sarkozy. Selon eux, le cabinet d'avocats de l'ancien Président (Claude & Sarkozy) aurait travaillé pour General Electric... Et surtout ils font clairement apparaître mon rôle d'« otage économique ». Pour Pierre, Léa et même Clara, Juliette ou tous mes amis qui l'ont ensuite vu, ce film – même s'ils connaissaient mon histoire – leur a fait l'effet d'une révélation.

D'un point de vue professionnel, je m'organise aussi pour que la petite entreprise que j'ai créée poursuive ses activités durant mon

absence forcée. Mes associés sont tous d'accord. Au cours des deux semaines qui précèdent mon départ pour les États-Unis, je participe d'ailleurs à une rencontre avec une centaine de cadres d'une grande entreprise du CAC 40. Dans le monde économique, de plus en plus de personnes ont fini par comprendre les enjeux cachés du dossier Alstom. Dans le monde politique, aussi. Il y a quelques mois, une nouvelle mission de l'Assemblée nationale pilotée par les députés Karine Berger (PS) et Pierre Lellouche (LR) s'est penchée sur l'extraterritorialité de la législation américaine. Les parlementaires, qui se sont rendus aux États-Unis et qui ont pu rencontrer des responsables du DOJ et du FBI, en sont revenus effarés par l'ampleur du phénomène « Si une entreprise a un demi-doigt de pied aux États-Unis, ceux-ci considèrent qu'elle est soumise à la justice américaine », se désole Karine Berger. Plus inquiétant encore, les autorités américaines ont reconnu sans ambages devant la représentation française qu'elles n'hésitaient nullement « à avoir recours à tous les moyens de la NSA (l'Agence Nationale de Sécurité), l'organisme chargé de toutes les écoutes et surveillances électromagnétiques, pour ouvrir leurs enquêtes ». Enfin, les députés – en plus du palmarès des condamnations pour infractions au FCPA – ont établi la liste des entreprises les plus lourdement sanctionnées au titre de la violation des embargos et de la législation anti-blanchiment : 14 entreprises sur 15 sont européennes¹ ! Une seule américaine, JP Morgan, a été épinglée. Durant les deux semaines que je passe en France avant mon retour aux États-Unis, je rencontre aussi deux anciens Ministres, séparément. Tous les deux se diront très inquiets pour ma sécurité. Ils me conseillent même de ne pas repartir aux États-Unis. Ils redoutent ce qui pourrait m'arriver en prison. Je pense qu'ils exagèrent. Je ne suis quand même pas dans un film de James Bond ! Du moins je l'espère, car quand on reçoit une telle mise en garde de la part d'anciens responsables gouvernementaux, il y a de quoi être soucieux. En tout cas, ils m'ont promis de sensibiliser le ministère des Affaires étrangères pour faire accélérer mon transfèrement. Et l'un d'entre eux fera parvenir une note très détaillée à mon sujet à Philippe Étienne, le conseiller diplomatique d'Emmanuel Macron.

La date de mon départ approche. Outre la famille, je fais également mes adieux à tous mes amis qui m'ont soutenu pendant ces dernières années : Antoine venu me rendre plusieurs visites tout comme Leila, mon amie de toujours, Didier et son épouse Alexandra me remontant à chaque fois le moral, Deniz traductrice juridique multilingue qui m'a inlassablement aidé dans toutes mes procédures, Leslie, Alexandre, Pierre, Éric, Claude, Claire et bien d'autres. Dernier stress avant de monter dans l'avion. Mon visa spécial et la lettre d'accompagnement ne sont pas suffisants. L'agent de sécurité me retient alors que tout le

monde a déjà embarqué. Il a reçu l'ordre d'appeler un numéro spécial aux États-Unis où il est 5 heures du matin. Il essaie plusieurs fois sans succès et joint finalement son supérieur qui met près d'une heure à débloquer la situation. Mon arrivée à JFK est prévue à 23 heures et, dès le lendemain, je dois rencontrer un officier de probation au tribunal d'Hartford qui m'indiquera la prison dans laquelle je vais être incarcéré. Le 23 octobre 2017, j'ai la réponse : je serai emprisonné à Moshannon Valley Correction Center (MVCC).

Je regarde aussitôt sur Internet. Ce n'est guère rassurant : Moshannon Valley y apparaît entouré de gigantesques barbelés, planté à plus de 1 000 mètres d'altitude sur un plateau désertique en plein cœur de la Pennsylvanie. Coup de chance cependant, l'un de mes codétenus de Wyatt, The Transporteur, connaît fort bien MVCC où il a passé ses deux dernières années d'incarcération. Il va prévenir ses anciens camarades de mon arrivée prochaine. Je serai ainsi « adoubé », sans crainte pour ma sécurité. En prison, plus encore que dehors, votre « réputation » est primordiale.

Le 26 octobre 2017, au matin, je commande un taxi depuis State College, où j'ai atterri la veille en provenance d'Hartford. Nous traversons d'immenses forêts, le chauffeur se perd. Même à l'aide de son GPS, il a du mal à trouver le centre pénitentiaire. Nous arrivons enfin sur le parking du Moshannon Valley Correction Center (MVCC). Aimablement, mon conducteur me demande à quelle heure il doit venir me chercher. Je prends son numéro et lui dis que je le rappellerai quand j'aurai fini...

XLVII

Ma nouvelle prison

Je ne suis malheureusement pas dépaycé. Même couleur de murs, même mobilier, même portique de sécurité, même jargon, même odeur, même humiliation... Retour en arrière de quatre ans et demi ! Après les formalités administratives, je me déshabille complètement et, comme à Wyatt, on me fournit mes trois pantalons kaki, mes trois boxers, mes trois tee-shirts...

Moshannon Valley accueille 1 800 prisonniers, tous des étrangers à qui il reste moins de dix ans de détention à effectuer. La répartition entre nationalités est typique de ce genre de prison : environ 900 Mexicains ; 500 Dominicains ; 200 « Noirs » principalement Nigériens, Ghanéens, Ivoiriens, Haïtiens ; 50 Asiatiques (Chinois, Indiens, Pakistanais...) ; 100 « autres Hispaniques » (colombiens, cubains, honduriens...) et 100 « internationaux », catégorie très large qui regroupe tous les autres (Canadiens, européens, habitants du Maghreb et du Moyen-Orient). Le centre pénitentiaire est géré par GEO, un concessionnaire privé qui possède plusieurs établissements du même genre aux États-Unis et à l'étranger. Comme toute entreprise, GEO essaie de maximiser son profit. Le groupe n'hésite donc pas à rogner au maximum sur les services (repas, chauffage, maintenance des locaux, services médicaux), à augmenter le prix des articles que les détenus peuvent acheter à l'économat, ou à allonger au maximum la durée du « séjour », en envoyant, par exemple, des prisonniers au mitard, pour leur faire perdre une partie de leur réduction de peine obtenue pour bonne conduite.

MVCC a donc ses propres règles, mais les détenus ont aussi les leurs.

Et celles-ci ne sont pas tout à fait les mêmes qu'à Wyatt, comme je vais bientôt m'en rendre compte. D'abord, ici, seuls les Mexicains, les Dominicains, les « Noirs » et les « internationaux » ont des droits. Les autres n'en ont aucun. Et les Mexicains et les Dominicains en ont plus que tous les autres. Ce sont, eux, les caïds. Ils font régner leur loi.

En ce premier jour de détention, je suis affecté au pod C6. Ce quartier dortoir peut recevoir quarante-neuf détenus, mais nous sommes soixante-douze à nous y entasser. Des lits ont été ajoutés un peu n'importe où. Et il manque des places à table. Les « internationaux » ont donc droit à une table, les « Noirs » deux, les Dominicains quatre et les Mexicains six. Les autres ne peuvent pas s'asseoir, et doivent se débrouiller comme ils peuvent. Et pas question de vouloir se montrer généreux en invitant quelqu'un à « sa » table, au risque de se faire exclure du pod !

Dès mon arrivée, grâce au message que mon ancien codétenu de Wyatt a pu faire passer, j'ai la chance d'être accueilli très chaleureusement par « Muay Thai ». C'est ainsi que l'on surnomme ce Slovaque qui a passé cinq ans dans la Légion étrangère avant de devenir mercenaire. Après avoir baroudé, au gré des conflits armés (Irak, Sierra Leone, Congo, Yougoslavie), il s'est posé en Thaïlande, a épousé une ressortissante locale, ouvert une école de boxe thaïe, formé de nombreux champions de Mixed martial arts (MMA), avant d'être arrêté, puis extradé aux États-Unis, et finalement d'écoper de dix ans dans une affaire de trafic de stupéfiants (une opération de provocation montée par le FBI). Un deuxième « international », surnommé Hollywood, un Allemand qui se présente comme le chef des « internationaux » de l'unité C, me donne un colis de bienvenue avec les produits de première nécessité en attendant que je reçoive ma première commande à l'économat (café, sucre, savon, lait en poudre, maquereaux en sachets...). Lui aussi est un ancien mercenaire. Il a été condamné à dix ans pour avoir été impliqué dans un complot visant à assassiner un agent américain de la lutte antidrogue (là encore, une provocation orchestrée par le FBI). Il m'aide à trouver mon lit et à m'installer. Muay Thai et Hollywood ont été inculpés dans une affaire annexe à celle du célèbre Viktor Bout, le marchand d'armes ukrainien immortalisé par Nicolas Cage dans le film *Lord of Wars*. C'est un de leurs potes ! Me voilà en bonne compagnie ! En tout cas, ils se montrent très courtois et, « m'offrent » même une place à leur table. Un privilège dont ne bénéficient plus les « internationaux » du pod juste à côté du nôtre, le C5. Leur chef, un Bulgare qui avait cumulé top de dettes vis-à-vis des Mexicains, a vendu leur table aux « Noirs » pour 400 dollars, à 100 dollars la place. J'ai intérêt à m'initier au plus vite aux codes de ce nouvel établissement. Moi qui croyais avoir

connu l'enfer à Wyatt, je me demande si MVCC n'est pas encore plus glauque.

En revanche, quelle que soit la prison, il y a une réalité, qui elle demeure intangible : le temps compte double, voir triple par rapport à l'extérieur. Si je veux repartir en France d'ici deux mois, pour y être rentré pour Noël, j'ai intérêt à faire accélérer ma demande de transfèrement. Je me rapproche donc au plus vite de l'assistante sociale de la prison, ma *referent* Mme H. En effet, pour pouvoir être renvoyé dans mon pays, je dois d'abord obtenir l'accord de l'administration de MVCC, puis celle du DOJ. Une démarche simple sur le papier, qui va s'avérer beaucoup plus compliquée dans la réalité. La machine une nouvelle fois va s'enrayer.

Le 28 octobre 2017 Mme H. me convoque.

— Désolée, mais je ne peux pas finaliser votre demande de transfèrement. L'accord bilatéral avec la France stipule qu'il doit vous rester au moins douze mois de sentence à effectuer au moment de la demande.

— Je sais cela. Mais comme j'ai été condamné à trente mois, et que j'en ai fait quatorze, il m'en reste donc seize.

— Non, car si on retire le temps pour « bonne conduite » il vous en reste moins.

— Mais ce n'est pas possible de calculer de cette manière. Je n'ai pas encore « gagné » ces jours pour bonne conduite. C'est juste théorique.

— C'est pourtant comme cela que je calcule. Et je ne peux pas aller contre le *process* !

Ça y est, elle a prononcé le mot fatidique ! *Process* ! À compter de cet instant, je sais que cela ne sert à rien d'insister. J'arrive heureusement à contacter Marie-Laurence Navarri, la magistrate française de liaison en poste à Washington, qui me promet d'intercéder en ma faveur. Elle a dû se montrer efficace, car le 8 novembre 2017, je suis de nouveau convoqué par Mme H., accompagnée cette fois de son supérieur, M. J.

— C'est exact, me dit-il. Il y avait une erreur dans notre premier calcul. Votre date de sortie, même en comptant la bonne conduite, est le 31 octobre 2018.

— Donc vous allez transmettre ma demande de transfèrement.

— Ah non, c'est impossible. Aujourd'hui, nous sommes le 8 novembre, donc vous n'êtes plus dans le délai d'un an

— Mais, au moment où je vous ai fait ma demande, j'étais dans le bon créneau. Si je ne le suis plus, c'est parce que vous vous êtes trompés !

— Peut-être, mais cela ne change rien.

Dialogue de sourds. Je vois bien que si je continue, je vais finir au trou. Rien à faire. Dans la foulée, j'appelle de nouveau la magistrate française de liaison, qui n'en revient pas. Elle se saisit aussitôt de son téléphone, et contacte l'un des responsables du DOJ qui me donne raison. L'administration de MVCC, furieuse de s'être vue désavouée, fera encore traîner mon dossier, qui finira par être expédié le 6 décembre au DOJ, plus d'un mois et demi après mon entrée à Moshannon Valley. Je vais donc devoir passer Noël en Pennsylvanie, en compagnie de mes codétenus.

Au moins, je sais que je peux compter sur le soutien bienveillant de Marie-Laurence Navarri qui vient rapidement me rendre visite en prison. La magistrate m'indique que l'ambassadeur de France a lui-même écrit une lettre à Jeff Sessions, le procureur général des États-Unis, pour lui faire connaître le souhait du gouvernement français de me voir revenir au plus tôt. Elle m'incite cependant à la prudence : « Ne vous réjouissez pas trop vite », me dit-elle. Et de m'expliquer que d'autres dossiers FCPA concernant des grandes entreprises françaises sont actuellement examinés par le DOJ. Les relations entre Paris et Washington se sont donc beaucoup crispées. En plus, m'apprend-elle, il y a la Commission. Quelle Commission ? « L'Assemblée nationale, m'explique Marie-Laurence Navarri, vient d'ouvrir une enquête sur Alstom et plus globalement sur les ingérences américaines. Et son président, Olivier Marleix (LR), a bien l'intention cette fois-ci d'interroger sous serment tous les témoins, y compris Patrick Kron. » Enfin ! Cela fait trois ans que je me bats pour qu'une telle procédure voie le jour. En même temps, je suis bien conscient qu'elle arrive au pire moment pour moi. Dans ce contexte, je vois mal le DOJ valider rapidement mon retour en France.

XLVIII

Violences et trafics

Ma première impression était la bonne : la prison de Moshannon Valley est moins dangereuse que celle de Wyatt, mais les rapports entre détenus y sont plus vicieux. Certes, là-bas, j'étais entouré de criminels endurcis, et, ici, le centre n'accueille que des prisonniers étrangers, en fin de peine, destinés à être expulsés des États-Unis. En théorie donc, des détenus plus calmes que dans le Rhode Island. Mais, comme les mesures de sécurité sont moins sévères, des gangs de Mexicains et de Dominicains ont pris le pouvoir. Ils sont à la tête d'une véritable économie parallèle, sorte de mafia.

C'est bien simple : à MVCC, tout s'achète et tout se loue. Les objets, les services, comme les individus. Cela va du trafic de drogue, aux « places » dans la salle de gym (5 dollars par semaine pour un créneau d'une heure par jour). Il y a des coiffeurs (2 dollars la coupe), des épiciers (en particulier, un Mexicain qui a accumulé une quantité impressionnante de produits parfois volés à la cuisine et qui les revend 20 % au-dessus des tarifs habituels), des tatoueurs, des électroniciens (qui réparent les radios endommagées), des hommes de ménage (à qui on peut sous-traiter le nettoyage du pod), et enfin quelques prostitués (des détenus qui se vendent pour survivre). Il existe également un impressionnant business de revues pornographiques. Elles sont tellement rares qu'elles se monnaient plusieurs centaines de dollars. Bien qu'interdits, les paris (sur les résultats de basket, ou de football américain) et le poker constituent aussi une source considérable de revenus, et beaucoup de prisonniers préfèrent partir au mitard pour éviter de payer leurs dettes. Les minutes de téléphone s'achètent également auprès de ceux qui ont besoin d'argent. La monnaie

d'échange est le « mack » (un sachet de maquereau valant 1 dollar).

L'administration de MVCC préfère fermer les yeux sur toutes ces magouilles. Il faut dire qu'elle n'est pas en reste, elle exploite littéralement les prisonniers. Préparation et service des repas, nettoyage des cuisines, entretien des bâtiments (peinture, plomberie, ramassage des ordures...) et des espaces verts, gestion des programmes (cours, librairie...). Tous les détenus sont obligés d'avoir un travail qui peut prendre d'une heure à cinq heures par jour. Les trois premiers mois d'incarcération pas de choix, tout le monde est affecté aux cuisines.

La rémunération varie selon les tâches et les qualifications entre 12 et 40 cents de l'heure ! Ainsi, pour mon premier mois de travail à la cuisine où je suis assigné au lave-vaisselle (cinq heures par jour, trois jours par semaine), j'ai été royalement payé 11,26 dollars (9,80 euros) ! Et pas possible d'y échapper. Ce système s'apparente à de l'esclavage moderne. Des investisseurs privés font en effet fabriquer leurs produits « Made in America » à l'intérieur de ce type de prison, où les coûts défient toute concurrence. Mais il y a encore plus hypocrite. Ne résidant pas aux États-Unis, nous sommes quasiment tous des « immigrés illégaux » (*illegal alien*) aux yeux du gouvernement américain. En plus, beaucoup de prisonniers de MVCC ont été condamnés pour re-entry (entrée interdite aux États-Unis). Ces immigrés clandestins, après avoir été expulsés une première fois, se sont fait arrêter pour avoir voulu tenter leur chance une seconde fois. Ces hommes (qui n'ont donc pas le droit d'avoir un job sur le sol américain) se retrouvent maintenant contraints de travailler entre quatre murs pour un salaire de misère. Et tout ça le plus légalement du monde. L'administration pénitentiaire s'appuie en effet sur le célèbre Treizième amendement de la constitution américaine abolissant l'esclavage « sauf pour les prisonniers condamnés pour crime ». Légalement, nous sommes donc tous des esclaves ! Et malheur à ceux qui refusent de se plier à cette discipline. Ils vont directement au mitard et sont ensuite envoyés dans d'autres prisons du groupe GEO. Pour les plus récalcitrants, un programme spécial leur est infligé : la « diesel therapy ». On les fait changer tous les deux ou trois jours de prison, les trimbalant constamment d'un bout à l'autre du pays en fourgon. Ça calme ! Au Texas, les détenus se sont révoltés récemment contre ce système dans un établissement de GEO. Celui-ci a été fermé après avoir été partiellement détruit par le feu lors d'émeutes.

À Moshannon Valley, la façon la plus spectaculaire de manifester son mécontentement est de faire la « grève du comptage ». Nous sommes en effet comptés cinq fois par jour. À ce moment-là, nous

devons tous être debout en silence près de notre lit. Deux gardiens passent chacun à leur tour pour nous dénombrer, et écrivent le résultat sur une feuille de papier. S'ils aboutissent au même chiffre, ils brandissent fièrement leur papier et marquent leur satisfaction par de grands sourires. Sinon, on recommence. L'action de « grève » consiste donc à être constamment en mouvement dans le pod pour les empêcher d'y arriver. Tout le monde est bien sûr obligé de jouer le jeu et tout le monde le fait, au risque autrement de passer pour une balance.

Pour survivre malgré tout dans ce monde parallèle, j'ai repris l'écriture de ce livre. J'en envoie de nouvelles parties à Matthieu Aron, qui travaille dessus de son côté. Je reçois aussi beaucoup de lettres d'amis et de la famille auxquelles je réponds régulièrement. Et puis, je me suis remis aux échecs mais la concurrence est très rude dans le pod où nous avons d'excellents joueurs. L'un d'eux, Chuck, un ancien des Hells Angels condamné à vingt-quatre ans, qui doit être libéré l'année prochaine, est juste imbattable. Fin novembre, un autre bon joueur a débarqué, un Anglais surnommé Fifa. Il a été arrêté à Zurich, juste avant l'assemblée générale de la FIFA (Fédération internationale de football amateur) en mai 2015, et a passé près d'un an en prison en Suisse avant d'être extradé aux États-Unis. Très vite nous sympathisons et discutons des similitudes entre son affaire et la mienne. Selon lui, le scandale FIFA (le paiement de pots-de-vin pour obtenir l'attribution de compétitions sportives) ne serait qu'une vengeance des États-Unis, furieux d'avoir été devancés par le Qatar, pour l'organisation du Mondial en 2022. Il est formel, même s'il ne me livre aucun détail, les Américains, malgré leur leçon de morale, se comportent comme la plupart des pays. Eux non plus n'hésitent pas à faire du lobbying auprès de différentes fédérations.

Tenir bon, m'accrocher, et surtout, ne pas être sanctionné pour conserver intact mon quantum de réduction de peine pour bonne conduite. C'est un challenge de tous les jours. Par exemple, lorsque vous travaillez à la cuisine, vous devez voler des victuailles et les rapporter dans votre pod. C'est une obligation. Si vous ne le faites pas, les autres détenus vous tombent dessus. Mais si vous êtes pris, direction le trou, annulation de vos droits au téléphone, et vingt-sept jours de réduction de peine pour « bonne conduite » perdus. Cela vient d'arriver à un Mexicain pour une simple cuisse de poulet.

Je demeure sur mes gardes en permanence. Je me suis fixé une feuille de route, une sorte de check-list que j'essaie de respecter scrupuleusement : s'installer dans une routine, se maintenir physiquement en forme, ne pas chercher les problèmes, ne pas faire de pari, ne pas accumuler de dettes, être discret, ne jamais se plaindre, ne

pas se vanter, ne pas mentir sur ce que l'on est ou était à l'extérieur, ne pas rapporter si quelqu'un enfreint les règles, ne jamais hausser la voix, ne pas s'énerver, ne jamais toucher ou effleurer un autre détenu, ne pas côtoyer ni même parler aux balances reconnues et aux condamnés pour pédopornographie, ne pas s'asseoir avec les détenus d'un autre groupe, utiliser ses connaissances pour aider les autres, sans toutefois en faire trop, créer des alliances, ne pas accepter de cadeaux qui vous rendent redevable, ne pas regarder les affaires des autres, ne pas demander à changer de programme devant la télévision (l'une des principales sources de bagarre), ne jamais fixer quelqu'un du regard, ne pas s'apitoyer sur les autres et, surtout, être patient.

Le 6 janvier, mes jumeaux Pierre et Léa ont vingt ans et je m'en veux énormément de ne pas être auprès d'eux. Le 14 janvier, c'est mon tour : je fête mes cinquante ans en prison. Filippo, le Grec qui a partagé ma cellule durant mon dernier mois à Wyatt et que j'ai retrouvé ici, a préparé deux gâteaux que je partage avec les « internationaux » de l'unité C : Muay Thaï, Hollywood, Vlad, deux autres Russes, deux Géorgiens, un Roumain, et Fifa.

Le 15 janvier, la nouvelle tombe. Elle est très mauvaise : la magistrate de liaison, Marie-Laurence Navarri, vient de faire savoir à ma sœur Juliette que le DOJ refusait mon transfèrement. Mais la magistrate ne baisse pas les bras. À la demande de l'Élysée, qui, décidément, a l'air bien décidé à me venir en aide, Marie-Laurence Navarri rédige un projet de lettre qu'Emmanuel Macron doit envoyer en personne à Donald Trump, pour obtenir ma grâce. Je n'y crois pas réellement, mais je m'accroche à cet espoir comme à une dernière bouée.

Le 22 janvier. C'est l'anniversaire des jumelles Gabriella et Raphaella. J'arrive à les joindre quelques minutes au téléphone

— Papa ? Tu rentres quand ?

Cela faisait très longtemps que je n'avais pas entendu cette question. Tous les mauvais souvenirs remontent.

— Je ne sais pas, Gabriella, mais bientôt.

— Tu dis toujours la même chose. Comme avant les dernières vacances ! Je t'ai entendu avec maman parler d'Emmanuel Macron. Ça dépend de lui ?

— C'est compliqué, mais oui, un peu. Il faut être encore un peu patiente, ma puce.

— Moi, si tu ne rentres pas, je vais écrire à Emmanuel Macron qu'il faut que papa rentre. Et je vais faire la grève à l'école, avec toutes mes

amies !

Après avoir raccroché, je me sens tout d'un coup très déprimé. Cela ne m'arrive pas très souvent. La dernière fois, c'était à Wyatt lorsque j'avais appris qu'Alstom m'avait licencié. En prison, bien sûr, dans ces moments-là, vous ne pouvez et vous ne devez surtout en parler à personne. Vous passeriez pour un faible, une mauviette, une fiotte... Il faut donc serrer les dents, se taire, continuer à se comporter comme si tout allait bien. Mais, putain, que c'est dur !

XLIX

L'Assemblée enquête

Ces derniers jours, j'ai tellement perdu le contact avec la réalité, que je ne me suis même pas aperçu du changement d'heure. Nous sommes mi-mars et il continue de neiger. Le centre de Moshannon Valley est situé à 1 000 mètres d'altitude. Il fait froid, glacial même. Le moindre pull-over, ou sweat-shirt, se négocie à prix d'or à l'intérieur de la prison. Mais, ce n'est pas le moment de flancher. Dans quelques minutes, j'ai un rendez-vous capital au parloir.

Cela fait plus de trois ans que j'espère ce moment, et ils sont enfin là, devant moi. Bien sûr, j'aurais préféré pouvoir m'entretenir avec eux dans d'autres circonstances, j'ai tellement de choses à leur révéler. Mais qu'importe, l'essentiel c'est qu'ils soient venus. Olivier Marleix (LR) et Natalia Pouzyreff (LREM), le président et la vice-présidente de la commission parlementaire sur Alstom, ont accepté de faire 6 000 kilomètres pour m'écouter. Ce n'est pas rien, j'en suis conscient. « En plus, me précise Marleix, on ne peut pas dire que les Américains nous ont facilité la tâche, ils ont mis plus d'un mois à nous accorder ce droit de visite. »

Rapidement, je constate que les deux députés connaissent déjà fort bien les ressorts de l'affaire Alstom. Inutile de les convaincre de l'ingérence américaine dans les affaires des grandes entreprises européennes, ils ont en sont parfaitement conscients. Olivier Marleix avait d'ailleurs déjà clos, il y a deux ans et demi, le premier colloque organisé sur ce thème à l'Assemblée nationale intitulé « Après Alstom, à qui le tour ? ». Mais il leur manque des précisions. Par exemple, ils ne savent toujours pas quand l'enquête américaine a démarré, ni

comment Alstom a pu négocier un délai pour payer son amende. Durant plusieurs heures, je réponds à toutes leurs interrogations, je comble les trous, je remonte la chronologie et leur souligne les concordances troublantes de dates.

De leur côté, ils me racontent l'entrevue qu'ils ont eue la veille à Washington avec le directeur des relations internationales du DOJ, accompagné d'une vieille connaissance, le procureur Dan Kahn, promu maintenant patron de l'unité FCPA, suite à sa gestion du cas Alstom... et du mien. Ils les ont bien sûr interrogés sur le refus de me transférer. Le directeur des relations internationales a préféré botter en touche, affirmant ne pas connaître mon dossier. C'est bien évidemment faux. Je sais que l'ambassadeur de France, et la ministre de la Justice les ont directement alertés sur ma situation carcérale. Mais, je n'en suis plus à un mensonge près. Plus intéressant, les deux députés ont également questionné leurs interlocuteurs sur la clémence dont avait fait preuve le DOJ vis-à-vis de Patrick Kron. « Dan Kahn m'a répondu qu'il n'avait pas suffisamment de preuves pour le mettre en examen », me confie Marleix. Nouveau mensonge. Il suffit de consulter le plaider-coupable d'Alstom pour y lire le contraire. Les deux parlementaires sont d'ailleurs bien décidés à « mettre sur le gril » mon ancien P.-D.G., lorsqu'ils l'entendront sous serment devant l'Assemblée nationale, lors des travaux de leur commission. Et ils tiendront parole.

Depuis ma cellule, du fin fond de la Pennsylvanie, sans accès à Internet, je ne pourrai bien entendu suivre cette enquête que par bribes, uniquement par le biais des articles de presse que m'envoie la famille. Les comptes rendus sont cependant explicites. Un titre résume bien le sentiment général, celui du journal *Le Monde* le 5 avril 2018 : « Rachat d'Alstom par GE : Patrick Kron ne convainc pas les députés ! » C'est peu dire. Dans son avant-propos au rapport final de la commission d'enquête, Olivier Marleix taille carrément en pièces les arguments avancés par l'ancien P.-D.G. « Patrick Kron, écrit-il, a adopté un système de défense clairement mensonger. En effet lors de ses deux précédentes auditions devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale les 11 mars et 1^{er} avril 2015, il avait écarté tout lien entre la vente de la branche énergie d'une part, et la négociation avec le DOJ d'autre part. Or la réalité n'est pas celle-là. C'est l'une des principales mises au point de notre commission d'enquête. » Et le député d'enfoncer le clou : « La menace d'une amende a-t-elle pu peser sur la décision de M. Kron de vendre ? À cette question notre Commission d'enquête répond par l'affirmative. »

Aux yeux de l'Assemblée nationale, Patrick Kron est donc un menteur. Cela lui cause-t-il du souci ? Visiblement non, car devant les députés, sous serment, il prétend, toujours n'avoir jamais subi

« quelque pression que ce soit, ou aucun chantage, ni des Américains, ni d'aucune autre juridiction ». Puis, interrogé sur ma situation judiciaire, il reconnaît (pour la première fois publiquement) que je n'ai « absolument rien fait dans cette affaire pour mon intérêt personnel ». Dans ces conditions, l'interrogent les députés, pourquoi m'a-t-il licencié ? Et surtout, pourquoi ne m'a-t-il pas ensuite indemnisé ? Sa réponse est édifiante : « Il n'y a pas eu de possibilité de traiter positivement ce sujet », dit-il avec la froideur du technocrate. Avant d'aller jusqu'à oser soutenir « avoir fait tout ce qu'il était possible de faire pour m'aider ». Le cynisme de cet homme est sans limites. Comme son aplomb. À l'en croire, tous ceux qui s'interrogent sur le bien-fondé de sa transaction avec General Electric ne font que répandre « des insinuations infondées et insultantes à son égard ».

Devant la commission d'enquête, plusieurs témoins viendront cependant formellement le contredire. Arnaud Montebourg, l'ancien ministre de l'Économie, déposant, lui aussi, sous serment, se déclarera persuadé « qu'une pression physique s'est exercée sur M. Kron, sous la forme d'une menace d'arrestation ». Un ancien cadre supérieur d'Alstom abondera dans le même sens. Pierre Laporte, ancien directeur juridique d'Alstom Grid, la branche du groupe spécialisée dans le transport d'électricité, rapportera un souvenir troublant aux parlementaires : « En 2013, MM. Kron et Carr ont rencontré le DOJ. Keith Carr, que j'ai vu le lendemain, m'a alors dit avoir téléphoné de l'aéroport à ses deux fils pour les prévenir qu'il était possible qu'il ne rentre pas de son voyage suivant, car le DOJ avait menacé de les arrêter. »

Olivier Marleix, au cours de son enquête parlementaire, dévoilera aussi un aspect ignoré du dossier Alstom/GE : l'extravagance des moyens mis en œuvre par les deux entreprises en communication, en montage financier, et en assistance juridique. Alstom, pour mener à bien la vente, a eu recours à dix cabinets d'avocats, deux banques conseils (Rothschild & Co, Bank of America Merrill Lynch) et deux agences de communication (DGM et Publicis). Côté General Electric, on dénombre trois banques conseils (Lazard, Crédit Suisse, et Bank of America), l'agence de communication Havas et de nombreux cabinets d'avocats. Au total, Alstom a déboursé la somme astronomique de 262 millions d'euros ! Et on peut facilement imaginer que GE a dû mettre une somme comparable sur la table. « Une telle surabondance de moyens permet-elle encore à l'État et aux actionnaires de prendre des décisions éclairées ? » s'interroge Marleix dans son avant-propos au rapport final de la Commission. Et de poursuivre, toujours noir sur blanc : « Reste-t-il encore quelqu'un sur la place de Paris pour faire valoir des intérêts contraires ? N'est-ce pas une façon de rémunérer

au-delà d'une mission et de travaux incontestablement effectués, une forme d'influence sur la décision elle-même ? » Je n'aurais pas dit mieux. Je comprends maintenant pourquoi si peu de voix discordantes se sont fait entendre au moment du rachat. Le silence est d'or.

Enfin, la Commission pointe aussi le rôle trouble joué par Emmanuel Macron dans cette affaire. Dès octobre 2012, alors qu'il vient tout juste d'être nommé secrétaire général adjoint de l'Élysée, et qu'il arrive tout droit de chez Rothschild, banque conseil d'Alstom, il réclame en urgence une étude confidentielle. La lettre de commande est ainsi rédigée : « Évaluer les avantages et inconvénients résultant d'un changement d'actionnaire pour l'entreprise, pour l'industrie française et pour l'emploi ». Ce rapport, écrit toujours Olivier Marleix, repose « sur une information précise relative à un changement d'actionnaire de référence ». En, l'occurrence Bouygues, qui détient 30 % des actions d'Alstom et qui souhaite céder ses participations. Dès lors, conclut le député, « il est regrettable que les autorités de l'État qui ont disposé d'une information suffisamment précise pour commander une étude au coût de 299 000 euros n'aient pas jugé utile de poursuivre leur action pour anticiper l'avenir de cette entreprise, sauf à considérer qu'elles approuvaient le scénario d'un adossement à GE ». En clair Marleix est convaincu qu'Emmanuel Macron a su avant tout le monde ce qui était en train de se tramer.

Je suis bien évidemment incapable de savoir si son analyse est pertinente. Pour ma part, j'espère surtout qu'Emmanuel Macron, devenu entre-temps président de la République, va bien écrire à Donald Trump pour lui demander ma grâce. Car les informations qui me parviennent à ce sujet sont confuses. Un coup, la magistrate Navarri me promet que c'est chose faite, une autre fois la démarche semble abandonnée.

À l'issue de notre entretien au parloir, Olivier Marleix me promet de voir ce qu'il en est, auprès de l'ambassadeur de France à Washington et de Philippe Étienne, le conseiller diplomatique du Président. Emmanuel Macron doit venir aux États-Unis le 24 avril prochain. Il sera le premier chef d'État étranger à rencontrer Donald Trump sur le sol américain depuis son élection. Il semble que les deux hommes (qui ont en commun des parcours politiques très atypiques) s'apprécient. On ne sait jamais, cela pourrait m'être profitable. Je me prends à rêver. Et, si Emmanuel Macron réussissait à obtenir ma grâce ? Et si je pouvais repartir dans ses valises ? Mais est-ce simplement raisonnable d'entretenir une telle espérance ?

V

Souvenirs

Ironie de l'histoire, à cette période de ma vie, je songeais à quitter mon entreprise. J'avais trente et un ans, et après quatre années passées à Pékin (1995-1999) en tant que directeur commercial Chine pour la division Power, je souhaitais réorienter ma carrière. Certes, depuis mon entrée chez Alstom, j'avais connu une belle progression professionnelle, mais, diplômé d'une école d'ingénieurs de milieu de tableau (l'ENSMA de Poitiers), je redoutais d'atteindre très vite un plafond de verre. Je savais qu'il me manquerait toujours quelque chose pour continuer à progresser au sein d'une très grande entreprise et avais donc décidé de quitter Alstom pour faire un MBA à l'INSEAD qui avait retenu ma candidature.

En 1999, nous en avons longuement discuté avec Clara. Après avoir accepté de mettre ses projets professionnels entre parenthèses pour me suivre à Pékin, donné naissance à nos premiers jumeaux, Pierre et Léa, en janvier 1998, et achevé son doctorat de neurobiologie, elle avait très envie de recommencer à travailler. D'où le désir de nous poser en France.

Aujourd'hui, avec le recul, je regrette amèrement de ne pas m'être tenu à ce choix. Je ne sais pas ce que l'avenir nous aurait réservé, ni même si nous aurions eu une vie plus heureuse, mais ce dont je suis certain, c'est que je ne me serais jamais retrouvé ici, prisonnier dans le bagne de Wyatt !

Mais Alstom, à cette époque, a su me retenir. Sans doute ma société me considérait-elle comme un élément prometteur. Après la Chine, je me suis vu offrir un poste important aux États-Unis : directeur des

ventes et du marketing mondial du business chaudière. Pour me convaincre définitivement, mes supérieurs me proposent même de m'accorder du temps libre (un vendredi sur deux, plus quelques semaines dans l'année) afin de suivre les cours du MBA de l'université de Columbia à New York, l'une des plus prestigieuses universités américaines, membre de la célèbre « Ivy league », et ils acceptent de financer intégralement mon inscription pour un montant de 100 000 dollars. Personne n'aurait refusé une telle offre.

En septembre 1999, je pars donc pour Windsor dans le Connecticut où Clara et les enfants me rejoignent deux mois plus tard. Mais, dès mon arrivée, ma mission s'est révélée beaucoup plus ardue qu'attendu.

Au début des années 2000, Alstom est confronté à une grave crise financière. Ce n'est ni plus ni moins que la faillite qui le guette. Un an plus tôt, la direction a scellé une alliance avec ABB, un concurrent helvético-suédois. Mais très vite, ce rapprochement industriel va se révéler catastrophique. Alors qu'Alstom pense avoir fait l'affaire du siècle en prenant le contrôle de la technologie des turbines à gaz d'ABB, vendues et réparties aux quatre coins de la planète, il vient de conclure la pire opération de son histoire. Ces turbines à gaz n'étaient pas au point et connaissent de nombreuses défaillances techniques. Alstom doit donc dédommager ses clients. Il lui en coûte plus de 2 milliards d'euros. Le groupe voit sa dette s'accroître dans des proportions gigantesques (+ 2 000 %). Il affiche alors un déficit record de 5,3 milliards d'euros et perd la confiance des banques.

C'est à cette époque que le conseil d'administration décide de remercier Pierre Bilger et de passer les rênes du groupe à Patrick Kron pour redresser la barre. Un choix plutôt bien perçu en interne. Kron appartient à « l'élite », et même à l'élite de l'élite. C'est un X-Mines, issu de ces promotions qui rassemblent chaque année les vingt meilleurs élèves de Polytechnique et de l'École des Mines. Autant dire une petite aristocratie, voire oligarchie républicaine qui, depuis deux siècles, tient les rênes des plus grandes entreprises et de l'économie française. Après avoir effectué toute la première partie de sa carrière chez Pechiney, il devient administrateur d'Alstom en 2001, puis Directeur Général au 1^{er} janvier 2003, et enfin P.-D.G. Dans les mois qui suivent sa prise de pouvoir, il s'attelle au sauvetage de l'entreprise. Pour éviter le dépôt de bilan, il ira même plaider en personne devant le tribunal de commerce de Paris, ainsi qu'à Bruxelles devant la Commission européenne, et convaincra l'État de renflouer Alstom, en échange d'un « recentrage » des activités de la société et aussi d'un grand ménage dans l'encadrement. Plus de 200 « top managers » seront priés d'aller voir ailleurs. Tout au long de cette opération survie, Patrick Kron aura pu compter sur un soutien de poids : celui de

Nicolas Sarkozy. Le futur président de la République, alors ministre de l'Économie, connaît l'attachement des Français pour leurs grandes entreprises et il ne veut pas apparaître comme celui qui aura assisté sans rien faire au « dépeçage » de l'une de nos rares multinationales. Il parvient à obtenir une renationalisation partielle de la société : l'État français rachète ainsi un peu plus de 20 % du capital. Nicolas Sarkozy peut crier victoire : avec l'aide de Patrick Kron, il a sauvé Alstom !

Pour ma part, à cette époque, je suis à des années-lumière des batailles qui se trament au siège d'Alstom ou au sein du gouvernement.

En arrivant aux États-Unis, j'atterris dans un vrai « panier de crabes ». L'encadrement de l'unité de Windsor dans le Connecticut où j'ai pris mes quartiers provient à 100 % d'ABB avec qui nous avons fusionné fin 1999. Et pour couronner le tout, je me retrouve en prise directe avec un dirigeant, Gerry Barcikowski, qui ne me porte pas dans son cœur.

En effet, un an plus tôt, en 1998, alors que nous étions encore concurrents – lui agissant au nom d'ABB et moi-même représentant les intérêts d'Alstom – nous avons fermement bataillé pour obtenir le contrat de la plus grande centrale de Chine à l'époque. Ce contrat constituait une priorité pour les chaudiéristes du monde entier. Au dernier moment, tout s'était joué entre l'offre d'ABB et celle d'Alstom et nous avons fini par rafler la mise. D'où la colère de mon nouveau collègue de Windsor qui, en raison de cet échec, avait perdu toute chance d'accéder à la direction mondiale de la division chaudière. Un poste qui, en plus, finira par être attribué à un autre ex-cadre d'ABB, Tom Pajonas... son propre beau-frère et donc mon nouveau patron !

Nos relations ne vont pas non plus s'améliorer quand le siège nous demande de lui fournir la liste complète (et la copie des contrats) de tous les « intermédiaires » dans le monde avec lesquels notre division était sous contrat. Il faut savoir qu'avant la ratification par la France en septembre 2000 de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le recours à des « consultants » pour obtenir des marchés à l'international était une pratique parfaitement tolérée. Autant il était interdit de corrompre sur le territoire français, autant il était admis d'y avoir recours à l'étranger. C'est ainsi que, chaque année, les dirigeants d'entreprises françaises allaient au ministère des Finances à Bercy pour y dresser la liste de leurs « frais exceptionnels ». En clair, les pots-de-vin versés, le plus souvent via des intermédiaires ou des consultants, pour être retenus sur les appels d'offres internationaux. Ces sommes étaient dûment recensées, puis défalquées des impôts sur les sociétés. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de légaliser l'illégal

dans une approche très pragmatique sous le contrôle de l'État.

Mais, après septembre 2000, cela change. La France, comme d'autres avant elle, s'engage à combattre la corruption internationale. La direction d'Alstom souhaite donc avoir une vision d'ensemble des engagements pris par ABB avec tous ses intermédiaires au moment où elle doit se mettre en conformité avec la nouvelle législation française. Tom Pajonas me confie cette mission délicate. J'obtins assez facilement les noms et les contrats des consultants employés par les unités du business chaudière venant d'Alstom. Mais pour celles venant de l'ex-ABB (dont l'unité américaine de Windsor dirigée par Barcikowski) ce fut une autre histoire. Nous avons beau avoir fusionné, ces unités étaient peu promptes à collaborer et à dévoiler leurs réseaux d'intermédiaires. De plus, dans chaque pays, les sociétés d'ABB se comportaient comme des baronnies locales, devenues très indépendantes du pouvoir central. Je pus quand même établir un premier inventaire. Je me retrouvais ainsi avec sur mon bureau une pile de contrats rédigés en des termes à chaque fois différents, et souvent assortis de clauses proprement hallucinantes. Certains consultants avaient réussi le tour de force de négocier des engagements, parfois même avec des versements mensuels, sans date limite de fin de contrat. Ils avaient obtenu le droit de corrompre à vie !

À la même époque, toujours pour manifester sa volonté de renforcer les processus de compliance (conformité aux normes et respect des lois et de l'éthique), la direction d'Alstom fixe de nouvelles règles. Dorénavant, un processus très précis d'approbation des intermédiaires est mis en place. D'abord, pas moins de treize signatures sont nécessaires pour pouvoir retenir un consultant. Ensuite, une « fiche projet » doit être établie pour chaque contrat sur laquelle figurent impérativement le montant de la commission et les conditions de paiement (délai et échéancier). Cette fiche doit être approuvée et signée par trois personnes : 1 – le Senior Vice-President du « secteur » préparant l'offre pour le projet 2 – le Senior Vice-President en charge du réseau international d'Alstom 3 – le Senior Vice-President régional du réseau international où le projet était situé.

Enfin, tous les marchés de plus de 50 millions de dollars – soit la quasi-totalité des offres pour le business chaudière – doivent être validés par le « comité des risques » rattaché directement au P.-D.G. et qui comprend notamment le directeur financier.

Par ailleurs, le groupe avait créé en son sein une société, « Alstom Prom », basée en Suisse, dont la mission était de rédiger, de négocier et de signer la quasi-totalité des contrats passés avec les consultants.

Cette société était alors dirigée par le responsable de la compliance d'Alstom. Celui-là même chargé de faire respecter le droit et l'éthique au sein de l'entreprise.

Cependant, il ne faut pas s'y tromper. Ces processus mis en place à partir des années 2002-2003 n'ont été que cosmétiques. Il n'a jamais été question de lancer une opération « mains propres » au sein du groupe. Pour mettre un terme à la corruption il n'y avait qu'une seule option possible : cesser définitivement d'employer des intermédiaires. Ce n'est en rien ce qui a été décidé. C'est même tout l'inverse. Sous couvert de « fiches projets » et de « *process* » censés être plus rigoureux, l'utilisation de consultants s'est largement poursuivie sous la direction de Patrick Kron. Le seul changement, c'est que la corruption est devenue plus dissimulée.

En apparence Alstom respectait pourtant à la lettre toutes les règles. Ainsi, dans tous les contrats figuraient deux clauses : l'une détaillant la loi anti-corruption en vigueur, et l'autre rappelant aux consultants leur engagement à ne pas verser de pots-de-vin. Des clauses que les juristes considéraient comme une sécurité en cas de poursuites. Mais, derrière cette façade d'honorabilité, Alstom a continué à rémunérer des intermédiaires pour influencer des ministères, des partis politiques, des ingénieurs-conseils, des experts, des comités d'évaluation dans nombre de pays. Ou bien, quand le risque semblait trop grand, le groupe, plutôt que de faire appel directement à des consultants, préférait utiliser les services de sous-traitants locaux (sociétés de génie civil, de montage, etc.), moins contraints par les dispositifs anticorruption. Et Alstom n'était pas une exception. De nombreuses multinationales, toutes conseillées par les mêmes grands cabinets internationaux, ont adopté, à cette époque, ce type de procédures-écran.

Le département compliance chargé du respect de l'éthique était bien sûr au courant de ces pratiques, comme la direction générale du groupe. Et pour cause, c'est elle qui les avait mises en place.

L

La visite de Macron aux États-Unis

Il était vain d'espérer. Emmanuel Macron n'a jamais fait parvenir le moindre courrier à Donald Trump à mon sujet. Mais, l'Élysée a quand même agi. Tout le monde s'était mobilisé : ma famille a écrit au Président deux fois ; mon avocat, l'ancien bâtonnier Pierre Albert Iweins, a fait jouer toutes ses relations ; et de nombreuses personnalités politiques m'ont apporté un soutien public. Dans *L'Obs*, que Matthieu Aron a rejoint après son départ de Radio France, plusieurs anciens Ministres sont sortis du bois « La justice américaine s'est arrogé des droits inquisitoriaux à l'encontre de Frédéric Pierucci », déclare Jean-Pierre Chevènement, successivement ministre de l'Industrie, de l'Éducation, de la Défense et de l'Intérieur, sous François Mitterrand puis Jacques Chirac. « Je suis favorable à son transfèrement, ajoute-t-il. Il faut le libérer, on a atteint dans cette affaire les limites du supportable, on les a même dépassées. » Pierre Lellouche fait remarquer : « Pierucci est le lampiste parfait : il a fait son boulot. Il paie pour tous ceux qui ont monté ces opérations. » L'ancien secrétaire d'État aux Affaires européennes puis au Commerce extérieur dans le gouvernement Fillon va jusqu'à s'inquiéter publiquement pour ma sécurité : « J'ai peur qu'il lui arrive quelque chose. La justice américaine ne connaît que le rapport de force, elle joue dur, elle est hors de contrôle. » Arnaud Montebourg, lui, s'insurge : « Ce n'est pas Frédéric Pierucci qui devrait être en prison, mais son P.-D.G., Patrick Kron, qui est le vrai responsable de tout ce fiasco. » Le député (LR) du Pas-de-Calais Daniel Fasquelle se montre même encore plus sévère : « Les dirigeants d'Alstom se sont désintéressés du sort de Frédéric Pierucci. Kron s'est sorti de cette

affaire avec un beau bonus. C'est ce qui me choque le plus : que Pierucci soit en prison et que Kron touche un chèque. C'est le capitaine qui abandonne le navire et se sauve en abandonnant l'équipage. »

Pour la première fois, j'avais pris le risque de médiatiser mon dossier. Et cela a porté ses fruits. Certes, Macron n'a pas été jusqu'à demander ma grâce, mais la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, qui l'accompagnait dans son déplacement à Washington, s'est entretenue directement avec Jeff Sessions, le procureur général des États-Unis. La magistrate de liaison, Marie-Laurence Navarri, qui était présente lors de cette rencontre, a défendu ma cause : « Comment pouvez-vous refuser le transfèrement de Frédéric Pierucci ? a-t-elle plaidé auprès des autorités américaines. Il remplit toutes les conditions exigées : pas de crime de sang, ni de trafic de drogue, aucune attache professionnelle aux États-Unis, enfants en bas âge en France, pas d'appel de la peine, amende de 20 000 dollars payée, plus de la moitié de la peine effectuée dans une prison de haute sécurité... » Jeff Sessions a alors accepté, me dit-elle, que je refasse une demande de transfèrement. Et il s'est engagé à l'étudier avec bienveillance. Ce qui, en langage diplomatique, signifie que cette fois-ci, ils vont y répondre positivement. Miracle ! Mais, ce n'est que le début d'un éprouvant parcours du combattant avant une libération. Marie-Laurence Navarri me prévient : « Il vous faudra attendre l'accord officiel du DOJ, me détaille-t-elle, puis obtenir un rendez-vous avec un juge de l'immigration, (ce qui peut prendre plusieurs semaines), ensuite vous serez transféré dans une prison à Brooklyn, ou à Manhattan (ce qui de nouveau peut durer de nombreuses semaines). Enfin, vous serez renvoyé en France. » Et, une fois arrivé à Paris, je n'en aurais pas fini. Dès ma descente d'avion, je serais présenté à un procureur, puis placé en détention dans une prison française, avant de pouvoir demander une libération conditionnelle. Oui, tout cela va encore prendre des mois. Mais même si je ne devais gagner qu'un seul jour de liberté, le jeu en vaut la chandelle. Car ici, c'est toujours l'enfer.

J'avais espéré avec l'arrivée du printemps que les tensions s'amenuiseraient. Il n'en est rien. Hier encore, l'un des nôtres, un Géorgien, un « international », a été à deux doigts de se faire lyncher par les Mexicains qui lui reprochaient... son manque d'hygiène. Même Muay Thai, l'ex-légionnaire, n'est pas à l'abri. Alors qu'il se lève à 3 heures pour regarder tranquillement, quasiment seul, les matches de l'UFC (un mélange d'arts martiaux et de sports de combat), les Mexicains ont bloqué la chaîne, alors qu'il n'y avait rien à regarder d'autre à cette heure-là...

Oui, en ce mois d'avril 2018, tout me semble plus sombre, plus

violent, à moins que ce ne soit mes capacités de résistance qui s'amenuisent. Parfois je me fais peur. Je suis agité toutes les nuits par le même cauchemar... cet horrible tunnel dont je ne vois jamais la sortie. Et je redoute, par-dessus tout, d'être envoyé au mitard.

Tout se sait en prison, et le bruit court que je pourrais bientôt être transféré, ce qui crée des jalousies. Beaucoup d'histoires circulent. Il paraît que souvent, des détenus envieux se payent les services d'un prisonnier sans le sou afin qu'il tabasse celui qui est sur le départ. Les deux finissent au trou et une « enquête » (qui en général dure trois mois) est ouverte. Ce qui retarde d'autant le transfèrement. Beaucoup dissimulent donc leur date de sortie pour éviter les agressions.

En plus, depuis peu, l'administration de MVCC me mène la vie dure. S'agace-t-elle des interventions de mon gouvernement ? Veut-elle me faire payer les soutiens dont je bénéficie ?

Cela fait deux semaines en tout cas qu'elle refuse de me transmettre les journaux envoyés par ma famille et les amis. J'ai reçu quatre notices à en-tête du Department of Justice/Bureau of Prison m'indiquant que le « contenu de mes courriers n'était pas autorisé ». D'habitude, on reçoit ce genre d'avertissement, quand les plis contiennent des photos sexuellement explicites ou des timbres derrière lesquels sont attachées des pastilles de drogue.

Je me suis donc rendu à la direction et j'ai été accueilli par un abruti, l'un de ces gardiens qui adore sadiser les prisonniers pour des broutilles. Il m'a proposé de choisir : soit il détruit les journaux, soit il les renvoie à l'expéditeur à mes frais. J'ai eu beau essayer de lui faire entendre raison, le ton est très vite monté. Mais ce n'était pas fini. Ce crétin m'a ensuite montré une dizaine de photos de vacances avec Gabriella et Raphaella que venait de me faire parvenir mon amie Leila. D'après lui, il ne peut pas me les laisser car elles ne sont pas au format américain 5 × 7, seule taille autorisée pour les photos. J'ai eu beau lui expliquer qu'en Europe le format était différent, il n'a rien voulu entendre. Devant tant d'absurdité et de mauvaise foi, je me suis beaucoup énervé. Heureusement un autre gardien est intervenu, juste avant que je me fasse sanctionner.

Si sourcilleux sur le règlement imposé aux détenus, le groupe GEO, propriétaire de MVCC, devrait peut-être mieux contrôler son personnel. Un membre de la direction a dû abandonner ses fonctions du jour au lendemain. Dans la prison, une rumeur court : des pots-de-vin auraient été payés par des fournisseurs (comme quoi, cela ne se passe pas que chez Alstom...). Je ne sais pas si l'information est exacte, mais j'avoue que je la trouve assez savoureuse ! Autre information qui nous est parvenue, beaucoup plus dramatique celle-là,

dans une prison très similaire à la nôtre, en Caroline du Sud, à la mi-avril, des bagarres entre prisonniers ont fait sept morts et dix-sept blessés graves. Les gardiens ont laissé faire pendant sept heures sans intervenir... Ce qui n'a pas beaucoup ému le gouverneur de l'État Henry McMaster « Nous savons que les prisons sont des endroits où l'on met les individus qui ne se sont pas bien conduits. Il n'est donc pas surprenant de les voir se comporter avec violence », s'est-il contenté de déclarer au *Washington Post*. Quel cynisme ! La vie d'un homme, aussi misérable soit-elle, vaut-elle si peu ? Et dire que ces propos sont tenus dans le pays qui a le taux le plus élevé d'incarcération au monde. Plus que la Chine, l'Inde ou l'Arabie Saoudite. En 2012, 2,2 millions de personnes étaient emprisonnées aux États-Unis. Soit 25 % de l'ensemble des prisonniers dans le monde. Ce chiffre me donne le vertige. Dans notre pays, nous incarcérons dix fois moins souvent. Un Noir sur trois aux États-Unis va aller au moins une fois dans sa vie en prison.

Et, à Moshannon Valley comme à Wyatt, beaucoup de détenus savent difficilement lire ou écrire. Je les aide donc à rédiger leur requête administrative, ou même à concevoir des business plans pour leur avenir. En effet, certains prisonniers qui ont réussi à acheter des terres dans leurs pays d'origine, une fois expulsés des États-Unis, veulent à leur retour se lancer dans des activités légales. Comme ce Mexicain qui souhaite exporter des mangues au Canada, ce Dominicain qui cherche des débouchés pour ses plantations de cacao, ou encore ce Ghanéen qui a créé, avant d'être arrêté, un marché bio.

Avec ce petit groupe d'entrepreneurs en herbe, nous avons pris l'habitude de nous retrouver à la bibliothèque. Cela m'occupe, et me donne le sentiment d'être un peu utile. Même si, moi-même, j'ai du mal à concevoir mon propre business plan ! L'été arrive et j'attends toujours que le DOJ officialise la promesse qu'il a faite à la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, d'autoriser mon transfèrement. Je suis toujours dans l'incertitude. En plus, j'ai perdu mon avocat. Stan Twardy m'a fait savoir que je ne pouvais plus compter sur lui. À partir du moment où j'ai été définitivement condamné et comme je suis dans l'incapacité de payer ses factures, que je lui ai d'ailleurs demandé d'envoyer à son employeur, Alstom, il considère qu'il n'est plus dans l'obligation de me défendre. C'est discutable, mais vu l'aide qu'il m'apportait, je m'en passerai sans regrets.

LI

Le long périple vers la liberté

À Moshannon Valley, sur 1 800 détenus, il n'y a qu'un seul Français : Frédéric Pierucci. Alors, en ce 13 juillet 2018, jour de finale de la coupe du monde de football, je suis un peu le héros du jour. Pour une fois, il n'y a pas eu de bagarres au sujet du programme télé. Tout le pod s'agglutine devant l'écran. J'ai le soutien des Africains, des Russes, des Canadiens et des Roumains. Les Mexicains, eux, supportent la Croatie. Explosion de joie aux buts de Pogba et de Mbappé, petite frayeur après la gaffe de Lloris, et au bout, la fierté de la victoire. L'ambiance est plutôt sympa, elle me rappelle 1998. À trois heures du matin, j'avais suivi avec d'autres expatriés français, depuis Pékin où j'étais en poste, le précédent triomphe tricolore. Je suis aussi un peu plus détendu, depuis que j'ai appris au début du mois que le DOJ avait donné un feu vert officiel à mon retour en France. Détendu, mais sur mes gardes. Je redoute toujours qu'au dernier moment ils ne trouvent un moyen quelconque pour me contraindre à rester, en m'impliquant dans une nouvelle affaire. Qui sait, ils pourraient m'obliger à demeurer une année de plus sur le sol américain en « probation ». Cela ne s'est jamais fait dans un dossier comparable au mien, mais je m'attends à toutes les turpitudes de leur part.

Ce que je crains le plus, ce sont les *snitchers*, les prisonniers, qui travaillent en sous-main pour le FBI et qui pullulent à Moshannon Valley. J'ai connu deux alertes en quinze jours. D'abord, un Géorgien interpellé dans une grosse affaire de drogue à New York qui venait de rejoindre notre pod. Deux de mes codétenus l'ont surpris en train de fouiller dans mes papiers. Les Russes, en nombre au C5 ces derniers temps, ont aussitôt mené leur enquête auprès de leurs contacts à

l'extérieur. Ils ont eu confirmation que le Géorgien était bien une balance. Le représentant des « internationaux » l'a fait savoir à la direction, qui l'a aussitôt exfiltré dans un autre quartier. Et puis, une semaine après, nous avons démasqué un autre *snitcher* qui lui aussi me tournait autour. Cette fois-ci l'administration l'a directement envoyé au trou pour le protéger. Et ce n'est pas tout. J'ai aussi reçu récemment un très étrange courrier d'un prisonnier de Wyatt, que j'avais côtoyé, lorsque j'y étais emprisonné. Mon ancien codétenu ne peut ignorer qu'il est strictement interdit de s'écrire entre prisonniers. Son courrier peut donc me faire sanctionner. Pourquoi m'a-t-il placé dans cette situation ? Qu'est-ce qui le motive ? Est-il lui aussi une balance ? Stop. Arrête de voir des complots partout... Ne deviens pas parano... Ne deviens pas parano... Et si je l'étais déjà ? Il est tant que je sorte.

Le 25 juillet prochain, je dois, via une liaison vidéo, m'entretenir avec un juge de l'immigration, pour lui confirmer mon souhait d'être transféré. Ensuite, je n'aurais plus qu'à attendre la date de mon départ effectif (dans un délai de trois à six semaines). Mais, au dernier moment je suis saisi d'un doute. Compte tenu de la lenteur de l'administration américaine, (volontaire, j'en suis convaincu) n'ai-je pas finalement intérêt à patienter jusqu'à la fin de ma peine ? Je serai sorti fin octobre, début novembre, et au moins, cela m'évitera un passage par une prison française, avec à la clef une mention sur mon casier judiciaire. Et puis je me raisonne. Ne fais pas cette bêtise. Pars. Pars, au plus vite... Sinon, Moshannon Valley va te rendre définitivement fou !

9 septembre 2018. Cet après-midi, j'ai vérifié, avec anxiété, que mon nom était bien inscrit sur la liste des sortants affichée dans les couloirs du pod. Il y figurait bien. Énorme soulagement. Il m'aura fallu être patient. L'administration pénitentiaire américaine aura épuisé tous les recours, afin que je sois transféré le plus tard possible. Mais, tout a une fin. Même les pires cauchemars. Je pars demain à 8 heures.

À l'aube, les gardiens nous demandent de nous déshabiller intégralement. L'ex-légionnaire Muay Thai est aussi du voyage. Il est renvoyé en Slovaquie. Nous devons revêtir la tenue des détenus en transfert : tee-shirt à manches courtes, pantalon kaki, sandale en toile. Puis, avec cinq autres prisonniers, nous embarquons dans un bus, sous une pluie battante, après avoir été enchaînés aux pieds et menottés. Heureusement, ils n'ont pas rajouté la barrette d'acier entre les poignets qui vous entaille la peau et scie vos articulations car le voyage jusqu'à New York s'annonce très long. Il devrait nous prendre

environ huit heures. Dans le bus, la climatisation a été mise à fond, nous grelottons, et malgré nos demandes répétées, nos gardiens, confortablement enveloppés dans leurs parkas, refusent obstinément de remonter la température. Peu avant midi, notre convoi fait une halte dans la zone de fret de l'aéroport de Harrisburg utilisée d'ordinaire par l'armée. Aux abords de la piste, une quinzaine de bus similaires au nôtre, une multitude de SUV, et des petits fourgons cellulaires attendent l'arrivée des avions. Je découvre que Harrisburg, une fois par semaine, se transforme en plateforme de triage par laquelle transitent tous les détenus qui sont transférés entre les différentes prisons américaines. Quand un appareil s'immobilise, des dizaines de policiers armés jusqu'aux dents, mitraillettes au poing, équipés de gilets par balle prennent position autour des passerelles.

Alors qu'il continue de pleuvoir à torrents, et que la nuit commence à tomber, je dois marcher sous les cris des matons, toujours enchaîné, en simple sandale, sur la piste glissante avec le sentiment de plonger un peu plus, à chaque mètre parcouru, dans un film d'horreur. Tel un damné de la terre, j'avance à petits pas, en direction des avions, quand, au dernier moment, un gardien m'extraît de la file, et me pousse vers un bus. Contrairement à ce que je pensais, je n'embarque pas dans un appareil pour New York. Le fourgon dans lequel j'ai pris place démarre aussitôt. L'un de mes codétenus (qui a déjà vécu ce type de transfert) m'informe alors de notre nouvelle destination : le pénitencier de haute sécurité de Canaan situé dans le nord-est de la Pennsylvanie. Nous y parvenons en début de soirée. La procédure d'admission est pénible et interminable, elle dure près de quatre heures. Finalement, nous nous écroulons dans nos cellules, affamés et assoiffés. Nous n'avons rien bu depuis ce matin. Au réveil, nous apprenons que nous allons devoir passer vingt-quatre heures dans ces lieux, avant de repartir pour Manhattan. Je ne garde qu'un seul souvenir de Canaan. Il est impossible d'y avaler quoi que ce soit tellement la nourriture est infecte. Il faut dire qu'entre prisonniers nous nous méfions. Il y a quelques années, en 2011, dans ce pénitencier, plus de trois cents prisonniers, mais aussi des gardiens, après avoir mangé des cuisses de poulet, ont été victimes du plus grave empoisonnement à la salmonellose de l'histoire des États-Unis.

Le soir vers 22 heures, nous reprenons la route, direction, cette fois-ci, le centre de détention de Brooklyn. Une nouvelle halte entre 1 heure et 5 heures du matin, durant laquelle nous demeurons enfermés dans une cage, tel du bétail, avec trente-six autres personnes : quatre Hispaniques, et trente-deux Noirs américains. Avec Muay Thai, nous sommes les deux seuls Blancs. Puis, mon périple ahurissant s'achève. Il aura duré plus de trois jours. Trois jours pour

effectuer un trajet de moins de 400 kilomètres.

Le 12 septembre 2018, je pénètre, toujours menotté et enchaîné dans le Metropolitan Correctional Center dans le sud de Manhattan. Là, je ressens un violent choc. C'est dans cette même prison que j'ai passé ma première nuit d'enfer juste après mon arrestation et mon premier interrogatoire au siège du FBI, le 14 avril 2013. C'était il y a cinq ans et demi.

Le Metropolitan Correctional, comme Wyatt, est une prison ultra-sécurisée. La presse américaine l'a surnommé « le Guantánamo de New York ». C'est ici que sont détenus les pires des criminels, en attente de leur procès ou de leur extradition vers leur pays d'origine. Dans le quartier pénitentiaire où je suis affecté, la cellule qui se trouve en face de la mienne est occupée par un triple meurtrier, celle à ma gauche par un Bengali, qui a été arrêté, il y a quelques mois, porteur d'une ceinture d'explosif. Il voulait faire sauter le métro de New York. Et dans les cellules juste en dessous sont enfermés deux lieutenants du baron de la drogue mexicain El Chapo, son principal tueur à gages, un *sicario* accusé d'avoir liquidé 158 personnes, et son « banquier » qui s'occupait de blanchir l'argent du narcotrafic. El Chapo, lui-même, est incarcéré quelques étages au-dessus, placé à l'isolement.

Heureusement, alors que je n'ai même pas encore eu le temps de m'installer, je suis appelé au parloir. Une bonne surprise m'y attend. Jérôme Henry, le consul adjoint de France à New York, a tenu à me voir dès mon arrivée au Metropolitan Correctional Center accompagné de Mme Helene Ringot, la chef du service social. Après deux nuits blanches et sans avoir pu me laver, je suis dans un état lamentable, mais qu'importe, je suis rassuré de les voir. Nous discutons de tous les détails pratiques de mon transfèrement vers la France. Les agents de l'immigration ayant « perdu » mon passeport, ils devront me faire un laissez-passer spécial. Et Jérôme Henry (même si cela paraît très bête) va devoir m'apporter des vêtements que Clara a achetés en ligne et fait livrer au consulat. Je ne dispose que du tee-shirt crasseux avec lequel je voyage depuis trois jours, et d'une paire de sandales en toile déjà déchirée. Ce qui m'oblige à marcher à moitié pieds nus. Je vais en effet devoir encore patienter huit jours au Metropolitan Correctional Center, dans l'attente de mon retour en France qui n'est prévu que le 21 septembre prochain. Il va me falloir survivre une semaine, au milieu d'effroyables assassins et d'apprentis terroristes dans un véritable cloaque. Car, les conditions d'hygiène sont déplorables. L'humidité s'infiltre partout. Tous les tuyaux d'eau fuient, contrairement aux douches, dont la plupart ne fonctionnent plus depuis très longtemps. Quant aux toilettes, elles sont en permanence bouchées. À notre étage, une des cellules, dont la porte

ne fermait plus, a été laissée à l'abandon. Transformée en décharge, elle dégage une odeur pestilentielle. Mais le pire, c'est la nuit. Les souris grouillent. Très agressives, elles n'hésitent pas à vous mordre le visage ou le front dans votre sommeil. Du coup tout le monde dort avec une couverture sur la tête. Et puis je suis totalement démuni. L'argent que j'avais sur mon compte de cantine n'a pas été envoyé de Moshannon Valley au Metropolitan Correctional. Je ne peux rien acheter. Ni bol, ni verre, ni cuillère, et pas de sandale. Comme les autres détenus sont tous dans la même situation, il faut faire avec les moyens du bord. Finalement, nous arrivons à dénicher une unique paire de sandales, que nous nous partageons à quatre, en les utilisant à tour de rôle... Les jours passent, interminables. Alors pour tuer le temps, je m'occupe en faisant... des exercices de math. Et, j'aide un jeune Haïtien, qui espère un jour passer son GED (l'équivalent du bac).

Enfin, le 21 septembre finit par arriver. Des agents français de l'administration pénitentiaire doivent venir me chercher directement au Metropolitan Correctional Center, avant de me conduire sous bonne escorte à l'aéroport de JFK, pour m'embarquer dans un appareil en direction de Roissy. Jusqu'au bout cependant, j'ai craint que mon transfèrement ne soit annulé. Car le même jour, El Chapo, le trafiquant mexicain, était conduit au tribunal pour y être jugé. Des centaines de policiers américains avaient donc bloqué tout le quartier du Metropolitan Correctional Center et le pont de Brooklyn dans un déploiement de forces impressionnant. Finalement, trois heures avant le départ du vol, j'ai été extrait de ma cellule, enchaîné de la tête aux pieds, et jeté dans une voiture de police. Notre convoi a ensuite parcouru les rues de New York, à très vive allure, toutes sirènes hurlantes, pour parvenir dans les délais à l'aéroport. Ce n'est qu'au pied de la passerelle, que j'ai été officiellement remis aux autorités françaises.

Enfin, me voilà installé dans l'appareil d'Air France. Les agents de la pénitentiaire sont trois à m'escorter. Mon cas leur a été signalé à Paris, ils savent que je ne suis pas dangereux et m'ont donc très vite démenotté. Nous sommes installés au dernier rang, nous discutons, j'ai presque la sensation de voyager en homme libre.

À 5 h 30 du matin, l'avion atterrit à Charles-de-Gaulle. J'ai envie d'embrasser le sol français. À ma sortie de l'appareil, je suis conduit au tribunal de Bobigny et suis, comme le veut la procédure en cas de transfèrement de détenu, aussitôt déféré devant le Procureur de la République. Je suis ensuite placé en une cellule, en attendant qu'un JAP (juge d'application des peines) se penche sur mon sort. À ce moment-là, j'ai même espéré pouvoir être libéré dans la journée. Mais, malheureusement, aucun magistrat de permanence

n'était disponible. Après vingt heures d'attente en cellule, je suis donc conduit à la maison d'arrêt de Villepinte, au moins pour le week-end, avec l'espoir qu'un juge examinera ma situation dès le lundi suivant. Sur place, on me réserve un accueil très professionnel. Pour préserver ma sécurité, on me propose de me placer dans une cellule à l'isolement. Bien évidemment, j'accepte tout de suite. Enfin seul, après un an passé dans un dortoir ! Enfin, un peu d'intimité ! Enfin, un minimum de confort. La cellule est spacieuse, il y a la télé, des w.-c. séparés, les repas sont très corrects et les gardiens sont particulièrement courtois. Je bénéficie – c'est incontestable – d'un traitement « particulier », dans le bon sens du terme. D'ailleurs j'apprendrai que le député Olivier Marleix, le président de la Commission d'enquête parlementaire sur Alstom, s'est déplacé à la maison d'arrêt de Villepinte le soir de mon arrivée dans l'espoir de me rencontrer. Mais j'étais encore dans les geôles du tribunal de grande instance de Bobigny.

Ensuite, dès le lundi matin, soixante-douze heures seulement après mon retour en France (donc dans un délai judiciaire très bref), le juge d'application des peines va prendre le temps d'examiner mon dossier. Il décide de me placer aussitôt en liberté conditionnelle,

Le mardi 25 septembre 2018 à 18 heures, cinq ans et demi après mon arrestation à l'aéroport JFK, après avoir passé vingt-cinq mois en prison aux États-Unis, dont quinze dans un quartier de haute sécurité, je sors de prison. J'ai enfin recouvré ma liberté.

VI

Le coup de fil

Première nuit à Wyatt. Très agitée. Je n'ai pratiquement pas dormi. Mason ronfle comme une locomotive. L'heure du petit déjeuner sonne comme une libération. Sortir de la cellule, enfin. Et surtout, prendre une douche. Je suis le premier arrivé dans la salle de bains commune, je me déshabille et commence à me laver, bientôt rejoint par un autre détenu qui soudain m'invective. Ici, on ne se douche pas nu ! On garde son caleçon et ses tongs aux pieds ! Pour ne pas contaminer le lieu. Décidément, j'ai tout à apprendre. Et vite. À Wyatt, il n'y a pratiquement que des récidivistes. Tout le monde connaît les règles du savoir-vivre en prison. Je suis le seul « bleu ». Et je risque de devenir la tête de turc si je ne prends pas des cours de formation accélérés.

Il faut aussi absolument que je trouve un moyen de contacter Liz, mon évanescence avocate. À nouveau, je quémande auprès du *Correction officer* (gardien de prison) qui surveille le pod l'autorisation de téléphoner à Seth Blum. « Voyez ça avec l'assistante sociale, me répond-il. Elle vient après le déjeuner. » Au moins, je suis en train d'apprendre la patience, une vertu cardinale derrière les barreaux. Ça y est, juste après le repas de midi, l'assistante sociale se pointe. Mais c'est la ruée. Tous se bousculent pour lui parler. Attendre, encore et encore. La prison, c'est d'abord l'attente. Enfin, c'est mon tour. L'assistante me reçoit et je découvre qu'un miracle a eu lieu. Malgré la communication brouillée lors de mon appel désespéré à Seth Blum, l'inspecteur du FBI a compris ce que je lui demandais et, plus extraordinaire encore, il a rappelé Wyatt et a insisté auprès des surveillants pour qu'ils me donnent, via l'assistante sociale, le numéro de Liz Latif. Apparemment, ce brave Seth se soucie plus de ma défense

que ma propre avocate !

Mais avant de la joindre, je dois surmonter un nouvel obstacle. Accéder à l'un des quatre téléphones muraux installés dans la salle commune, après avoir respecté une procédure des plus tatillonnes. En tant que nouvel arrivant, j'ai obligation de fournir à la direction de Wyatt, via l'assistante sociale, la liste de tous ceux que j'appellerai durant mon « séjour ». Liste qui devra être dûment approuvée et enregistrée par les autorités pénitentiaires. Premier problème : à part le numéro de Liz, que l'assistante vient de me remettre, je ne connais aucun autre numéro par cœur. Deuxième problème : pour appeler, il faut d'abord payer ! Chaque détenu doit avoir un compte de cantine créditeur sur lequel est débité le coût, par ailleurs exorbitant, des communications téléphoniques. Or, mon portefeuille et mes cartes de crédit m'ont été confisqués, comme tout le reste de mes affaires, et confiés à Liz ! Kafka dans le Connecticut. L'assistante sociale en convient. Et, « exceptionnellement », m'autorise à téléphoner à mon avocate en utilisant la ligne directe de son bureau.

Je peux donc enfin reparler à Mme Latif. Laquelle découvre dans quelle prison j'ai été incarcéré.

— Mais où êtes-vous ? me demande-t-elle benoîtement.

Elle n'a même pas pris la peine de se renseigner sur mon lieu de détention ! Est-elle d'une incompétence crasse ou se désintéresse-t-elle de mon affaire ? La suite de notre échange ne me rassure pas davantage.

— Bon, monsieur Pierucci, les nouvelles ne sont pas très bonnes... La caution de 100 000 dollars, que je comptais proposer au tribunal en échange de votre libération, est jugée comme très insuffisante. À l'évidence, le Department of Justice souhaite votre maintien en détention. Le procureur va faire monter les enchères. Dites-moi, vous avez combien sur votre compte en banque ?

Je fais rapidement les comptes dans ma tête.

— En regroupant tout, peut-être aux alentours de 400 000 dollars.

— Hum... cela risque d'être encore un peu juste. Vous ne pouvez pas faire plus ?

— Non, j'ai beau être un cadre supérieur, je ne suis pas si riche. Je possède une maison en banlieue parisienne achetée 100 % à crédit et c'est tout. Mais, je ne suis pas tout seul dans cette histoire, non ? Et Alstom ? Je suis un peu leur problème aussi. J'imagine qu'ils vont intervenir ?

— Sans doute... Bon, écoutez, j'ai pu finalement obtenir une

nouvelle audience de mise en liberté pour demain matin. Nous serons donc vite fixés. Ne vous inquiétez pas trop. Nous allons trouver une solution.

— J'espère. Et passez aussi le message à Keith Carr, le directeur juridique d'Alstom, que je souhaite qu'il vienne me voir ici à Wyatt dès qu'il a fini son rendez-vous avec le DOJ à Washington.

Notre conversation s'achève. Elle a eu le temps de regarder dans mon BlackBerry et de me donner les numéros de téléphone de Clara, mon épouse, de ma sœur, et de mes parents. Quant à moi, je lui ai indiqué le code de ma carte de crédit en lui demandant de déposer dès que possible 50 dollars sur mon compte de cantine à Wyatt. Au cas où j'en aurai besoin... Comme à mon habitude, surtout dans les instants les plus difficiles, j'essaie de réfléchir le plus froidement possible. Est-ce dû à ma formation d'ingénieur ou à mon goût pour les mathématiques ? J'aborde toute situation complexe sous forme d'opération. J'aligne donc les plus et les moins, et je fais des additions ou des soustractions.

La bonne nouvelle : je n'ai plus que quelques heures à survivre dans l'enfer de cette prison. Dès demain matin, le juge devrait ordonner ma mise en liberté, même s'il faut pour cela que je mette ma maison en caution. Toute autre décision me semble unimaginable dans un pays qui laisse en liberté des personnes soupçonnées de meurtre. La moins bonne nouvelle : le magistrat chargé de statuer sur mon sort pourrait, en contrepartie de ma libération, m'interdire de quitter le territoire américain dans l'attente de mon éventuel procès. D'un point de vue familial et professionnel, cette situation est bien sûr loin d'être idéale. Mais ce n'est pas non plus une catastrophe. J'ai déjà travaillé dans le Connecticut pendant sept ans, avant de repartir en France en 2006, je connais parfaitement la filiale américaine, je devrais donc pouvoir sans trop de problèmes continuer à diriger le business chaudière depuis les États-Unis au lieu de Singapour, au moins pendant quelques mois. À condition, évidemment, que mon entreprise m'accorde un statut sur mesure. Mais, avec tous les ennuis que je subis à cause d'elle, ma société devrait se montrer conciliante, c'est bien le minimum que je puisse en attendre !

D'un point de vue familial, en revanche, cela risque de tourner au cauchemar. Avec Clara et nos quatre enfants, nous venons de nous installer à Singapour. Nous sommes arrivés en août 2012. Et pour toute la famille, cette installation en Asie a été très bénéfique. Après avoir surmonté des difficultés dans notre couple, ce déménagement à Singapour a symbolisé un nouveau départ. Et le pari est réussi. Les enfants sont heureux là-bas. Nos deux paires de jumeaux se sont

parfaitement intégrées. Ils se plaisent dans les écoles internationales où ils sont scolarisés et se sont déjà fait de nombreux amis. Je revois encore Gabriella, la première semaine après notre arrivée : elle avait organisé pour son grand-père une visite virtuelle de notre grande maison en promenant son iPad à travers les pièces. Elle était si fière et si heureuse, et ses sœurs et son frère tout autant. Et puis, avec Clara, nous nous sommes peu à peu retrouvés.

Cela fera bientôt soixante-douze heures que je ne lui ai pas donné de nouvelles. Certes, mes appels téléphoniques sont rares lorsque je suis en déplacement. Il va pourtant bien falloir la mettre au courant. Je la préviendrai dès demain, après l'audience. C'est ce qui a été convenu avec mon avocate. Je serai alors de nouveau libre et le choc sera moins rude. Mais, comment vais-je lui expliquer ce qui m'arrive ? Si je suis obligé de rester plusieurs mois aux États-Unis, en attendant d'être jugé, comment va-t-on s'organiser ? Faudra-t-il faire de nouveau déménager toute la famille ? Grâce à son doctorat en neurobiologie et son expérience professionnelle, Clara vient d'être recrutée dans une grande entreprise française à Singapour. Elle adore son nouveau job. Peut-être serait-il préférable que je m'installe quelque temps seul à Boston ? Mais Clara supportera-t-elle cette séparation ? Et les enfants ?

Allongé sur mon lit dans la cellule, je rumine mes pensées. Les questions sans réponses tournent en boucle. Je relis le résumé de l'acte d'accusation et continue de compléter la chronologie des événements entourant l'affaire de Tarahan, mais c'est si lointain... L'audience est prévue demain matin à 11 heures. Du coup, compte tenu du temps nécessaire à mon extraction, les gardes viendront me réveiller avant le lever du jour, dès 4 heures. Il serait plus raisonnable de dormir mais les couchettes sont tellement étroites – elles ne font pas plus de cinquante centimètres de large – et le matelas en plastique est si mince que j'ai peur de tomber dans mon sommeil. Mes codétenus m'ont pourtant montré la technique pour éviter les chutes : il faut emballer le matelas, la couverture et le drap à l'aide de gros nœuds. Cela fonctionne, mais on se sent terriblement oppressé. Je me fais l'effet d'être un rôti trop bien ficelé. Impossible de fermer l'œil. Immobile et silencieux, j'attends.

VII

Ils m'ont oublié !

Dès mon arrivée à Wyatt, les surveillants m'ont tout confisqué. Je n'ai plus d'alliance, plus de montre, et j'ai perdu la notion du temps. Le jour vient de se lever, il perce tout doucement à travers la petite ouverture qui nous tient lieu de fenêtre dans la cellule. Les minutes s'étirent et je patiente toujours. Je guette le moindre bruit avec, à chaque fois, l'espoir que les gardiens viendront me chercher pour m'accompagner au tribunal. Mais personne ne se manifeste. Il doit être au moins 6 heures. Et s'ils m'avaient oublié ? Je tape sur la porte. Rien. Je tape encore et encore. De plus en plus fort. Finalement un surveillant consent à me parler. Et cette fois ce n'est pas de la mauvaise volonté que je lis sur son visage mais de la surprise. Il me jure que ni lui ni aucun de ses collègues n'ont reçu la moindre consigne pour organiser ma sortie vers le palais de justice de New Haven. Mais, il veut bien aller vérifier.

Quand il revient c'est pour me confirmer que non, décidément, mon extraction n'est pas à l'ordre du jour. Je suis anéanti. J'ai l'impression de devenir fou. Je lutte pour ne pas me laisser submerger par la paranoïa. Et si mon avocate m'avait menti ? Si elle était de mèche avec le procureur ? Finalement, je ne sais rien d'elle, c'est Alstom qui l'a choisie. Comment puis-je lui faire confiance ? Je ne me suis jamais senti aussi démuni. Je cogne sur la porte, de nouveau, à coups de poing. Le maton passe une tête dans la cellule mais il a épuisé son stock de compassion. Il s'énervé tandis que j'argumente avec une frénésie qui doit me faire ressembler à un dément. Je lui explique qu'il est vital que je puisse téléphoner à mon avocate, que tout cela est un énorme malentendu, que je dois sortir, que je suis convoqué par un

juge, qu'il va me libérer, que tout cela est absurde, qu'il faut m'aider... Le surveillant me tourne le dos, repart et réapparaît, une minute plus tard, avec pour tout remède à mon stress... un livre.

Le règlement intérieur de la prison de Wyatt ! Cet ouvrage d'une cinquantaine de pages stipule, entre autres, dans quelles conditions un détenu peut faire des réclamations à l'administration pénitentiaire. J'ai envie de hurler. Qu'est-ce qu'ils veulent ? Me rendre dingue ? Me passer la camisole ? Puis, peu à peu, je me calme. De toute façon, je n'ai d'autres choix que de me taire. Et d'attendre. Longtemps, très longtemps... Ce n'est qu'au milieu de l'après-midi, que je réussis à appeler Liz Latif.

— Les surveillants de Wyatt, me dit-elle, ont commis une très grosse bourde. Ils ont tout simplement oublié de vous extraire ! L'audience qui devait statuer sur votre demande de liberté conditionnelle s'est bien ouverte, comme prévu, mais le juge, après avoir constaté votre absence, a décidé de la reporter à nouveau de deux jours !

Ne pas craquer. Respirer un bon coup et rester pragmatique.

— Dans ces conditions, Liz, il faut absolument que vous préveniez ma femme. Elle doit vraiment commencer à s'inquiéter.

— Je vais le faire tout de suite. Rassurez-vous, monsieur Pierucci. Et puis je vais vous rendre visite demain en compagnie de mon patron. J'apporterai également les pièces essentielles du dossier d'accusation. Nous aurons du temps pour les examiner.

Enfin, je vais découvrir ce qui m'est précisément reproché car la lecture du résumé de l'acte d'accusation qu'elle m'a transmis, il y a quarante-huit heures, ne m'a pas complètement renseigné et m'a apporté plus de questions que de réponses ! Notre conversation prend fin. Je suis raccompagné dans ma cellule avec la sombre perspective de devoir encore y rester cloîtré durant des heures interminables. Pour un hyperactif comme moi, c'est difficile à supporter. Je n'ai strictement rien à faire. Alors, pour tuer le temps, je lis et relis le *Mode d'emploi de la prison*. La vie carcérale y est détaillée avec une minutie extrême. Le chapitre intitulé « contacts avec l'extérieur » prend plusieurs pages. Je comprends mieux pourquoi l'assistante sociale a fini par me laisser utiliser, à titre exceptionnel, comme s'il s'agissait d'un immense privilège, son téléphone de bureau. La procédure qui régit les appels vers l'extérieur semble avoir été rédigée par le personnel de la CIA. Non seulement il faut transmettre une liste de numéros de téléphone à la direction de l'administration pénitentiaire, qui décide de la valider ou non. Mais les personnes qui ont été autorisées à entrer en contact avec un détenu doivent s'inscrire sur

une plateforme internet, à partir d'un compte bancaire ouvert aux États-Unis. Bonjour le casse-tête pour un ressortissant étranger. En clair, cette procédure prend au bas mot une quinzaine de jours... et n'est pas donnée.

Comme le reste ! Car tout est payant à l'intérieur de cette prison. Même les choses les plus élémentaires et les plus vitales pour la vie quotidienne du prisonnier, comme le savon, le dentifrice, la brosse à dents, les sandales de douche et... le verre en plastique ! Un objet on ne peut plus précieux à Wyatt car, pour une raison qui me demeure encore à ce jour impénétrable, l'eau potable n'y est disponible que sous forme de glaçons. Donc pour boire, vous devez commencer par sortir de votre cellule (quand vous y avez droit) qui donne sur la salle commune pour vous fournir en glaçons (gratuits) disposés dans un unique bac. Puis vous devez les placer dans votre verre en plastique (payant) que vous aurez préalablement commandé à la cantine de la prison. Aucun autre récipient n'est toléré ou disponible. Une fois votre verre en plastique rempli de glace, il faut aller à l'unique distributeur d'eau bouillante de la pièce et y remplir son verre. Quand il n'y a plus de glace, ce qui arrive tout le temps, il faut attendre la livraison du nouveau bac, une fois par jour. Bienheureux si vous finissez par rapporter votre verre d'eau potable dans votre cellule au moment où la soif vous étreint. Car, bien entendu, cette opération de fonte n'est tolérée qu'à certaines heures de la journée !

La salle commune qui fait aussi office de réfectoire – je vais m'en apercevoir bien vite – constitue le cœur et l'unique lieu de vie du pod D. Les repas, encore que le terme de repas ne soit pas particulièrement approprié, sont servis dans des plateaux en plastique marron comprenant quatre compartiments. Le premier pour deux tranches de pain, le deuxième pour les légumes verts – mais il est souvent vide – le troisième, pour le plat principal : une sorte de bouillie changeant de couleur selon le jour mais au contenu indéfinissable. Aucun goût et, plus étrange encore, aucune odeur. Impossible de savoir ce que l'on mange. Enfin, le dernier compartiment est destiné théoriquement aux « desserts », mais il n'y en a qu'un, servi invariablement : de la compote de pommes. Wyatt est une prison privée. Le coût des repas est calculé au centime près. Il ne doit pas dépasser 1 dollar (0,80 euro). Et qui dit prison privée, dit entreprise, et donc bénéfices. Non seulement les détenus sont tenus de ne rien coûter à la collectivité mais ils sont priés de rapporter de l'argent aux sociétés qui gèrent les centres de détention. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, si vous pouvez regarder gratuitement la télévision, vous devez en revanche payer pour l'entendre ! Il est nécessaire d'acheter une radio et des écouteurs à l'économat de l'établissement. Payer, toujours payer, ainsi va la vie

dans les prisons aux États-Unis.

Trois postes de télévision sont accrochés aux murs de la salle commune. Un dans chaque coin. Vous avez celui qui est réservé aux Noirs. Avec une sélection unique de reality-shows affligeants du type « Love and Hip Hop in Miami » qui mettent en scène à longueur de journée des pin-up siliconées. Si vous êtes hispaniques, vous vous agglutinerez autour d'un autre écran qui déverse exclusivement des soap-opéras mexicains de la chaîne Telemundo et parfois du foot. Le dernier poste, celui des Blancs, diffuse en jet continu des compétitions de basket-ball, de football américain, ou des combats d'arts martiaux « no limit », excepté en tout début de matinée où pendant une heure sont projetées les informations sur CNN. En principe, bien sûr, chacun est libre de s'asseoir devant l'appareil de son choix, mais les « bonnes places », celles situées en face de l'écran, sont réservées et occupées d'office par les membres du groupe ethnique à qui « appartient » le poste. Et il est impossible de demander à changer de programme si vous consommez des images en dehors de votre communauté d'origine. Ce sont d'ailleurs les gardiens qui supervisent l'utilisation des télécommandes, car les disputes sont fréquentes et parfois violentes. Pour les mêmes raisons, la pièce commune qui nous sert de cantine est aussi placée sous la surveillance permanente de trois caméras de sécurité. Devant les quatre postes téléphoniques à touche, installés dans le réfectoire, les files d'attente sont permanentes et interminables. Aucune intimité. Tout le monde entend les conversations (20 minutes maximum) de tout le monde. Sans compter que chaque appel est écouté et enregistré par les autorités de Wyatt, puis transmis aux procureurs et aux enquêteurs du FBI. Enfin, jouxtant toujours la même salle collective, se trouvent les douches communes, dont deux hors d'usage. Si les détenus s'y rendent chaussés de tongs et vêtus de leurs caleçons, c'est autant par souci d'hygiène que pour éviter les agressions sexuelles.

Bienvenue à Wyatt !

VIII

Stan

— Bonjour, je suis Stan Twardy, ancien Attorney General¹ du Connecticut.

Ainsi se présente mon nouvel avocat. Grand, cheveux gris, soixante-deux ans, un sourire hollywoodien et des titres honorifiques à n'en plus finir. Cette fois, ça y est. Alstom m'a enfin envoyé quelqu'un de costaud, de sérieux, et... de compétent. Un cador à la mesure des enjeux. Stan Twardy défend plusieurs sociétés appartenant au club des 500 plus grosses firmes américaines, et il est l'auteur d'une demi-douzaine d'ouvrages de droit qui lui ont valu d'être sélectionné parmi les « best lawyers » aux États-Unis.

— Je vous explique, me dit-il en préambule, mon cabinet Day Pitney a été mandaté par les avocats de Patton Boggs qui défendent Alstom dans la procédure pour corruption. Votre société prend en charge la totalité des honoraires de notre cabinet.

Je savoure ses mots. Quelle différence avec Liz qui se tient à ses côtés, à la fois muette et admirative. Stan dégage une parfaite maîtrise de lui-même. Son ton est assuré, son vocabulaire précis. Il ne se perd pas en circonvolutions. D'ailleurs, il enchaîne :

— Votre compagnie s'engage donc à payer votre défense. Mais si vous êtes condamné, alors Alstom pourrait vous demander le remboursement de ces frais.

Est-ce que j'ai bien entendu ? Suis-je en train de rêver ? Stan poursuit, imperturbable, Liz toujours silencieuse à ses côtés :

— En réalité, vous risquez fort de devoir rembourser. Que vous décidiez d'aller jusqu'au procès et que vous perdiez, ou que vous décidiez de vous arrêter auparavant, en acceptant de plaider coupable.

Oui, j'ai bien entendu. Il ne m'a fallu que quelques secondes pour comprendre que j'étais bien réveillé. Mais maintenant, je n'ai plus besoin de me pincer. Et j'explose :

— C'est tout simplement honteux, inacceptable ! Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait au nom de mon entreprise en respectant scrupuleusement toutes les procédures internes.

— Acceptable ou non, c'est en tout cas les conditions qu'Alstom nous a demandé de vous soumettre afin d'assurer votre défense !

Ce cynisme est à peine croyable. Et à nouveau, je me prends à espérer que j'ai mal compris.

— Vous rendez-vous compte de ce que vous m'annoncez ? L'entreprise négocie actuellement avec les autorités américaines. Elle devra sans doute reconnaître ses torts et négocier une amende. Et moi, si je m'engage dans la même voie, vous êtes en train de me dire que je me retrouverais absolument seul, qu'Alstom me lâchera ! Mais cela n'a aucun sens...

— Ce qui a du sens, monsieur Pierucci, c'est que si vous apparteniez à un groupe américain, celui-ci vous aurait déjà licencié !

Et en plus, il se permet de me faire la morale et de me traiter comme un délinquant... Mais Stan est le seul qui puisse me faire sortir de Wyatt. Alors, je ravale ma fierté et je baisse d'un ton. Il sort un papier préparé à la demande d'Alstom, me tend un stylo et me prie de le signer. Je refuse catégoriquement.

— Je veux d'abord m'en expliquer avec Keith Carr, il doit être encore aux États-Unis, qu'il vienne me voir à Wyatt.

Stan s'engage à passer le message, et malgré mon refus de parapher son document, poursuit notre entretien. Il en vient au sujet qui me tient le plus à cœur : ma libération.

— Soyons clairs, monsieur Pierucci. Depuis votre arrestation, les enchères n'ont cessé de grimper. Aujourd'hui, nous estimons avec Liz Latif qu'il faudra mettre sur la table une très grosse somme pour vous faire sortir.

Je déglutis et je pose la question fatidique, la seule question – je m'en rendrai compte jour après jour – qui vaille, ici, en Amérique.

— Combien ?

— Alstom accepte d'engager 1,5 million de dollars, et de votre côté, nous pensons que si vous pouviez mettre en caution une somme de 400 000 dollars, cela pourrait suffire. En plus, votre société accepte de louer un appartement et de rémunérer deux gardes qui seront chargés de vous surveiller pour que vous ne preniez pas la fuite pour rentrer en France.

— Des gardes ? Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pour me surveiller ma famille et moi ?

— C'est ça. Et ce sont d'ailleurs les conditions qui avaient été imposées à Dominique Strauss-Kahn, tout le temps qu'a duré l'instruction de son affaire pénale à New York. Cela dit, ne vous faites pas d'illusion, même si un juge accepte notre offre, il nous faudra un minimum de temps pour réunir la caution, pour vous louer un appartement, et pour engager des gardiens, donc vous ne pourrez pas sortir avant deux ou trois semaines. Si tout se passe bien...

Si tout se passe bien ! Est-ce que ce type a conscience de ce que je suis en train de subir ? Je suis en prison, bon sang. Dans l'une des pires des États-Unis. « Deux ou trois semaines. » Il me parle comme s'il s'agissait de régler un simple problème administratif, un banal désagrément, un petit incident de parcours. Et la direction d'Alstom ? Croit-il qu'elle va laisser croupir en prison l'un de ses cadres dirigeants sans réagir ? Ils ne paient pas Stan pour rien. Il est sans doute forcément surveillé comme le lait sur le feu. Ils lui mettent la pression, ils... L'avocat interrompt mes pensées :

— Sachez, monsieur Pierucci, que nous n'avons aucun contact direct avec Alstom. Cela nous est interdit. Nous ne pouvons pas nous entretenir avec vos supérieurs. Le Department of Justice redoute que votre entreprise puisse exercer des pressions à votre encontre. Nous avons seulement le droit d'échanger avec nos confrères du cabinet Patton Boggs qui défend les intérêts de votre firme et qui nous a mandatés pour assurer votre défense.

L'image qui me vient à l'esprit est celle d'une glissade sans fin. Chaque fois que Stan ouvre la bouche, le sol se dérobe un peu plus sous mes pieds. S'il n'a aucun contact avec Alstom, comment vais-je pouvoir me défendre ? Comment vais-je pouvoir me procurer les preuves et documents internes à l'entreprise prouvant ma bonne foi ? Quel juge sera en mesure d'examiner le rôle que j'ai eu ou que je n'ai pas eu dans l'affaire de corruption qui a entraîné des poursuites contre Alstom ? Mon avocat n'a sans doute pas bien évalué la complexité de la situation. Tout féru de diplôme qu'il est, il a besoin d'un cours de rattrapage.

— Stan, lui dis-je le plus calmement possible, ce qui m'est reproché, c'est d'avoir eu connaissance qu'Alstom a eu recours à des intermédiaires pour obtenir un contrat. Or, la décision d'engager ces consultants extérieurs ne m'appartenait pas. Il existe des processus internes à Alstom qui sont très codifiés. Les ordres venaient du plus haut niveau de la hiérarchie...

— Monsieur Pierucci, me coupe-t-il aussi sec, il est trop tôt pour rentrer dans tous ces détails. L'essentiel pour l'instant, c'est de préparer au mieux votre demande de remise en liberté...

— Mais, comment pouvez-vous plaider mon dossier si vous n'expliquez pas au juge que je n'ai joué qu'un rôle mineur, que je ne suis ni le donneur d'ordres, ni celui qui trouvait les consultants, ni même celui qui approuvait leur choix. Il y avait besoin de treize signatures pour embaucher le moindre intermédiaire, et deux des trois signataires ultimes, rapportés directement au P.-D.G. d'Alstom, Patrick Kron. Il faut absolument que ma société vous transmette ces documents, surtout pour les consultants choisis sur l'affaire de Tarahan. Il faut que vous réclamiez dès aujourd'hui ces pièces...

Alors que je poursuis ma démonstration, en expliquant par le détail à Stan Twardy, le rôle prépondérant de plusieurs responsables du groupe, qui étaient placés sous l'autorité directe du P.-D.G. Patrick Kron (ses N-1), je constate qu'il ne prend aucune note. Il se contente de me regarder, avec un air de plus en plus affligé. J'ai même le sentiment qu'il me considère carrément comme un demeuré !

Je finis par me taire, interloqué. Il s'ensuit un long moment de silence. Nous nous regardons fixement, et là... je commence à saisir. Cet avocat a raison de me prendre pour un crétin. Comment puis-je imaginer un quart de seconde qu'Alstom confierait à la justice américaine les preuves d'un système de corruption généralisée au sein du groupe ? Certes, ces documents démontreraient ma faible responsabilité. Mais, a contrario, ils obligeraient l'entreprise – à commencer par certains de ses plus hauts dirigeants – à s'incriminer, à s'auto-accuser, à reconnaître que les processus de compliance mis en place par la direction générale ne sont que de la poudre aux yeux ! Suis-je assez bête pour croire qu'Alstom prendra un tel risque pour m'aider ? Bien évidemment, la société ne va rien faire dans ce sens. Quelle entreprise d'ailleurs se sacrifierait en avouant ses fautes et sa responsabilité pénale pour venir en aide à l'un de ses cadres ? Jusqu'à cette minute, je n'avais pas vu les choses sous cet angle. Naïf ou trop confiant, je me refusais à envisager le pire. Il me faut maintenant admettre que je suis réellement en danger. Je suis désormais un homme seul.

D'une voix blanche, j'interroge Stan à nouveau :

— Avez-vous pu consulter l'acte d'accusation et avez-vous reçu d'autres pièces du procureur ? Quelle est la peine maximale à laquelle je peux être condamné ?

— À ce stade, il est difficile de vous répondre. Nous avons juste lu comme vous la synthèse de l'acte d'accusation.

— Il n'y a dedans aucune preuve de ma culpabilité.

— Je suis plutôt d'accord avec vous. Aucune preuve directe. Aucun email de votre part mentionnant une corruption éventuelle. Mais le procureur va nous envoyer 1,5 million de pièces.

— 1,5 million de pièces ?

— Oui, et en plus, à les entendre, ils ont deux témoins qui peuvent confirmer votre implication dans la conspiration...

Finalement, pour pouvoir bénéficier de l'assistance d'un avocat, je finis par signer le document que mon entreprise lui a remis. Les conditions que m'impose Alstom sont scandaleuses, mais je n'ai pas d'autre choix.

IX

Clara

Comparé à la morgue de Stan, l'amateurisme de Liz me paraît soudain doux comme du miel. Il semble lui rester un brin d'humanité. Dès qu'elle sera revenue à son bureau, elle me propose (même si c'est normalement interdit) d'établir une conférence téléphonique entre Clara, depuis Singapour, et moi-même, depuis Wyatt. Je vais enfin pouvoir parler à ma femme, entendre sa voix. Je redoute cette minute, autant que je l'attends. Liz prend soin de m'expliquer qu'elle l'a déjà prévenue de mon incarcération la veille, lorsque mon audience de mise en liberté a été reportée de quarante-huit heures.

— Avec le décalage horaire, quand je l'ai appelée à Singapour, elle arrivait tout juste à son bureau... Bien sûr, ça a été un vrai choc pour elle. Mais, vous vouliez que je l'informe au plus vite...

— Et comment a-t-elle réagi ?

— Au début, elle a eu très peur. Elle pensait que vous aviez été victime d'un accident ou d'une crise cardiaque. Ce matin elle m'a rappelée plusieurs fois. Je lui ai expliqué comment s'inscrire sur la liste des personnes autorisées par l'administration de Wyatt à vous joindre par téléphone, mais cela va prendre un certain temps.

— On ne peut pas accélérer la procédure ?

— Non, c'est juste impossible.

— Et, donc, nous pourrions communiquer directement à partir de quand ?

— Ça dépend, parfois cela prend trois jours. Mais avec une demande

qui émane de l'étranger, cela risque d'être beaucoup plus long, peut-être une semaine, peut-être deux. En attendant il faudra passer par moi. Mais on n'y peut rien, ce sont les process, et nous devons les appliquer.

Les Américains sont très fiers de leurs *process*. J'ai découvert ce terme quand je travaillais dans le Connecticut. Les Américains adorent les *process*. Dans le cadre de leur travail, ils font rarement preuve d'imagination. En revanche, ils dépensent beaucoup d'énergie et de temps à respecter leurs *process*. Grand bien leur fasse...

Nous nous quittons avec Stan et Liz et, quatre heures après, lorsque je peux de nouveau sortir de ma cellule et avoir accès à l'un des téléphones de la prison, j'appelle Liz sur son portable. Elle me met rapidement en liaison avec Clara.

— Allô ! Fred ! Enfin...

Au ton de sa voix, je devine sa fatigue et son angoisse, même si elle se montre très affectueuse. Depuis vingt-quatre heures, malgré ses efforts répétés, ses multiples connexions avec la plateforme internet de Wyatt ou ses appels téléphoniques à la prison, elle n'est toujours pas parvenue à créditer mon compte. Ses cartes bancaires sont systématiquement refusées ! Ce qui la désespère. J'imagine sans peine son existence ces derniers jours avec son travail qu'elle doit accomplir comme si de rien n'était, ma mère qui vient d'arriver à Singapour pour deux semaines afin de voir toute la famille, et les quatre enfants à qui, pour le moment, elle a bien sûr décidé de ne rien dire ; il ne faut pas les inquiéter inutilement. Après lui avoir raconté les circonstances de mon interpellation, je tente de la rassurer comme je peux, quitte à lui raconter une version à laquelle moi-même je ne crois plus beaucoup.

— Aussitôt après avoir été interpellé, j'ai pu avoir Tim Curran, le patron du secteur Power aux États-Unis au téléphone, et aussi Keith Carr, notre directeur juridique. Ils m'ont expliqué qu'Alstom était en train de passer un deal avec le DOJ. Ils vont certainement inclure mon cas personnel dans ces négociations. Demain, je serai remis en liberté, et nous y verrons alors plus clair. Pour le moment, essayons de garder cette affaire secrète.

— Pour la discrétion, c'est raté, me dit Clara. Le *Wall Street Journal* a publié un article sur ton arrestation à l'aéroport de JFK, et *Le Monde* en a fait une brève de quelques lignes. Mais ne te préoccupe pas, visiblement c'est passé inaperçu. Ni ta mère, ni ton père ne l'ont vu. Et personne chez Alstom ne m'a contactée...

— Bon. Eh bien espérons que cela ne fera pas plus de bruit. Je

n'aimerais pas reprendre le travail dans une ambiance trop plombée !
Et les enfants, ils vont bien ?

— Pour l'instant, ils ne se doutent de rien. Gabriella et Raphaella avaient préparé un spectacle pour accueillir ta mère hier, toutes les deux s'étaient déguisées en princesses. Raphaella était la Belle au bois dormant, et Gabriella, Cendrillon. Léa et Pierre, eux, ont joué de la guitare. Ta maman était aux anges. J'ai préféré ne rien lui dire. Je lui ai juste raconté que ton voyage d'affaires aux États-Unis allait te prendre un peu plus de temps que prévu.

— Eh bien, on en reste là pour le moment.

— Frédéric...

— Oui ?

— J'ai consulté sur internet de la documentation sur les cas de FCPA. Ce sont des affaires vraiment très sérieuses. J'ai découvert que cette loi permet aux Américains d'arrêter n'importe quel employé d'une entreprise, n'importe où sur la planète, à n'importe quel moment et de le maintenir en prison pendant très longtemps.

— Tu n'exagères pas un peu ?

— Non Fred. Je ne veux pas t'inquiéter, mais les autorités américaines considèrent que le moindre lien avec les États-Unis, cotation en bourse, échanges commerciaux en dollars, utilisation d'une boîte mail américaine, les autorise à agir. Ça semble un peu fou, mais cela se produit souvent. D'ailleurs, Alstom est loin d'être la première société française poursuivie pour corruption. J'ai vérifié : c'est déjà arrivé à Total, Alcatel, ou Technip. Et je te passe les dizaines d'autres grandes entreprises européennes qui elles aussi ont été mises en accusation.

— Il y a déjà eu des cadres interpellés, comme moi ?

— Oui, apparemment dans l'affaire Alcatel. Et puis, dans une enquête ouverte contre Siemens, le FBI a même lancé des mandats d'arrêt internationaux contre des dirigeants allemands. J'ai l'impression que...

Je sens Clara inquiète par ce qu'elle a pu lire. En même temps, elle hésite à tout me dire. Sans doute ne veut-elle pas m'alarmer encore un peu plus.

— Tu as l'impression que quoi ?

— Tu connais les Américains, quand leurs intérêts sont en jeu, ils ne prennent pas de gants... Et...

— Vas-y, je préfère que tu me dises la vérité.

— Eh bien, même s'ils te libèrent sous caution, je me demande s'ils ne vont pas t'obliger à rester aux États-Unis.

Je ne sais pas quoi lui répondre. Comment annoncer à son épouse que sa vie est peut-être en train de basculer ? Je ne sais absolument pas comment tout cela va se terminer. Moi qui aime tant maîtriser tous les tenants et aboutissants d'une question avant de prendre une décision, je suis dans le noir complet. Mais Clara me précède.

— Fred, s'il le faut, on pourra venir te retrouver très vite aux États-Unis. On a passé notre vie à déménager, alors, un voyage de plus... Ne t'inquiète pas, si besoin, j'arrive avec les enfants. Tu sais très bien qu'ils sont habitués à cette vie nomade. Surtout ne te soucie pas de cela. Je suis avec toi.

Je suis soufflé par sa détermination. Clara a l'intelligence de se projeter à toute vitesse dans l'avenir. Mais pour le moment, le futur se limite à ma seconde audience de demande de mise en liberté qui doit avoir lieu le lendemain. D'ici là, nous sommes tous en suspens. Soumis au bon vouloir de la justice américaine et de ces *process*.

Notes

1. FCPA : une loi fédérale américaine de 1977 pour lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger.
2. DOJ : le ministère de la Justice aux États-Unis.

Notes

1. Voir [annexe 3](#).

Notes

1. Les informations sur le renseignement économique américain sont tirées d'un rapport de recherche du CF2R (Centre français de recherche sur le renseignement) : « Racket américain et démission d'État » par Leslie Varenne et Éric Denécé.

2. Citation dans le journal *Le Monde* du 19 octobre 2014.

3. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Sapin 2 en 2017, l'État français peut récupérer une partie des amendes infligées en cas de poursuite conjointe avec les autorités américaines. Dans le cadre de l'affaire de la Société Générale, la France a ainsi pu obtenir le paiement d'une amende de 250 millions d'euros.

Notes

1. Entretien de Patrick Kron avec les auteurs.
2. Citation extraite de *Alstom, scandale d'État*, de Jean Michel Quatrepoint, paru aux éditions Fayard en 2015.
3. Entretien avec les auteurs.
4. Emmanuel Macron, joint quand il était ministre de l'Économie, n'a pas souhaité répondre à nos questions.
5. Cette information a été confirmée par Patrick Kron lui-même, lors de son audition devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, au printemps 2018.
6. Entretien avec les auteurs.
7. Entretien avec les auteurs.

Notes

1. Avoir omis de déclarer des intermédiaires au ministère américain des Affaires étrangères.
2. Cf. annexe 2.

Notes

1. Selon les termes de l'accord passé le 3 décembre 2004 entre le DOJ, General Electric et In Vision Technologies.
2. Fabrice Arfi, l'un des auteurs de l'article de Médiapart, a contacté Clara, mais elle ne donnera pas suite de peur d'aggraver ma situation.

Notes

1. Cf. chapitre XXII, « Le FCPA ».

Notes

1. En septembre 2017, l'allemand Siemens entamera une prise de contrôle d'Alstom Transport. Cette opération n'était pas encore finalisée à l'automne 2018.
2. Cf conclusion.
3. Cf. chapitre XLIX, « L'Assemblée enquête ».

Notes

1. Extrait d'une interview d'Éric Denécé dans *L'Humanité* du 19 juillet 2014.

Notes

1. Alstom vendra ses participations dans les co-entreprises en octobre 2018.
2. Ce calcul a été établi par Patrick Kron lui-même lors de l'assemblée générale de juin 2015.

Notes

1. Le DOJ n'ouvre formellement une enquête que le jour où l'entreprise plaide coupable. Ainsi les faits reprochés correspondent exactement aux faits pour lesquels l'entreprise plaide coupable. Le DOJ peut donc se vanter d'un taux de succès de 100 %.

2. Les auteurs ont contacté Keith Carr qui a refusé de répondre à leurs questions.

Notes

1. En juillet 2016, l'assemblée générale d'Alstom marquera cependant sa réprobation face à cette rémunération. Plus de 60 % des actionnaires s'y opposeront. Le conseil d'administration annonce alors qu'il va réexaminer la question de la rémunération de Patrick Kron. En novembre 2016, le conseil d'administration validera cependant l'attribution d'un bonus.

Notes

1. *Wall Street Journal* du 4 février 2015.

Notes

1. Cf. annexe 1.

Notes

1. Note extraite du rapport d'information de la Commission des affaires étrangères et de la Commission des finances de l'Assemblée nationale sur l'extraterritorialité de la législation américaine en date du 5 octobre 2016.

Notes

1. Équivalent du procureur général en France.

Notes

1. Expression qui signifie « taupes », « balances ».

Notes

1. [Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010](#)

À mon épouse et à mes enfants.

Par respect pour leur intimité, les noms des membres de la famille de Frédéric Pierucci, ainsi que ceux de ses proches, ont été modifiés.

Couverture : Le Petit Atelier

© 2019, éditions Jean-Claude Lattès.
(Première édition : janvier 2019)

ISBN : 978-2-7096-6386-1

www.edition-jclattes.fr

Avant-propos

Ce livre est le récit d'une guerre économique souterraine.

Depuis plus de dix ans, les États-Unis, sous couvert de lutte contre la corruption, sont parvenus à déstabiliser les plus grandes multinationales européennes, en particulier les françaises. Le ministère américain de la Justice poursuit leurs cadres supérieurs, parfois les jettent en prison, et poussent ces sociétés à payer des amendes colossales, en les contraignant à plaider coupable.

Depuis 2008, vingt-six sociétés ont réglé des pénalités de plus de 100 millions de dollars au trésor américain. Quatorze sont européennes. Cinq sont françaises. Cinq seulement sont américaines.

Les sociétés européennes auront versé au total plus de 6 milliards de dollars. Les américaines, trois fois moins.

À elles seules, les entreprises françaises ont déjà payé près de 2 milliards. Et six de leurs cadres ont été mis en accusation par la justice américaine.

Je suis l'un d'entre eux.

Aujourd'hui je ne veux plus me taire.

[image]